



RENCONTRES
NATIONALES
DES SCoT

17 & 18 JUIN 2010 À DOUAI

LES ACTES

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Vous trouverez dans ce document la restitution de l'intégralité des échanges des 6^{èmes} Rencontres nationales des SCoT qui se sont tenues, les 17 et 18 juin 2010, à Douai dans le Nord-Pas de Calais.

Ce document résulte de la transcription, mise en forme et illustrée, des prises de son. Cette restitution traduit et préserve la volonté des organisateurs qui ont choisi un mode d'animation privilégiant le débat, basé sur les échanges permanents, interactifs et très participatifs avec la salle, afin que chacun puisse s'informer, s'exprimer, s'engager, débattre.

Vous retrouverez également dans ces Actes deux textes majeurs :

La déclaration de création de la Fédération nationale des SCoT, lue en séance par Monsieur Michel HEINRICH, Député-Maire d'Épinal et Président du SCoT des Vosges Centrales, porte parole des élus à l'initiative de la structure, qui poursuit et conforte l'action engagée par le Club des SCoT.

Le discours du Secrétaire d'Etat chargé du logement et de l'urbanisme - Monsieur Benoist APPARU.

A noter que pour la première fois dans le cadre des Rencontres Nationales des SCoT, un représentant du gouvernement est venu s'exprimer en tribune. Vous retrouverez, dans ces pages, l'intégralité de son intervention.

Enfin, afin de respecter l'engagement du Syndicat mixte du SCoT grand Douaisis en terme d'éco-responsabilité, la diffusion des Actes est réalisée en priorité via des supports électroniques, seule une petite centaine d'exemplaires papier sera tirée pour les besoins de la Fédération Nationale des SCoT et du SM SCoT grand Douaisis.

Vous souhaitant bonne lecture à tous...

... Et au plaisir de vous retrouver à Lyon pour les 7^{èmes} Rencontres !

L'équipe du SM SCoT grand Douaisis

SOMMAIRE

CONGRÈS NATIONAL DES SCoT À DOUAI les 17 et 18 juin 2010

Programme des Rencontres

JEUDI 17 JUIN 2010

P. 6-15 : OUVERTURE DES 6^{ÈME} RENCONTRES NATIONALES DES SCoT

Intervention de Lionel COURDAVAULT, Président du SCoT grand Douaisis.....6

Intervention de Cédric LEJEUNE, Directeur du SCoT Rives du Rhône - Président du Club des SCoT.....9

Intervention de Bernard DEROSIER, Président du Conseil Général du Nord.....10

Intervention de Vincent LENA, Conseil Régional du Nord-Pas de Calais.....13

P. 18-35 : PREMIÈRE PLÉNIÈRE : 10 ANS DE SCoT... ET ALORS ?

M. Xavier DESJARDINS, Maître de conférence - Paris 1 Sorbonne.

M. Michel HEINRICH, Député Maire d'Epinal, Président du SCoT des Vosges Centrales.

M. Christian POIRET, Président de la Communauté d'agglomération du Douaisis.

M. Yves DUPONT, Président du Syndicat Mixte du SCoT de l'Artois.

M. Bernard LACHAMBRE, Vice - Pdt Communauté d'Agglomération de Montbéliard.

P. 38-41 : TÉLÉSCOTAGE 1^{ÈRE} MI-TEMPS : 10 ANS DE SCoT... ET ALORS, QUEL BILAN ?

P. 44-47 : TÉLÉSCOTAGE 2^{ÈME} MI-TEMPS : TRAVAUX D'ÉCHANGES SUR 10 THÈMES

P. 50-71 : TABLE RONDE 1 : DES SCoT PARTOUT IMPLIQUE-T-IL DES SCoT POUR TOUS ?

M. Clency HENRIETTE, Directeur à l'Agence pour l'Observation de la Réunion.

M. DEPRET, Président du Syndicat d'Etudes du Schéma Directeur de la Région d'Arras.

M^{me} SELIGNAN, Présidente du SCoT du Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain.

M. Michael PERRAUD, Directeur des Relations avec les Territoires, de l'Aménagement et du Logement - Région Picarde.

M. Claude RAYNAL, Président de l'InterSCoT de l'Aire Urbaine de Toulouse.

Déclaration sur la création de la Fédération Nationale des SCoT de M. Michel HEINRICH, Député Maire d'Epinal, Président du SCoT des Vosges Centrales, porte parole de la future fédération nationale.....69

Fin de la première journée.

VENDREDI 18 JUIN 2010

P. 74-95 : SECONDE PLÉNIÈRE : DES SCoT POUR TOUT FAIRE ?

M. Pierre MIQUEL, Responsable du Pôle Planification Territoriale Stratégique, au Bureau de Planification Urbaine et Rurale du Cadre de Vie, au MEEDDM.

M. Michael LATZ, Président du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte.

M. Jean-Claude DAUBISSE, Président du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais.

M. Jean-François HUSSON, Président Syndicat Mixte du SCoT Sud – Meurthe-et-Moselle, Vice-Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

M^{me} Catherine GAUER, Directrice de Projets de Point d'Appui National sur l'Aménagement Numérique du Territoire CETE de Nantes.

P. 98-111 : TABLE RONDE 2 : L'URBANISME COMMERCIAL EST-IL UNE THÉMATIQUE COMME LES AUTRES ?

M. Marc ANDRO, Vice-président Délégué de l'Agence de Quimper-Cornouaille Développement.

M. Thierry CANN, Directeur du Syndicat Mixte Pays de Brest.

M. Christian MUSIAL, Président du SCoT de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin.

Motion de la Fédération nationale des SCoT en matière d'urbanisme commercial.....107

Intervention de Benoist APPARU, Secrétaire d'état chargé du logement et de l'urbanisme.....108

P. 114-124 : DERNIÈRE PLÉNIÈRE : 10 ANS DE SCoT... ET APRÈS ?

M. Patrick MAGRO, Vice-président Communauté Urbaine Marseille-Provence Métropole.

M^{me} Corinne CASANOVA, Vice-présidente de la Communauté d'Agglo du Lac du Bourget.

M. Lionel COURDAVAULT, Président du SCoT grand Douaisis.

Questions finales avec la salle.





OUVERTURE

des 6^{èmes} Rencontres
Nationales des SCoT

JEUDI 17 JUIN 2010 : MATIN

OUVERTURE DES 6^{ÈMES} RENCONTRES NATIONALES DES SCoT

Intervention d'ouverture des Rencontres



Thierry FOUQUET - Animateur Mobilis Production :

A tous, bienvenus, pour ces 6^{èmes} Rencontres Nationales, à Douai, dans le Nord et je vais commencer par faire une rectification historique car peu d'entre vous le savent, il fait beau dans le Nord au mois de juin !

Merci d'être venus si nombreux pour cette journée, je vous expliquerai dans quelques instants pourquoi ces tables rondes... Va-t-on travailler aujourd'hui ? L'enjeu de ces deux jours tient dans son titre, le mot rencontre et les organisateurs de ces deux jours souhaitent que vous vous rencontriez au maximum. Que vous partagiez vos expériences, vos analyses, sur 10 ans de SCoT et sur l'avenir de ces SCoT.

Pour démarrer ces 2 jours, je vais appeler le représentant de la force invitante. Ils ont beaucoup travaillé, depuis des mois, pour réaliser cet événement. Merci d'accueillir comme il se doit, avec vos applaudissements soutenus, matinaux, Lionel Courdavault, Président du SCoT du Grand Douaisis.

Intervention de Monsieur Lionel Courdavault, Président du SCoT grand Douaisis

■ M. Lionel COURDAVAULT – Président du SCoT grand Douaisis :

Merci.

Messieurs les Députés, Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les élus, Conseillers Régionaux, Conseillers Généraux, Maires, Conseillers Municipaux et Représentants des différents SCoT de France. Mesdames, Messieurs les Techniciens, Mesdames, Messieurs les Partenaires, bienvenue chez les Ch'tis ! Beaucoup d'entre vous ont vu le film, vous y êtes. Comme vous le voyez et comme cela a été dit, il ne pleut pas, mais c'est le Nord ! C'est un immense plaisir de vous accueillir aux 6^{èmes} Rencontres Nationales des SCoT, à Douai, dans la cité des Géants. Les Géants, plus connus dans notre région et dans le Nord, en particulier sous le nom de Gayants : chevaliers ou personnages exceptionnels, hommes de bien qui, à travers les âges, ont marqué, glorifié, magnifié leurs villes et leurs habitants. Ce sont d'ailleurs souvent des héros. Douai en a plusieurs et toutes les villes du Nord, ou presque, en ont un. C'est donc à Gayant Expo Douai, dans cette cité des Géants, qu'il m'est agréable de vous recevoir.

« Cap au Nord » avait été notre acte de candidature et c'est avec le SCoT Grand Douaisis, tout le Nord-Pas de Calais qui s'est mobilisé pour organiser cette manifestation et vous recevoir avec le cœur. La Communauté d'Agglomération du Douaisis et son Président, Christian Poiret, qui nous offre pendant ces deux jours les petits déjeuners, les pauses café bien agréables et c'est également la Communauté d'Agglomération, qui est propriétaire de cet établissement « Gayant Expo ». La ville de Douai, avec son Maire, Jacques Vernier, qui nous fera l'honneur de nous accueillir ce soir pour un cocktail, dans les salons de l'Hôtel de Ville, magnifique Hôtel de Ville que vous pourrez découvrir.

La Région Nord-Pas de Calais et le Conseil Général du Nord, représenté par son Président, Bernard Derosier, qui se sont largement mobilisés pour la réussite de ces rencontres. Monsieur Vincent Léna, du Conseil Régional et Monsieur Derosier, vous diront eux-mêmes, tout à l'heure, quel plaisir ils ont à vous recevoir. Je salue mes collègues des territoires voisins et tout particulièrement les trois Présidents de l'interSCoT, avec qui nous travaillons dans le cadre d'une coopération interterritoriale élargie,

pour asseoir la mise en œuvre de nos SCoT.

Pendant deux jours, ici à Douai, élus, techniciens et partenaires des SCoT sommes réunis pour travailler ensemble. Nous avons pris cette habitude de le faire quasiment chaque année, depuis maintenant 6 ans, sur des thématiques qui nous rassemblent, ou qui nous divisent, mais qui nous aident à avancer. Le SCoT, instauré il y a maintenant 10 ans par la loi SRU, et que le Grenelle de l'Environnement sacre comme l'un des principaux outils de planification urbaine, est au centre de nombreux débats et contentieux.

Il s'agira, au cours de ces rencontres, de réaborder l'identité du SCoT, comme projet de territoire, ou comme outil de planification. À cette occasion, nous pourrions mesurer dans les multiples interventions de ces 2 jours qu'il n'existe non pas 1 modèle de SCoT, mais bien des SCoT et peut-être même autant de SCoT que de territoires. La loi SRU a 10 ans, 10 ans déjà ! Ces Rencontres Nationales doivent être l'occasion de faire un bilan. Même si tout le monde n'est pas au même stade, même si tout le monde n'est pas arrivé au même niveau d'avancée, il est important de faire ce bilan. Mais le bilan ne suffit pas, puisqu'en 10 ans le SCoT a évolué. Le SCoT a avancé et je dirai que le SCoT n'est pas un document fossile, comme ont pu l'être d'autres documents.

En préparant ces Rencontres, nous nous interrogeons sur le fait que la loi Grenelle 2 allait peut-être déboucher sur la généralisation des SCoT en France. Cette orientation fait partie du texte qui sera de nouveau soumis au vote du Parlement et, à terme, c'est vraisemblable que l'ensemble du territoire national sera concerné par la mise en œuvre d'un SCoT. Quelles seront pour nous les conséquences d'une telle mesure ? Comment permettre la meilleure application de l'outil SCoT au sein de territoires si différents, aux besoins si différents et aux vocations si différentes.

Au-delà de la seule généralisation de l'outil, le SCoT se voit désormais doté de nouvelles missions, des missions contraignantes, de plus en plus contraignantes... La prise en compte des Plans Climats, qui eux-mêmes risquent de se généraliser. La prise en compte de la performance énergétique, enjeu que nous avons d'ailleurs pris en compte pour l'organisation de ces journées. La prise en compte de la biodiversité. La prise en compte de la question du numérique, rappelée dans la loi Grenelle 2. Les lois Grenelles ne sont pas les seules à élargir les missions des SCoT.

La législation sur l'urbanisme commercial en débat à l'Assemblée, vise à renforcer le rôle des SCoT en matière d'implantation d'équipement commercial et risque

d'apporter, avec elle, des responsabilités aux lourdes conséquences pour les élus qui en ont déjà beaucoup. Les SCoT pourront-ils intégrer ces nouvelles missions, alors que les territoires connaissent des réalités si diverses ? De quels appuis financiers et techniques allons-nous disposer pour les projets à venir ?

Alors que la question du financement des collectivités est de plus en plus engagée. Autant de questions que nous aurons l'occasion d'aborder, autour de ces tables ovales et pas rondes, mais c'est déjà très pratique. Ces rencontres se veulent être un événement interactif et participatif, afin que chacun d'entre nous puisse s'informer, échanger, débattre. Pour que nous puissions, ensemble, réfléchir sur la qualité des SCoT, mais aussi sur leur avenir. Il a été choisi de recourir pour cela à un mode d'animation privilégiant le débat. Votre participation, votre engagement et vos contributions sont la clé de la qualité des débats et le gage de la réussite de ces journées. Ces 6^{èmes} rencontres sont aussi l'occasion de prendre conscience de l'importance du réseau des SCoT, de son ampleur et de sa spécificité.



La réflexion de la création d'une fédération des SCoT est maintenant plus qu'engagée, puisqu'hier soir, dans cette salle, ont été jetées les bases de cette future Fédération.

Pour moi, je dois dire que c'est aussi une manière de prendre en compte la position des élus, qui devront porter la voix des SCoT à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

Avant de conclure mon propos, je me dois de remercier quelques partenaires : la presse et en particulier le Groupe Territorial, tout particulièrement le magazine Traits

urbains, qui a relayé, dans ses pages, l'information relative aux Rencontres Nationales 2010 et dont vous trouverez un exemplaire dans vos malles.

Remercier également des prestataires, qui ont travaillé d'arrache-pied à nos côtés : Cap Soleil, dont vous avez déjà, peut-être, entendu parler à Narbonne, c'est l'Agence qui a organisé, préparé et vous a accueilli dans cette région. Ce sont eux qui ont assuré toute la logistique.

Mobilis Production, avec Thierry Fouquet, qui va animer ces journées, et qui, pendant 2 jours, va nous accompagner avec son équipe pour toute l'organisation technique. Le traiteur, et je voudrais remercier aussi, sans pouvoir tous les citer, l'ensemble des partenaires qui nous accompagnent dans cette aventure.

Enfin, nous avons tenu à organiser cet événement dans un esprit d'éco responsabilité. En cohérence avec notre engagement dans le Plan Climat Territorial Grand Douaisis et nous avons pris 6 engagements pour l'organisation de ces rencontres :

- La communication, autrement dit la limitation de l'utilisation et de la diffusion de papier.
- Des achats éco responsables.
- L'éco mobilité, par la promotion du recours aux transports collectifs et au covoiturage.
- La gestion des déchets. Tous les déchets de ces rencontres feront l'objet du tri sélectif.
- Et, l'accent a été mis sur la sensibilisation aux économies d'énergie.
- Sur place, tout est mis en œuvre pour réduire au maximum l'empreinte écologique de la manifestation et nous essaierons, dans un 6^{ème} engagement, d'évaluer le bilan des émissions de CO2 générées par cette manifestation.

Je tiens tout particulièrement à souligner le travail du Club des SCoT, qui tout au long de l'année, tout au long de ces années, a largement contribué à ce que nous soyons là aujourd'hui et que les SCoT prennent leur place, toute leur place dans le débat national. Saluer et remercier l'équipe du SCoT Grand Douaisis, qui n'a pas ménagé ses efforts et qui, depuis plusieurs semaines, depuis plusieurs mois, est au travail pour vous accueillir dans les meilleures conditions. Je voudrais saluer plus particulièrement Ludovic Dewitte, qui a été la cheville ouvrière et qui a consacré énormément de son énergie pour que tout soit parfait.

Enfin, avant de passer la parole aux autres interlocuteurs et en particulier à Monsieur Cédric Le Jeune, qui a mis fin à son mandat, je tenais d'ailleurs à le féliciter, le remercier, lui dire combien toute son action avait été utile, après la Présidente précédente, qui est là aussi dans la salle. Je tiens à leur dire merci. Grâce à eux, je pense que les SCoT vont prendre toute leur place dans l'avenir.

Enfin, merci à vous tous, Mesdames et Messieurs, qui avez fait le déplacement, quelquefois de loin, des îles même, pour être ici, dans ce Nord, ce Douaisis qui est heureux de vous accueillir. Merci de votre attention.

T.F. : Comme le disait à l'instant Monsieur le Président, nous allons accueillir un autre Président, bien qu'il ait cédé la main hier soir, il a encore toute son expérience de la conduite du Club National des SCoT. Merci d'accueillir Cédric Le Jeune.

« Tout est mis en œuvre pour réduire au maximum l'empreinte écologique de la manifestation »



**Intervention de Monsieur Cédric Lejeune,
Directeur du SCoT Rives du Rhône,
Président du Club des SCoT**



■ **M. Cédric LE JEUNE** - Directeur du SCoT Rives du Rhône - Président du Club des SCoT :

Bonjour Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs.

C'est avec un plaisir renouvelé que le Club des SCoT s'est associé au Syndicat Mixte du Grand Douaisis, pour vous accueillir durant les 2 jours à venir. Je tiens, à ce titre, à vivement remercier le Syndicat Mixte du Grand Douaisis et notamment son Président pour l'organisation de ces Rencontres, ainsi que toute l'équipe technique, comme cela vient d'être fait et notamment Ludovic Dewitte, qui a été vraiment un vrai chef d'orchestre pour l'organisation de ces Rencontres et qui s'est beaucoup impliqué. Je ne sais pas s'il est dans la salle, mais il aurait été bien qu'il se lève pour que nous puissions l'identifier. Je suis en train de dire qu'il a beaucoup travaillé et il n'est pas là ! Mince !

Comme vous le savez, les Rencontres Nationales sont un moment privilégié et précieux pour la planète SCoT. Elles constituent la face la plus visible et médiatique, bien entendu, des travaux du Club. Depuis l'an passé, les chefs de projet se sont impliqués dans le Club des SCoT, n'ont pas économisé leurs efforts pour faire vivre le réseau, dans l'attente des Rencontres Nationales. Les résultats sont là : plus d'une centaine d'adhérents, un site Internet, une lettre d'information, le premier annuaire des SCoT, des partenariats riches et nombreux, une quinzaine d'ateliers et de conférences organisés en région.

Je tenais donc, personnellement, à vivement remercier tous les membres du Conseil d'Administration du Club des SCoT, car il s'agissait bien d'une aventure collective. Merci à eux. Bien sûr, ces Rencontres ont une tonalité particulière à plus d'un titre. Cela fait 10 ans que les SCoT de première génération sont nés et, aujourd'hui, s'ouvre une nouvelle époque avec la fameuse « Grenellisation » issue de la loi ENE. Nous aurons donc l'occasion, comme il a été dit, durant ces 2 jours, de porter un regard introspectif et prospectif sur l'outil SCoT.

Des élus de SCoT pionniers, approuvés depuis quelques années, témoigneront de leurs retours d'expérience. Ce sera aussi l'occasion de poursuivre, en s'interrogeant sur l'universalisme de l'outil SCoT. Peut-on se passer de l'outil SCoT, est-il nécessaire sur tous les territoires, quels qu'ils soient ? Est-ce un outil indispensable ?

Car la question des moyens sera aussi posée. Vu le renforcement constant des prérogatives du SCoT, qui devra désormais aborder, également, les questions telles que la biodiversité, les technologies de l'information, de la communication. Avec bien entendu, comme vous le savez tous, les obligations renforcées, quasi scientifiques d'évaluation. Tout cela alors que des enjeux essentiels, tels que l'urbanisme commercial sont, en ce moment même, au cœur des débats Parlementaires. Les premières rédactions génèrent des inquiétudes certaines, quant à l'adéquation des mesures envisagées avec la vocation du SCoT. Ce dernier doit continuer à prendre sens au travers de la chaîne de subsidiarité qu'il active, en faisant confiance à la capacité des élus, des intercommunalités et des communes à le décliner sur leurs territoires. Tous ces éléments, ces enjeux, seront également repris parmi d'autres, au cœur de séance de « téléSCoTage », sorte de « speedSCoTing » qui, à n'en pas douter, seront riches de débats et de contenus, à l'image de leur format original. 10 ans de SCoT donc, et maintenant, contrairement à la chanson, je pense que l'ensemble des acteurs politiques, comme techniques, savent très bien tout ce qu'il reste à faire.

Ces Rencontres Nationales seront, donc, l'occasion de nous donner du courage et de tracer les perspectives dont pourra s'emparer la toute nouvelle Fédération Nationale des SCoT, qui succède, comme cela vient d'être dit, au Club des SCoT. Il vous en sera dit quelques mots, dans la journée, par son nouveau porte-parole.

Avant de conclure, deux petites choses. Je voudrais tout particulièrement souligner, comme cela a été dit, le plaisir que nous avons, aujourd'hui, à accueillir de nombreux représentants des DOM TOM, Martinique, Réunion, Guyane, présents dans la salle. Ils ont fait le chemin jusqu'à Douai et c'est un vrai plaisir de les accueillir.

La deuxième chose, je rappelle aussi, Monsieur le Président Courdavault a insisté sur le côté interactif de ces rencontres... Je vois des collègues qui rient, car ils m'ont dit « non, ne fais pas cette blague... », Cédric..., mais je vais quand même la faire... » Il a été mis en place un système original, avec la possibilité d'envoyer des SMS.

Alors même si les règles du jeu n'ont pas été fixées à l'avance, je rappelle, outre l'importance de mettre vos portables sur mode silence, je rappelle que tous les textos relatifs aux choix vestimentaires ou aux photos compromettantes de la Soirée de Gala, envoyés en mode masqué, seront filtrés. Donc, inutile de les envoyer, autrement nous les garderons pour nous... Merci beaucoup et bon Congrès.

T.F. : Merci à vous. Je ne pense pas que Vincent Léna soit arrivé. Je vais demander au Président du Conseil Général, qui nous fait la joie et l'honneur d'être présent pendant ces journées... Monsieur Bernard Derosier, sous vos applaudissements. Merci.



Intervention de Monsieur Bernard Derosier, Président du Conseil Général du Nord

■ **M. Bernard DEROSIER** – Président du Conseil Général du Nord :

Mesdames, Messieurs, merci de m'accueillir parmi vous, ce qui me donne l'occasion de vous souhaiter, après Lionel Courdavault, Président du SCoT du Grand Douaisis, que je salue, de vous adresser quelques mots de bienvenue.

Bienvenue dans le Nord, je ne reprendrai pas l'expression

qu'il a lui-même utilisée. Nous sommes fiers, en effet, d'être Nordistes et nous sommes surtout heureux d'accueillir des visiteurs venus d'ailleurs, de notre territoire, quelque soit votre point de départ.

Bienvenue pour ces 6^{èmes} Rencontres Nationales et je me retrouve, une nouvelle fois, avec plaisir dans cet Espace Gayant, qui me donne l'occasion de saluer chacun et chacune d'entre vous. Mais parmi vous, permettez-moi une mention spéciale pour mon collègue Député-Maire d'Épinal que je veux saluer et pour le Président Poiret, Président de la Communauté d'Agglomération, par ailleurs, Conseiller Général.

Nous avons quelques échanges, en aparté, sur un problème qui intéresse les responsables que vous êtes, celui des transports urbains, interurbains. Il arrive que tout cela se croise et nous essayons d'éviter qu'il y ait des chocs dans les croisements. Avec le Président de la Communauté d'Agglomération de Douai, qui est Conseiller Général par ailleurs, nous avons quelques échanges sur l'aménagement du territoire.

C'est, incontestablement, en tout les cas de mon point de vue, la responsabilité première des acteurs politiques et vous êtes nombreux et nombreuses ici, ceux que nous appelons communément, des acteurs politiques. Tous les niveaux sont concernés, la commune elle-même, quelque soit son importance. Bien entendu, les Etablissements de Coopération Intercommunale.

Bien entendu, le Département, la Région, l'Etat, l'Europe, aujourd'hui, sont des territoires sur lesquels il nous faut réfléchir aux aménagements indispensables. Or, les spécialistes de l'aménagement du territoire que vous êtes ne sont pas sans connaître les grandes caractéristiques géographiques, historiques, économiques, qui ont façonné notre territoire. Les paysages du Nord n'échappent pas à cette diversité et gardent de multiples traces des activités humaines qui s'y sont succédé au fil des années, au fil des siècles, qui intègrent, peu à peu, les éléments d'un patrimoine commun, que nous avons choisi de préserver.

Par exemple, et nous sommes dans le Douaisis, qui est dans le Bassin Minier..., le patrimoine minier, qui fait actuellement l'objet d'une candidature pour son inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, illustre mon propos. À côté de cette vision patrimoniale du territoire, il y a ces caractéristiques contemporaines, celles qui touchent nos concitoyens dans leur vie quotidienne, le logement, le travail, le cadre de vie, les transports. Nous les avons évoqués, les services publics. Les élus locaux doivent donc, aujourd'hui, tout à la fois concilier les besoins présents d'un territoire, gérer ses contraintes, ses contradictions, parfois. Réparer

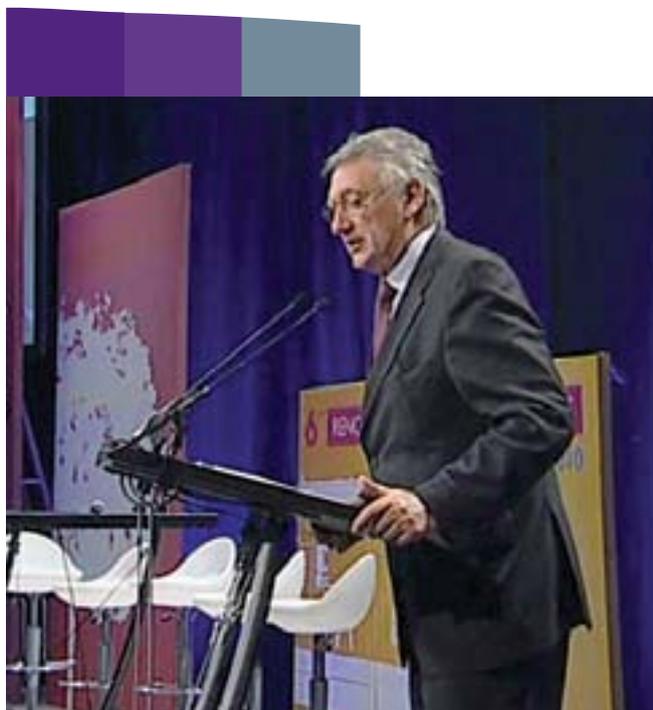
quand cela est possible les erreurs du passé et anticiper les évolutions futures. Pour les décideurs politiques, les choix en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire sont, par conséquent, hautement stratégiques. Le Département du Nord, outre la richesse et la diversité de ses paysages et de ses composantes économiques et urbaines, présente quelques caractéristiques incontournables pour l'aménageur.

D'abord une densité urbaine particulièrement élevée. 2,5 M d'habitants, sur un territoire de 5000 et quelques km². Un réseau d'infrastructure routière, à la fois bien développé, mais en même temps souvent saturé autour des grandes conurbations et de la Métropole, en particulier. L'existence d'une forte concurrence foncière entre les usages économiques, urbains, agricoles, récréatifs, environnementaux. Tout cela rend donc particulièrement importante l'élaboration de ces Schémas de Cohérence Territoriale, qu'a voulu le législateur, pour accompagner l'évolution, hier des SDAU, vers une vision plus large de l'aménagement du territoire.

« Réparer quand cela est possible les erreurs du passé »

Dans le contexte économique difficile dans lequel nous sommes, qui pourrait le nier ? Dans la situation tendue dans laquelle se trouvent les finances publiques des collectivités territoriales, en particulier. Qui pourrait dire le contraire ? Et face à des contraintes environnementales croissantes, nous devons, aujourd'hui, à la fois être économes des ressources naturelles et foncières et faire preuve d'imagination et d'ambition pour le développement des territoires. Cela doit, naturellement, se traduire au niveau territorial, dans les documents d'urbanismes, tout comme dans les politiques transversales, menées au niveau régional et départemental. Il est en particulier indispensable d'assurer la meilleure liaison possible, la meilleure cohérence, entre les plans et les schémas sectoriels élaborés par le département et par les SCoT. Les décisions, qui sont prises en matière d'urbanisme, ont en effet un impact important sur les politiques, sur les stratégies d'aménagement départementales.

Prenons, par exemple, les évolutions démographiques qui ont forcément des conséquences sur l'organisation des services publics de proximité, placés sous la responsabilité du département. Je pense aux services sociaux, à la construction, la réhabilitation des collèges, qui relèvent de la collectivité territoriale, départementale. Prenons les orientations en matière d'urbanisme, décidées par un établissement public de coopération intercommunale, par exemple. Ces orientations vont avoir un effet fort sur la



politique départementale de transports interurbains et d'infrastructures routières. Au-delà de ces exemples, le département doit donc veiller à la bonne convergence entre les orientations des SCoT, et des efforts qu'il mène en matière d'aménagement rural et de protection de l'environnement traversée..., politique de l'eau ou des espaces naturels sensibles. C'est pourquoi, dans le cadre de cette loi de décembre 2000, dont nous célébrons le 10^{ème} anniversaire, le Département du Nord s'est associé aux travaux menés dans le cadre de l'élaboration des différents SCoT qui couvrent notre territoire et a été particulièrement attentif aux réflexions, orientations données dans ce cadre. 7 SCoT couvrent le territoire départemental.

Ils sont soit déjà approuvés, soit en cours d'élaboration, ce qui correspond pour 5 d'entre eux, aux arrondissements de notre département, celui de Dunkerque étant, pour sa part, divisé en 2 territoires de SCoT. Au-delà des limites administratives, ces territoires ont incontestablement leur identité. Une identité qui est basée sur des considérations historiques, géographiques, économiques, sociales, culturelles et ce sont donc, par conséquent, à la fois des territoires où s'inscrivent des perspectives d'aménagement à long terme et en même temps, des territoires de projets à court et à moyen terme.



Le Département s'inscrit donc dans ces deux échelles de temps, en participant aux travaux des SCoT, mais également en recherchant avec les territoires les modalités d'un partenariat d'actions stratégiques, dans un cadre de contractualisation, en cours d'expérimentation dans le Cambrésis. Pour sa première année de mise en œuvre, l'objectif étant de généraliser cette relation contractuelle avec les acteurs locaux, que sont les Maires et les Présidents d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Là encore, la méthode proposée est celle de la recherche d'une synergie entre les priorités locales et les capacités d'actions du Département dans le cadre de l'exercice de ses compétences. Le Département du Nord s'inscrit donc, positivement, dans le développement durable des territoires, en complémentarité avec les actions menées par les communes, les communautés de communes, les communautés d'agglomération. Ces appuis aux territoires s'exercent également dans une volonté politique de solidarité envers les territoires qui en ont le plus besoin.

C'est là notre conception de l'aménagement des territoires et vous imaginez que nous avons à faire des choix, qui tiennent compte de la diversité de ces territoires. Si je prends la Métropole Lilloise, où sont concentrées beaucoup d'activités, donc beaucoup de richesses et beaucoup de populations, avec un taux de chômage néanmoins important, qui est légèrement au-dessus de la moyenne nationale, un peu plus de 10 %.

A l'inverse, si je prends le Bassin de la Sambre, du côté de Maubeuge, où le taux de chômage dépasse parfois 30 % dans certains sous bassins, il y a, bien entendu, à intégrer ces données dans l'intervention d'une collectivité comme le Département. Mais si, comme cela s'annonce, dans le projet de loi de réforme des collectivités territoriales, le Département est demain contraint, de limiter, voire de renoncer complètement à ses participations financières, pour faciliter l'émergence de projets locaux, le risque est grand de voir s'accroître, peu à peu, les disparités territoriales et c'est une des raisons qui m'amène à être plus que réservé devant ce projet de loi de réforme territoriale.

J'ajoute, que la création d'une métropole, demain, telle qu'il était prévu par la loi, qui bénéficierait du transfert de certaines compétences du Département et avec elles, les recettes afférentes à ces compétences, accentueraient encore ce déséquilibre territorial, car nous risquons d'avoir des départements à deux vitesses, là où il y aurait une métropole concentrant les richesses et les moyens, et ailleurs un territoire sans moyen financier suffisant pour apporter des réponses aux populations. Or, dans le département du Nord, 2,5 M d'habitants, il y a, à peu près un million cent milles habitants dans la Métropole et

donc 1 million quatre cents milles hors Métropole.

Pour l'heure, Mesdames, Messieurs, je sais que d'autres préoccupations grandes et nobles vont occuper vos travaux concernant, par exemple, l'évolution des missions dévolues au SCoT, dans les domaines de l'environnement, ou dans l'évolution des technologies de l'information ou de la communication. C'est une des raisons, parmi beaucoup d'autres, que j'ai développé en quelques mots, qui m'ont amené à être vivement intéressé par la tenue de ces assises dans notre Département et je vous remercie à nouveau d'avoir choisi le Nord et je vous souhaite surtout de bons travaux.

T.F. : Et pour conclure ces discours introductifs, je vais demander à Vincent Léna, qui représente le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, de me rejoindre, sous vos applaudissements.



Intervention de Monsieur Vincent Léna, Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais



■ **M. Vincent LÉNA** – Élu du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais :

Bonjour à tous, je vais joindre ma voix à celle des Présidents Courdavault et Derosier, pour vous souhaiter de bons travaux pendant ces deux journées. J'espère que vous avez compris que le Département était exemplaire dans de nombreux domaines, notamment en matière de planification et d'urbanisme et la présence du Président Derosier en témoigne, je pense. Vous savez aussi que la Région est assez exemplaire dans ce domaine et que depuis longtemps elle joue aussi un rôle de pionner et je suis particulièrement heureux que le Président Percheron m'ait demandé d'intervenir, car cela me rappelle quelques souvenirs, quand j'étais Directeur Adjoint du Cabinet de Claude Bartolone, et que nous travaillions sur la loi SRU. Et on se retrouve là, 10 ans après, à fêter l'anniversaire des SCoT et des nombreuses avancées. Même si ce n'est pas grand public, nous savons tous que ce sont des avancées qui sont tout à fait décisives et nous sommes tous très attentifs au devenir des démarches des SCoT et des planifications urbaines au sens très large.

Vous avez aussi compris que la Région, très attentive à ces démarches, a quelques expériences qu'il faut rappeler, peut-être, de manière très sommaire. Je crois que c'est avec l'Alsace, la Région qui dispose du plus de démarches de SCoT, l'essentiel de la population de la Région est couvert, ce qui fait presque près de 4 M d'habitants couverts par des démarches de SCoT. Signaler les articulations, qui je crois, sont assez exemplaires, entre le Schéma Régional d'Aménagement du territoire, porté par la Région et les

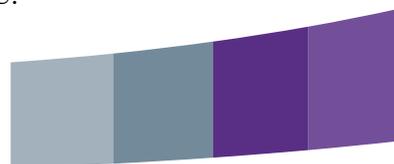
différentes démarches de SCoT. D'ailleurs, la Région..., son Président Daniel Percheron, a, à chaque fois, demandé que nous soyons associés, en tant que personne publique associée, à ces démarches de SCoT, pour articuler avec le SRADT et les autres schémas régionaux, je pense au Schéma Régional des Transports et aussi au Schéma Régional de Développement Economique, qui a une démarche de gouvernance assez exemplaire dans cette Région.

C'est vrai que la Région a élaboré son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire comme un véritable projet de développement régional, qui implique de la concertation, de l'articulation, avec tous les acteurs. Cela a été sa démarche, sans trop rentrer dans la technique. Ayez en tête qu'à chaque fois que les SCoT sont engagés, la Région a l'occasion de donner son avis et qu'elle a définie un certain nombre d'orientations. Il y a 18 objectifs, en particulier, qui interpellent tous, directement ou indirectement les SCoT et qui permettent de motiver ces avis, dont nous pouvons débattre en commission thématique, avec les élus ou les techniciens du SCoT concerné, que nous invitons à cette occasion et c'est toujours l'opportunité d'avoir des échanges très riches, pour les uns et pour les autres.

Et puis, aussi, signaler une démarche qui va encore peut-être plus loin. Nous aurions même aimé qu'elle aille jusqu'à donner une valeur d'opposabilité à ces textes. Vous avez peut-être entendu parler de la démarche des Directives Régionales d'Aménagement, que nous avons lancée dans la région Nord-Pas de Calais. Il y en a plusieurs. Je pense en particulier à l'enjeu de la maîtrise de la périurbanisation qui a fait l'objet de Directives Régionales d'Aménagement, à l'échelle supraSCoT, pour essayer de mettre en cohérence différents SCoT autour de cet enjeu.

Nous pourrions aussi le dire en matière de Trame Verte et Bleue, où là aussi, la Région a défini une Directive Régionale d'Aménagement, à partir de 2008.

Ces directives ne sont pas opposables, bien entendu, ce ne sont pas des documents d'urbanisme opposables, mais nous nous sommes assurés, en discutant avec l'ensemble des acteurs, que cela orientait massivement tous les moyens d'intervention de la collectivité et en particulier avec les Conseils Généraux, du Nord, du Pas de Calais, pour que nous travaillions ensemble, avec l'État, les Consulaires, Chambres de Commerce ou Chambres Régionales d'Agriculture, mais aussi l'Etablissement Public Foncier, la SAFER, ou les CAU.



Cela permet d'orienter progressivement, autour de ces Directives Régionales d'Aménagement, les différents documents d'urbanisme et de manière plus générale les différentes politiques publiques.

En 2010, nous allons essayer d'aller plus loin encore et d'essayer de partir de cette base pour travailler avec l'ensemble des territoires, de manière spécifique à chacun, bien entendu. Les objectifs et les leviers à définir seront forcément différents de l'un à l'autre, mais l'idée est bien de partir de ce travail technique, dont les responsables et les animateurs des SCoT ont bien été la cheville ouvrière, pour arriver à une communauté d'intérêts partagés.

Un exemple parmi d'autres, que je vous signale, c'est là aussi une démarche qui se veut pionnière, c'est l'initiative, engagée par 4 SCoT, qui plus est des SCoT du Département du Nord et du Pas-de-Calais : Le SCoT de l'Artois, le SCoT de Lens-Liévin/Hénin/Carvin, le SCoT du Grand Douaisis et le SCoT de l'Arrageois, qui se sont engagés, avec la bienveillante participation du Conseil Régional, dans une démarche d'interSCoT. Nous aurons un interSCoT territorial, qui s'inscrit bien dans nos belles façons de faire et qui je crois, est à encourager.

Un dernier mot, pour ne pas repousser le début de vos travaux. Pour vous dire que le Conseil Régional va s'engager, prochainement, dans l'actualisation de son Schéma Régional d'Aménagement et que cette actualisation prend bien en compte l'ensemble des démarches des SCoT. C'est-à-dire que nous avons un double mouvement de bascule, le SRADT de la Région avait, je crois, un peu inspiré les démarches de SCoT dans les différents territoires et aujourd'hui, 10 ans après, c'est un peu l'inverse. C'est le SRADT qui va s'inspirer



de tout le travail qui a été mis en place à travers les SCoT. Non pas pour en faire un simple recollement, mais pour essayer d'aller plus loin et d'ouvrir une nouvelle étape dans l'émergence d'un véritable savoir-faire Régional et je me fais l'écho des préoccupations exprimées par Bernard Derosier, surtout dans une période un peu troublée, avec cette réforme des collectivités territoriales qui inquiète. Je pense, à juste titre maintenant, que c'est un peu plus précis.

Vous en avez le témoignage au travers de la suppression, pour l'avenir, des Pays, qui dans bien des cas, je pense au milieu rural, avaient pu servir de support à l'élaboration de démarches, qui dépassaient le simple niveau d'intercommunalités, qui, nous le savons, ont parfois un niveau un peu trop réduit. Je pense à certains cantons où nous avons des intercommunalités de 5 ou 6000 habitants. C'est vrai que le Pays, pour lequel nous pouvions avoir un certain nombre de réticences sur l'émergence possible d'un nouvel échelon de collectivité territoriale, a au moins servi de support à l'élaboration de démarches de planification de l'urbanisme. Elles avaient au moins cet intérêt-là.

Je vous souhaite de très bons travaux. Je manquerais à tous mes devoirs et surtout à la tradition de convivialité, que nous avons dans notre Région, si je ne vous souhaitais pas de ne pas faire que travailler..., mais je crois qu'on vous a prévu, aussi, en marge de ces journées de travail et d'échanges, un agréable séjour avec des possibilités de visiter... Je crois que, malheureusement, vous n'irez pas jusqu'à notre beau littoral. En tout cas, je vous souhaite de bons travaux, riches, importants pour la suite.

Bien sûr, les militants du SCoT, les soldats des SCoT, n'ont pas vocation à être sous les feux de la rampe, mais sachez bien, et je reprends les propos de Bernard Derosier qui a tenu à être présent, sachez bien que les élus et je pense la population, ne sait pas à quel point vous avez contribué à ce que le pays garde sa cohérence et garde, au cœur de tout cela, un projet de civilisation, et donc je voudrais vous remercier, encore une fois, de ces Sixièmes Journées des SCoT et remercier Lionel Courdavault et son équipe, d'avoir pris l'initiative d'accueillir et de faire venir tous ces acteurs dans notre belle région. Voilà, merci de votre attention et bons travaux à vous. Au revoir.

T.F. : Merci beaucoup pour ces introductions successives. Lionel Courdavault l'indiquait en début de ces deux jours, nous avons souhaité favoriser les échanges. Le fonctionnement d'un SCoT, par définition, maximise les échanges, nous allons le voir au travers de différents témoignages sur les territoires. Nous vous l'avons dit en arrivant, pour la première fois, c'est assez unique, nous ne vous demandons pas de couper votre portable. Nous vous demandons de le mettre sur vibreur,

éventuellement, ou silencieux. Ce portable va vous servir, durant ces deux jours, à différentes occasions. La première, nous allons démarrer, dans quelques instants, une table ronde où vont se succéder un certain nombre d'intervenants, qui vont témoigner de leurs expériences sur leurs différents territoires et tout au long de ces interventions, vous avez la possibilité de poser une question, d'avoir une réaction et de nous en faire part. Tout simplement, en utilisant votre téléphone portable.

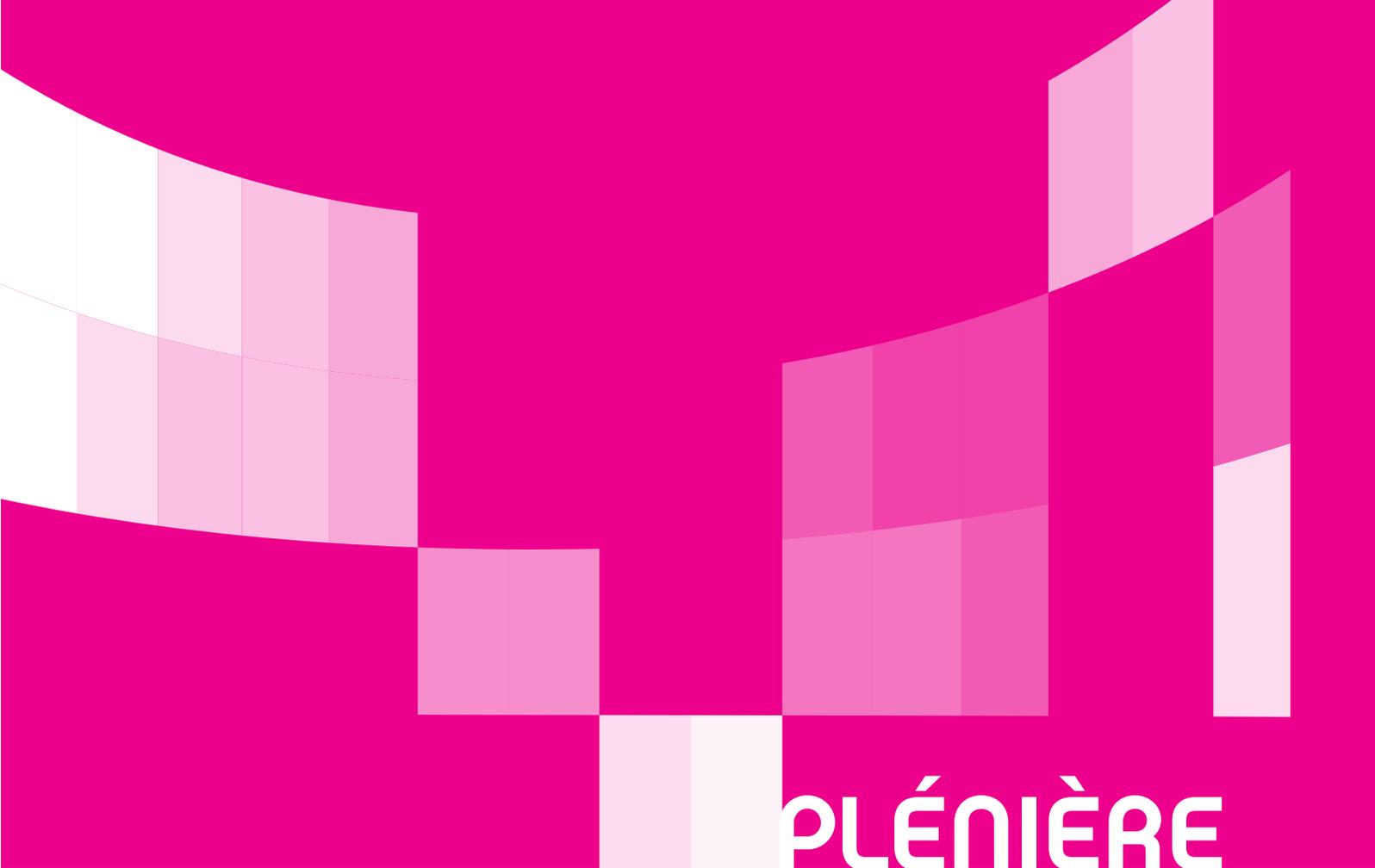
Comment cela fonctionne ? Holà ! On sent dans la salle qu'il y en a qui n'ont pas l'habitude d'envoyer des SMS et qui se disent « dommage que mon enfant de 15 ans ne soit pas à mes côtés, pour m'aider... » Mais vous allez voir, c'est très simple. Que faut-il faire ? Pour envoyer un message, il faut, dans ce message, inscrire, tout d'abord, le mot « live », puis, dans la suite de ce message vous indiquez votre question ou votre réaction. Tout cela, vous l'envoyez au 31767, et ce numéro n'est pas surtaxé. Vous l'avez compris, au fur et à mesure que vous entendez des interventions et que vous avez envie de réagir, n'hésitez pas à le faire.

Pourquoi cette méthode ? Pour avoir une vraie interactivité, avec une salle où nous dépassons les 300 personnes. Quand on fait passer dans un colloque traditionnel, le micro dans la salle, qui s'exprime ? En général, les leaders d'opinion, les comédiens, ceux qui ont l'habitude de prendre la parole, alors que certains d'entre vous sont peut-être plus timides, plus réservés, et pourtant ont des expériences à partager avec nous. C'est pourquoi nous avons préféré vous donner, à tous, la possibilité d'intervenir.

Concrètement, tous ces SMS vont arriver à une table de lecture, qui est dirigée par Sophie. Elle va analyser l'ensemble de ces réactions, de ces questions, car s'il y en a 300, il va être difficile de poser 300 questions aux intervenants, mais nous allons essayer de les synthétiser. Rassurez-vous, il n'y a pas de censure. Evitez les petites annonces, car cela, c'est assez traditionnel... « Vends DS avec fauteuils en cuir, etc. ». Quoique cela peut fonctionner ! Voilà. Les règles du jeu étant établies, nous allons aborder le premier temps de ces deux jours. C'est un temps de bilan, puisque le thème de cette table ronde est : 10 ans de SCoT, et alors... ?

Pour évoquer cette large question, je vais demander à Xavier Desjardins, Michel Heinrich, Christian Poirat, Yves Dupont et Bernard Lachambre, de me rejoindre sur scène. Les Rencontres démarrent. Le principe de ces tables rondes est, d'avant d'entamer un débat, je pense qu'il est toujours intéressant d'avoir l'occasion d'exprimer son point de vue. Je vais interroger ces 5 témoins, successivement, et nous aurons ensuite un temps d'échange, grâce aux remontées de vos questions et de vos remarques.





PLÉNIÈRE

10 ans de *SCoT*,
... Et alors ?

PLÉNIÈRE : 10 ANS DE SCoT... ET ALORS ?

T.F. : *Xavier Desjardins, vous êtes Maître de Conférences à la Sorbonne et en 2007, cela tombe bien, vous avez édité une thèse sur les SCoT. Vous êtes un peu, en ce début de matinée, notre spécialiste, celui qui a un éclairage général. Un des premiers éléments qui vous a frappé, lorsque vous avez travaillé sur cette thématique, c'est l'ampleur inattendue des SCoT, depuis l'origine.*

■ **M. Xavier DESJARDINS** - Maître de conférence - Paris 1 Sorbonne :

Merci de me passer le micro. Oui, je suis tout à fait étonné, car habituellement je parle dans des amphis où je me bats contre les SMS et là, j'ai bien compris qu'il faut en envoyer beaucoup... Lâchez-vous ! C'est intéressant de poser le bilan des « SCoT et 10 ans », car il y a des anniversaires que l'on fête et d'autres que l'on ne fête pas. Celui-là, nous le fêtons, c'est déjà un fait tout à fait remarquable et si on regarde un peu en arrière, dans les années 90, c'est la décentralisation. Les communes se lançaient dans les Plans d'Occupation des Sols. Nous ne faisons pas beaucoup de schémas directeurs et pour tout dire, ceux qui pensaient que cela allait revivre, n'étaient pas assez nombreux et trouvaient que c'était ringard.

Enfin, c'est un peu une surprise. Le SCoT est un succès. En 1992, nous aurions fait une réunion avec ceux qui faisaient un schéma directeur, il y aurait eu 5 personnes assez déprimées... Là, ce n'est pas du tout le cas.

C'est tout à fait heureux ce souci du territoire. Pourquoi le succès ? Il y a des raisons liées à la loi SRU elle-même. Elle mettait des contraintes au-delà des 15 km, etc. Les communes étaient incitées à faire des SCoT, mais en fait, si on va plus loin, je pense que, ce qui a fait le succès et c'est comme cela que je l'ai vu sur les territoires... c'est que les SCoT sont très différents d'un lieu à l'autre... Il y a ceux dont nous parlons beaucoup, ceux dont on ne parle pas. La loi SRU a donné beaucoup d'opportunités aux élus et aux techniciens de se saisir de cette question... Elle a fourni un guide de problèmes, elle a défini un certain

nombre de problèmes qui n'étaient pas à l'ordre du jour : les ségrégations sociales, le transport automobile, etc. Elle a fourni tout un guide de solutions et enfin elle a créé, aussi, de nouvelles scènes de participation et finalement, parfois, on se réunit et on finit par décider quelque chose...

À la fois, on parle des problèmes, on donne des solutions, on crée de nouvelles arènes de débats et il finit toujours par en sortir quelque chose. Je crois que c'est ce cocktail intéressant qui a permis le succès des SCoT, avec aussi un monde professionnel, qui était déjà là au moment de la loi SRU, qui avait déjà des compétences. C'est aussi un élément de succès qui explique ce souci du territoire. Finalement, cette loi est arrivée au bon moment, après 20 ans de décentralisation, alors que l'on avait dit, en 82 qu'il fallait l'intercommunalité par souci d'aménagement du territoire. On s'en est passé pour des raisons diverses et variées, lors de la première décentralisation, mais 20 ans après, absolument tout le monde s'est rendu compte que c'était une erreur.

T.F. : *Vous avez le sentiment, vraiment, avec votre regard national, d'avoir vu changer les modes de gouvernance, les pratiques entre les élus, sur le territoire ?*

■ **M. Xavier DESJARDINS** - Maître de conférence - Paris 1 Sorbonne :

Le problème de l'aménagement du territoire est extrêmement classique, c'est l'articulation entre échelles, puisque tout le monde est à peu près convaincu qu'il n'y a pas une échelle qui soit plus pertinente qu'une autre. Qu'elle soit locale, intercommunale, départementale, régionale, étatique..., finalement, nous savons bien qu'en aménagement, c'est l'articulation qui pose problème, pas la suprématie d'une échelle sur une autre. C'est un acquis majeur des réflexions du moment. Nous savons qu'il y en a quelques-uns, notamment pour la Région Parisienne, qui n'en sont pas convaincus. Mais cela dit, c'est quand même plutôt quelque chose qui fait l'objet d'un consensus assez large. L'idée est l'articulation.

Finalement, en regardant de loin, il y a trois modèles d'articulation. Les années 70, on disait « apprivoiser », car que ce passait-il, l'Etat avait les compétences. Ce « jacobinisme » était apprivoisé par les élus locaux, que l'on appelait à l'époque « notables », une thèse fameuse a décrit cela. Et finalement, les notables, par le cumul des mandats, étaient proches des administrations, du Parlement, etc. C'était en fait un centralisme tempéré par le local, ce qui fait que cela passait plutôt bien. C'était une sorte d'adéquation entre le national et le local. Dans les années 80/90, en termes d'aménagement, je pense que nous avons eu une sorte de domination d'une



échelle sur une autre. L'échelle dominante était celle du local, du POS. Il y avait très peu de Schémas Directeurs. Comme pouvait le dire Jean Frébault¹, dans un article sur l'urbanisme, finalement, il y avait une surplanification des détails, les articles étaient très précis, sur la hauteur des haies, etc. et, en même temps, une sous planification des grandes évolutions. C'était cela le grand problème. Il fallait réintroduire une vision à long terme, une nouvelle échelle plus large dans les politiques territoriales.

Cela a été tenté de multiples façons : par exemple avec le retour de l'Etat dans les directives d'aménagement en 1995. C'est une manière d'instaurer le long terme et finalement, la solution retenue est un peu le 3^{ème} modèle sur lequel nous sommes actuellement. C'est-à-dire d'adéquation des échelles, c'est celui de l'intercommunalité, qui est un modèle extrêmement intéressant : intercommunalité, SCoT - intercommunautaire..., tous ces trucs en « inter » qui réunissent les élus locaux, qui me semblent vraiment intéressants, car ce n'est pas seulement la combinaison des élus locaux, mais ce sont des élus locaux qui ont à mettre en œuvre un certain nombre de documents de planification : les SCoT, les PLU...c'est très varié. Ce sont des documents qui ont un certain nombre de valeurs qui sont définies par le législateur. Finalement, c'est le lieu de croisement d'orientations nationales avec le local et donc, c'est ce maillon d'articulation qui est nouveau.

« Les communes restent maîtresses »

Nous voyons bien, aujourd'hui, que ce maillon d'articulation des échelles qu'est le SCoT est face à une difficulté qui est bien connue. Nous demandons aux SCoT et aux intercommunalités de décider d'un certain nombre de choses pour lesquelles ils manquent aujourd'hui de légitimité politique. Je crois qu'on peut le dire. En fait, les communes restent maîtresses... Comment un SCoT peut faire pour qu'un PLU soit différent... ? C'est très compliqué. En fait, c'est le problème. On a donné ce rôle au SCoT, avec la difficulté de la légitimité politique, même parfois technique. Nous voyons bien que face à ce problème, il y a deux voies possibles.

1 Jean FREBAULT : Directeur de l'agence d'urbanisme de l'agglomération toulousaine de 1971 à 1978 – Directeur de l'Agence d'urbanisme de la communauté urbaine de Lyon de 1978 à 1988 – Directeur de l'Architecture et de l'Urbanisme au ministère de l'Équipement de 1989 à 1994 – Directeur de l'Établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau de 1994 à 1999 – Président de la 5^{ème} section « Aménagement et environnement » au Conseil général des ponts et chaussées depuis 1999 – Président du Conseil de développement du Grand Lyon depuis 2006.



Nous pouvons prendre les deux : soit celle d'un renforcement de la légitimité politique de cette échelle, puisqu'à un moment, certaines communes ne pourront pas se développer..., l'aménagement sera difficile. Un renforcement de la légitimité politique, soit suffrage universel direct, composé, composite, il y a beaucoup de solutions possibles.

Soit l'autre voie, qui est une solution pour les SCoT. C'est de dire que, finalement, l'outil que nous donnons aux élus locaux pour s'accorder va leur imposer un nombre de contraintes de plus en plus larges. C'est l'idée de faire des SCoT avec un nombre d'orientations plus précises. Le législateur devient de plus en plus précis sur ce que les SCoT ont à mettre en œuvre, avec le risque que cela casse, qu'ils n'aient plus le soutien local. Dans ce cas c'est l'outil qui s'impose pour lui-même. C'est la difficulté.

Finalement, nous sommes aujourd'hui, après 10 ans de SCoT, dans les questions de l'approfondissement de ce travail intercommunautaire : avec soit un renforcement de la légitimité politique, soit de l'efficacité des outils. Mais je pense que le risque est de les faire trop rigides. Ils seront mis en œuvre, mais après, il faudra que tous les élus locaux les acceptent quand même. Nous voyons bien que nous sommes autour de cette invention d'un autre type d'intercommunalité. Finalement, nous voyons que l'Etat fait des intercommunalités, l'outil pour faire rentrer au local des décisions qu'il n'arrive pas à imposer par lui-même et qu'il fait rentrer par la boîte intercommunale, puisque c'est le moyen de faire rentrer un certain nombre de préoccupations.

T.F. : *Dernière question, vous avez largement insisté sur la gouvernance qu'a fait évoluer le SCoT, mais en termes de bilan d'action, sans rentrer trop dans les détails, est-ce que c'est un outil efficace, qui a eu des résultats ?*

■ **M. Xavier DESJARDINS** - Maître de conférence - Paris 1 Sorbonne :

C'est la question la plus complexe. On n'est pas juste ensemble pour décider, mais pour agir sur le territoire et la grande question est l'efficacité territoriale..., extrêmement complexe. Ce serait très présomptueux, je pense, de faire un bilan si court. Pour une raison simple, c'est que, déjà, le nombre de thématiques à bord d'un SCoT..., que pour faire un bilan, cela demanderait un nombre de thèses absolument formidable... Et puis, plus profondément, c'est aussi parce que je pense que 10 ans, nous ne pouvons pas dire que les transformations territoriales qui sont à l'œuvre, aujourd'hui, sont le résultat des SCoT. Ce ne serait pas possible.

Donc, l'échelle de transformation territoriale d'un SCoT est beaucoup plus longue que simplement 10 ans. C'est aussi une des difficultés de l'évaluation, qui est bien posée. Si nous prenons, par exemple, une question qui est au cœur de beaucoup de SCoT, celle de la maîtrise de l'étalement urbain, de la périurbanisation. Cette idée que l'on ne peut plus se permettre d'avoir une vie diffuse, génératrice de développement automobile, qui consomme beaucoup d'espace, etc. Nous voyons bien qu'actuellement, les tendances sont assez peu conformes avec ce que souhaitent les SCoT, puisque cela continue sur les mêmes modalités.

Finalement, en fait, la grande difficulté des SCoT et c'est sûrement un des enjeux qui va nous occuper, c'est que planifier au sens du SCoT, c'est réglementer le développement du territoire. Mais tout le monde sait très bien que le développement du territoire, par exemple, la périurbanisation, cette vie diffuse, c'est le résultat d'un système complexe, dont les principaux ingrédients sont le développement du réseau routier, une essence structurellement peu chère sur les 30 dernières années, une absence quasi totale de politique foncière, et quand on regarde la France entière..., un émiettement des décisions d'urbanisme (36 000 communes).

Finalement le SCoT n'agit que sur une toute petite partie de ce système. Il vise une meilleure coordination des décisions d'urbanisme des Maires. Alors que l'intégralité du système urbain qui est autour est assez peu perturbée : prenons le système automobile..., on parle de vitesse à Grenoble, on fait différentes choses, mais fondamentalement le système automobile est régenté ailleurs, notamment à cause de son prix, etc. Il n'y a pas de Taxe Carbone locale...

Nous avons assez peu de prise sur le système automobile. Financement du logement, c'est bien connu, il reste « aterritorial », nous avons des aides au logement, on a un prêt zéro..., il n'y a pas de territorialisation des aides, alors que c'est fait depuis très longtemps en Allemagne et dans d'autres pays. Nous n'avons pas, nous le savons, une politique foncière active. Nous n'avons pas de taxation des terrains, quand il passe de l'agricole à l'urbain, etc. Nous voyons bien que sur beaucoup d'éléments : le foncier, les déplacements, etc. Ce sont un certain nombre d'angles morts sur lesquels le SCoT n'a pas prise. C'est donc aussi la difficulté de porter une évaluation sur un élément qui ne joue que sur une partie d'un système. L'intégralité du mode de production urbaine échappe, grandement, à mon avis, à ces éléments-là.

Mais, ce que je pense plus profondément et c'est pour cela qu'il y a du monde aujourd'hui, c'est que le SCoT participe, quand même..., c'est peut être mon optimisme ou mon jeune âge qui me porte à être optimiste, c'est que c'est un élément d'un changement culturel plus profond dans la manière de voir la vie.

En fait, et je pense que c'est un résultat absolument dominant des SCoT et sur lequel à peu près tout le monde est d'accord. Les idées portées par les SCoT, même s'il y a beaucoup de contradictions, notamment d'actions publiques, ces idées sont celle d'une meilleure gestion du territoire, d'une économie de sols, d'énergie, etc. Ce sont des idées qui se diffusent absolument partout, que les SCoT portent, face à beaucoup d'autres, souvent. Et finalement, ce sont des éléments qui portent et le SCoT est un des premiers maillons de transformations plus globales, de manière de faire la ville..., et c'est cela tout l'enjeu d'aller plus loin. Nous sommes sur une continuité qui montre, à mon avis, que nous pouvons raisonnablement être optimistes sur ces aspects-là.

T.F. : *Merci pour ce premier éclairage. C'est un exercice qui n'est pas facile. Mais vous le savez mieux que quiconque, les problématiques sont locales, précises et c'est pour cela qu'au cours des 2 jours, vont se succéder des responsables, des techniciens, qui ont les deux pieds dans la glaise et qui doivent régler les problèmes de terrain. Nous allons commencer par Michel Heinrich, vous êtes Député-maire d'Epinal, Président du SCoT des Vosges Centrales et vous êtes, depuis hier soir, mandaté par cette Fédération en germe, comme porte-parole. Nous allons donc déjà vous féliciter. Là, c'est plutôt au Président du SCoT des Vosges Centrales que je m'adresse, car demain, je crois que vous aurez un temps plus large pour un discours plus politique. En deux mots, dites nous ce qu'est le territoire des Vosges Centrales.*



■ **M. Michel HEINRICH** - Député Maire d'Epinal - Président du SCoT des Vosges Centrales :

Le SCoT des Vosges Centrales a été engagé en 2004 et nous avons bouclé le SCoT fin 2007, 4 ans d'élaboration. Heureusement, nous avons pu le terminer avant la fin du mandat. J'imagine ce que cela pourrait être s'il fallait recommencer au cours d'un deuxième mandat, pratiquement, tout serait à refaire ou presque. Le territoire des Vosges centrales est un territoire de 115 000 habitants, 120 000 ha, 103 communes, 46 000 emplois, qui se caractérise par un territoire dans lequel la population évolue peu, voire régresse, même alors que l'on observe un phénomène de consommation des espaces et surtout de mitage de l'espace avec une urbanisation le long des départementales, etc. Tout ce qu'il ne faut pas faire.

T.F. : Alors que vous avez une magnifique forêt, 37 % du territoire.

■ **M. Michel HEINRICH** - Député Maire d'Epinal - Président du SCoT des Vosges Centrales :

Elle représente 37 % du territoire, les espaces agricoles 47%. Un territoire fortement contraint par la forêt quand même et avec une nécessité de protection des terres agricoles tout à fait importante. Nous avons pris des mesures assez drastiques pour limiter l'urbanisation, beaucoup de communes voient leurs surfaces ouvertes à l'urbanisation, divisée par 3, par 2, parfois même plus. Et puis, nous avons essayé de hiérarchiser les zones d'activités, de les encadrer, les nommer, les lister et programmer leurs

ouvertures. C'est un travail assez complexe et assez lourd, qui aujourd'hui est assez bien accepté globalement même si, au moment où on le décide, tout le monde ne prend pas, y compris ceux qui votent, la mesure des décisions qu'ils ont prise.

T.F. : Vous avez été le premier SCoT achevé en Lorraine. Est-ce que vous partagez l'analyse macro que nous venons d'avoir, est-ce que vous avez le sentiment, sur votre territoire, que ce SCoT a fait progressé l'intercommunalité ?

■ **M. Michel HEINRICH** - Député Maire d'Epinal - Président du SCoT des Vosges Centrales :

Il a incontestablement fait progresser l'Intercommunalité surtout qu'en la matière, le Département des Vosges est un peu au fond de la classe, tout près du radiateur et que l'intercommunalité est assez peu développée. Effectivement, lorsque j'ai démarré le SCoT, nous traitions avec 80 communes isolées sur 103 communes. L'élaboration du SCoT a fait que très rapidement, des communautés de communes se sont constituées et aujourd'hui la quasi-totalité du territoire est couverte par des communautés de communes, 8 en tout, dont 6 sont adhérentes au SCoT.

T.F. : Est-ce que ça a été prolongé par une réelle volonté politique ? Le SCoT a joué son rôle d'animateur d'élus et aujourd'hui, il y a la prise de conscience d'une nécessité, d'une cohérence territoriale ?

■ **M. Michel HEINRICH** - Député Maire d'Epinal - Président du SCoT des Vosges Centrales :

Enfin, elle a été essentielle, d'autant plus que l'intercommunalité était peu développée, donc c'est vraiment le SCoT qui a permis cette prise de conscience et c'était très spectaculaire de voir, durant les 4 ans d'élaboration, combien les gens ont pu évoluer. Beaucoup sont venus, comme souvent, en traînant les pieds, vous le savez, plus ou moins contraints, de peur de voir leur territoire privé de possibilités d'urbanisation nouvelle et donc nous avons assisté, au départ, à des gens qui sont venus comme cela, qui subissaient et qui se sont passionnés, investis et qui, aujourd'hui, évoluent et adhèrent à de nouveaux projets, grâce à cela.

T.F. : Je n'ai pas réalisé une thèse comme Monsieur Desjardins, mais j'ai interviewé un certain nombre d'entre vous, depuis plusieurs semaines et ce qui me frappe, c'est que lorsqu'il y a une volonté politique, on dit « c'est super, on adhère tous au SCoT » et tout à coup, le Maire se rend compte que l'on vient mettre le nez dans son PLU, etc. Comment cela s'est passé, chez vous, la mise en compatibilité progressive de ces documents d'urbanismes ? Dans la joie et la bonne humeur ou y a-t-il eu des réticences ?



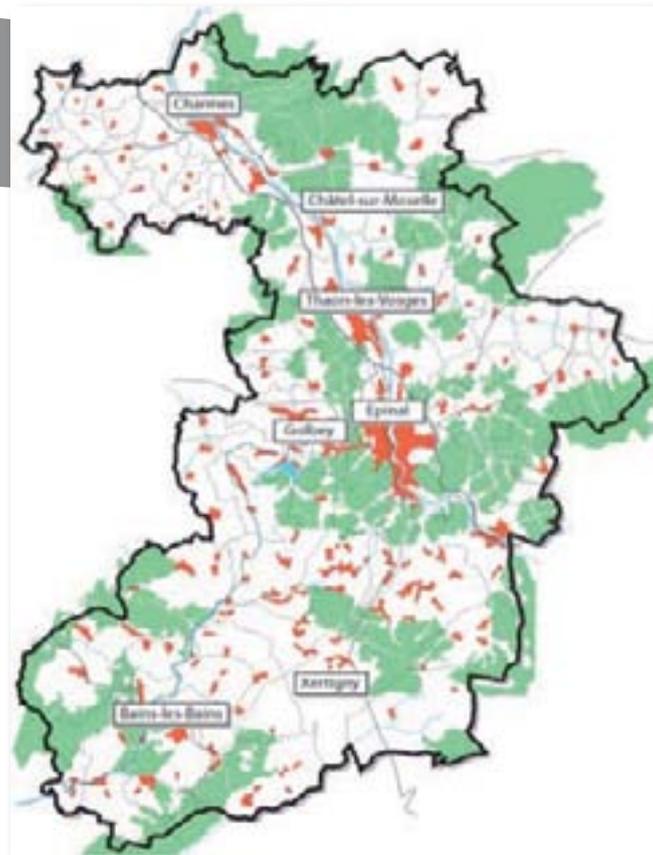
■ **M. Michel HEINRICH** - Député Maire d'Epinal - Président du SCoT des Vosges Centrales :

Il y a de tout. C'est toujours difficile pour un Maire d'expliquer qu'en mettant son PLU en compatibilité, il va réduire de moitié ou diviser par trois les secteurs ouverts à l'urbanisation. Cela pose quelques problèmes. Souvent, il explique que c'est le Président du SCoT et le Président du SCoT réexplique aimablement que cela a été voté, que tout le monde l'a voté..., quasiment à l'unanimité. Et tout cela se passe, finalement, assez bien et l'argument qui passe le mieux, le plus souvent, est d'expliquer l'importance de la consommation des terres agricoles. Quand on sait qu'un territoire comme le SCoT des Vosges Centrales, qui fait 120 000 ha, est consommé en urbanisation à l'échelle de la France, à peu près tous les deux ans, et que l'équivalent d'un département français est urbanisé tous les 6 ans, ce sont des remarques, des objections que les gens admettent bien et finalement cela fait évoluer.

Cela dit, j'ai une petite expérience, car le SCoT n'est bouclé que depuis 2007 et les mises en compatibilité ont commencé en 2008, nous avons 2 ans et demi et au départ, cela s'est fait doucement. Aujourd'hui, nous avons 47 % des documents d'urbanisme qui sont en cours de mise en compatibilité ou de révision. Cela progresse assez bien, il en reste néanmoins quelques-uns qui n'ont pas encore beaucoup bougé. Et puis, il y a un problème que je voudrais évoquer ici, si vous le permettez. C'est le problème des communes qui n'ont pas de document d'urbanisme et qui sont soumises au RNU, mais que cela ne va pas inciter, forcément, à se mettre en compatibilité, donc à se doter d'un document d'urbanisme.

Alors, dans le cadre du Grenelle, j'avais déposé des amendements pour exiger cela. Ils ont été rejetés par le Gouvernement et la Commission et je pense qu'il faut continuer à discuter. Demain, nous recevons Monsieur Apparü, je crois que c'est quelque chose qu'il faut remettre sur le tapis, parce que c'est un véritable problème. La seule chose que j'ai obtenue, c'est que des circulaires soient renvoyées au Préfet pour qu'il soit très strict dans les autorisations de permis de construire, notamment pour ces communes.

T.F. : *Avec le recul, vous dites qu'une des conditions du succès, c'est qu'après cette fameuse signature, ce SCoT ne doit pas rester qu'un document, il faut l'animer ?*



■ **M. Michel HEINRICH** - Député Maire d'Epinal - Président du SCoT des Vosges Centrales :

Oui, bien sûr. Je crois que tous ceux qui ont fait un SCoT ici seront d'accord avec moi. L'importance c'est l'animation, c'est la sensibilisation. Sensibilisation des populations, des élus et en début de nouveau mandat, il faut refaire de la pédagogie pour les nouveaux élus et mettre en place tout un système d'animations, de visites de sites exemplaires. On se sert de tous les moyens, site Internet, etc. Nous avons aussi travaillé de façon assez efficace, notamment avec la Chambre d'Agriculture, pour mettre en place une charte des bonnes pratiques agricoles, avec l'édition d'un fichier. C'est un long travail. De même que nous avons appliqué des préconisations forestières, bien spécifiques et nous avons mis en place un Plan de Prévention des Risques d'Inondation par ruissellement. Nous avons un PPRI sur la vallée de la Moselle, mais effectivement, en 2005, nous avons eu une inondation très importante, suite à des précipitations importantes. Ce sont des eaux de ruissellement qui ont fait déborder des petits cours d'eau qui n'avaient jamais inondé aucune commune. Ceci m'a permis de mobiliser les élus sur ces problématiques.

Il y a tout un travail d'animation bien sûr. Dans la Communauté de Communes Centre, c'est-à-dire Épinal, nous nous sommes lancés dans un Plan Climat. A peine j'avais lancé, en tant que Maire, le Plan Climat, je me suis rendu compte que le périmètre pertinent était incontestablement le SCoT qui couvrait le bassin d'emplois. Donc, nous avons lancé un Plan Climat et c'est assez amusant, car personne ne le demandait, mais les élus y ont adhéré très très spontanément et avec beaucoup d'enthousiasme, je dirais même.

T.F. : Cela veut dire que dans les Vosges Centrales, vous avez un peu anticipé le Grenelle 2. Nous allons en parler énormément et un certain nombre d'entre vous m'ont dit par téléphone « je tiens à avoir de l'information précise sur ce Grenelle 2, qui va avoir un impact... ». Nous l'avons vu, renforcement de contraintes autour de l'étalement urbain et puis de nouveaux champs d'investigations, vous venez d'en citer un, autour de l'environnement. Quel impact va avoir cette évolution Grenelle 2 sur votre fonctionnement ?

■ **M. Michel HEINRICH** - Député Maire d'Epinal - Président du SCoT des Vosges Centrales :

Je crois que l'impact du Grenelle 2 sera très important. Le Grenelle 2 a mis le doigt, a pointé, le noyau dur de toutes les problématiques du SCoT. C'est-à-dire la consommation foncière, l'urbanisme commercial, que nous sommes en train de traiter en ce moment et l'articulation entre l'urbanisation et les transports. Toutes ces problématiques touchent directement le SCoT. Je crois qu'il faudra être très prudent pour l'avenir. Il faudra que le législateur fasse attention et quand je dis le législateur, c'est surtout le Gouvernement, car souvent ce sont des projets de loi. Il faudra faire très attention aux missions que nous allons confier au SCoT. Il faut que l'on reste dans le domaine du faisable et dans ce qui doit être notre mission. L'orientation qui doit se décliner au travers des documents d'urbanisme faits par les communes, les villes, etc. J'observe que dans un certain nombre de cas, actuellement, on a une tendance à faire faire au SCoT, à mon avis, des missions pour lesquelles il n'était pas conçu, enfin qui n'étaient pas les siennes au départ. Il y aura un gros débat et un débat sur la capacité qu'auront les SCoT à financer toutes ces missions.

T.F. : Ce sera l'un des thèmes de demain, les SCoT pour tout faire, point d'interrogation.

En conclusion, c'est un outil qui vous paraît adapté aux enjeux d'aménagement du territoire ?

■ **M. Michel HEINRICH** - Député Maire d'Epinal - Président du SCoT des Vosges Centrales :

Je crois que c'est un outil qui est particulièrement adapté. Je dirais même et c'est le sentiment que j'ai, en tout cas sur notre territoire, c'est le seul lieu où l'on fait vraiment de la prospective sur un territoire assez vaste. Je ne dis pas que les villes ou certaines communautés de communes ne font pas de prospective, mais c'est certainement le lieu, où de façon tout à fait dépassionnée, c'est-à-dire en dehors de toute interférence, souvent politique, on arrive à faire de la prospective et à se projeter à 20 ans et à discuter de façon très pacifiée de l'avenir de notre territoire.

Le rôle du SCoT est déterminant. Il n'a pas encore été pris en compte par tout le monde et l'importance des SCoT n'a pas encore été perçue par tout le monde. Je me rends compte, à travers le texte du Grenelle et à travers le texte de l'Urbanisation Commerciale, combien nous devons peser dans les ministères, auprès d'une certaine administration et auprès de certains élus, pour bien valoriser, expliquer ce qu'est un SCoT.

Beaucoup de gens parlent des SCoT sans les avoir pratiqués et sans bien les connaître. Je crois que nous avons un travail à faire. Nous sommes très jeunes, nous avons à peine 10 ans. Mais il n'y a pas de SCoT qui a 10 ans. La loi a une dizaine d'années, mais effectivement, aujourd'hui, nous sommes tout jeune et il y a un travail à faire, de pédagogie et il faut bien que nous arrivions à discuter, à être représentés, à nous imposer et à ce que nous soyons écoutés.



Nous avons des associations, villes moyennes, petites villes, grandes villes, Maires de France. Mais je crois que les SCoT doivent se faire écouter et il faut que nous portions la parole de l'ensemble des représentants des SCoT sur le territoire, notamment aux ministères. Cela me paraît important.

T.F. : Merci, Monsieur le porte-parole de cette future Fédération, c'est pour cela que je vous ai laissé un peu plus de temps. Alors, Christian Poiret, nous sommes chez vous puisque vous êtes Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, Conseiller Général du Nord, Maire de Lauwin-Planque. En deux mots, c'est 157 000 habitants ?



■ **M. Christian POIRET** - Président de la Communauté d'agglomération du Douaisis :

La CAD c'est 157 000 habitants, 35 communes. Une partie rurale importante, ce qui est une bonne chose. Une partie urbaine, avec la ville centre dans laquelle vous êtes, Douai. Il y a du périurbain, donc nous avons une Communauté qui est très intéressante à ce niveau-là, car nous avons une attractivité du territoire.

T.F. : Quand nous avons préparé cet entretien, vous m'avez donné quelques points positifs et un est sorti tout de suite : ce sont les questions de densification en termes de logements.

■ **M. Christian POIRET** - Président de la Communauté d'agglomération du Douaisis :

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas construire n'importe où, n'importe comment. Il faut gérer la terre, véritablement. Donc, c'est vrai que le SCoT est utile, même si les élus ne l'ont pas vu venir tout de suite, c'est clair. Le SCoT,

au début, je voudrais expliquer un peu le départ... On vous présente le SCoT, on vous dit que l'on va définir la grande stratégie du Douaisis, on est même dans le Grand Douaisis, cela ne signifie pas uniquement la Communauté d'Agglomération, mais l'ensemble de l'arrondissement, et tout le monde dit d'accord.

Tout le monde se met autour de la table, on voulait faire un SDAU depuis des années, on était incapable de le faire et sous l'impulsion de Lionel Courdavault et d'autres élus, on fait le SCoT, on se met autour de la table, on travaille. Un travail important est réalisé par le SCoT et les élus regardent cela, au départ, de très loin.

T.F. : C'est une affaire de techniciens au départ.

■ **M. Christian POIRET** - Président de la Communauté d'agglomération du Douaisis :

Oui, les élus regardent de très loin et, véritablement, territoire par territoire, commune par commune, voient cela de très loin. Le SCoT avance, car les techniciens avancent, le SCoT est validé, approuvé et là, on s'aperçoit véritablement que le SCoT est important. Très important sur un territoire et c'est là que l'on s'en aperçoit. Je suis Maire d'une commune de 1 850 habitants, dans un milieu périurbain. Donc le SCoT, pour moi, est très important par rapport à la densification, par exemple. Aujourd'hui, en termes de logements, ce qui est normal, nous avons défini la dimension spécifique des parcelles pour les logements le long des axes de notre TCSP, notre Tram. C'est tout à fait logique, il faut urbaniser proche des transports en commun. Ma commune, qui est proche des transports en commun, a besoin d'avoir une densification importante.

« Nous ne devons pas utiliser les terres pour rien »

Ce n'est pas complètement évident dans un petit village de faire de la densification. Il faut donc aller à la négociation. Dans beaucoup de communes les élus se sont aperçus que nous avons des comptes fonciers par commune. Ces comptes fonciers, nous les avons pourtant décidé ensemble et maintenant il faut les gérer, dans l'intérêt général, pour ne pas utiliser des terres pour rien. Même dans le domaine économique, nous ne devons pas utiliser les terres pour rien, nous devons y travailler.

T.F. : Vous me disiez, en termes de densification, il faut être raisonnable, sinon nous allons plutôt au gel des opérations. Que vouliez-vous dire ?

■ **M. Christian POIRET** - Président de la Communauté d'agglomération du Douaisis :

Oui, il faut être raisonnable dans la densification. Je vais vous dire pourquoi, je souhaite vous donner le vécu, véritablement. Aujourd'hui, quand vous êtes dans une petite commune rurale, je vais parler du rural même pas du périurbain, vous avez une densité qui est importante, vous pouvez, à un certain moment, avoir des maires qui sont tentés de dire « au lieu de faire l'opération en habitat de 7 ou 8 ha comme prévu, je vais la réduire, je vais la faire de moins de 5000 m² de SHON. Je ne serai pas obligé d'être compatible avec le SCoT ». Dans ce cas-là, on fait moins d'habitat sur le territoire globalement et on n'a pas pour autant, gagné le pari du SCoT. Le pari du SCoT c'est d'avoir une population qui évolue, avoir un aménagement du territoire, donc il faut trouver la juste limite entre ce que nous allons réaliser sur le terrain et l'intérêt du périmètre du SCoT.

C'est là qu'il faut être prudent. Le SCoT du Grand Douaisis, aujourd'hui nous l'appliquons, il fonctionne bien. Je suis certain et ce n'est pas Lionel Courdavault qui me dira le contraire, que dans 4 ans, dans 5 ans, il faudra regarder ce que nous avons réalisé et aménagé, ce que nous avons prévu dans le SCoT, pour coller véritablement au terrain.

T.F. : Je ne sais pas si c'est directement issu du SCoT, ou des réflexions qu'il a engendré..., mais vous êtes assez fier car au mois d'octobre de cette année, vous allez donner le premier coup de pelle d'un éco quartier qui va être le plus grand de France avec 4000 logements. Nous sommes vraiment dans cette perspective d'un habitat durable, bien placé, éco conçu, bien dans l'esprit.

■ **M. Christian POIRET** - Président de la Communauté d'agglomération du Douaisis :

Nous sommes bien d'accord, sur 166 ha, le plus grand éco-quartier de France, 4000 logements. Maîtrise d'ouvrage totale de la Communauté d'Agglomération du Douaisis. Nous sommes sur la commune de Sin-le-Noble, dont le Maire, M. Entem est là, et je le salue, ainsi que sur la commune de Douai. Deux tiers du programme sur le territoire de Sin-le-Noble et un tiers sur Douai. Donc, nous sommes véritablement dans le développement durable. Nous avons des parcs forestiers, maraîchers. Nous allons très très loin dans la démarche d'éco construction.

Nous avons même prévu, sur le Douaisis, d'avoir un Centre de Formation d'Apprentis avec les métiers de l'éco construction. Nous allons très loin dans notre démarche. C'est un projet qui s'échelonne jusqu'en 2030. Je ne sais pas si nous serons encore là, à ce moment-là, mais nous avons du travail. Premier coup de pioche début novembre

et les premiers logements dans 12 mois.

Aujourd'hui, nous respectons totalement le SCoT, mais nous allons encore plus loin, car nous sommes dans le Plan Climat, qui est également réalisé par le SCoT Grand Douaisis.

T.F. : Parmi les points de vigilances qui peuvent être source de dysfonctionnement, il y a parfois des différences d'interprétation des textes entre vous, élus et l'Etat.

Là aussi qu'est-ce que cela veut dire ?

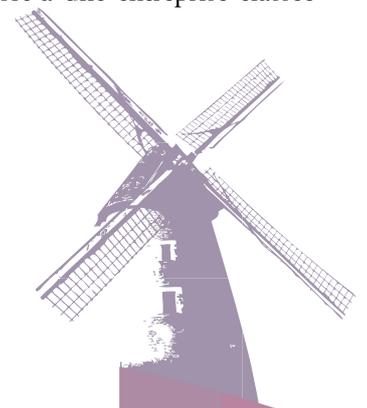
■ **M. Christian POIRET** - Président de la Communauté d'agglomération du Douaisis :

C'est-à-dire que les élus ont écrit quelque chose dans le SCoT. Ils savent très bien ce qu'ils ont écrit. Ils l'ont compris d'une certaine façon.

Les Services de l'Etat, quand ils relisent, ne comprennent pas la même chose que nous. C'est du vécu. Nous avons, par exemple, des zones qui ne sont pas constructibles, ce qui est à 200 m par rapport à une entreprise classée ICPE (Installation classée pour la Protection de l'Environnement), l'Etat dit que nous ne pouvons pas ouvrir à l'urbanisation. Nous ne pouvons pas ouvrir à l'urbanisation dans le futur, mais théoriquement si c'est déjà ouvert à l'urbanisation, nous pouvons continuer à urbaniser... Aujourd'hui, on ne comprend pas la même chose.

Donc, nous sommes obligés, à certains moments, de nous mettre autour de la table avec les Services de l'Etat, le Président du SCoT et les Présidents de Communautés et de discuter. Nous avons quelques points comme cela.

Je voulais donc surtout vous dire de faire très attention. Il faut peser tous les mots dans un SCoT, car tous les mots sont interprétés. Ou mettez vraiment les Services de l'Etat avec vous, pour savoir s'ils comprennent bien la même chose que vous. C'est important.



Après, cela génère pas mal de problèmes. Avec la question des ICPE, aujourd'hui dans la Communauté d'Agglomération, j'ai 20 parcs d'activités concernés par cette différence d'interprétation. A la limite, on arrête de construire partout. Vous voyez qu'il faut bien se caler à ce niveau-là.

T.F. : *En conclusion, c'est plutôt le positif qui l'emporte ?*

■ **M. Christian POIRET** - Président de la Communauté d'agglomération du Douaisis :

J'ai dit qu'un SCoT était un très très bon outil, c'est un outil de stratégie, de vision pour l'avenir. Nous devons continuer..., mais je suis d'accord avec ce que vous disiez tout à l'heure. Un SCoT ce n'est pas arrêter une image. Un SCoT doit vivre, c'est en mouvement et je vais vous garantir une chose, ça ne déprime absolument pas, c'est un beau challenge qui nous permet d'avoir des prévisions pour l'avenir..., vraiment une stratégie, que ce soit au niveau routier, au niveau développement économique. Nous n'avons pas parlé des schémas de secteur, mais en

termes de développement économique c'est important aussi, donc c'est un très très bon outil que nous devons absolument travailler.

T.F. : *Merci beaucoup.*

Nous allons rester dans la Région, il n'y a pas de chauvinisme. Nous avons cherché des expériences intéressantes.

Yves Dupont, vous êtes Président du Syndicat Mixte de l'Artois. Pour les gens qui n'auraient pas une cartographie précise du Nord, en tête, il s'agit de l'Arrondissement de Béthune. Un SCoT un peu plus gros, 280 000 habitants.

■ **M. Yves DUPONT** - Président du Syndicat Mixte du SCoT de l'Artois :

Le SMESCOtA a été créé en 2003. C'est un Syndicat Mixte qui regroupe 4 EPCI, autour de l'Arrondissement de Béthune. La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay qui fait 210 000 habitants, 3 Communautés de Communes : Artoislys 35 000 habitants, Artois-Flandres 18 000 habitants et la Communauté de Noeux et environ, qui fait également 18 000 habitants. C'est un SCoT au sud de l'Aire Métropolitaine Lilloise.

T.F. : *Nous allons revenir sur cette problématique des élus, qui signent dans un élan de conviction, et qui un jour, lisent un peu dans le détail et se rendent compte qu'il y a obligation de construire 2 logements sur 3 en centre bourg..., des petites choses comme cela. Vous, vous vous êtes dit qu'il faut aussi accompagner les élus et vous avez créé une commission ad hoc, pour accompagner les PLU en particulier.*

■ **M. Yves DUPONT** - Président du Syndicat Mixte du SCoT de l'Artois :

Le SCoT a commencé en 2003. Il a été approuvé en février 2008, pour une mise en application en juin 2008. Je suis arrivé comme Président du SMESCOtA en 2008 et bien que j'ai participé, au cours du mandat précédent, aux travaux de concertation, aux réunions et à l'écriture du SCoT, mais de loin, puisque je ne faisais pas partie du SMESCOtA en tant que délégué. Je me suis rendu compte de la difficulté d'interpréter ce SCoT et de l'appliquer.

Quand je suis arrivé Président, un nouveau Sous-Préfet est arrivé à Béthune. Nous nous sommes rencontrés et il m'a parlé tout de suite de ce document qu'il avait trouvé très intéressant pour découvrir le territoire. Donc, nous en avons reparlé longuement et la première chose que nous avons faite, c'est que nous avons envoyé un courrier aux différents élus, aux Maires des 100 communes composant le SMESCOtA, pour dire que le document était maintenant applicable et qu'ils devaient regarder leurs documents d'urbanisme, pour voir s'ils étaient compatibles avec le SCoT.





C'était la première démarche et nous nous sommes rendu compte, en effet, qu'il y avait quand même beaucoup de difficultés pour appréhender ce document, beaucoup de questions. Des communes se sont lancées dans leurs révisions de PLU, mais avant toute chose, ils nous ont demandé des conseils. A chaque fois qu'une commune le demande, nous l'accompagnons dans sa révision. Nous la conseillons, nous l'assistons dans l'élaboration de son cahier des charges pour choisir son bureau d'études, pour l'analyse des offres. Nous suivons l'élaboration complète du document. Donc, nous avons une approche de conseil technique. Elle se passe de façon différente. Soit, c'est un contact uniquement avec le maire qui s'occupe de son document d'urbanisme seul et en parle à ses élus après..., bien entendu, à sa population. Soit c'est plus large avec les adjoints à l'urbanisme, soit c'est en conseil municipal et c'est une fois, deux fois..., il y a même une commune où cela fait 4 fois que nous passons au conseil municipal, pour expliquer le document du SCoT.

Voilà, une grosse pédagogie pour permettre aux élus de s'imprégner de ce document et d'adapter leurs propres documents d'urbanisme, en compatibilité avec le PLU.

T.F. : Ce n'est pas forcément vous qui me l'avez dit, mais d'autres Présidents de SCoT disaient que, parfois, quand cela démarre, les élus se regardent et disent « surtout je ne vais pas donner un avis défavorable à un PLU de la commune d'à côté, car cela pourrait me retomber dessus... ». Alors, que chez vous, il arrive parfois, régulièrement, c'est à vous de nous le dire, d'avoir des avis défavorables, parfois avec explications ou des avis favorables, mais avec un certain nombre de réserves. Vous jouez votre rôle de coordinateur et de validation de ces PLU.

■ **M. Yves DUPONT** - Président du Syndicat Mixte du SCoT de l'Artois :

Nous jouons tout à fait notre rôle. Ce n'est pas le Président du SMESCoTA qui juge et qui émet son avis seul.

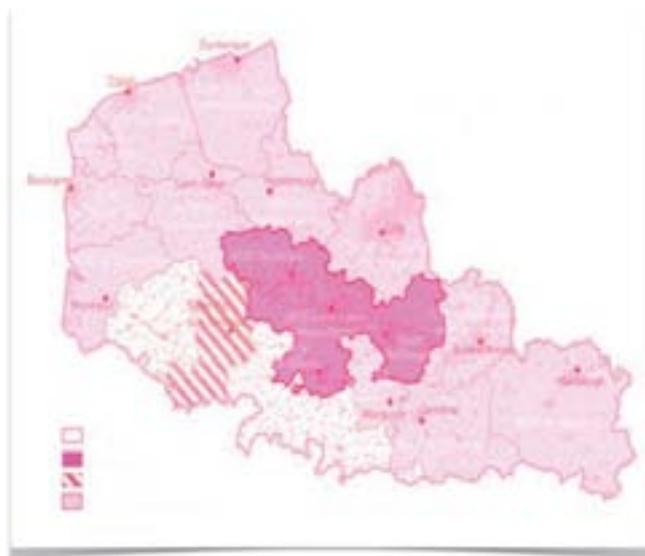
T.F. : Ce n'est pas une décision monarchique, nous avons bien compris.

■ **M. Yves DUPONT** - Président du Syndicat Mixte du SCoT de l'Artois :

Pour rendre ces avis, nous avons mis en place une Commission de Suivi des PLU, qui est composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants. Ils représentent les 4 EPCI en fonction de leur poids en habitants et à chaque fois qu'un document d'urbanisme nous arrive, nous avons 2 mois pour regarder s'il est compatible avec le SCoT et rendre un avis sur ce document.

Nous nous appuyons énormément sur les compétences de l'Agence d'Urbanisme de Béthune, qui a un rôle de conseiller technique et la Commission après, se réunit pour examiner les résultats des études techniques et rend cet avis.

Depuis 2008, nous avons été amenés à nous réunir environ 12 fois, puisque nous faisons 6 Commissions par an. Nous avons examiné 40 documents d'urbanisme sur 100 communes et si nous avons donné 30 % d'avis favorables avec quelques remarques, nous avons aussi donné 30 % d'avis favorables, mais avec des réserves importantes et le document devait obligatoirement être revu avant d'être approuvé, car sinon, il y aurait un retour sur arrêt-projet et nous avons donné 40 % d'avis défavorables sur les documents d'urbanisme qui nous étaient présentés.



T.F. : *Est-ce que l' élu qui se voit refuser son PLU, repasse en Commission, y a-t-il un accompagnement ?*

■ **M. Yves DUPONT** - Président du Syndicat Mixte du SCoT de l'Artois :

Nous ne lui renvoyons pas un courrier tout sec en disant que son PLU n'est pas bon et qu'il faut qu'il revoie sa copie. Non, nous lui expliquons pourquoi il y a eu une incompatibilité avec le SCoT.

Souvent, le rejet est motivé parce que le document comporte des règles des 2 logements sur 3 en zone U, par exemple, c'est un impératif dans le SCoT. Ou les règles de densité dont nous avons parlé tout à l'heure. La règle des 40 mètres, c'est-à-dire que nous n'avons pas le droit de construire en linéaire entre deux habitations, qui sont éloignées de plus de 40 m, si la parcelle n'était pas en zone U avant l'adoption du SCoT. Ce sont des impératifs, des choses sur lesquelles nous ne pouvons pas passer. Nous expliquons aux élus ce qu'il convient de faire et nous les accompagnons, aussi, dans la rectification du document.

T.F. : *L'intérêt de ces journées est bien sûr d'échanger sur les bonnes pratiques, peut-être que vous pourriez discuter avec Christian Poiret, car vous, vous avez travaillé sur cette difficulté d'interprétation, justement, entre les élus et l'Etat et vous avez conçu une grille de lecture commune, pour parler le même langage.*

■ **M. Yves DUPONT** - Président du Syndicat Mixte du SCoT de l'Artois :

Oui, tout à l'heure Monsieur Poiret parlait de la mauvaise compréhension, ou d'une compréhension différente des documents d'urbanisme qui ont été écrits. En ce qui nous concerne, et je disais tout à l'heure que j'avais eu, dès mon arrivée comme Président, une conversation avec le Sous-préfet de Béthune. Nous nous étions mis d'accord pour regarder l'interprétation du SCoT de l'Artois et essayer de trouver une grille de lecture commune, pour répondre aux questions, dans le même sens.

Les Services du SCoT et de l'Etat ont travaillé ensemble pour décortiquer ce SCoT, voir les critères qui étaient intangibles, sur lesquels nous n'aurions pas cédé, car c'étaient les orientations obligatoires, ce sont les critères n°1. Sur les critères n°2, chaque document d'urbanisme peut, à ce moment-là, s'adapter, ce n'est pas aussi rigide, il peut expliquer pourquoi il est juste, ou en parallèle de la directive...

T.F. : *Vous travaillez énormément sur la pédagogie.*

■ **M. Yves DUPONT** - Président du Syndicat Mixte du SCoT de l'Artois :

Oui, beaucoup. Nous nous sommes rendu compte, très vite, qu'il y avait des difficultés de compréhension. Nous avons sorti, à plusieurs reprises, des documents et j'ai demandé, dernièrement à l'Agence d'Urbanisme de Béthune, de créer vraiment une boîte à outils.

Dans cette boîte à outils, nous trouvons la grille d'analyse de compatibilité, que nous avons vue tout à l'heure élaborée en commun avec les Services de l'Etat. Mais nous trouvons aussi un document qui s'appelle les orientations à la loupe. C'est une synthèse du document SCoT, qui fait 263 pages, qui est un document très agréable à lire pour découvrir un territoire. Mais pour synthétiser les prescriptions phares du SCoT, nous avons édité ce document, qui renvoie sur des fiches techniques. Il y a également 25 fiches techniques qui rappellent les prescriptions du SCoT, qui les expliquent. Pour chaque point particulier, nous disons ce que dit le SCoT. La question qu'il faut se poser quand on est en train de réviser son document d'urbanisme et ce qu'il faut faire. Ensuite, nous citons quelques exemples. Cela aide vraiment à la pédagogie.

T.F. : *C'est extrêmement intéressant, je parle en candide, car depuis quelques semaines que je travaille sur le sujet, pour rentrer dans le sujet de l'aménagement du territoire en France, il faut y aller avec une pioche. Déjà, décrypter l'ensemble des sigles, etc. Je trouve, et c'est vraiment mon avis de citoyen, que tout ce qui va vers plus de pédagogie, y compris vers le citoyen, pour nous approprier les enjeux et ils sont nombreux et importants, de l'aménagement du territoire, je crois que c'est important. Je referme la parenthèse.*

Pour conclure, vous disiez l'efficacité d'une vraie politique d'aménagement du territoire, c'est aussi d'aller voir le territoire d'à côté, ne pas s'enfermer dans son SCoT et nous allons l'évoquer au cours de ces deux jours. Vous vous êtes engagés dans une démarche interSCoT pour dépasser les limites de votre territoire ?



■ **M. Yves DUPONT** - Président du Syndicat Mixte du SCoT de l'Artois :

Tout à fait, Lionel Courdavault en a parlé tout à l'heure, Vincent Léna l'a dit également, puisque nous sommes appuyés, dans cette démarche, par la Région. Nous avons entamé cette démarche InterSCoT, que nous avons baptisée « Terres du Nord », entre 4 SCoT, le SCoT de l'Artois, de Lens-Liévin/Hénin/Carvin, le SCoT du Grand Douaisis et le SCoT d'Arras, qui se sont retrouvés. Ce n'est pas une nouvelle structure avec un Président..., c'est simplement une démarche. Nous organisons des rencontres qui nous aident à mettre en œuvre les SCoT, car nous échangeons beaucoup d'expériences et c'est la clé de la bonne utilisation de l'outil SCoT.

Cela nous permet de connaître mieux les territoires voisins, par ces réunions. Nous avons des réflexions prospectives pour plus de cohérence dans la mise en place de l'aménagement de nos territoires. Il y a un Comité technique et le Comité des élus qui se réunit régulièrement. Les techniciens travaillent sur la construction d'indicateurs communs, parce que lorsque nous avons des documents, je pense par exemple aux photos aériennes qu'il faut interpréter, si nous n'avons pas la même grille de lecture, encore une fois, nous avons des difficultés pour comparer les documents. C'est dommage. Il faut travailler ensemble et cela nous permettra aussi une meilleure intégration dans le débat de l'Aire Métropolitaine Lilloise, que nous sommes en train de mettre en place, puisque nous travaillons tous en commun, au fur à mesure du temps qui passe.

T.F. : Merci beaucoup pour votre témoignage. Nous continuons notre voyage en France, nous quittons le Nord-Pas de Calais, nous allons jusqu'à Montbéliard, avec vous Bernard Lachambre. Vous êtes Conseiller Municipal, Vice-Président de la Communauté d'Agglo. Responsable d'un Groupe Développement Durable, donc particulièrement sensible à ces questions. Le SCoT est né en 2006.

■ **M. Bernard LACHAMBRE** - Vice - Pdt Communauté d'Agglomération de Montbéliard :

Oui, le SCoT a été adopté en 2006.

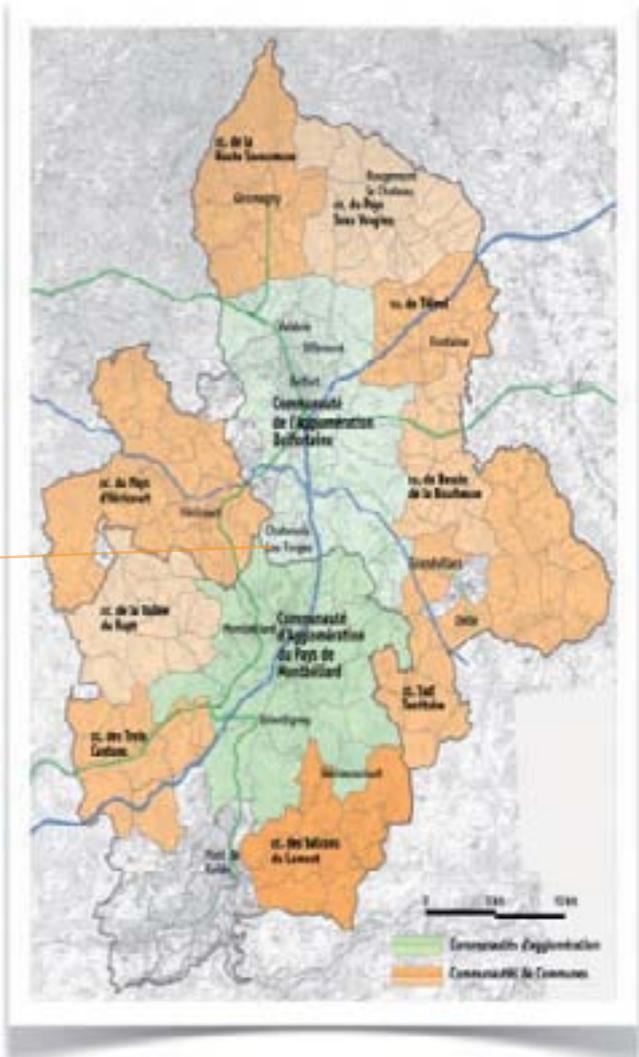
T.F. : Pour rentrer dans le vif du sujet, quand je vous ai demandé les points forts, clairement vous avez mis en avant la gouvernance. Nous l'avons déjà évoqué depuis ce matin. Cela a fait avancer les intercommunalités, favoriser le travail en commun entre élus.

■ **M. Bernard LACHAMBRE** - Vice - Pdt Communauté d'Agglomération de Montbéliard :

Lorsque nous avons mis en place notre SCoT, nous nous sommes rendu compte que, finalement, il n'y avait pas beaucoup de non-compatibilité avec les documents d'urbanisme, mais quand on est amené à réviser des PLU, la lecture des documents du SCoT n'est pas toujours facile à faire. En fait, le Pays de Montbéliard est un pays qui est un peu particulier, c'est une des premières Intercommunalités de France, nous avons fêté les 50 ans, il y a deux ans, du District Urbain du Pays de Montbéliard. Il est né parce que nous sommes un territoire très fragmenté, 29 communes qui sont réparties sans centre. Montbéliard lui-même, pour une Communauté d'Agglomération de 120 000 habitants, ne représente que 27 000 habitants. Cette intercommunalité était quelque chose de très important.

Nous pouvons préciser aussi que le territoire du SCoT est le territoire de la Communauté d'Agglo, c'est quelque chose qui n'est pas très courant. C'est un petit territoire et cela nous interroge d'ailleurs, mais j'y reviendrai peut-être tout à l'heure.





Ce besoin de participer, de donner de l'ingénierie, de faire comprendre les choses était important pour l'ensemble des communes. Donc, pour cette gouvernance, nous avons une démarche de porter à connaissance, c'est-à-dire d'expliquer un certain nombre d'objectifs et de travaux, au niveau des communes et un lien très très fort entre le pilotage au niveau de l'Agglomération et les communes.

T.F. : *Rapidement, vous pouvez nous retracer le processus de mise en œuvre de votre SCoT ?*

■ **M. Bernard LACHAMBRE** - Vice - Pdt Communauté d'Agglomération de Montbéliard :

Dans un premier temps, c'est déjà d'étudier la compatibilité entre le SCoT et les documents d'urbanisme, puis, nous avons essayé de travailler à différents niveaux. Un niveau global sur le secteur, sur ce que vous voyez sur l'écran en ce moment, c'est plus grand que notre territoire. Ce qui correspond au territoire de notre SCoT, c'est la petite partie qui est verte, au milieu. Là, vous voyez l'aire urbaine, le bassin de vie, à cheval sur 3 départements. Plusieurs échelles : une première qui est celle de l'Agglomération avec des schémas thématiques : sur la Trame Verte et Bleue, sur l'agriculture, forêt, gestion du foncier, hiérarchisation des voiries, etc.

Puis un travail par secteur, sur nos schémas de secteur. C'est un point important qui permet à chaque secteur de bien s'approprier les enjeux qui sont déclinés dans le SCoT et d'amorcer un travail intercommunal qui permet, par exemple, d'avoir des PLU intercommunaux, mutualisés entre des communes. A partir de ça, un observatoire des projets... et tout cela nous a permis de définir un certain nombre de lieux à projets. Des projets prioritaires qui vont avoir un impact fort sur l'aménagement du territoire.

T.F. : *Vous nous avez résumé les difficultés de mise en œuvre, mais quelles difficultés avez-vous rencontrées et rencontrez-vous encore aujourd'hui ?*

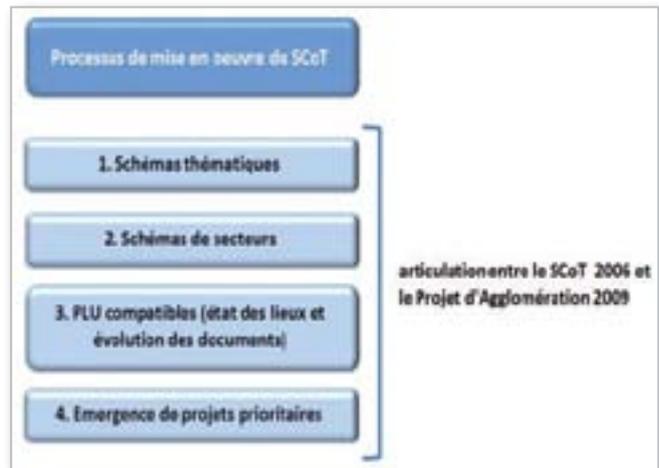
■ **M. Bernard LACHAMBRE** - Vice - Pdt Communauté d'Agglomération de Montbéliard :

D'abord, le SCoT n'est pas un document programmatique, nous avons une nécessité de définir des orientations. Mais ensuite, il faut les mettre en œuvre. Je crois que c'est important d'avoir une articulation et c'est ce que nous avons eu sur le Pays de Montbéliard. Un peu liée aux échéances politiques, également. Mais au départ en 2000, un projet d'agglo, la mise en place du SCoT et son adoption en 2006 et, en 2009 un nouveau projet d'agglo, qui est lié à un changement de majorité. Je crois que c'est important de définir des orientations, des objectifs. Ensuite, il faut définir des priorités et c'est quelque chose qui est difficile.



■ **M. Bernard LACHAMBRE** - Vice - Pdt Communauté d'Agglomération de Montbéliard :

Chez nous, la problématique est peut-être un peu moins visible, dans la mesure où le territoire du SCoT est le même que le territoire de l'Agglomération. La mise en place du SCoT s'est articulée sur les Services d'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération et c'est aussi l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard qui a pu, elle aussi, avoir plus cette vision prospective, etc.



Au niveau des communes, le problème, c'est une demande d'ingénierie forte, mais pas toujours explicite. Car il faut mettre en place les choses, instruire les dossiers et nous avons une demande importante des communes dans le cadre de la révision des PLU par exemple. La Communauté d'Agglo accompagne de façon forte les communes.

T.F. : Au point fort du bilan, vous dites la gouvernance et en même temps vous dites que c'est quelque chose à conforter.

■ **M. Bernard LACHAMBRE** - Vice - Pdt Communauté d'Agglomération de Montbéliard :

Oui, car notre SCoT a un certain nombre de défauts, il a un certain nombre de qualités aussi, bien entendu. Il a un certain nombre de défauts, je crois qu'il ne faut pas cacher ces défauts. Le premier est de ne pas être assez précis et il faudrait que nous améliorions la rédaction. Un deuxième qui est peut-être sa taille. Nous travaillons, en ce moment, avec le Territoire de Belfort qui est en train de mettre en place son SCoT. C'est important d'avoir une vision qui ne soit pas résumée à notre territoire.

T.F. : Cela va être un problème récurant dont nous allons parler pendant les deux jours. C'est que cela nécessite de plus en plus de moyens en ingénierie, dont les communes ne sont pas forcément dotées, et même au niveau du SCoT. J'ai été frappé, quand j'ai fait les interviews des Présidents de SCoT, à chaque fois je posais la question « vous êtes combien pour faire cela ? ». On me répondait 4, 6, 7, en parlant des techniciens... Il faut bosser. On n'a pas forcément toujours les moyens et en même temps, le SCoT a permis une économie d'échelle, une économie de moyens, et de mettre à disposition des petites communes, de l'ingénierie. C'est vrai que c'est une problématique aujourd'hui.



Nous avons quand même 12 communes, sur les 29, qui ont moins de 2000 habitants. Cela veut dire aucune ingénierie disponible et même, la deuxième commune qui fait 15 000 habitants est presque démunie en termes d'ingénierie. Je crois que le SCoT est bien perçu, car c'est l'outil indispensable qui va permettre de mettre en œuvre et d'apporter une certaine ingénierie.

T.F. : Vous posez aujourd'hui la problématique de la taille du territoire, pourquoi, et cela va évoluer vers quoi ?

■ **M. Bernard LACHAMBRE** - Vice - Pdt Communauté d'Agglomération de Montbéliard :

La taille du territoire doit être adaptée au bassin de vie. Les habitants du Pays de Montbéliard vont à Belfort, c'est à 15 km et ils ne se posent pas la question des limites géographiques. Nous avons une nécessité d'un pilotage fort de l'urbanisme. Pilotage et coopération, non pas de se regarder en chien de faïence en se disant « qui est-ce qui va gagner... ? » Je pense que nous avons vécu des périodes qui ont été assez conflictuelles entre nos deux Agglos, maintenant nous avons plus envie de travailler ensemble. Le TGV arrive dans 15 mois, avec une gare qui est à mi-chemin entre les deux territoires, Belfort et Montbéliard, c'est un élément qui nous oblige à travailler ensemble pour mutualiser nos moyens.

T.F. : Merci beaucoup pour ce témoignage. J'ai cru comprendre qu'il y avait des remarques et des questions qui provoquaient le rire. Nous ne les avons pas lues, mais nous avons entendu. J'imagine qu'il y a des questions et des remarques, Sophie ? Pouvez-vous nous en faire une synthèse, ou nous en donner les perles ? Nous vous écoutons et nous demanderons aux intervenants de répondre.

Sophie VILETTE - Mobilis production :

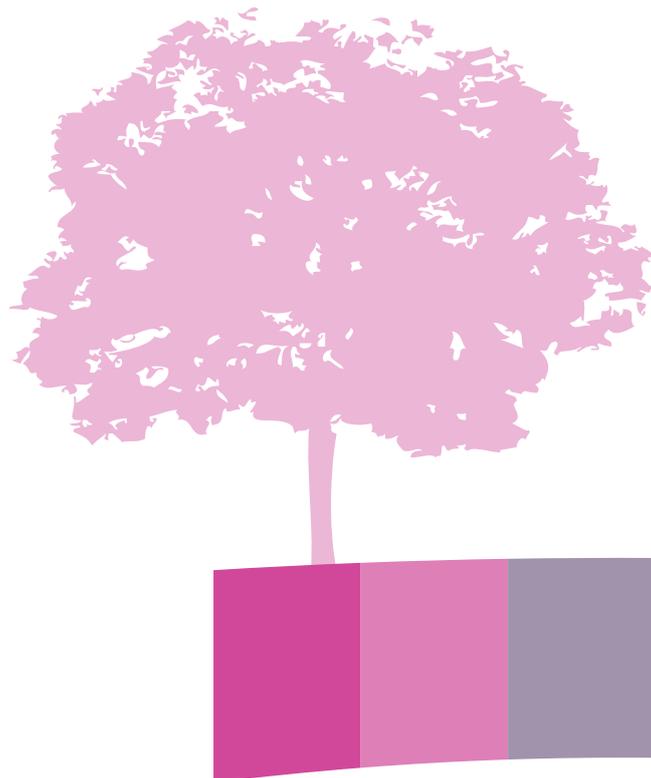
Je ne vais pas vous transmettre que celles qui vous ont fait rire, juste un petit peu. Petit message, en introduction, d'une personne de la région, je pense. Elle vous dit à tous « bienvenu din ch' nord ! ». Pour les questions sur le fond, la première concerne : SCoT et réforme territoriale, vers plus de légitimité politique...

T.F. : C'est une question qui a été posée en introduction, est-ce qu'il faut renforcer les compétences et la légitimité du SCoT ? Xavier Desjardins, vous qui avez une vision macro de cette problématique, votre avis ?

■ **M. Xavier DESJARDINS** - Maître de conférence - Paris 1 Sorbonne :

C'est certain que la question se pose. Nous avons eu l'exemple de Béthune, qui était tout à fait intéressant, où entre Maires, on arrivait à s'opposer, etc. C'est un cas très heureux, mais qui malheureusement n'est pas généralisé.

Le SCoT avait une légitimité suffisante pour s'imposer à différentes communes et même s'opposer, parfois, à certains des membres de ce Syndicat. Effectivement, la question qui se pose est que plus on renforce..., mais c'est une question plus pour les politiques, mais qui est évidente..., plus on renforce la capacité de décision de cette échelle, plus son besoin de légitimité politique, à mon avis, devient fort. Car nous sommes, dans beaucoup de cas, pas dans le cadre de la communauté d'agglomération, mais dans beaucoup d'autres SCoT, sur des élections au troisième degré, ce qui fait que c'est peut-être, à des moments, une difficulté.



Je pose juste la question en tant que spectateur, mais je pense que ce sont les élus qui ont plus la légitimité à avoir des réponses.

■ **M. Michel HEINRICH** - Député Maire d'Epinal - Président du SCoT des Vosges Centrales :

La légitimité politique aujourd'hui existe. Il faut que nous fassions notre job, déjà. Ensuite, la légitimité politique, je ne sais pas ce que voulait dire la personne qui posait la question, si c'est la représentativité, pour le reste ce sont bien les élus qui pilotent les opérations. La légitimité politique existe. La prise de conscience par tous les acteurs politiques, elle n'existe peut-être pas encore. C'est peut-être la différence.

La légitimité politique, le mode de désignation, est le même que celui de l'intercommunalité. La désignation des élus intercommunaux va évoluer un tout petit peu, car ils seront fléchés sur les listes, mais est-ce que cela change beaucoup ? Je ne crois pas. Pour le reste, c'est toujours l'intercommunalité qui désignera ses délégués au SCoT, donc la légitimité n'est pas en cause. Ce n'est pas ma principale préoccupation en tous les cas. Aujourd'hui, la préoccupation est de savoir qu'il ne faudra pas trop charger la barque.

T.F. : Nous y reviendrons, car nous avons une table ronde qui y est consacrée.

M. Christian POIRET - Président de la CA du Douaisis :

Simplement, pour vous dire qu'au niveau du SCoT Grand Douaisis, toutes les communes sont représentées, ont des représentants dans le SCoT. Ce n'est pas uniquement l'intercommunalité, tout le monde a sa place. Tous les élus sont présents.

T.F. : Sophie, combien y a-t-il de questions ?

S.V. : Quatre. Nous en avons traité une. « Quels sont les liens entre planification locale et maturation de la coopération Intercommunale ? »

T.F. : On dirait un sujet de bac. Cela tombe bien c'est l'actualité. Qui veut s'y coller ?

M. DESJARDINS - Maître de conférence - Paris 1 Sorbonne :

C'est vache ! Je pense que tout le monde l'a un peu dit, le SCoT, étant donné qu'il dépasse les schémas communaux, est à la fois soit un facteur ou un

accompagnateur, ou le résultat d'une maturation intercommunale. Je crois que les deux sont intimement liés, je ferai un plan qu'en une partie, pas en trois, comme une bonne dissertation de philo de lycéen de ce matin. Il me semble que le lien est indissociable.

Je voudrais rebondir, quand vous parliez de légitimité politique, je ne mets pas en cause la légitimité des élus communaux et de leurs représentants, mais dans certains SCoT, on m'a quand même raconté, que le fait que toutes les communes soient représentées est évident, mais que parfois, lorsqu'il y a des choix très compliqués à mener, le fait qu'il faille imposer des choix, n'est pas toujours évident, je crois..., à la méthode consensuelle.

■ **M. HEINRICH** - Député Maire d'Epinal - Président du SCoT des Vosges Centrales :

C'est un choix majoritaire.

■ **M. DESJARDINS** - Maître de conférence - Paris 1 Sorbonne :

Si le mode de désignation était différent, le mode de décision pourrait l'être. Cela dit, cela paraît simple. Le débat, ce n'est pas moi qui l'ai ouvert, il est depuis bien longtemps sur l'intercommunalité, avec une ambiguïté dès le départ. Il y a deux visions, l'intercommunalité sauve la commune, car c'est une manière de lui donner des services, etc. et d'autres ont créé l'intercommunalité dans l'idée d'un dépassement ou d'un dessaisissement progressif de l'échelle communale. Nous sommes bien dans cette ambiguïté, dont nous ne sommes pas totalement sortis.

T.F. : Est-ce que l'Intercommunalité, travailler ensemble commune à commune, n'était pas, avant le SCoT, une mutualisation de moyens ou de dépenses, alors que là, nous avons le sentiment... J'entends le mot « prospective » répété au moins une vingtaine de fois ce matin, c'est vraiment un outil pour regarder ensemble un avenir commun. C'est quand même cela la grande avancée. Question suivante.

S.V. : 3^{ème} question plus destinée aux élus : 10 ans de SCoT, une nouvelle forme d'outil, un nouveau type de gouvernance, est-ce que cela engendre un nouveau type d' élu ?

T.F. : Bonne question. Est-ce que cela vous a changé, Messieurs les élus, et qu'est-ce que cela a changé dans votre propre mode de gouvernance ? Nous sommes entre nous, nous pouvons tout nous dire !

■ **M. Bernard LACHAMBRE** - Vice - Pdt Communauté d'Agglomération de Montbéliard :

Moi, je n'étais pas élu au moment où cela a été élaboré. On peut dire que cela a changé, mais pour être un peu plus sérieux, je pense que nous sommes en train de voir émerger, petit à petit, des gens pour qui le travail en intercommunalité devient un peu plus évident. C'est-à-dire que dans les intercommunalités, dans la nôtre entre autres, nous avons l'habitude de gérer tous les dossiers un peu durs, comme d'habitude. Mais petit à petit, on se rend compte qu'il faut que nous travaillions ensemble. Je donne un exemple qui n'est pas tout à fait lié au SCoT, mais qui est lié au point culturel. Nous avons 2 scènes nationales et nous sommes en train de fusionner nos scènes nationales. Pourquoi ? Simplement parce que je crois que l'expérience, le pragmatisme, la mise au service des communes d'une ingénierie Intercommunale, dans le cadre du SCoT, montrent la pertinence, quand même, du travail en commun. Je pense que, bien sûr, la loi, etc. a un côté prescripteur et je pense que nous sommes bien contents de pouvoir nous appuyer sur ces outils. Je crois que c'est quand même en travaillant ensemble, que nous comprenons que c'est intéressant.

T.F. : C'est une question que je vous pose. Est-ce que le SCoT n'a pas créé, pratiquement, une espèce de nouvel espace politique de discussion, un peu neutre, qui fait que nous avons pu dépasser des clivages, un peu traditionnel que nous avions ?

■ **M. Bernard LACHAMBRE** - Vice - Pdt Communauté d'Agglomération de Montbéliard :

Y compris des clivages politiques. La mise en place du SCoT, nous avons un certain nombre de secteurs et sur un des secteurs, nous avons deux communes qui sont en train d'élaborer des PLU conjoints, avec une Mairie de droite et une Mairie de gauche. Nous nous rendons compte que c'est quelque chose qui est né, parce que les élus ont pris conscience de cette nécessité de ne pas travailler chacun dans son coin, en ce qui concerne l'urbanisme.

T.F. : Le vrai enjeu politique serait revenu au sein du débat politique ? C'est un peu provoc là !

■ **M. Bernard LACHAMBRE** - Vice - Pdt Communauté d'Agglomération de Montbéliard :

Non, je pense qu'il ne faut pas être trop caricatural. On peut avoir des orientations qui peuvent être différentes à certains moments, mais par contre, nous avons bien compris qu'il faut travailler ensemble.

■ **M. Christian POIRET** - Président de la CA du Douaisis :

Une toute petite précision, pour vous donner un exemple sur le Douaisis. La Communauté d'Agglomération fait partie du SCoT et nous avons 3 Communautés de Communes, autour, qui font parties du SCoT. Nous sommes tous ensemble, au niveau de l'Arrondissement, à travailler. Nous n'avons pas réussi à le faire au niveau de l'intercommunalité, véritablement, mais nous avons réussi à le faire sur le SCoT. Le SCoT nous permet de nous parler, nous permet d'avoir une stratégie d'Arrondissement. Nous voyons bien que c'est le niveau important. Demain, nous verrons bien comment la carte de l'intercommunalité sera, mais avec les décisions prises par le Gouvernement. Mais l'élaboration la plus grande que nous pouvions avoir, c'était avec les 65 communes, et grâce au SCoT.

T.F. : Monsieur Heinrich, votre réaction. Cela a changé dans votre mode de fonctionnement ?

■ **M. Michel HEINRICH** - Député Maire d'Epinal - Président du SCoT des Vosges Centrales :

Je vais répéter ce que les autres ont dit avant. La réflexion menée, dans le cadre d'un SCoT, fait se rencontrer des élus qui n'auraient, ou n'ont pas réussi, jusqu'à présent, à discuter ensemble. C'est un débat qui est très pacifié. Les clivages politiques n'interviennent absolument pas. Ce sont les intérêts des territoires et vous savez bien qu'il n'y a plus d'appartenance politique. Cela permet d'avoir, à long terme, une vision que nous n'avions pas à l'intérieur de nos propres Intercommunalités. Du moins, on l'avait, mais pas à cette dimension-là. Aujourd'hui, le territoire, surtout dans une économie globalisée, dans une Europe... Nous avons besoin de territoires beaucoup plus vastes que ceux sur lesquels nous avons l'habitude de réfléchir. Aujourd'hui, tout cela est en construction. Le nombre de SCoT réalisé en France n'est pas si important et tout cela est à venir. C'est en cours. Nous ne pouvons pas faire un bilan définitif, mais nous pouvons faire ces constats-là.

■ **M. Yves DUPONT** - Président du Syndicat Mixte du SCoT de l'Artois :

Je voudrais abonder dans le sens de ce qui vient d'être dit. Nous avons engagé une démarche InterSCoT et je peux confirmer, ici, qu'il n'y a pas du tout d'aspect politique dans l'intégration de tel ou tel SCoT. C'est vraiment un travail qui se fait en fonction d'un territoire et certainement pas en fonction des sensibilités politiques de ceux qui dirigent les différents SCoT. Il y a vraiment un travail volontaire, ensemble, d'aménager le territoire.

S.V. : Avant de passer à la question suivante, je voulais vous rappeler à tous que toutes les questions ont été prises en compte, certaines seront traitées au cours des journées, en fonction des thèmes. «Les avis du SCoT sur les PLU, un projet à partager et une parole à tenir.»

T.F. : Une parole à tenir ?

■ **M. Michel HEINRICH** - Député Maire d'Epinal - Président du SCoT des Vosges Centrales :

Je vais reprendre ce qui a été dit par le Président du SCoT de Béthune. Ce qui est très important c'est que nous devons veiller, à partir du moment où nous avons défini un SCoT, nous devons veiller à ce que l'esprit du SCoT soit pérennisé, et que nous appliquions ce SCoT dans l'esprit. Il faut bien sûr avoir le courage de refuser, ou dire à telle ou telle commune que son PLU n'est pas compatible. Mais vis-à-vis de l'Etat, nous devons représenter les élus. Bien veiller à ce que ce soit l'esprit du SCoT qui soit respecté, sachant que nos interlocuteurs, représentants de l'Etat, peuvent changer. Ils changent régulièrement, tous les trois ans, à peu près et que chacun a une lecture différente. C'est à nous de leur imposer ou leur rappeler notre lecture. Je crois que c'est très important.

Après, il faut faire preuve de courage, mais c'est souvent la bonne façon de faire. A partir du moment où nous arrivons en séance plénière, ne pas refuser le PLU, mais le refuser bien avant. Expliquer par un travail d'accompagnement, que nous pouvons faire vis-à-vis de la commune qui élabore ou qui met son PLU en compatibilité, lui expliquer que telle ou telle mesure ne pourra pas passer. Je travaille à l'échelle du Bureau du SCoT et nous n'avons pas, ou cela a pu nous arriver une fois en séance plénière..., de refuser un PLU. Pour le reste, nous faisons refaire la copie avant d'arriver en plénière. C'est toujours désagréable de dire à un Maire : votre copie est mauvaise. Par contre, je crois qu'il faut être très stricte, cela demande un certain courage politique, vis-à-vis de ses collègues, parfois amis, parfois pas, mais peu importe. Cela demande du courage, mais nous devons, aussi, en tant que SCoT porter la parole

des élus vis-à-vis de l'Etat. Il faut vraiment faire la part des choses. Si le SCoT porte en permanence, strictement, la même parole que l'Etat, il faut s'en inquiéter.

Chacun doit rester sur ses terres et défendre ses prérogatives, et surtout l'esprit. Effectivement, quelqu'un le disait tout à l'heure, lorsque l'on rédige un document, chaque mot a de l'importance, c'est vrai. Mais il y a un esprit quand même et en matière d'orientation, il y a un esprit à défendre. Il y a un PADD qui est un projet politique, il ne faut jamais le perdre de vue et toujours y revenir.

T.F. : Merci. Dernière question.

S.V. : Qui est plus une remarque qui va vous faire sourire: «Les Présidents de SCoT bénéficient-ils d'une protection rapprochée ?»

■ **M. Yves DUPONT** - Président du Syndicat Mixte du SCoT de l'Artois :

Absolument pas de protection rapprochée. Peut-être qu'être Président du SCoT n'est pas la meilleure place pour postuler aux Sénatoriales l'année prochaine... Certes ! Mais cela dit, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, cela se passe dans de très bonnes conditions, d'explications et de pédagogies. Vous le savez, c'est le contrôle de légalité qui peut remettre en cause les différents documents d'urbanismes qui sont présentés par les Maires et n'importe quel citoyen peut aussi attaquer le PLU d'une commune au Tribunal Administratif. Je pense qu'il est de notre devoir d'élu, qui avons une lecture du SCoT, qui l'avons étudié, d'alerter quand même les communes, dans la présentation de leurs documents d'urbanisme, d'une façon pédagogique et je pense que nous n'avons pas besoin de protection rapprochée pour faire ce travail.

T.F. : Merci beaucoup. Merci à vous pour votre participation à cette table ronde. Restez pour la photo et en attendant, cela me permet de vous annoncer que nous allons faire une pause. Nous nous retrouvons à 11 h 25 pile, dans la salle.





TÉLÉSCOTAGE

1^{ère} mi-temps



TÉLÉSCOTAGE « 1^{ÈRE} MI-TEMPS »

T.F. : *Vous allez avoir l'occasion, dans les minutes qui viennent, de discuter avec les gens qui se trouvent à votre table. Je vais attendre que tout le monde soit là pour donner les règles du jeu de cette séquence. Merci de retrouver vos places. Les personnes qui étaient, jusque-là, isolées sur des chaises, essayez de vous retrouver une place à une table. Dans les 30 minutes qui vont suivre, nous nous sommes dit qu'il serait intéressant de vivre un moment, le terme est un petit peu pompeux, mais assez réaliste, un moment d'intelligence collective. Nous avons démarré par un certain nombre de témoignages, ils étaient 5 sur la tribune et ils répondaient à cette question : faites le bilan de 10 ans de SCoT, de 10 ans d'initiation de ces SCoT. Je vais tout simplement vous poser la même question. En fonction de votre expérience, de votre territoire, l'idée est que pendant une demi-heure, vous allez échanger, à table, et nous vous demandons de faire émerger, de vos discussions, des points clés de ce bilan. A la fois dans le côté positif, mais aussi dans les zones de risques, les difficultés que vous rencontrez quotidiennement pour animer, faire vivre ces SCoT, partout où vous êtes. Je vous conseille d'ouvrir une discussion d'une bonne dizaine de minutes, pour animer une sorte de brainstorming et progressivement, nous envoyer, par SMS,*



régulièrement vos propositions... Vous le savez peut-être, vos enfants le savent mieux que vous, un SMS c'est limité en nombre de caractères, c'est à peu près 160 caractères. Essayer de nous envoyer des choses compactes et synthétiques.

Je vous conseille, dans la minute qui vient..., j'ai compris depuis ce matin, que vous travailliez dans l'échange, le dialogue, la construction, la cooptation..., c'est que vous cooptiez, aux tables, une personne qui sera votre animateur ou votre animatrice, dont le seul but est de distribuer le temps de parole, veiller à ce que les leaders, ceux qui ont l'habitude de prendre la parole, très fort, très longtemps..., la laissent aussi à ceux qui sont parfois plus discrets et qui pourtant, ne manquent pas d'intérêt dans leurs témoignages.

Je vous laisse une demi-heure. Au fur et à mesure de vos discussions, dès que vous trouvez qu'une analyse, un constat, une idée, une pratique, peut-être intéressante..., vous nous envoyez un SMS. Comme tout à l'heure, Sophie et son équipe vont synthétiser les SMS et nous vous ferons un retour, en début d'après-midi, de vos contributions et ces contributions me serviront à poser toutes les questions dans la journée et demie qui suit, à tous les intervenants.

Je rappelle simplement que le système SMS fonctionne, nous avons déjà eu 30 questions, même si nous n'en avons cité que 4 ce matin. Beaucoup de questions se rapportent à des thématiques que nous allons aborder dans la journée et demie qui suit. La mayonnaise prend bien, ne vous inquiétez pas, le système fonctionne. La parole est à vous, discutez à vos tables et progressivement, envoyez-nous vos SMS, vos analyses, vos constats, les difficultés que vous rencontrez sur le terrain, au quotidien, pour faire vivre cet outil. Merci, à tout à l'heure.

Slides SMS Table Ronde n° 1 : «10 ans de SCoT ! ... Et alors ?»

Restitution des questions SMS :

- Bienvenue d'inch' nord
- D'une politique de gestion foncière à une politique de projet et de processus ?
- Plus un SCoT est précis, plus on risque les imprécisions ?
- Les SCoT : coordonner les décisions locales ou faire remonter le niveau de décision ?
- SCoT et réforme territoriale, vers plus de légitimité politique ?
- Comment concrétiser les orientations des SCoT par les élus des communautés rurales notamment pour les questions d'habitat ?
- Grenelle : espoir ou coquille vide pour le SCoT ?
- Un SCoT peut-il (doit-il ?) impulser une nouvelle stratégie économique ?
- Le SCoT, Cheval de Troie de l'urbanisme intercommunal ?
- Le président du SCoT sur son territoire : un convaincu convaincant ?
- Quels liens entre planification locale et maturité de la coopération intercommunale ?
- Le Grenelle : l'esprit «Check-list» pour se donner bonne conscience et oublier l'essentiel...
- 10 ans de SCoT, une nouvelle forme d'outil, un nouveau type de gouvernance, un nouveau profil d' élu ?
- Comment adapter la communication autour des SCoT pour convaincre les élus ruraux que ce n'est pas un outil uniquement au service des espaces urbains?
- Les maires appliquent-ils les SCoT de gaité de cœur ?
- Le PLU intercommunal : une solution pour appuyer la mise en œuvre du SCoT ?
- Les SCoT ont-ils les moyens humains de conseiller des maires ?
- Les avis du SCoT sur les PLU : un projet à partager et une «parole» à tenir ?
- 40% d'avis négatifs : le Président du SCoT bénéficie-t-il d'une protection rapprochée ?

- Le SCoT : un outil efficace pour prendre du recul dans l'élaboration des PLU face aux intérêts particuliers ?
- Un SCoT d'agglomération peut-il dépasser le simple plan de mandat ?
- 7 agents par SCoT, c'est en comptant les femmes de ménage ?
- Quid des SCoT très ruraux? Des expériences à ce sujet? Des difficultés en termes de moyens par rapport aux grands territoires.
- Trame bleue - trame verte, l'important c'est que ce soir les bleus ne soient pas verts. PS : ça n'est pas de moi...
- La relation SCoT - pays a été fondamentale pour les territoires ruraux (gouvernance, politiques publiques, ingénierie). Le risque est grand au regard de la réforme territoriale à venir.
- Le PLU intercommunal n'est-il pas un (bon) moyen de garder la cohérence du SCoT ?
- Quelle marge de manœuvre pour un SCoT quand la charte du PNR est très précise ?

Thème du téléscotage 1^{ère} mi-temps : 10 ans de SCoT... Et alors, quel bilan ?

T.F. : Je vais passer tout de suite la parole à Sophie, qui va, en quelques minutes, essayé de dégager les dominantes, faire une synthèse de ces nombreuses contributions. Sophie, c'est à vous...

S.V. : Merci. Tout d'abord merci pour vos nombreuses contributions, nous sommes arrivés à un niveau quasiment jamais égalé, c'est assez impressionnant. Vous avez, vraiment, fait une synthèse de ces dix ans de SCoT, sur un positionnement très généraliste : comment nous nous positionnons parmi tous ces acteurs majeurs du territoire ? C'est un premier point. Un des thèmes majoritaires traite de la gouvernance. Sont évoqués : la nécessité de développer encore les InterSCoT, on a parlé de supraSCoT, même. L'intérêt que nous pouvons notamment y trouver, mais pas seulement, celui évidemment de travailler en collaboration avec les métropoles. Quand nous sommes un petit territoire, ne pas rester le parent pauvre, mais travailler en collaboration avec les SCoT métropole. Il y a aussi une échelle infraSCoT, c'est-à-dire comment projeter les projets locaux dans la stratégie du SCoT et comment travailler en collaboration avec les différents acteurs majeurs du territoire. Ce sont deux points forts qui sont revenus dans toutes vos réactions. Ensuite, le second thème concerne la concertation et la communication. Plusieurs points : la concertation avec la population, c'est un thème qui est assez récurrent, visiblement,

lors des Rencontres Nationales des SCoT et au quotidien, pour les SCoT. C'est une problématique qui subsiste et qui n'est pas encore résolue, il y a de grandes questions à se poser. Concertation avec la population, comment nous concertons nos habitants ? Comment nous communiquons, aussi, avec la population ? Une petite phrase : « la participation des habitants, est-ce que c'est pour se donner bonne conscience ? », et aussi la concertation avec les personnes publiques associées, avant et après l'approbation du SCoT. Voilà toute une demande et des attentes, en termes de concertation et de communication, vraisemblablement récurrente.

Ensuite, au niveau des moyens humains et financiers, un petit extrait qui paraît très clair « Depuis dix ans, les lois et décrets se succèdent, les élus et techniciens n'ont pas le temps d'absorber les changements..., risques de rejets ». Nous avons des besoins en termes humains et financiers, aussi pour mettre en action tout ce qui est demandé au SCoT.

Le thème suivant concerne la mise en œuvre et la méthode. Il y a beaucoup de questions sur « comment anticiper la mise en compatibilité des PLU en phase d'élaboration ? Est-ce que l'on peut être juge et partie ? Est-ce que nous ne faisons pas un grand écart entre l'élaboration et la mise en œuvre ? » Petites questions ressorties. « Le Président de SCoT doit-il être un père Fouettard ? », je ne sais pas. « Dix ans après, est-ce que nous sommes toujours le fantôme du Schéma Directeur ? » Gros thème, aussi, que cette mise en œuvre et cette méthode.

Beaucoup de questions ou de remarques sur « Des SCoT pour tous », nous n'allons pas les détailler, puisque nous avons une table ronde cet après-midi qui va présenter ces différents sujets. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter. Nous avons, aussi, une petite perle que je voulais vous communiquer, qui me paraissait intéressante, la perte du télescope de ce matin, c'est « dans la logique du développement durable, j'envoie mes SMS par pigeons voyageurs ». J'ai une petite question, je voudrais savoir quand ce SMS va arriver, puisque du coup, nous ne l'avons toujours pas reçu. Merci beaucoup.

T.F. : Merci beaucoup Sophie.

Slides : SMS Téléscotage n° 1

Restitution des questions SMS du téléSCoTage n° 1 regroupées par thèmes.

Thème : Gouvernance.

- Manque de gouvernance supra-SCoT.
- Démarche inter-SCoT pas efficiente et peut légitimer des positions de l'État ou de la Région SCoT = temps fort de l'activité intercommunale Est-ce que le SCoT a apporté des clarifications dans

l'architecture territoriale locale ou est-ce que cela a rajouté de la complexité ?

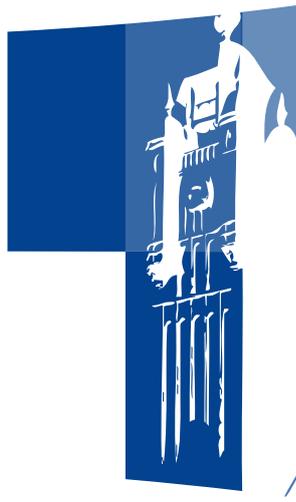
- Pas de périmètre parfait mais des opportunités offertes de partenariats Grâce aux SCoT et InterSCoT
- Rôle des SCoT dans les démarches de coopération métropolitaine ?
- Un SCoT comme moyen de contrecarrer les différentes concurrences entre intercommunalités
- Il existe une différence entre relations intercommunales et relation communautaire ? poids du maire sur le président de l'EPCI ?
- Le changement de majorité politique n'est pas préjudiciable au SCoT.
- Prendre en compte le temps des élus. Le SCoT doit être obligatoirement l'expression d'un projet politique.
- Quelle marge de manœuvre pour chaque commune face à un projet de territoire global ?

Thème : Concertation

- Nécessité de prendre du temps pour diffuser l'information car nombreux acteurs à associer
- Un SCoT peut-il ou doit-il être construit par sa population ?
- Difficultés de communication du SCoT avec la population : importance des conseils de développement et de la relation pays - SCoT
- 40 % de rejets apparaît comme un échec : le débat doit avoir lieu à l'amont de l'adoption du nouveau PLU
- Importance d'un ambitieux processus de mise en œuvre du SCoT... permanent, institutionnalisé, thématique et ciblé... Dimensions stratégiques de l'opérationnalité
- Participation des habitants, pour se donner bonne conscience ?!
- Concertation ? Ce qu'on y met et ce qu'on en veut pour atteindre tous les acteurs élus et habitants (outils nouveaux : forum, rando, SCoT, observatoire pour un suivi ...)
- Suivre les procédures de PLU en amont pour veiller à leur compatibilité avec SCoT
- Comment travailler avec les communes pour une bonne appropriation du SCoT en élaboration ?

Thème : Moyens humains et financiers

- Renforcer les structures porteuses des SCoT : l'ingénierie, une réelle nécessité.
- Depuis 10 ans, les lois et décrets se succèdent. Les élus et techniciens n'ont pas le temps d'absorber les changements, risque de rejet ?
- Importance d'une ingénierie technique pérenne et d'une ingénierie d'animation de la démarche.
- Structure porteuse du SCoT : doit-elle être plus fortement financée par les communes ? Cela risque-t-il de rendre le Président du Syndicat dépendant des maires dans sa gestion du dossier ?
- Mieux vaut-il être un syndicat mixte de SCoT libre mais sans moyen ou un EPCI compétent mais juge et parti ?



Thème : Mise en oeuvre et méthode

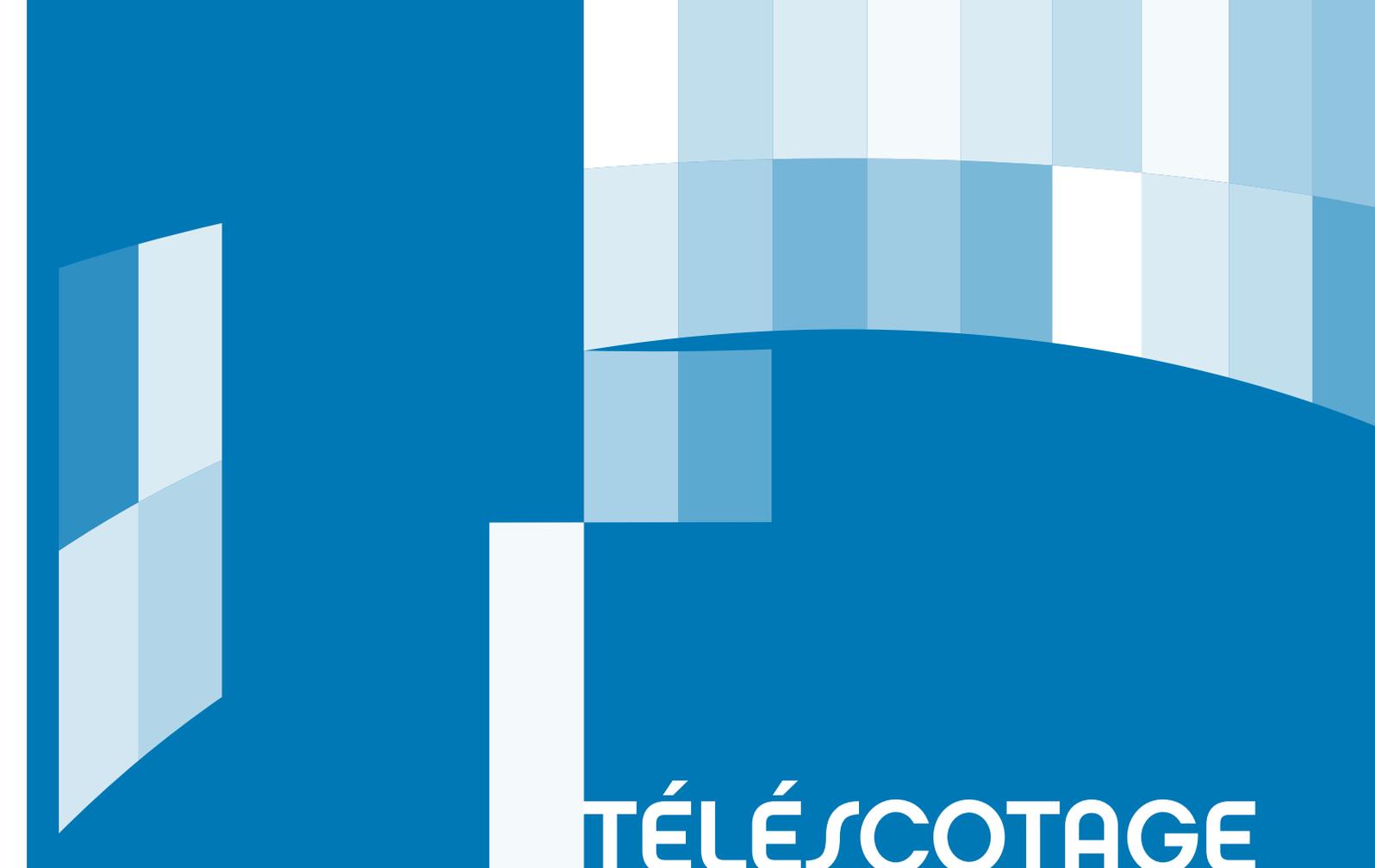
- 10 ans après... toujours le fantôme du schéma directeur...
- Comment gérer les ouvertures à l'urbanisation avant le PADD ou avant l'arrêt du SCoT ?
- Constat d'un grand écart entre dynamique d'élaboration et mise en œuvre du SCoT et dynamiques de territoire (étalement urbain par exemple).



Autres thèmes abordés :

- Le Président de SCoT doit-il être un père fouettard ?
- Le SCoT peut-il être assistance à maîtrise d'ouvrage et juge ?
- SCoT est un bon outil mais ne fait pas tout et ne peut remplacer la création d'un vrai projet urbain au niveau communal
- Les SCoT : moyens de pression pour des démarches vertueuses ou outil de compromis ?
- Le SCoT devrait être à l'abri du débat politicien mais il devrait y avoir plus de politique (au sens étymologique du terme) dans le SCoT.

Applaudissements.



TÉLÉSCOTAGE

2^e mi-temps



JEUDI 17 JUIN 2010 : APRÈS-MIDI

TÉLÉSCOTAGE « 2^{ÈME} MI-TEMPS »

L'ensemble des congressistes organisés autour des tables rondes ont 3 fois 15 mn pour traiter 3 thèmes parmi 10 thèmes proposés.

Le principe : débattre sur le thème et synthétiser à l'écrit directement sur la nappe en papier les idées essentielles.

1. Une mise en œuvre de SCoT réussie : quels outils, quelles méthodes ?

La mise en œuvre d'un SCoT requiert beaucoup de pédagogie, il faut se créer une nouvelle culture commune du projet territorial, enjeu majeur pour les élus.

La nécessité d'un double mouvement :

- Du SCoT vers les communes : le SCoT doit aller vers les communes pour faire de la pédagogie, proposer des outils d'explication, favoriser l'appropriation par les élus et l'ensemble des acteurs du territoire, voire aller jusqu'à l'accompagnement pré opérationnel.
- De la commune vers le SCoT : il convient de créer une harmonie, de favoriser les rapprochements.

Deux impératifs :

Le SCoT doit rester un SCoT et ne pas devenir un super PLU. Il faut intégrer le fait qu'il faut appliquer le SCoT car il apporte une stratégie globale. La question des moyens, des ressources pour l'animation et l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre du projet.

2. Urbanisme commercial : comment concilier les besoins de planification et les logiques économiques ?

L'intégration de l'urbanisme commercial dans le code de l'urbanisme est une évolution nécessaire, cette étape marquera les premiers pas vers un dialogue interculturel : Il favorisera la compréhension des logiques respectives, le dialogue, même si la temporalité des thématiques reste différente.

Deux logiques :

- Soit définir une stratégie économique pour l'intégrer dans les outils SCoT et assurer la cohérence avec les autres politiques de développement.
- Soit définir une stratégie d'aménagement global et réfléchir à l'inscription du commerce dans cette stratégie.

Question importante du document SCoT face au risque de contentieux : jusqu'où peut aller le SCoT ? Il convient de gérer un équilibre entre commerce de centre ville et zones périphériques. Il faut trouver une réponse dans la précision des objectifs politiques en sortant des logiques défensives des élus et offensives des acteurs privés. Nécessité d'un meilleur partenariat public/privé.

3. Quelle stratégie de développement économique pour quel SCoT ?

Quel peut être le rôle du SCoT en matière de développement économique ? Un débat ressort porteur des idées suivantes :

- Le SCoT n'est pas le lieu de la stratégie économique en tant que telle. En revanche il doit contribuer sur la base de l'identification des spécificités et des atouts, à favoriser un contexte d'attractivité. Il propose une échelle à laquelle on doit réfléchir à la meilleure localisation pour les activités en fonction de leur impact.
- Les SCoT ruraux en ont-ils besoin ?

- Que veut dire stratégie économique dans un outil de planification ? On est plus sur la stratégie de gestion de l'espace, avec des actions autour de contraintes, de recherches d'équilibre et de cohérence en termes d'habitat et de transport.
- Le SCoT peut-il définir une stratégie économique alors qu'il ne dispose pas des compétences pour la mettre en œuvre ?
- Est-ce que le SCoT est le bon périmètre alors qu'il est sous influence d'autres facteurs ?

Conclusion : le SCoT crée le contexte, par une recherche de cohérence de l'ensemble de ses thèmes d'intervention, il crée le décor du développement économique.

4. Comment le SCoT intègre-t-il la question des transports urbains pour structurer le territoire

Un rôle essentiel et partagé du SCoT en matière de transport : la capacité à développer la connaissance de la mobilité et des besoins en déplacement souvent ignoré par les élus.

Ensuite, une question transversale majeure : les transports influencent-ils le SCoT ou le SCoT peut-il vraiment influencer les transports. Ceci soulève notamment la question des rapports entre les différents modes de déplacement et l'obligation de partenariat entre les autorités organisatrices : communautés, conseil général, région, syndicats de transport.... Si l'organisation des transports et l'intermodalité existent sur le territoire le SCoT doit venir la conforter et doit interroger sa pertinence. Si cette organisation n'existe pas c'est l'occasion d'y réfléchir et de la proposer. Sur la réelle capacité du SCoT à structurer le transport, le propos est nuancé.

Le SCoT n'a pas de levier d'action direct. Il faut composer avec les AOT, les mettre en relation. Il faut donc jouer un rôle d'animateur afin de donner du sens. Le SCoT qui s'adapte à une politique de transport doit impulser une vision à long terme et définir des pôles d'habitat et de développement économique. Le SCoT est une occasion de saisir les nouvelles opportunités pour densifier l'urbanisation autour des nœuds multi-modaux et les transports doux.

Le SCoT est considéré également comme le lieu pour réfléchir et organiser l'armature urbaine, la localisation des activités. A ce titre, il peut légitimement être le lieu pour définir un schéma multimodal des mobilités.

5. Comment le SCoT peut-il impulser de nouvelles formes d'habitat ?

Les nouvelles formes d'habitats soulèvent de nouvelles thématiques : densité, formes architecturales, construction de bâtiments économes en énergie...

Le SCoT n'a pas directement la main sur ces questions. Il est compétent en matière de densité et de localisation. Il peut impulser des orientations mais il ne peut pas concrètement influencer les formes d'habitat.

Le SCoT est avant tout un outil pédagogique sur ce thème. Il est important que le thème de la densité soit réapproprié par les élus et par les habitants. Les formes recherchées sont en fait les formes de l'habitat traditionnel notamment dans les cœurs de bourg. Il faut valoriser des formes traditionnelles vis-à-vis des ruraux qui se sentent souvent agressés sur les questions de densité. Une approche distincte doit être faite entre les secteurs ruraux et les cœurs de ville. Il convient aussi d'aller chercher les bons exemples ailleurs.

6. SCoT et énergie : une opportunité pour les SCoT de nouvelle génération ?

Pour la première fois avec Grenelle 2 l'énergie est prise en compte dans les documents d'urbanisme. Quelle différence entre « volet énergie du SCoT », « plan climat territorial » et « Plan climat énergie territorial » introduit par Grenelle 2 et obligatoire pour les territoires de plus de 50 000 habts?

La prise en compte de l'énergie induit une nouvelle façon d'appréhender les scénarii de SCoT. Les déplacements constituent le cœur du sujet. Organiser la proximité urbaine et la mixité fonctionnelle pour maîtriser la demande d'énergie. Il existe un lien étroit entre étalement urbain et consommation d'énergie. Il semble qu'il faut réfléchir sobriété avant ENR. Le SCoT peut être l'échelle pour appréhender la production d'ENR sur un territoire.

Eco quartier consomme moins d'énergie mais toujours autant d'espace. Aller au-delà du bilan carbone. Le photovoltaïque crée de nouvelles concurrences foncières.

7. Comment traiter l'impératif du risque inondation dans les SCoT ?

Comment se pose la problématique des inondations pour le SCoT alors que le problème est principalement du ressort de l'Etat au travers des PPRI ? Question transversale et partagée.

Notre angle d'approche : les eaux de ruissellement.

Les champs d'intervention du SCoT :

- Mieux connaître et hiérarchiser les risques,
- Anticiper les risques : prévoir des zones d'expansion des crues et capacité à cette échelle de réfléchir à la localisation des activités, de l'habitat au regard des risques d'inondation.
- Travailler sur la valorisation des espaces inondables plutôt que les condamner travailler sur la valorisation positive des espaces inondables avec les agriculteurs par exemple.
- Travail encore une fois de pédagogie pour le SCoT.

8. De la protection à la restauration de la biodiversité : comment franchir le pas ?

Le SCoT est-il le bon outil pour restaurer la biodiversité ?

Protéger, on sait faire ! Restaurer, nous n'avons pas les compétences. Le SCoT doit sur ce sujet devenir plus prescriptif et d'un autre côté il doit prendre un rôle d'animateur. Pour atteindre cet objectif, il convient de faire le lien avec le monde agricole, lien entre biodiversité et protection des paysages : et à ce titre là, on retrouve la légitimité du SCoT en matière d'animation et de pédagogie.

SCoT = cadre pour transposer la trame verte et bleue proposée à une échelle régionale avant une traduction au niveau du PLU. La compétence opérationnelle appartient aux EPCI ou aux communes.

Vouloir restaurer à tout prix n'est-ce pas réac ? Doit-on accepter le postulat de la faute de l'intervention humaine. Tout développement remet – il en cause la biodiversité ?

9. Comment chiffrer la limitation de l'étalement urbain dans un SCoT ?

Pour mesurer l'étalement urbain, il faut un état 0, se mettre d'accord sur ce niveau 0. Il est difficile de le mesurer. Doit-on faire une observation de ce qui est construit (la tache urbaine) ou de ce qui est zoné en zone à urbaniser au sens des documents d'urbanisme ?

Chacun a des méthodes différentes pour calculer (nombre d'habitants par commune, de logements/commune, nombre d'hectares urbanisés ? A quelle échelle définir la mesure ? Un quota par commune ou par secteur de communes ? La mesure ne suffit pas. Il faut d'autres méthodes (densité, typologie de logement, importance des transports) Importance du renouvellement urbain dans l'approche.

Est-ce que l'on peut oublier le cas par cas au profit d'une méthode globale. Parfois on se trouve face à un vrai déficit du chiffrage de la consommation de l'espace par les élus. Comment les faire adhérer ? Comment faire passer ces notions dans le cadre de la mise en comptabilité des PLU.



10. Un nouveau défi pour l'attractivité du territoire et la planification : les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les besoins sont clairement identifiés pour les zones d'activités économiques et les zones rurales. Mais attention de prendre en compte les besoins de tous, par exemple ceux du au vieillissement de la population.

Il existe une relation étroite entre TIC et mobilité, mais les SCoT en parlent peu.

Pas d'objectif clair et une législation mal connue : la loi du 17 décembre 2009.

Fin de la synthèse des téléscotages.

T.F. : Nous allons poursuivre nos échanges et nos travaux sous une forme un peu différente, puisque nous allons reprendre celle avec laquelle nous avons démarré cette matinée, c'est-à-dire une table ronde de témoignages.

Sophie l'évoquait tout à l'heure, des thèmes visiblement qui vous préoccupent. Une question qui vous préoccupe, c'est de savoir s'il est bon de mettre des SCoT partout, si les SCoT correspondent aux enjeux de tous types de territoires, de toutes tailles de territoires. C'est la question que nous allons aborder, avec cinq intervenants, que je vais vous demander d'applaudir. Auparavant, je voudrais que nous applaudissions les personnes qui sont restées à la même table, qui ont « gratté » pendant quarante-cinq minutes, ce sont les animateurs des tables, bravo à eux.





**Des SCoT peuvent impliquer
des SCoT pour tous ?**

TABLE RONDE : DES SCoT PARTOUT IMPLIQUE-T-IL DES SCoT POUR TOUS ?



T.F. : Je vais demander aux personnes suivantes de me rejoindre sur ce plateau : Clency Henriette, Jean-François Dépret, Jacqueline Sélignan, Mickaël Perraud et Claude Raynal. Vous pouvez les applaudir.

Applaudissements.

T.F. : Je vous rappelle le principe, n'hésitez pas, maintenant vous en avez l'habitude, de poser vos questions par LIVE SMS. Je vous rappelle, je pense que cela va s'afficher dans un instant à l'écran, qu'il faut simplement envoyer, dans le contenu de votre message : LIVE + votre message, au 31767 (n'hésitez pas à le noter sur vos petits carnets).

Des SCoT partout, des SCoT pour tous, et bien il y a un cas tout à fait intéressant que nous allons voir, tout de suite, avec vous. Clency Henriette, vous êtes Directeur à l'Agence pour l'Observation de la Réunion, merci d'avoir fait le déplacement jusqu'à nous.

■ **M. Clency HENRIETTE** - Directeur à l'Agence pour l'Observation de la Réunion :

Je vous remercie.

T.F. : La problématique des Départements d'Outre-mer est particulière. Déjà, pour commencer, dressez-nous un peu le contexte de la Réunion. Vous me l'avez dit en préparant cet entretien, c'est un contexte pour le moins contraignant, alors expliquez-nous pourquoi.

■ **M. Clency HENRIETTE** - Directeur à l'Agence pour l'Observation de la Réunion :

Merci en tous les cas de nous avoir conviés à cette manifestation sur les SCoT. Je vous remercie de la part, aussi, de mes collègues Ultra-marins et Martinique, qui sont aussi là. Vous m'avez posé la question par rapport au SCoT et par rapport à un contexte qui est effectivement contraignant. La première chose qui est marquante : c'est une île.

La Réunion c'est une île, comme la Martinique, comme la Guadeloupe, avec effectivement un certain nombre de points qui s'y rattachent, à savoir que c'est un espace restreint, l'espace est fini. Tout simplement, la Réunion c'est 2 500 km², dont seulement 40 % sont aménageables. Dedans, il y a 800 000 habitants qui y vivent, pour la plupart sur le littoral, 75 à 80 % des personnes vivent sur le littoral.

L'espace urbain ; c'est un espace urbain qui est très étalé avec 26 000 hectares, un espace agricole qui est encore bien présent avec 43-45 000 hectares aujourd'hui, principalement en cannes à sucre et bien sûr, des espaces naturels à protéger, de 125 000 hectares, il y a très peu de réserves foncières publiques..., qui restent insuffisantes.

« Nous avons besoin des espaces pour assurer à la fois le développement urbain, d'accueillir une croissance démographique. »

T.F. : Avec une activité et une population concentrée sur le littoral ?

■ **M. Clency HENRIETTE** - Directeur à l'Agence pour l'Observation de la Réunion :

C'est un littoral qui concentre l'activité, l'habitat, les équipements et structurants et un intérieur de l'île qui est contraignant pour tout aménagement, qui est protégé de la même manière par la zone centrale du Parc National, car nous avons un Parc National qui est installé, depuis quelque temps, à la Réunion. Nous avons besoin des espaces pour assurer à la fois le développement urbain, d'accueillir une croissance démographique. Nous serons, en 2030, aux alentours d'un million d'habitants, cela nécessite l'accueil de quelque 230 000 habitants de plus.

Nous avons besoin des infrastructures de déplacement, qui sont indispensables et bien sûr, nous avons besoin de maintenir l'activité agricole, qui elle, est très organisée.

Les DOM ont la particularité d'abriter une biodiversité exceptionnelle, il faut aussi la protéger et bien sûr, il faut tenir compte de tous les besoins en ressources : eau, air, sol, la biodiversité à préserver, etc. En fait, tous ces éléments diminuent les marges de manœuvre de ceux qui ont la responsabilité, aujourd'hui, d'élaborer des outils de planification, quand les choix restent difficiles. Il y a comme un conflit d'usage qui est très important.

T.F. : Expliquez-nous un peu comment était organisé le territoire, le nombre de communes, comment vous fonctionnez entre vous aujourd'hui ?

■ **M. Clency HENRIETTE** - Directeur à l'Agence pour l'Observation de la Réunion :

La Réunion, c'est une région mono Départementale, c'est-à-dire une région avec un Département, qui a la particularité d'avoir de grandes communes. Vous vous plaignez d'avoir une multiplicité de communes, nous, nous n'en avons que vingt-quatre, mais ce sont des grandes communes pour l'essentiel, pour 800 000 habitants, et aujourd'hui, l'ensemble des communes sont regroupées au sein des EPCI. Il y a cinq intercommunalités, qui varient de 191 000 habitants, pour certaines intercommunalités à plus de 275 000, pour une autre Intercommunalité. Et toutes ces intercommunalités, aujourd'hui, sont en cours d'élaboration des SCoT. Il y en a quatre, aujourd'hui, qui sont en cours d'élaboration, dont un qui est achevé. C'est le SCoT que vous connaissez, celui qui participe au Club des SCoT, maintenant en Fédération, les SCoT Est, que présente souvent Monsieur MASSIP. Après, il y en a trois qui sont en cours d'élaboration.

T.F. : La particularité des Départements d'Outre-mer, c'est que les SCoT ne sont pas élaborés par des Syndicats Mixtes.

■ **M. Clency HENRIETTE** - Directeur à l'Agence pour l'Observation de la Réunion :

La particularité, c'est que ce sont les Intercommunalités elles-mêmes qui élaborent leurs SCoT avec, bien sûr, des bureaux d'études. Mais ce sont les Intercommunalités qui ont la responsabilité de le faire. Ce qu'il faut bien voir, c'est que le rôle de l'EPCI face aux communes qui sont des communes de poids assez conséquentes..., les communes influencent, en quelque sorte, très très fortement l'organisation territoriale. Et nous avons tendance à voir, que chacune des grosses communes qui influencent énormément l'élaboration des SCoT...

T.F. : Il y a une difficulté de travailler en commun, du coup, c'est cela que vous laissez entendre ?

■ **M. Clency HENRIETTE** - Directeur à l'Agence pour l'Observation de la Réunion :

Oui, il n'est pas rare de constater que chaque commune revendique son rôle, souvent leader, au sein d'un territoire, et ce, malgré le choix stratégique à réaliser, lié à la planification. Il faut en tenir compte, c'est que l'Intercommunalité, comme beaucoup d'Intercommunalités, sont des Intercommunalités jeunes, nous pouvons dire, quelque part, qu'il y a encore de l'espoir.

T.F. : Alors, il y a une particularité dans les Départements d'Outre-mer, c'est bien sûr le fameux SAR, le Schéma d'Aménagement Régional, dans lequel nous devons trouver, là aussi, une cohérence entre le SAR et les SCoT, c'est votre difficulté, d'ailleurs ?



■ **M. Clency HENRIETTE** - Directeur à l'Agence pour l'Observation de la Réunion :

Bonne difficulté. En fait, cela rejoint un peu tout ce que nous avons évoqué ce matin, concernant l'articulation, la question d'échelle, etc. Nous, nous sommes au cœur de cette problématique, dans la mesure où il y a une spécificité concernant les DOM ; c'est qu'en 1984, la loi confère aux Régions d'Outre-mer, la tâche d'élaborer un Schéma d'Aménagement Régional, qui représente, en fait, le chapeau en matière d'aménagement du territoire sur la Réunion. En matière de hiérarchie, je dirais une hiérarchie énorme, vous avez le Schéma d'Aménagement Régional, les SCoT et ensuite les PLU, sachant que chacun doit être compatible avec le niveau supérieur.

Ce Schéma d'Aménagement Régional à la particularité de chapeauter tous les outils d'aménagements du territoire et il a une particularité propre ; c'est qu'il a en son sein, un Schéma de Mise en Valeur de la Mer, qui organise toute l'organisation territoriale du littoral des espaces du rivage et toujours en lien avec la loi Littoral et tous les aménagements. Tous les projets doivent être systématiquement mentionnés, indiqués, localisés sur cette partie du territoire. C'est à mettre en rapport, comme vous le savez. De l'autre côté, vous avez quand même 80% de la population qui se trouve sur ce littoral.

Nous pouvons nous poser la question, par rapport à cela. Quelle est la marge de manœuvre d'un SCoT pour une partie de son territoire où les choix d'aménagements doivent avoir l'aval du Service de l'Etat, dans la mesure où le Schéma de Mise en Valeur de la Mer demande un accord du service de l'Etat ? Un accord du Service de l'Etat, contrairement au Schéma d'Aménagement Régional..., ou un avis, puisqu'il s'agit d'un avis dont il est question.

De toute manière, c'est fort contraignant d'une certaine façon et d'autant plus que le Schéma d'Aménagement Régional, ça dépend un peu de : jusqu'où va le Schéma d'Aménagement Régional dans ses prescriptions, dans ses orientations ? Et de ce fait, s'il va très loin, cela limite d'autant la place pour les Schémas de Cohérence Territoriale et d'autant plus par rapport aux SNVM. Où là, cela rajoute encore une contrainte supérieure par rapport à tout cela.

Nous pouvons nous poser la question : qu'elle peut être, à ce moment-là, la marge de manœuvre par rapport au SCoT, comment elle va se positionner ? Si le SAR va très loin, cela veut dire, qu'à ce moment-là, nous nous retrouvons dans un espace, un tout petit, contraint entre le PLU et le SCoT. Le projet du Schéma d'Aménagement Régional, toujours est-il dans son état actuel, donne l'impression que nous souhaitons aller très loin dans la prescription et de ce fait, limiter singulièrement la marge de manœuvre du SCoT. D'ailleurs, un point intéressant par rapport à cela. Aujourd'hui, le Schéma d'Aménagement Régional est en cours de révision, nous nous rendons bien compte que les SCoT attendent les orientations du Schéma d'Aménagement Régional, car il se dit « de toute façon si nous y allons, jusqu'où peut-on aller, nous

allons être compatibles ou pas ? ». Et d'autre part, les communes de l'autre côté ont pris, d'une certaine manière, comme référence, le Schéma d'Aménagement Régional. A la limite, j'ai envie de dire..., elles se demandent, finalement, l'outil auquel nous devons être compatibles, c'est davantage le Schéma d'Aménagement Régional que le SCoT, à ce moment-là, où est la marge de manœuvre ? C'est quelque chose où nous nous posons sérieusement des questions.

Je vois (les collègues qui sont là peuvent en témoigner), sur un SCoT où nous avons travaillé sur le littoral, nous n'avions pas mis grand-chose sur le PADD du littoral. Les Services de l'Etat nous disent « Écoutez, qu'est ce



que vous mettez sur la partie littoral ? ». Nous nous sommes dit, si c'est retranscrire directement ce qu'il est écrit dans le SNVM, cela n'a aucun intérêt.

T. F. : Est-ce que vous êtes en train de dire qu'à la Réunion et dans les autres Départements d'Outre-mer, les SAR laissent une part très limitée dans les choix d'aménagements et restreignent le champ du SCoT ?

■ **M. Clency HENRIETTE** - Directeur à l'Agence pour l'Observation de la Réunion :

Oui, en l'état du projet actuel, nous pouvons le dire. Nous pouvons dire que cela restreint sérieusement les marges de manœuvre pour les SCoT.

T.F. : Si nous poussons la logique jusqu'au bout, cela veut dire qu'aujourd'hui, le SCoT n'est pas franchement adapté à la situation de la Réunion et des Départements d'Outre-mer ? Mettons les pieds dans le plat !

■ **M. Clency HENRIETTE** - Directeur à l'Agence pour l'Observation de la Réunion :

Je ne peux pas, devant une assemblée toute acquise à la cause des SCoT, dire que le SCoT n'a pas sa place. Je dirais, comment le SCoT pourra trouver sa place dans ce concert-là ? Est-ce qu'il ne faudrait peut-être pas revoir un peu le chapeau qui est au-dessus ? Car nous pouvons aussi nous poser la question, quel est le chapeau qui est au-dessus ? Comment nous pouvons retrouver et comment nous pouvons essayer de travailler sur ce document, qui est supérieur, pour essayer de lui donner plus de marge de manœuvre au SCoT ? Ou alors, il y a une deuxième possibilité, qui est tout à fait jouable, c'est peut-être de faire confiance à l'intelligence de ceux qui mènent l'intercommunalité, pour trouver la place.

T.F. : Ce qui fait que les SCoT en cours, aujourd'hui, à la Réunion sont un peu en stand-by.

■ **M. Clency HENRIETTE** - Directeur à l'Agence pour l'Observation de la Réunion :

Oui, ils sont un peu en stand-by, complètement. Stand-by dans la mesure où nous attendons ce document qui chapeaute l'ensemble des outils de planification territoriale. Il n'y a aucune intercommunalité qui a envie de sortir un Plan d'Aménagement Développement Durable, pour s'entendre dire demain « Écoutez, vous n'êtes pas compatibles, cela ne marche pas avec le Schéma d'Aménagement Régional, revoyez votre copie ! ».

Comme nous savons que c'est assez chronophage, en matière d'élaboration de Schéma de Cohérence Territoriale, nous y regardons à deux fois.

T.F. : Qu'attendez-vous pour que cela débloque et que le



SCoT puisse prendre l'entièreté de ses missions, qu'on lui a pourtant assignées ?

■ **M. Clency HENRIETTE** - Directeur à l'Agence pour l'Observation de la Réunion :

Je crois que là aussi nous rejoignons complètement ce qui a été évoqué tout le long de ce débat, c'est la part que les élus doivent jouer..., le rôle que les élus de l'intercommunalité doivent jouer dans une telle démarche.

J'ai envie de dire, ce ne sont pas les techniciens, en tant que techniciens de l'aménagement du territoire, qui traduisent un certain nombre de choix, qui peuvent les porter, qui peuvent, en fait, aller (je dirais même) en conflit vis-à-vis d'un document établi par une Région.

T.F. : Et quelle est la position dominante des élus Réunionnais, justement, sur cette question ? Que constatez-vous ?

■ **M. Clency HENRIETTE** - Directeur à l'Agence pour l'Observation de la Réunion :

Ce que je constate c'est qu'aujourd'hui, le Schéma d'Aménagement Régional est en attente. Il y a une attente de la part de tous les acteurs, en matière d'aménagement territorial, de savoir que va décider le Conseil Régional, car le projet est assez avancé. Ce qui est à craindre, j'ai envie de dire, c'est si nous pouvons profiter de ce temps-là pour rectifier un certain nombre de choses, pour apporter un équilibre entre ces outils d'aménagements, ou est-ce que nous aurons le temps de faire, est-ce que nous avons la capacité politique de le faire ?

T.F. : En tous les cas, merci pour votre témoignage, merci beaucoup.



T.F. : *Ce qui est extraordinaire dans ces réunions, c'est que nous parcourons des milliers de kilomètres sans produire de carbone, puisque là nous revenons de la Réunion à Arras, nous sommes à quelques kilomètres.*

Jean-François Dépret, vous êtes au Syndicat d'Etudes du Schéma Directeur de la Région d'Arras (j'essaie moi-même de ne pas donner trop de sigles), cela s'appelle le SESDRA. Pour faire simple, le SESDRA d'Arras. Vous êtes, aujourd'hui, ce que nous appelons un SCoT Grenelle. Quand j'ai discuté avec les uns et les autres, tout le monde n'est pas forcément au courant de ce qu'est un SCoT Grenelle, car il y en a douze en France qui ont été choisis. Rappelez-nous, en deux mots, de quoi il s'agit ?

■ **M. DÉPRET** - Président du Syndicat d'Etudes du Schéma Directeur de la Région d'Arras :

Le SCoT Grenelle s'intéresse à deux thématiques particulières : c'est-à-dire la maîtrise des consommations d'énergie et d'espace et la préservation du cadre et de la qualité de vie, et puis deuxième thématique : l'articulation entre planification et définition des objectifs. Nous sommes le douzième SCoT Grenelle en France et il est à noter, aussi, que nous ne démarrons que depuis quelques mois.

T.F. : *Voilà, c'est cela, puisque vous êtes en phase d'élaboration.*

Quand nous vous avons eu au téléphone, vous nous avez dit « nous avons même un peu piétiné », cela ne s'est pas fait facilement, racontez-nous ?

■ **M. DÉPRET** - Président du Syndicat d'Etudes du Schéma Directeur de la Région d'Arras :

Nous avons fait une première tentative, avec nos

techniciens, une tentative d'élaborer nous-mêmes le SCoT et puis cela s'est avéré être un échec. C'est pour cela que nous avons modifié l'équipe de techniciens et nous nous sommes adressés à un bureau d'études, en complément du bureau d'études que nous avons déjà pour, essentiellement, l'environnement.

T.F. : *Tout le monde ne connaît pas Arras, rappelez-nous un petit peu le territoire que recouvre ce SCoT.*

■ **M. DÉPRET** - Président du Syndicat d'Etudes du Schéma Directeur de la Région d'Arras :

Arras, ville centre de la Communauté Urbaine d'Arras, avec la périphérie urbaine, puis tout un territoire rural. A cette Communauté Urbaine, qui possède 100 000 habitants, s'ajoutent deux petites Communautés de Communes, Communauté du Val du Gy et Communauté de Communes de l'Artois, qui à elles deux ont 10 000 habitants. Ce sont aussi des territoires ruraux. Il y a la ville centre, la périphérie urbaine que nous avons avec des villes qui collent à Arras, et tout le reste, c'est du rural.

T.F. : *Dans un premier temps, nous allons revenir sur ce que vous appelez un peu le « faux démarrage ».*

Qu'est-ce qui vous a conduit, de ces piétinements, à devenir un SCoT Grenelle, que s'est-il passé pour passer d'une étape à l'autre comme cela ?

■ **M. DÉPRET** - Président du Syndicat d'Etudes du Schéma Directeur de la Région d'Arras :

C'est un petit peu l'opportunité. Nous piétinions, nous cherchions notre voie, et quand il nous a été proposé le SCoT Grenelle, nous avons (comme l'on-dit couramment) « sauté dessus à pieds joints » pour le rejoindre, car c'était des thématiques qui nous intéressaient, surtout dans ce milieu rural et où, l'urbanisation, elle aussi, se développe un peu.

T.F. : *Si vous avez piétiné au départ, maintenant il y a l'idée de réaliser ce SCoT dans un temps record, je crois ? Il y a une appropriation rapide.*

■ **M. DÉPRET** - Président du Syndicat d'Etudes du Schéma Directeur de la Région d'Arras :

Oui, nous voudrions qu'en 2012 ce soit terminé. Finalisation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement en 2010. Saisine du Conseil de Développement du Pays d'Artois en 2010, aussi. Lancement des travaux du PADD pour 2010. Pour 2011, nous prévoyons l'organisation des débats, l'achèvement du PADD, la mise en forme du rapport « présentation » et l'élaboration du « DOO Document d'orientation et d'objectifs ». Et enfin, en 2012, la procédure d'approbation du SCoT « arrêts, enquête publique et approbation ».



T.F. : *Quels sont les objectifs quand on est Grenelle ? Vous dites que votre SCoT est un SCoT laboratoire et prospectif, qu'est-ce que cela veut dire ?*

■ **M. DÉPRET** - Président du Syndicat d'Etudes du Schéma Directeur de la Région d'Arras :

Nous ne sommes pas aidés pour l'instant, nous devons nous débrouiller tout seuls, mais nous avons quand même la chance d'avoir un bureau d'études qui a de l'expérience, c'est le côté intéressant. Et puis, il faut noter que nous avons des élus qui se désintéressaient totalement du SCoT et, de par le SCoT Grenelle, ils ont retrouvé un intérêt à l'élaboration de ce SCoT. Je pense qu'aujourd'hui chacun y voit intérêt, en ce qui concerne les élus.

T.F. : *Vous êtes également suivis par le CETE de Lille, par l'DDTM. Là, vous vous sentez justement aidés, soutenus, par les Services de l'Etat.*

■ **M. DÉPRET** - Président du Syndicat d'Etudes du Schéma Directeur de la Région d'Arras :

Oui, tout à fait. Point de vue organisation et concertation, nous avons une concertation avec les partenaires, avec l'Etat, Préfecture, DDTM, le DREAL, la Région et le Département. Et nous créons, d'une part, des comités techniques et d'autre part, des groupes de travail thématiques, avec les représentants de la société civile, le monde économique, associatif, collectivités, experts. Et, nous avons une concertation des élus, nous nous attachons à ce que les élus soient partie prenante. Nous ne voulons pas que ce soit un rôle de techniciens essentiellement, les élus doivent être partie prenante.

T.F. : *Quand on pose la question des SCoT pour tous, sur tout le territoire, est-ce que le SCoT, aujourd'hui, vous paraît être l'outil adapté, l'outil de prospective, l'outil de réflexion, en commun, sur l'aménagement du territoire, dans et sur*

votre territoire ?

■ **M. DÉPRET** - Président du Syndicat d'Etudes du Schéma Directeur de la Région d'Arras :

Je pense que c'est tout à fait adapté. Et justement, tout à l'heure, je vous disais « nous voyons les élus revenir », c'est parce que ce type de SCoT fait qu'ils y portent un intérêt.

T.F. : *Et particulièrement le fait que vous soyez, encore une fois, SCoT Grenelle, c'est cela qui a dû mobiliser particulièrement les élus.*

■ **M. DÉPRET** - Président du Syndicat d'Etudes du Schéma Directeur de la Région d'Arras :

Oui tout à fait. Nous avions auparavant un Schéma Directeur, où les élus s'étaient intéressés. Mais ici, nous rencontrons plus d'intérêt, encore, par le fait que ce soit un Grenelle.

T.F. : *Merci beaucoup pour ce premier témoignage, merci.*

Applaudissements.

T.F. : *Alors, Jacqueline Sélignan, vous êtes Présidente du SCoT du Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain, c'est bien cela ?*

■ **Mme SELIGNAN** - Présidente du SCoT du Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain :

Oui, c'est cela.

T.F. : *En deux mots, là aussi, donnez-nous la géographie de votre territoire, même si globalement nous le connaissons tous.*

■ **Mme SELIGNAN** - Présidente du SCoT du Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain :

Notre BUCOPA se situe sur un axe Lyon-Genève, 85 communes, 128 000 habitants, sept Intercommunalités, de communes isolées. La particularité, c'est ce que le SCoT a été approuvé en novembre 2002, c'était en fait un Schéma Directeur valant SCoT. Effectivement, nous avons une certaine antériorité dans l'application. Alors, pourquoi avoir mis en place un SCoT, répondant à quels besoins ? Nous sommes, effectivement, dans l'Aire Métropolitaine Lyonnaise et qu'est-ce qui caractérise notre SCoT ?

D'une part, un caractère rural, puisque comme beaucoup d'entre nous, l'aspect espace naturel agricole est dominant, maillage de villages et de bourgs qui sont plutôt de taille modeste. Et puis, effectivement, le milieu rural a accueilli la moitié de la décroissance démographique. Il y avait quand même de quoi s'inquiéter. Et puis un caractère périurbain, puisque nous sommes dans l'orbite de la Métropole, les infrastructures font

que nous sommes entrés à l'échelle macro régionale. : Autoroutières, ferroviaires, aéroportuaires, nous sommes très proches, à vol d'oiseau, de l'Aéroport de Saint-Exupéry.

Le fait que nous soyons dans l'Aire Métropolitaine ne s'est pas accompagné d'un appauvrissement. Nous avons un tissu économique très vivant, en densité et en variété. Beaucoup de PME-PMI, pas d'activité dominante, ce qui fait qu'il n'y a pas eu de phénomène de « banlieurisation ». Alors, pourquoi faire un SCoT ? Tout simplement, car nous avons besoin de nous organiser pour acquérir notre indépendance, notre autonomie, par rapport à Lyon. Le SCoT a bien fonctionné, parce que nous avons souhaité rééquilibrer, car il y avait eu un effet très déstructurant, comme vous le comprendrez, par le problème des déplacements, les mouvements pendulaires, l'étalement urbain, etc.



Notre travail était un travail de rééquilibrage de notre territoire et en particulier de basculer la croissance démographique de la proximité de Lyon, vers l'arrière et le fédérer. Cette croissance démographique et résidentielle, autour d'une petite ville d'intérêt régional, effectivement, pour gagner en autonomie. Et surtout, vraiment, nous sommes très attachés à ce que le développement d'emploi suive le développement de la population active, cela fait partie d'un des indicateurs de nos tableaux de bord, sur lequel nous veillons. Et nous voyons qu'au bout de ce nombre d'années de fonctionnement, cela a marché, pour ce qui est du développement démographique, développement résidentiel. La stratégie spatiale a marché grâce au SCoT.

T.F. : Mais vous dites, en revanche, et c'est un problème qui est remonté (je crois) dans les questions SMS, c'est que le territoire n'est pas totalement maillé de SCoT et cela pose des problèmes.

A priori, vous, la question des SCoT partout, vous êtes pour, car là où il n'y en a pas, c'est difficile de fonctionner avec ces territoires, c'est cela le problème ?

■ **Mme SELIGNAN** - Présidente du SCoT du Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain :

Au niveau du Département, il reste quelques SCoT. Plus ces territoires attendent, plus ils se retrouvent..., ce sont des SCoT par défaut, et se pose la question de la pertinence des périmètres et des acteurs.

Les premiers ont pu estimer qu'il y a une certaine cohérence, à différents points de vue. Mais effectivement, les derniers vont sans doute faire rebondir la question de la pertinence des autres, il va y avoir une espèce de miroir pour d'autres périmètres qui ont été, peut-être, pas tout à fait bien pensés ou qui méritent des réajustements.

T.F. : Alors, vous qui faites partie des SCoT qui ont une certaine expérience, est-ce que, justement, avec ce recul d'expérience (vous êtes déjà dans l'action), quelles ont été, par rapport aux problématiques que vous nous avez évoquées au départ, de contexte, quelles ont été vos grandes avancées ? Qu'est-ce que cela a permis, concrètement, en termes de réalisations, en termes d'avancées par rapport à vos différents indicateurs, quelles sont vos grandes réussites ?



■ **Mme SELIGNAN** - Présidente du SCoT du Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain :

Grandes réussites...

T.F. : Ou en tous les cas vos marges, là où vous avez progressé.

■ **Mme SELIGNAN** - Présidente du SCoT du Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain :

C'est vrai que grâce à notre tableau de suivi, à nos indicateurs, nous voyons ce qui a marché et ce qui a moins marché. Comme je l'ai dit, ce qui avait marché, c'est effectivement tout ce qui est de ce basculement spatial..., enfin la répartition spatiale, développement démographique, développement résidentiel. Et puis, contrairement à beaucoup de SCoT, j'ai été étonnée, nous n'avons pas eu un problème d'acceptabilité et de mise en œuvre. Je crois que le fait que le SCoT, ait été approuvé à la majorité qualifiée, fait qu'au même titre que d'autres règlements documentaires, il s'applique et ce n'est pas contestable.

Et puis, je crois qu'il a été accepté relativement facilement, car nous sommes arrivés à une période où les élus se sont rendu compte que les SCoT introduisaient des contraintes, mais aussi des protections, c'est-à-dire un cadre, à un moment donné, où les Services de l'Etat, eux, se retiraient, puisque la DDE, auparavant, faisait office de bureau d'études pour beaucoup de révisions de PLU de nos communes. Nous avons comblé un vide, nous avons eu, en quelque sorte, un bon tempo et cela a permis d'acculturer le SCoT relativement facilement.

Là où nous réussissons un peu moins bien, c'est effectivement dans la diversification des logements, dans la production de logements sociaux, par rapport à nos objectifs. La mission du SCoT c'est aussi, à un moment donné, de ne pas regarder les trains passer, de dire cela va plus ou moins bien, enfin nous sommes plus ou moins loin de nos objectifs..., c'est de prendre des initiatives, donner des impulsions, car nous sommes des concepteurs, mais pas des réalisateurs.

L'opérationnel, ce sont les EPCI, c'est donc très important de travailler, de mailler un petit peu avec les « opérationnels », pour se dire à un moment donné, par exemple en terme de logements « nous n'atteignons pas nos objectifs, quelle initiative nous prenons ? », un PLH, bien d'autres initiatives. Et cela, si j'ai une suggestion à faire pour nos Parlementaires ou autres, c'est d'améliorer les procédures d'association entre les SCoT et les EPCI, ceux qui ont en charge l'opérationnel. Il manque des procédures d'association.



T.F. : Vous nous expliquez qu'en fait, le SCoT vous a permis, presque, de travailler sur votre propre identité de territoire. Du coup, est-ce que les rapports avec la grande Métropole Lyonnaise ont changé ?

■ **Mme SELIGNAN** - Présidente du SCoT du Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain :

Il faut dire que la Métropole Lyonnaise se construit depuis cinquante ans, je dirais qu'elle se tricote. Elle se tricote assez habilement, à la Lyonnaise d'ailleurs, sans violence. Nous travaillons, aujourd'hui, dans le cadre de l'interSCoT et nous en sommes très satisfaits. Je pense que le travail produit est de qualité et il est évident que notre proximité de Lyon doit nous amener à travailler à une organisation multipolaire, avec l'objectif de placer des investissements au bon endroit et d'être économe des deniers publics. Les équipements ne doivent pas... C'est encore plus vrai aujourd'hui qu'hier. C'est un des objectifs du SCoT aussi, c'est de répartir intelligemment les équipements. Nous ne pouvons que nous féliciter du travail qui s'accomplit dans l'interSCoT. Un peu plus tard, il se posera la question de la gouvernance et là, cela mérite quelques débats, mais c'est une évidence pour nous de travailler avec les SCoT voisins et la Métropole.

T.F. : Nous l'avons déjà évoqué ce matin, rapidement..., le problème de taille de territoires. Nous allons recevoir, d'ici demain, des représentants de très gros SCoT, qui rassemblent 400, 500 voire 1 million d'habitants. Vous êtes à 135 000. Certains disent, je crois qu'il y a un SMS qui vient de passer il y a peu de temps « c'est vrai qu'il faut que le territoire soit suffisamment représentatif, avec un bassin de population suffisamment important », quel est votre regard là-dessus ?



■ **Mme SELIGNAN** - Présidente du SCoT du Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain :

Je dirais que l'axe du travail qui a été choisi pour l'instant me paraît satisfaisant, c'est-à-dire de travailler de façon transversale et en particulier travailler sur les interfaces des SCoT. Nous, c'est le cas pour l'Aéroport de Saint Exupéry, qui est une de nos préoccupations importantes. Mettons-nous au travail et les choses se tricoteront d'elles-mêmes. Nous ne décrétons pas, nous travaillons d'abord, nous expérimentons et ensuite nous concluons.

T.F. : En tous cas, je sens quelqu'un d'enthousiaste autour du SCoT. Est-ce que vous rejoignez les intervenants, depuis ce matin, qui disent que c'est une vraie avancée dans une gouvernance de territoires plus intelligente, plus prospective, plus associative, entre élus ?

■ **Mme SELIGNAN** - Présidente du SCoT du Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain :

Nous avons un Schéma Directeur, fait par l'Etat, qui a été assez inopérant. Le regret, malgré la loi SRU, dix ans après, c'est que le territoire ne soit pas encore couvert par des SCoT.

Nous avons besoin de planification, de nous organiser autour d'une stratégie, qu'est ce que nous voulons faire de notre territoire ? Comment se regrouper, s'organiser ? Nous sommes un Pays qui a une culture de planification. Qu'elle soit réussie ou pas, nous avons quand même une culture de planification, le Phénix renaît de ses cendres et nous pouvons dire, qu'aujourd'hui, je pense, que les élus se le sont approprié.

T.F. : Merci beaucoup, merci pour ce témoignage.

Applaudissements.

T.F. : Nous ne sommes pas très loin de la Région, puisque nous allons aller en Picardie et là, nous allons avoir un regard un peu différent, puisqu'il s'agit du regard d'un Conseil Régional sur les SCoT, avec vous, Mickaël Perraud. Vous êtes Directeur des Relations avec les Territoires, de l'Aménagement et du Logement, pour la Région Picarde.

Quand nous avons préparé cet entretien, vous m'avez dit « au début, nous, les SCoT, nous y sommes allés à fond, nous avons stimulé la création de SCoT, partout, quel que soit la taille. L'objectif, c'était que les élus s'en emparent, c'est cela ?

■ **M. Michael PERRAUD** - Directeur des Relations avec les Territoires, de l'Aménagement et du Logement - Région Picarde :

Oui, il est vrai que ce qui nous intéressait, pour le Conseil Régional, dans les SCoT, c'était que souvent nous avions une vision des SCoT, qui est une vision très aménagement. Mais en même temps, un SCoT, c'est aussi un outil de développement qui est quand même très très intéressant.

Ce qui nous intéressait, c'était de s'apercevoir que, finalement, à l'échelle locale, le SCoT permettait aux acteurs locaux de poser une vision stratégique et une vision prospective et c'est vrai que, parfois, nous observons qu'à l'échelle locale, les acteurs locaux ont parfois un peu de difficulté à construire cette vision stratégique et cette vision prospective et nous trouvions que c'était un outil très intéressant. D'autant plus intéressant que les régions ont plutôt tendance à se concentrer sur ces visions stratégiques, prospectives. Elles sont plutôt sur des visions d'aménagement du territoire plutôt que de développement local.

Nous nous disions, à un moment donné, nous allons peut-être nous rejoindre. Nous, nous avons une vision aménagement du territoire, cela veut dire moyen terme, long terme plutôt. Tous les enjeux d'attractivité, de compétitivité des territoires qui garantit son avenir à moyen long terme. Les SCoT c'est un peu cela. Les régions peuvent, à un moment donné, pouvoir tenir un discours auprès des acteurs locaux, autour de ces SCoT. Il est vrai que la volonté première a été de dire " allez-y, la Région vous soutient largement " et il est vrai qu'en Picardie, nous avons toujours soutenu très fortement tous les SCoT.

T.F. : Et quand nous parlons de soutien, c'est soutien financier y compris, car vous avez financé une partie des emplois, vous avez subventionné... C'est bien cela ?

■ **M. Michael PERRAUD** - Directeur des Relations avec les Territoires, de l'Aménagement et du Logement - Région Picarde :

Tout à fait. Il est vrai que la première approche, c'était un soutien financier. La Région est d'abord un grand financeur, nous restons sur ces logiques-là initialement et c'est vrai que nous finançons, aujourd'hui, quasiment 80 % du coût des SCoT. Nous finançons, souvent, le ou les chargés de mission, en charge des SCoT dans les collectivités locales, jusqu'à 50 % de leurs salaires. L'essentiel du coût des SCoT pèse sur la Région.

Cela, c'était l'approche initiale et en même temps nous nous sommes aperçus que, parfois, les SCoT, sont souvent des SCoT d'EPCI. En Picardie, nous avons un territoire qui est relativement rural et il est vrai que les SCoT, qui sont à l'échelle de certains EPCI, ne sont finalement pas complètement pertinents, pour la bonne raison que la vision qu'avait la Région Picardie, d'autres ont la même aussi..., même l'Etat, c'est qu'avec la création des Pays, nous nous sommes dit, à un moment donné, qu'est-ce que c'est le Pays ? C'est le bassin de vie, c'est le bassin d'emploi. Si cela n'est pas le périmètre pertinent pour faire un SCoT, je n'en vois pas beaucoup d'autres. L'idée c'est de dire, pour nous, l'idéal c'est quand même de porter des SCoT à cette échelle-là. Le problème, c'est qu'un Pays, c'est plusieurs EPCI. Les EPCI, ce sont eux qui ont cette compétence SCoT et parfois ils ont un peu de difficultés, effectivement, à le partager.

Cela dit, nous avons, aujourd'hui, des SCoT de Pays. Nous en avons un assez important, qui est le SCoT du Pays du Grand Amiénois, autour d'Amiens, qui est un territoire relativement vaste, c'est quasiment la moitié du Département de la Somme et c'est un SCoT qui marche bien.

T.F. : Vous avez défini cette nouvelle échelle qui vous semblait la plus appropriée, l'échelle Pays. Alors comment avez-vous fait pour inciter les SCoT qui se créent, j'imagine, ou peut-être des rassemblements de SCoT, des interSCoT, qui soient à cette dimension ? Comment avez-vous impulsé cette nouvelle orientation qui changeait de la première, qui était des SCoT partout, tout le temps, quelle que soit la taille ? Là, vous avez quand même réorienté votre politique, comment cela s'est-il passé ?

■ **M. Michael PERRAUD** - Directeur des Relations avec les Territoires, de l'Aménagement et du Logement - Région Picarde :

Le premier biais est le toujours le même, c'est le biais financier. C'est-à-dire, qu'à partir du moment où nous avons une vision un peu différente du financement des SCoT, à partir du moment où nous disons " désormais, ce



ne sera sans doute pas 80 % pour financer un SCoT d'EPCI, mais nous considérons que ce taux-là interviendra dès lors que vous avez une vision au moins inter territoires, c'est-à-dire au moins deux EPCI, avec un territoire qui présente quand même une certaine cohérence ". Nous avons un exemple, notamment sur la Vallée de l'Oise, nous l'avions évoqué ensemble. Il n'y a pas tout à fait un interSCoT, mais nous avons là, quatre EPCI sur la moyenne Vallée de l'Oise, qui se sont regroupés à travers une agence d'urbanisme, qui fait l'assistance à maîtrise d'ouvrage et qui porte en commun les études sur quatre EPCI.

Il est vrai que nous ne sommes pas forcément des ayatollahs du SCoT de Pays, mais à partir du moment où nous sentons qu'il y a une volonté de construire sur une échelle un peu plus pertinente, parfois, que simplement l'EPCI... Alors, nous nous permettons de dire cela, car le Nord-Pas de Calais et la Région Picardie sont les deux Régions de France qui ont les plus petites communes. Petites communes veut dire, souvent, petits EPCI et donc petits EPCI, parfois pas EPCI pertinent pour faire un SCoT. C'est un cas particulier, peut être effectivement, de nos Régions. Il y a ce premier biais.

Le deuxième biais, c'est de dire " la Région Picardie veut être partenaire dans l'élaboration de ses SCoT ". Il est vrai que la loi demande à ce que nous sollicitons les autres grandes collectivités, pour leur demander si elles veulent être partenaires. Nous nous positionnons en partenaire et nous essayons de mettre les moyens humains pour pouvoir accompagner, effectivement, ces SCoT. En même temps, cet accompagnement de SCoT, c'est vrai qu'il faut garder un peu d'humilité.

Ce sont les acteurs locaux, ce sont les élus locaux qui portent le contenu. La Région, ce qu'elle va faire, elle va dire " moi, j'ai un certain nombre de compétences qui sont mes compétences régaliennes, obligatoires. J'en ai d'autres qui sont facultatives, mais c'est à travers ces compétences que je vais tenir un discours ".

Je vais vous donner un exemple, c'est l'exemple des transports. Les régions s'occupent du transport, notamment les TER. Dans un SCoT, où nous avons un enjeu autour d'une gare importante, il est vrai que la région va dire " et bien moi, dans ce SCoT, ce que j'aimerais, c'est que vous posiez une vision qui permette d'imaginer une organisation des déplacements et notamment des transports en commun, de telle manière qu'il puisse y avoir un renforcement de l'utilisation de cette gare, de ce transport en commun ferroviaire ".

Là, nous allons avoir un discours, nous allons dire, nous dans cette organisation, surtout dans l'hypercentre, nous allons plutôt favoriser la construction d'un pôle intermodal et puis, souvent, les quartiers de gare sont des espaces sur lesquels il y a des enjeux, assez importants, de reconstruction de la ville. Au-delà de la gare elle-même, nous allons porter un discours sur le quartier de gare.

T.F. : Vous me disiez, en préparant cet entretien, qu'un des écueils, c'est que vous avez le sentiment que pour certains EPCI, avoir un SCoT cela fait sérieux, c'est plutôt une sorte de label et cela perd un peu de sa nature " outil dynamique d'aménagement du territoire ".

■ **M. Michael PERRAUD** - Directeur des Relations avec les Territoires, de l'Aménagement et du Logement - Région Picarde :

Les EPCI ne sont pas des structures très anciennes et il est vrai que, parfois, le SCoT est effectivement le grand document de développement et d'aménagement, référence identitaire d'un territoire. Il est vrai qu'il a la vocation de faire travailler les élus des différentes communes sur des visions d'avenir. Il est vrai aussi, que parfois, nous avons le sentiment qu'un EPCI digne de ce nom, c'est un EPCI qui a son SCoT à un moment donné. Et nous revenons, parfois, à cet équilibre entre un SCoT qui doit être un périmètre pertinent, mais parfois un SCoT c'est aussi une logique de gouvernance commune, de partage, de construction d'une identité, d'une vision partagée. Il y a effectivement ces deux éléments-là.

Il est vrai que c'est un peu réducteur de dire que c'est parfois un label pour un EPCI, car au-delà de cela, il y a effectivement cet enjeu gouvernance qui est très important.

T.F. : Alors, vous qui avez une vision bien sûr, Régionale.

Vous dites aussi qu'il y a encore des progrès à faire dans les approches environnementales, que ce soit en termes de mobilité, la croissance urbaine, la vision climat et énergie. Là, vous sentez qu'il y a encore du travail.

■ **M. Michael PERRAUD** - Directeur des Relations avec les Territoires, de l'Aménagement et du Logement - Région Picarde :

Oui, il est vrai que le Grenelle de l'Environnement a bousculé pas mal les SCoT. Nous donnons beaucoup d'ambitions au SCoT. Il y a un peu une contradiction à vouloir de grands SCoT et en même temps à dire " les SCoT doivent être des documents de plus en plus précis " et quasiment aller à la parcelle. Il est vrai que si nous allons à la parcelle et qu'en même temps nous avons un SCoT qui est très grand, au bout d'un moment, nous avons un énorme travail à faire. Nous avons quelque chose qui est surdimensionné. Pardonnez-moi, j'ai perdu le fil de votre question...

T.F. : Je disais que les problématiques autour de l'environnement avaient peut-être un peu de mal à progresser, d'ailleurs, peut-être que le Grenelle 2 va fortement inciter les SCoT à passer la vitesse supérieure, dans ces domaines.

■ **M. Michael PERRAUD** - Directeur des Relations avec les Territoires, de l'Aménagement et du Logement - Région Picarde :

C'est vrai. Le Grenelle est tout neuf, il faut le temps que tout le monde se l'approprie. Nous sommes sur des approches qui sont assez complexes.

Il est vrai que la vision que nous avions parfois de l'environnement avant était une vision qui était beaucoup plus réductrice. Nous étions sur une approche très aménagement dans les Schémas Directeurs. Nous avions une vision des espaces naturels plus ou moins sensibles et l'approche, c'était de les protéger et en gros, de ne pas les rendre constructibles, ou de limiter la pression autour. Il est vrai qu'aujourd'hui, l'approche environnementale est beaucoup plus vaste. Nous prenons des enjeux qui sont beaucoup plus transversaux et cette complexité, aussi, c'est difficile de la gérer.

Nous nous retrouvons, finalement, avec des SCoT qui sont très techniques et parfois cela peut être compliqué, pour les élus, d'arriver à emmagasiner cette masse d'informations. Nous pouvons nous retrouver tributaires des bureaux d'études, ou de l'ingénierie, qui accompagnent ces SCoT. Et pour l'élu, cela devient encore un petit peu plus compliqué. Et puis, il y a le deuxième enjeu, c'est de dire " si je fais un SCoT sur mon EPCI, si c'est un EPCI rural, il me faut de l'ingénierie ". Il est vrai que le bureau d'études apporte beaucoup de choses, en même temps, c'est

important d'avoir une personne tampon qui porte cette ingénierie en interne, qui a un regard un peu critique, aussi, sur le contenu technique de ce que fait le bureau d'études. C'est difficile, pour un certain nombre d'EPCI aujourd'hui, d'avoir cette ingénierie en interne, de devoir recruter du personnel pour pouvoir arriver à comprendre ce que nous entendons par le SCoT Grenelle et réussir à le mettre en œuvre.

T.F. : En conclusion, des SCoT pour tous, j'ai l'impression qu'en Picardie vous gardez cette maxime, mais avec une taille adaptée. Le minimum c'est le Pays ?

■ **M. Michael PERRAUD** - Directeur des Relations avec les Territoires, de l'Aménagement et du Logement - Région Picarde :

L'idéal pour nous, effectivement, ce sont les Pays. Les Pays existent depuis maintenant un certain temps, il y en a un certain nombre, qui ont réussi à se construire, à construire une vision. Ce sont des espaces de gouvernance, souvent, des espaces de projets. Nous sommes sur une échelle qui peut être intéressante pour faire des SCoT.

De notre côté, nous sommes en train de mettre en place des Directives Régionales d'Aménagement, qui ne sont pas prescriptives et qui ressemblent un peu à ce que l'Etat a fait à travers ses Directives Territoriales d'Aménagement et de Développement Durable, DTADD, pour apporter un discours.

Il est vrai que ces Directives Territoriales d'Aménagement, nous essayons d'avoir un discours qui est de l'échelle Pays et nous avons bon espoir que, demain, l'Etat puisse les reprendre et que ce soit une directive qui soit avec une force prescriptive, car posée par l'Etat. Nous continuons à être derrière les SCoT, nous le sommes financièrement. Maintenant, nous allons essayer de nous impliquer un petit peu plus à l'intérieur de ces SCoT et puis nous aurons toujours ce souhait, de pousser les SCoT à être sur l'échelle la plus pertinente possible.

T.F. : Merci beaucoup.

Applaudissements.

T.F. : Nous partons dans le Sud-Ouest et là, nous allons nous attaquer à une des grandes métropoles françaises, avec Claude Raynal, qui est Président de l'InterSCoT de l'Aire Urbaine de Toulouse. Alors là, nous faisons dans le gros calibre, 420 communes autour d'un million d'habitants. Pourtant, nous ne pouvons pas dire, à priori, que l'espace Toulousain paraissait être le meilleur espace pour lancer une démarche InterSCoT, c'était quand même très autocentré sur la Métropole, jusque-là. Que s'est-il passé dans la tête des élus de votre Région ?





■ **M. Claude RAYNAL** - Président de l'InterSCoT de l'Aire Urbaine de Toulouse :

Bonjour, merci de m'avoir invité également. Que s'est-il passé ? Vous posez la bonne question. En réalité, nous sommes partis sur une formule, tout de suite, InterSCoT, c'est-à-dire d'abord, générale, avant de créer les SCoT. C'est-à-dire que nous avons d'abord eu une politique globale, avant de savoir comment, ensuite, nous allions organiser la gouvernance de cet ensemble.

J'ai juste mis un "slide", un seul, c'est pour montrer un petit peu le territoire, avec Toulouse au centre de la pastille jaune et puis trois SCoT périphériques, l'ensemble étant dans un territoire InterSCoT. 420 communes au final, aujourd'hui, dans cet ensemble de quatre SCoT et un InterSCoT. Alors, simplement, vous l'avez un peu dit à votre façon, pourquoi là ? Il y avait même un peu le côté (Je crois que vous avez compris, ou que vous connaissez Toulouse un petit peu, en tout les cas son histoire). Toulouse a été très longtemps une ville qui ne s'ouvrait pas au reste de la Région et au reste du secteur, pour une raison qui est d'ailleurs toute simple, puisque c'est une raison historique et lointaine.

Il ne faut pas chercher des raisons politiciennes qui n'ont pas lieu d'être, mais simplement pour une raison simple, c'est que la commune de Toulouse était la plus grande commune de France, en termes de territoire. Pendant des années, jusqu'à très récemment, Toulouse a tout fait sur son territoire, Toulouse a été le cœur historique, a été la ville centre, a été la banlieue et a été la campagne. C'est-à-dire, que quand nous sortions de Toulouse, nous

étions toujours dans Toulouse, nous étions à la campagne. C'est d'ailleurs un peu comme des communes que je connais de la Réunion, qui sont tellement étalées, qu'il y a tout dans ces villes, dans ces communes.

La vision intercommunale à Toulouse est très récente en réalité et au moment où il a fallu choisir, vous savez, c'était la loi (je crois) ATR, c'est-à-dire la loi de 1992 sur les Communautés Urbaines. Toulouse, qui n'était pas une Intercommunalité..., c'était vraiment l'occasion, enfin, d'aller vers une Communauté de Villes. Et bien nous avons choisi le District, c'est-à-dire la structure minimale d'intercommunalité, ce que nous pouvions faire de plus ringard, cela datait de 1959. Nous sommes allés repêcher cela en disant " surtout pas de projets communs dans l'Agglomération ". En 1992, naissance d'un District. Ensuite, nous sommes allés plus vite, il y a eu des projets industriels qui l'ont suscité : 2001 : Communauté d'Agglomération. 2009 : Communauté Urbaine, cela va bien.

Finalement, cette réflexion sur les SCoT s'inscrit dans cette histoire et la loi SRU étant de 1999, je vous ai dit que nous étions encore en District en 1999, nous n'étions pas outillés pour travailler aux bonnes échelles et en même temps, nous étions déjà sur un démarrage à partir des années 1980, sur, tout simplement, l'habitat, la dilution, le fait que les personnes allaient habiter à 30 km de l'Agglomération, du centre, du cœur d'Agglomération. C'est un étalement urbain qui est considérable quand nous le voyons à Toulouse. C'est une des villes caractéristiques de ce qu'il ne faut pas faire, c'est-à-dire un étalement urbain majeur dans cette Agglomération.

Nous nous sommes trouvés avec un territoire, où quand nous avons interrogé, en 2001, sur «comment allons-nous faire pour travailler sur le SCoT ?». Nous nous sommes dit, tout simplement «est-ce que, d'abord, sur 350 communes (à l'époque, nous étions 350 communes), nous allons faire dialoguer les 350 communes, nous allons travailler et puis nous allons essayer de voir si nous avons un projet commun» et nous avons travaillé sur le projet. Nous y avons passé, à quelques-uns (nous étions une dizaine), un petit peu de missi dominici quelques soirées.

Je me souviens d'années où nous avons passé 70 soirées, dans l'année, à aller convaincre des Communautés de Communes, à aller convaincre des communes, à aller convaincre des SIVOM, à aller travailler à toutes les échelles. Et puis, finalement, nous nous sommes rendu compte que nous avions, effectivement, entre le Maire de Toulouse et le Maire le plus lointain de l'Aire Urbaine, des choses à se dire. Nous avons d'abord des craintes à partager, même le Maire de Toulouse avait des craintes, par rapport à sa périphérie et je ne dis pas, évidemment,

les villages ruraux. Nous savons cela par rapport au cœur, et par rapport à ce lien à la ville.

En 2005, nous avons sorti une charte qui était simplement un projet, un projet des 352 communes à l'époque, qui sont devenues 420. Après avoir fait ce projet et uniquement après avoir fait ce projet, nous avons découpé en SCoT, pour savoir comment nous allons gérer, en tant que de gouvernance, le projet qui était un projet commun et voté par tous. Sur 352 communes, il y en a quatre qui ont voté contre. Cela a été un projet assez bien porté, mais nous savons bien, aussi, que chez les élus, tant que nous sommes dans le vocabulaire, les objectifs, il n'y a pas de problèmes. C'est quand nous venons vers la réglementation, que tout d'un coup cela se durcit un petit peu, nous le savons tous.

Nous avons profité de cette vague, de cette volonté de travailler ensemble, pour faire ce projet commun et découper ensuite quatre SCoT, un SCoT central, trois SCoT périphériques et là, nous avons eu un lien avec les Pays. Dans un cas, il y avait un Pays, cela allait très bien. Dans deux autres, nous avons fait en sorte que les frontières, ou les limites du Pays reprennent les limites du SCoT, de manière à être en proximité entre le projet de Pays et le projet de SCoT. A partir de là, nous avons pu avancer ensemble.

T.F. : Il y a une question qui vient de passer en SMS : est-ce que, justement, l'InterSCoT, ce n'est pas une solution pour régler ce problème de petite taille et d'intégrer les petites communes, ou les petites Intercommunalités, dans un ensemble plus cohérent et plus large ?

■ **M. Claude RAYNAL** - Président de l'InterSCoT de l'Aire Urbaine de Toulouse :

Je n'en sais rien, ce que je crois important... Ce que je ne sais pas, c'est comment un interSCoT peut fonctionner après coup. Les SCoT ayant été créés avec leurs projets, leurs PADD, etc., comment un interSCoT peut arriver à les relier ?

Cela, je ne le sais pas, c'est plutôt l'expérience de ma voisine, c'est l'expérience Lyonnaise qui pourrait le dire. Mais ce que je sais, c'est que si nous partons d'un projet commun et si nous faisons tout ensemble, c'est-à-dire toutes les études ensemble, si nous faisons le PADD ensemble et qu'ensuite chaque SCoT l'ajuste à son territoire..., mais c'est de l'ajustement. Si nous faisons ensuite le document ensemble, chacun peut l'ajuster, mais à la marge, et que nous gardions l'esprit commun, alors là, il n'y a pas de difficultés.

En réalité, nous avons simplement un projet qui est commun à 420 communes et qui est géré en termes de gouvernance, à l'échelle des Pays.

T.F. : Alors certains, je ne dirai pas qui, mais des Maires de communes, m'ont dit : «oui, mais alors ce genre de truc, l'Aire Toulousaine, par exemple, cela nous paraît être une taille, à l'inverse, gigantesque, donc il ne se passe pas grand-chose ». Que leur répondez-vous ? Disons qu'il n'y a pas de gouvernance réelle possible.

■ **M. Claude RAYNAL** - Président de l'InterSCoT de l'Aire Urbaine de Toulouse :

Très sincèrement, je les inviterai. J'ai quelques collègues dans la salle, d'ailleurs, qui m'ont fait l'amitié d'être ici. Je pense que c'est totalement l'inverse, c'est-à-dire que l'interSCoT est la structure où tous les élus sont présents, systématiquement. Et d'ailleurs, plus la structure était informelle, au départ, plus tout le monde était là. C'est peut-être un tempérament du Sud, mais quand une structure est informelle, nous ne nous inquiétons pas. Quand elle est formelle, nous craignons le pire.

Sur la structure informelle interSCoT, tout le monde était présent et tout le monde est toujours très présent dans l'ensemble des travaux que nous menons, car tout le monde en a vu l'importance.

Il faut vous dire aussi, que dans l'interSCoT, il y a quatre SCoT et vous avez deux membres associés : la Région et le Département, qui sont là aussi extrêmement présents dans cette discussion, car ils sont évidemment concernés, en tant que maîtres d'ouvrage des infrastructures, des grands équipements. Il est très important d'avoir ce lien récurrent et permanent avec les institutions Départementales et Régionales.

T.F. : Quand nous avons préparé cet entretien, vous m'avez dit, par téléphone, une phrase que j'ai plaisir à faire partager à la salle, c'est que vous m'avez dit : « Le SCoT et encore plus l'interSCoT, c'est un réducteur d'égo pour certains Maires », qu'est-ce que cela veut dire ?

■ **M. Claude RAYNAL** - Président de l'InterSCoT de l'Aire Urbaine de Toulouse :

Cela veut dire, tout simplement, que nous apprenons tous, collectivement, et cela ne sert à rien pour un Maire de hurler partout, de piétiner, de taper sur sa chaise, il est avec des collègues et si les autres sont sur une position, il faut qu'il la prenne et qu'il rentre dans une règle commune, dans une règle partagée. Et de ce point de vue là, c'est assez intéressant. Et c'est bien, car finalement, que le Maire soit le Maire d'une grande ville, ou soit le Maire d'un village, dans un cadre comme celui-là, la parole est libre et nous sommes un peu comme à l'ONU, d'une certaine façon, avec peut-être par rapport à l'ONU, un peu plus d'efficacité.

T.F. : *Est-ce qu'il y a un Conseil de Sécurité, comme il y en a un à l'ONU, à l'interSCoT de Toulouse ?*

■ **M. Claude RAYNAL** - Président de l'InterSCoT de l'Aire Urbaine de Toulouse :

Oui, il y a un système qui est encore une fois partagé. Il faut bien voir le lien entre les deux. L'interSCoT prépare tout, travaille sur les grandes réflexions, travaille sur les documents de base, qui sont ensuite affinés par chaque SCoT. Et ensuite, chaque SCoT, sur son propre territoire, passe toutes les délibérations réglementaires. L'interSCoT n'est pas un outil réglementaire, c'est un outil de travail et un outil de réflexion et un outil de vérification et de validation. C'est-à-dire qu'après coup, nous pouvons regarder à travers une veille, comment chacun des territoires évolue et s'il tient compte de l'ensemble.

Ce qu'il y a d'extraordinaire, me semble-t-il, dans ce type de structures, c'est que plus elle est souple et elle l'est, plus elle est suivie d'effets. C'est-à-dire que l'interSCoT ne dirige rien réellement. Il organise, il oriente, il permet une intelligence collective, mais juridiquement, il ne dirige rien.

T.F. : *Vous ne faites pas partie des personnes qui disent qu'il faudrait qu'il ait plus de pouvoir, justement ?*



■ **M. Claude RAYNAL** - Président de l'InterSCoT de l'Aire Urbaine de Toulouse :

Surtout pas ! Il ne faut pas avoir de confusion de pouvoir. Le pouvoir est au SCoT, si vous avez, ensuite, un pouvoir de réflexion qui est commun, que vous êtes devant vos collègues, que vous êtes dans une réflexion et dans une volonté commune d'avancer, sur un territoire qui a quand même une spécificité, qu'il faut bien dire et donner... c'est qu'il s'agit d'un territoire qui est, aujourd'hui, dans une période de développement comme nous n'avons jamais connu. Dans les dix dernières années, l'Agglomération Toulousaine s'est développée au point de vue de l'emploi, au point de vue du développement économique, au point de vue du logement, dans des proportions qui sont presque des proportions intenable sur le long terme, en tous les cas très très fortes.

Tout cela lie les élus pour trouver des solutions, car il faut les trouver en termes de transports publics, en termes de services publics de proximité, de liens entre les hommes, de structure sociale et tout cela, ça lie. C'est tellement fort, que cela nous lie et qu'il n'y a pas besoin d'avoir un 'père Fouettard', il suffit simplement de se parler et de dire 'oh, oh, tu déconnes'.

T.F. : *C'est ce que j'allais dire. Vous, vous n'avez pas le profil du 'père Fouettard', vous avez plutôt le profil du passeur. Car en fait, vous êtes le Président, mais vous êtes Maire d'une commune moyenne, vous n'êtes pas la plus importante, mais vous êtes aussi au Conseil Général. Nous avons le sentiment que vous avez tout le profil de l'animateur nécessaire dans ce genre de circonstances.*

En tous les cas, pour monter ce type de structure, il faut effectivement faire preuve d'une certaine diplomatie. Etre un pro du consensus.

■ **M. Claude RAYNAL** - Président de l'InterSCoT de l'Aire Urbaine de Toulouse :

D'une certaine rondeur, pour cela, je n'en manque pas.

T.F. : *Je n'aurais pas osé dire cela.*

■ **M. Claude RAYNAL** - Président de l'InterSCoT de l'Aire Urbaine de Toulouse :

Oui, mais j'en vois qui rigolent, ce n'est pas bien. Une certaine rondeur, sans doute et puis évidemment se poser de manière très souple par rapport aux institutions, certainement pas dans l'ordre, ou dans la mise en cause, mais évidemment dans le partage, et faire confiance à chacun pour que chacun évolue lorsque le collectif évolue. Et bien, cela se passe toujours comme cela, si nous le menons comme cela.

T.F. : *Merci pour votre témoignage. Nous voyons que vous*

venez du Sud-ouest, une question, cela fait sept minutes.
Merci beaucoup.

Applaudissements.

T.F. : *Nous allons maintenant passer à LIVE SMS, pour savoir s'il y a des questions qui sont remontées. J'en ai vu passer un certain nombre, je pense qu'il y en a pas mal. Est-ce que nous les citons toutes ? Est-ce que vous les avez regroupées, Sophie ?*

S.V. : *Pour revenir sur les questions nombreuses qui nous ont été envoyées, j'ai fait une petite synthèse. La première question : peut-on craindre des disparités croissantes entre des territoires couverts par un SCoT et ceux qui ne le sont pas ?*

T.F. : *Alors, disparités croissantes entre les territoires qui ont des SCoT et ceux qui n'en ont pas. Il ne s'agit pas de dénoncer ses petits camarades, mais vous qui vivez, j'imagine, sur des territoires contigus ou peut-être vous qui le vivez au niveau régional, est-ce que cela peut être intéressant (peut-être Mickaël Perraud), que nous commençons par vous, car justement vous avez une vision globale sur un territoire large ? Est-ce que c'est un risque, ou est-ce que vous le constatez d'ores et déjà ?*

■ **M. Michael PERRAUD** - Directeur des Relations avec les Territoires, de l'Aménagement et du Logement - Région Picarde :

Si nous reprenons, effectivement, un des avantages clés pour un territoire de construire un SCoT..., là encore, je veux sortir de l'aménagement, car sur l'aménagement, tout le monde est d'accord. Un SCoT a une fonction aménagement. Mais toute la fonction développement, c'est-à-dire la vision prospective, la vision stratégique, effectivement, à l'échelle de la région, nous nous apercevons que des territoires qui ont conçu un SCoT sont souvent en capacité de construire des projets communs, alors cela peut être des projets dans des domaines qui n'ont rien à voir avec ce que traite le SCoT.

Cela peut être sur la petite enfance, à un moment donné. Nous partageons un certain nombre de Services Petite Enfance, des animations autour de la jeunesse et nous nous apercevons que parfois cela est né, car les élus, autour d'un SCoT, se sont parlés, ils ont échangé.

A la sortie du SCoT, ils ont parlé d'autres sujets et nous nous disons que parfois les SCoT créent cette dynamique. Cela crée cet espace de gouvernance, de rencontres. Et demain, un territoire qui a eu un SCoT, arrive parfois à mieux construire des projets, en dépassant le clivage communal, voire parfois le clivage intercommunal. C'est un peu raccourci, car il faut parfois une échelle de temps assez importante. Ce n'est pas dès que nous avons fait



un SCoT, que nous sommes tout de suite en capacité de travailler ensemble, sur tous les sujets. Est-ce que c'est parfois l'inverse ? C'est-à-dire, car nous savons déjà un peu travailler ensemble, nous pensons à faire un SCoT. Les deux sont valables, mais c'est peut-être cela qui est intéressant. Autour du SCoT, il y a quelque chose qui prend une vision, qui s'élargit un peu, nous nous projetons dans le temps, nous nous projetons dans l'avenir.

T.F. : *Claude Raynal ?*

■ **M. Claude RAYNAL** - Président de l'InterSCoT de l'Aire Urbaine de Toulouse :

Je voudrais prolonger cette idée, qui me paraît tout à fait juste. C'est toujours l'idée, être isolé et réfléchir collectivement. Quand nous réfléchissons collectivement, et de mon point de vue, ça va être cela le grand résultat des SCoT. Vous savez, dans un moment où nous disons 'aucune commune ne doit rester isolée, faites la carte de l'Intercommunalité, etc.', je pense que les territoires qui sont en SCoT, qui ont réfléchi en SCoT, vont aller plus facilement que d'autres vers les bonnes intercommunalités. C'est-à-dire vers les bons projets. Je suis déjà surpris, si vous regardez la carte de l'intercommunalité des territoires que nous connaissons, qui s'est souvent construite (comment dire, je ne vais pas être trop dur)..., sur un projet pas toujours très clair. Lorsque, par exemple, nous construisons une intercommunalité en laissant le bourg centre à part, des choses comme cela, ou le bourg centre qui ne veut pas rentrer dans l'Intercommunalité, au choix.

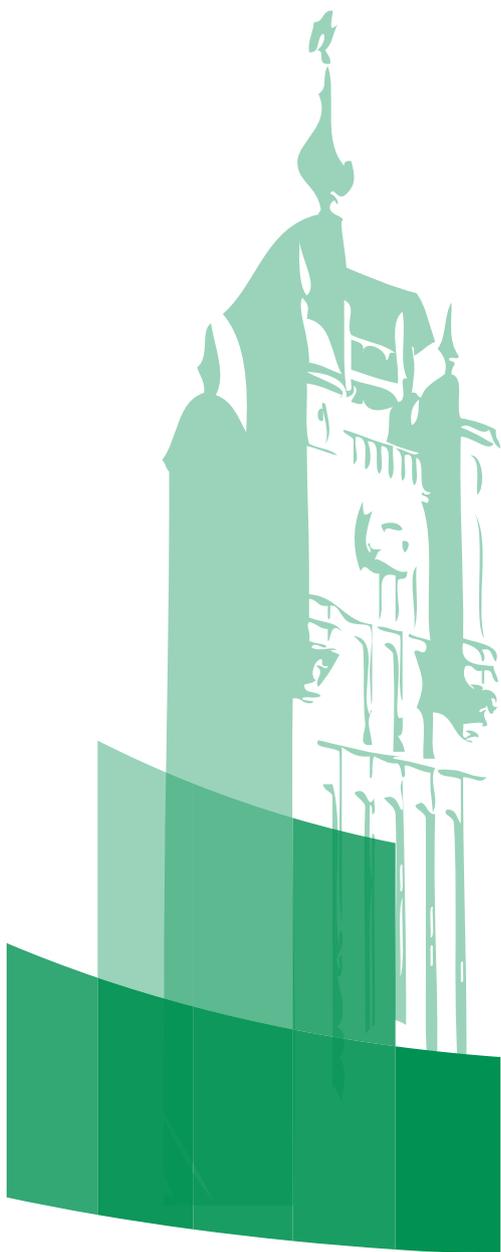
Nous avons vu des conceptions d'Intercommunalités de copains, qui, évidemment, aux Municipales suivantes deviennent des Intercommunalités d'ennemis. Je pense que la réflexion SCoT amène vraiment à s'interroger sur

les projets derrière ? Comment nous mettons en œuvre les projets ? Et ensuite, quelles Intercommunalités nouvelles il faut créer pour faire ces projets ? Et je pense que dans quelques années, nous verrons que les territoires qui ont fait la démarche d'un SCoT, seront puissants, au point de vue intercommunalité et ceux qui n'y sont pas, resteront un peu désordonnés.

T.F. : *Merci. Sophie, question ?*

S.V. : *Alors deux questions qui peuvent se regrouper, qui sont très très récurrentes. SCoT pour tous et partout, oui, mais avec quelle ingénierie et quel financement ? Et comment financer les petits SCoT et leur ingénierie durable, dans un contexte budgétaire pour le moins sombre ?*

T.F. : *Alors des SCoT partout, oui, mais avec des financements, de l'ingénierie, etc.*



■ **M. Michael PERRAUD** - Directeur des Relations avec les Territoires, de l'Aménagement et du Logement - Région Picarde :

Alors, évidemment, l'Etat n'est pas présent.

T.F. : Le Conseil Régional, puisque vous êtes un des financeurs dans cette salle, réponse ?

■ **M. Michael PERRAUD** - Directeur des Relations avec les Territoires, de l'Aménagement et du Logement - Région Picarde :

Il est vrai qu'il y a beaucoup de Conseils Généraux et Régionaux qui aident largement les territoires à financer leurs SCoT. Effectivement, nous rentrons dans une période où il peut y avoir un peu de disette budgétaire pour tout le monde et toutes les collectivités sont concernées. Les Régions en particulier, puisqu'elles sont un peu (c'est la parenthèse politique) les perdantes de cette réforme des collectivités. Il est vrai que demain il y aura des choix à faire.

Cela dit, par rapport au budget d'une grande collectivité, un SCoT ce n'est pas un coût très très important. Les budgets des régions sont relativement importants et c'est vrai que ce ne sont pas des coûts qui sont très importants. Pour autant, se posera toujours la question, effectivement, de l'utilisation des deniers publics et puis, après, il y a surtout la question qui est plus importante, c'est la question de l'ingénierie dans votre question.

Le financement, nous arriverons toujours à nous débrouiller... C'est l'ingénierie, c'est-à-dire qu'un SCoT, pour qu'il vive vraiment, il faut le triptyque, il faut des acteurs-élus, qui ont la volonté de faire et qui construisent ensemble leurs visions. Il faut effectivement des bureaux d'études, car les études, nous ne pouvons pas les mener en interne, mais il faut quand même avoir une ingénierie qui puisse accompagner, une ingénierie qui soit dans les EPCI, car il faut capitaliser cette connaissance au bout d'un moment et il faut aussi accompagner les élus.

Ces sujets-là sont très techniques et nous ne pouvons pas demander à un élu d'avoir une vision prospective, d'être un professionnel du SCoT, d'être un professionnel de la petite enfance. Forcément, il faut avoir, à un moment donné, quelqu'un qui puisse apporter ce conseil et qui puisse capitaliser. Qui puisse, en interne, conserver la mémoire de tout cela, conserver les écrits, car sinon, dix ans plus tard, nous avons tendance à refaire un SCoT à partir de zéro, car nous avons un peu oublié quelles étaient les prémices, quelles étaient les visions, quelles étaient les tensions politiques. L'enjeu, c'est beaucoup l'ingénierie et il est vrai que l'ingénierie peut être accompagnée, mais elle ne va pas être accompagnée dans la durée. Une

collectivité, type Conseil Général, Conseil Régional, va impulser, mais elle ne va pas financer ad vitam aeternam cette ingénierie. Il faut que les collectivités locales aient cette ingénierie, mais qu'elles aient la perspective de se dire 'je vais garder cette personne dans le temps', car là, j'ai un savoir-faire que j'ai réussi à intégrer et c'est cela un des grands enjeux, pour arriver à faire vivre un SCoT. Ce que nous n'avons pas souvent dit, c'est qu'un SCoT nous le faisons..., alors nous avons le label, nous avons le tampon, nous le prenons et nous le rangeons dans une armoire, mais un SCoT ce n'est pas cela. Un SCoT, justement, tout l'enjeu est après. Ce n'est pas de l'avoir écrit, finalement. L'enjeu c'est de le faire vivre, car nous pouvons faire un SCoT et ne jamais le faire vivre.

Nous pouvons, par exemple, ne jamais contrôler que les PLU se mettent en conformité. C'est la loi qui dit que les PLU doivent se mettre en conformité avec les SCoT, mais nous nous apercevons que, parfois, les PLU ne sont pas en conformité, car la commune n'y a pas pensé, car il n'y a personne qui, en terme d'ingénierie, a justement dit 'attention, voilà ce que dit le SCoT. Tout l'enjeu est de le faire vivre demain et le faire vivre demain, c'est de l'ingénierie.

T.F. : Merci. Sophie, d'autres questions ?

Applaudissements.

T.F. : Il y en a qui se sentent concernés !

Il y en a qui vont peut-être déménager en Picardie.

S.V. : Des SCoT partout, quelles échelles ? Bassin de vie ? Bassin versant ? Bassin d'intérêt de territoire ou d'intérêt politique ?

T.F. : La bonne définition du bassin correspondant au SCoT, qui veut répondre ? N'hésitez pas, prenez un micro, qui se jette à l'eau ? Ce n'est pas moi qui vais répondre à cette question, je vous l'assure. Je peux la reposer si vous voulez ? Oui, Monsieur Raynal.

■ **M. Claude RAYNAL** - Président de l'InterSCoT de l'Aire Urbaine de Toulouse :

En attendant qu'un de mes collègues veuille bien me soutenir. Je crois au bassin de vie économique. Je trouve, d'ailleurs, que la définition des aires urbaines a été bonne, cela a été la grande surprise, car qu'est-ce que c'est la définition ? Vous savez, 40 % des actifs d'une commune qui travaillent dans le pôle urbain, cela sent le techno pur sucre. Nous nous sommes dits, pourquoi pas 30 ? Pourquoi pas 50 ? Est-ce que cela a du sens ? Curieusement, cela en avait ! Lorsque nous avons travaillé sur ce concept, les communes qui étaient avec à peu près ce ratio se reconnaissaient dans la démarche et dans la question. Et



ceux qui étaient en dessous de ce ratio se trouvaient moins pertinents à travailler avec la ville centre et le bassin de vie Toulousain. J'aime bien cette idée de bassin de vie. Je rappelle, simplement, une chose, d'ailleurs, sur ces bassins de vie, une petite précision historique. Au moment de la loi Voynet, l'Etat a regardé ce qu'étaient des bassins de vie et combien il y en avait. Le chiffre était entre 250 et 300. Pour les Pays, c'était 100, 250, 300.

Quand nous revenons à la Révolution Française, quand nous revenons aux premières réflexions, en 1789, la question a été de savoir comment nous organisons, vous savez, entre communes ou autrement. Il y a eu des Députés de la Constituante qui ont dit 'il faudrait le faire autour des villes marchés', c'est-à-dire pas les communes, pas les églises, mais les villes marchés et il y en avait combien ? Il y en avait 250.

Vous voyez qu'en deux siècles et quelques, cela n'a pas beaucoup bougé et le débat de la Constituante est toujours un débat d'actualité.

T.F. : Merci pour cet éclairage historique. Est-ce que quelqu'un veut rajouter un commentaire ?

■ **M. Clency HENRIETTE** - Directeur à l'Agence pour l'Observation de la Réunion :

Juste un, pour aller un peu dans le même sens. En ce qui concerne la Réunion, c'est organisé autour de bassins de vie. Mais je crois, par contre, que ce qui est important à ce niveau-là, c'est aussi d'imaginer que le bassin de vie ne soit pas complètement isolé des autres bassins de vie. Je crois que cela est aussi important que le bassin de vie en tant que tel.

T.F. : Merci pour cette précision. Autre question, Sophie ?

S.V. : *C'est plus une petite remarque. Ce matin, nous avions la question 'faut-il protéger les élus ?' et là nous avons «Les chefs de projets sont-ils des Casques bleus ?». Je ne sais pas, peut-être. Je pense que nous avons fait le tour, pour nous, de notre côté.*

T.F. : *Merci beaucoup.*

S.V. : *Merci, merci à vous tous.*

Slides : SMS Table Ronde 2 : «Des SCoT partout, des SCoT pour tous ?»

Restitution des questions SMS de la Table ronde n° 2 :

- Contradiction entre maîtrise de l'étalement urbain et maintien des services et équipements dans les communes rurales.
- Des SCoT partout, des SCoT pour tous : quel positionnement des territoires ruraux par rapport aux agglomérations ?
- Peut-on craindre des disparités croissantes entre des territoires couverts par un SCoT et ceux qui ne le sont pas ?
- Le renforcement du SCoT? Trop c'est trop...
- SCoT pour tous et partout ... Oui mais avec quelle ingénierie et quels financements ?
- Pour que le SCoT ait toute sa raison, il doit couvrir plusieurs collectivités et territoires.
- Le SCoT doit rester un document d'orientation, orientations qui doivent être déclinées dans les PLU.
- Des SCoT partout et des sous pour tous ? Quels financements pour les territoires ruraux qui n'ont pas de sous...
- Un SCoT pour tous ? Un SCoT porté par les élus avant tout !
- SCoT ruraux oui ! SCoT canton non !
- Le SCoT doit-il être approprié par tous ? N'est-ce pas une utopie ?
- SCoT efficace = échelle du grand bassin d'habitat.
- Des SCoT partout ? Quelles échelles : bassin de vie, bassin versant, bassin d'intérêt de territoire ou d'intérêts politiques ?
- L'« indépendance » des SCoT périurbains n'est-elle pas illusoire ?
- Il faut sauver le soldat Pays

- Oui aux SCoT à échelle humaine avant tout !
- Une grande diversité de l'implication des régions dans les SCoT en France.
- SCoT et biodiversité : demain des études d'incidence pour tous les SCoT et tous les PLU ? C'est ce que laisse entendre le décret du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, que le territoire soit concerné par une Natura 2000 ou non... (Hors thème)
- Quelle pertinence des petites échelles des SCoT en Ile-de-France ?
- Vive la Région Picardie pour leurs financements aux SCoT... Et les autres régions de France, elles financent ?
- Comment financer les petits SCoT (et leur ingénierie durable) dans un contexte budgétaire pour le moins sombre ?
- SCoT = document de ménagement du territoire ?
- Des SCoTs partout oui mais de l'ingénierie partout aussi !
- Oui la région Rhône-Alpes finance des postes et des études dans le cadre de ses procédures contractuelles
- L'inter-SCoT : un moyen de pallier à des périmètres de SCoT trop petits ?
- Les chefs de projets SCoT sont ils des casques bleus?
- SCoT = document de déménagement du territoire !
- Un SCoT qui travaille plus pour moins cher à cause de la crise ! On dirait la réforme des retraites ?
- Dtadd/Aire-Métropolitaine/InterSCoT/SCoT/PLH/PLU/schéma de secteur/chti comprend plu?
- Le SCoT pour redécouvrir l'intercommunalité !
- Les SCoT toulousains : schémas de secteur de l'interSCoT ?
- Le SCoT fait le projet de territoire ou c'est le projet qui fait le SCoT ?
- Régions et Départements ne devraient ils pas intégrer les Syndicats mixtes porteurs de SCoT ?
- Correction : les PLU doivent se mettre en compatibilité et non en conformité ! Nuance...

Applaudissements.

T.F. : *Merci beaucoup pour vos témoignages. Avant d'aller boire un verre à l'Hôtel de Ville, je vais passer la parole à Michel Heinrich, qui va nous rejoindre.*

DÉCLARATION SUR LA CRÉATION DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SCOT

■ **M. Michel HEINRICH** - Député Maire d'Epinal - Président du SCoT des Vosges Centrales :



Merci. Je crois que nous pouvons féliciter aussi notre animateur, qui a fait un travail remarquable.

Applaudissements.

■ **M. Michel HEINRICH** - Député Maire d'Epinal - Président du SCoT des Vosges Centrales :

Je voudrais m'adresser à vous quelques instants, mais je serai très bref, rassurez-vous, enfin du moins je vais essayer de l'être.

Tout d'abord, je voudrais remercier, encore une fois, le Président Lionel Courdavault, pour la qualité de son accueil, pour le cœur qu'il y a mis, la chaleur, mais aussi pour la qualité de l'organisation et je voudrais, bien sûr, y associer la Directrice du SCoT du Grand Douaisis, Patricia Lecoivre et féliciter Ludovic Dewitte, la cheville ouvrière de ces Sixièmes Rencontres. Je dois dire que toutes les personnes, avec qui j'ai pu échanger, apprécient la qualité de l'organisation.

Pour ceux qui n'étaient pas là hier soir, je voulais vous dire, vous rappeler, pour ceux qui étaient là (j'y ai assisté en tant que spectateur, comme d'autres d'ailleurs, comme tous les élus qui étaient présents), qu'a eu lieu l'AG du Club des SCoT. AG du Club des SCoT..., ce club des SCoT qui a été créé (il faut le rappeler), bien sûr, à l'initiative des techniciens, tout simplement. Car les techniciens avaient éprouvé le besoin d'échanger, de partager, car c'était, en

quelque sorte, une fonction nouvelle, un métier difficile et il leur paraissait indispensable d'échanger. Je trouve que c'est une excellente initiative qu'ils ont prise et les rencontres telles qu'elles sont organisées en ce moment, en témoignent parfaitement.

L'initiative, nous avons eu deux Présidents successifs au Club des SCoT, Stella Staub, qui a démarré et ensuite relayée par Cédric Le Jeune.

Je voudrais les remercier pour le travail qu'ils ont fait et, dès le début, m'ont-ils dit, ils avaient comme volonté de faire en sorte que les élus s'impliquent un jour dans une association de ce type et ils avaient comme objectif la création de cette Fédération. Ils ont fait un travail important, notamment Cédric Le Jeune et Romain Prax, ont fait un travail très très important, pour engager cette mutation et notamment préparer de nouveaux statuts. Ces statuts ont été approuvés par les techniciens et par le Club des SCoT hier soir et je vous en dirai quelques mots dans quelques instants.

Je voudrais saluer leur initiative et je crois que cette initiative de vouloir faire en sorte qu'effectivement, les élus poursuivent, avec eux bien sûr, le travail engagé est une initiative tout à fait pertinente. Car à un moment, il faut qu'il y ait une parole politique, une parole portée par les élus envers nos différents interlocuteurs potentiels, ceux que j'évoquais ce matin : Gouvernement, Ministères et autres.

Il était important, à un moment, que les élus s'en saisissent. Simplement, il a fallu que ce soit les techniciens qui prennent les choses en mains, pour que les élus soient en capacité de le faire et je trouve que c'est assez à l'image de ce qui s'est passé dans bien des SCoT, où les techniciens ont été des moteurs essentiels du démarrage des SCoT. Ce matin, lors de ma première intervention, lorsque je regardais la salle, j'étais très fortement impressionné par la jeunesse de cette salle, par la féminisation, aussi, de cette salle et je crois que nous avons eu la chance, en démarrant nos SCoT, d'avoir des urbanistes, des techniciens, qui étaient des personnes particulièrement motivées, jeunes, dynamiques ; qui ont beaucoup apporté et qui, souvent, ont été des moteurs dans l'élaboration des projets de SCoT. Je tenais à le dire et l'initiative qu'ils ont prise, là, en passant d'un Club des SCoT à une Fédération Nationale des SCoT est tout à fait à l'image de l'action qu'ils mènent sur les différents territoires qui nous concernent.

Nous allons venir à l'organisation telle que vous la voyez là (je ne vois pas l'image, mais je la devine), il y aura un pôle de techniciens qui continuera à soutenir les élus qui en ont besoin, c'est une certitude. Il y aura, également, un pôle d'élus. Je voudrais aussi rassurer ceux qui, hier soir, ont exprimé et je le comprends tout à fait, une inquiétude légitime et qui auraient préférés, finalement, que ce Club des SCoT perdure tel qu'il était.

Je crois que la Fédération, telle que les statuts l'ont imaginé, continuera (soyez en assurés) à faire en sorte que ce binôme continue à vivre. Ce binôme est indispensable. Il est indispensable, aussi, que lors de nos rencontres, tous les techniciens et les élus puissent être présents, afin que nous puissions nous rencontrer et échanger les uns avec les autres. Les structures des SCoT sont telles que nous avons la possibilité de nous réunir tous. Les élus se sont réunis tout à l'heure, entre midi et deux heures, et ils ont tenus, tous, à réaffirmer la nécessité, bien sûr, de l'existence et de la continuation de ce fonctionnement en binôme.

Je vais maintenant, puisque c'est la décision qui a été prise hier soir durant cette AG, vous présenter le pôle des élus. Je vais demander aux élus, qui sont sur la liste, de bien vouloir me rejoindre. Ils sont tous autour de moi, alors faut-il qu'ils se présentent les uns les autres ? Nous avons constitué un Bureau à minima, mais c'est quelque chose de transitoire. Vous avez, devant vous, l'ensemble des élus qui ont souhaité intégrer ce conseil d'orientation provisoire.

Et parallèlement, vous avez l'autre 'slide' qui présente le pôle des techniciens, qui sont représentés à la fois par territoire, qui ont un référent territoire, et d'autres qui veulent bien nous rejoindre, également, s'ils sont dans la salle. Rejoignez-nous s'il vous plaît, merci. Nous faisons remarquer que le groupe des techniciens est nettement plus féminisé que celui des élus, nous y remédierons. Vous avez devant vous l'ensemble de l'équipe qui va travailler dans les prochaines semaines et les prochains mois, très rapidement je l'espère.

Nous avons une première réunion de prévue, en septembre, pour peaufiner notre organisation et très rapidement, le plus tôt possible, certainement très tôt, en début d'année, nous essaierons de lancer la première Assemblée Générale, qui consacra notre nouveau fonctionnement. Merci de votre attention, j'espère n'avoir pas été trop long et merci, aussi, de votre participation.

Applaudissements.

■ **M. Lionel COURDAVAULT** - Président du SCoT grand Douaisis :

Mesdames et Messieurs, pour clôturer momentanément cette après-midi, je voudrais que nous saluions la prise en main par Monsieur Michel Heinrich, de cette responsabilité transitoire. Mais je tenais à le saluer, car hier, croyez bien que ce n'était pas si évident que cela que quelqu'un se dise 'bon allez, nous y allons'. Je voudrais vraiment que nous l'applaudissions pour le courage qu'il a, de s'engager au moins dans cette création. Et sur un plan très pratique, je tenais à vous apporter les informations suivantes : ce soir, à la Soirée de Gala, lorsque vous serez ici, ne vous inquiétez pas pour l'après-repas, tout est prévu, les ambiances, le match, la danse. Sachez que, jusqu'aux aurores, vous aurez la possibilité de passer un bon moment, je l'espère. Merci à tous et à tout à l'heure à l'Hôtel de Ville.

Fin de la première journée des Rencontres Nationales des SCoT.



T.F. : *Je crois que, malgré l'heure tardive du coucher de certains, il y a une sacrée énergie pour démarrer cette journée. Et pour commencer cette journée, je vais vous demander d'applaudir le Président Lionel Courdavault.*

■ **M. Lionel COURDAVAULT** - Président du SCoT grand Douaisis :

Mesdames et Messieurs, merci et bienvenue. Bienvenue aussi à ceux que je n'ai pas eu l'occasion de saluer hier lors de l'ouverture, puisque certains d'entre vous nous ont rejoints ce matin. Juste quelques mots pour adresser des remerciements. Tout d'abord, j'aimerais que nous remercions notre animateur, qui hier nous a mené ces débats de manière brillante et a permis que chacun des orateurs ait pu apporter des témoignages d'une grande qualité et je ne doute pas que cette matinée continuera dans ce sens.

Je tenais donc à le remercier pour le travail qu'il a fourni. Je voudrais que l'on remercie S.V. : et toute l'équipe de MOBILIS qui est aux SMS. Ces SMS qui défilent et qui vous ont permis de donner, à la fois des messages et de petites interventions. Donc merci à eux pour le travail qu'ils ont fourni. Remercier l'Agence CAP SOLEIL et toutes ces hôtes qui sont là aux petits soins pour vous, pour vous accueillir, pour vous ramener, pour faire les navettes, pour organiser tous les déplacements et faire que chacun d'entre vous puissiez, depuis vos hôtels, revenir ici sur Gayant, sans difficulté. Cécile Eglessies et toute son équipe, je leur adresse un grand merci. Moi-même, j'en profite pour saluer mon équipe de Gayant, qui a fait un travail remarquable pour faire en sorte que les locaux soient au top. Et je dois dire qu'hier soir, c'est avec beaucoup de joie, que l'équipe du SCoT qui avait beaucoup travaillé a été heureuse de voir que vous avez prolongé la soirée et que celle-ci a été appréciée, semble-t-il, de beaucoup d'entre nous.

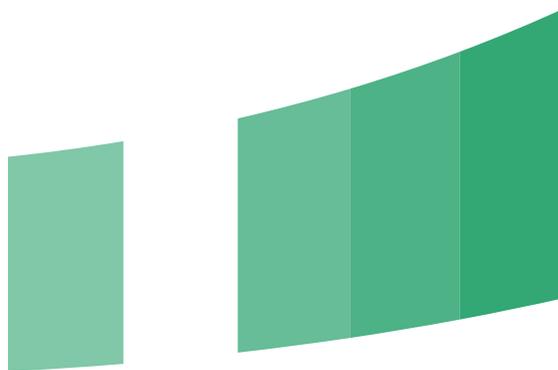
Conclure pour vous dire que nous aurons le plaisir d'accueillir Monsieur Benoist Apparu, Secrétaire d'Etat au Logement et à l'Urbanisme. Que son timing étant très serré, c'est nous qui nous mettrons un peu à sa disposition lors de son arrivée et notre animateur sera chargé de caler la fin des débats, pour qu'il puisse faire son intervention, compte tenu de son agenda tendu qui l'obligera à rester peu de temps dans nos locaux. Mais notons que sa présence est déjà très très importante, puisque c'est la première fois qu'un Ministre sera présent aux rencontres des SCoT. C'est dire si les choses prennent de l'importance. Merci à tous et bonne continuation pour ces travaux et cette journée.

T.F. : *D'abord une petite information importante. Excusez-moi, je n'ai pas éteint mon portable.*

« Allo, oui », c'est Raymond, Raymond Domenech. « Oui, Raymond, vous êtes encore en Afrique du Sud, dans votre chambre à 600. On a fait un bon match hier ? Oui, c'est votre avis. Je suis en animation là, aux Journées du SCoT. C'est pour cela que vous m'appellez ? Vous voulez savoir si on peut vous inviter aux Journées des Septièmes Rencontres l'année prochaine ? Pourquoi ? Parce que vous feriez des propositions d'ateliers auxquels vous participeriez. D'accord. Par exemple ? Comment occuper harmonieusement un territoire ? C'est vrai que c'est une bonne question. Et comment assurer une bonne gouvernance dans une équipe d'élus ? Oui, je comprends.

Et troisième thème : comment motiver des joueurs payés 140 000 par semaine ? Là, je peux vous dire, d'ores et déjà, que cela va être un peu difficile. J'ai discuté avec un technicien hier, d'un des SCoT, qui m'expliquait, que lui, il lui faut 7 ans pour gagner cette somme. Bon retour. Merci. Mes amitiés à votre femme. » Pour vous mettre de bonne humeur, toutes les musiques que nous entendrons aujourd'hui seront de ce type-là. Ça vous va ?

On va se mettre à l'heure Mexicaine ! Alors deux informations importantes. Les travaux de ce colloque s'achèveront à 15 heures. Je dis cela pour ceux qui ont peur de rater leur TGV. Vous avez tout le temps. Je crois même qu'il y a des TGV à 15 h 40. Il n'y a pas de soucis, des navettes sont prévues... Nous allons rentrer dans le vif du sujet, car nous avons beaucoup de choses passionnantes à évoquer ce matin, avant que le Ministre arrive, précisément à 10 h 45. Nous avons réalisé une synthèse des téléSCoTages, auxquels vous avez participé, vous savez, autour des 10 thèmes hier. J'ai un document qui est une mini synthèse, il y a cinq pages de texte. Donc, plutôt que de vous faire la synthèse de ces 10 thèmes, j'ai préféré intégrer vos réflexions et vos questionnements au fur et à mesure de ces tables rondes.





PLÉNIÈRE

Des *JCoT* pour tout faire ?

VENDREDI 18 JUIN 2010 : MATIN

PLÉNIÈRE : DES SCoT POUR TOUT FAIRE ?

La première table ronde de cette matinée, c'est un thème qui a déjà émergé dans vos questions et vos préoccupations.

Ce sont les SCoT... Au bout de 10 ans, nous pouvons nous dire, même si beaucoup d'entre vous ne sont pas encore dans la phase d'application. Dans tous les cas, vous êtes tous convaincus que c'est un outil, même s'il doit s'améliorer, qui a prouvé son efficacité. Mais la grande question que vous vous posez tous, c'est : des SCoT d'accord, mais des SCoT pour tout faire, est-ce qu'il n'y a pas de limite à ces questions ? Et pour y répondre, je vais demander à 5 intervenants de nous rejoindre sur scène : Pierre Miquel, Mickaël Latz, Jean-Claude Daubisse, Jean-François Husson et Catherine Gauer.

Nous allons commencer dans le vif du sujet, avec vous, Pierre Miquel. Vous êtes Responsable du Pôle Planification Territoriale Stratégique, au Bureau de Planification Urbaine et Rurale du Cadre de Vie, au MEEDDM. Ça fait une belle carte de visite cela, il faut un grand format pour mettre tout cela. Pierre Miquel, c'est bien évidemment un sujet que vous connaissez par cœur, puisque vous êtes parmi beaucoup de réalisations autour des SCoT, le père de ces fameux SCoT-Grenelle. En tous les cas, vous en revendiquez une partie de la paternité, en tous les cas vous les avez suivis. Nous nous sommes posé beaucoup de questions en discutant, même avec des élus, qui sont très au fait du SCoT. Pas mal de questions tournent, aujourd'hui, autour de l'évolution de ces SCoT et en particulier l'impact du Grenelle 2.



Nous avons le sentiment que, même si le texte est quasiment fiché, il était encore en Commission Mixte, je crois, mercredi, donc il n'est pas encore officiellement validé. Mais nous attendons de vous, ce matin, que vous nous dressiez un peu un bilan de ce Grenelle 2 et quelles incidences va-t-il avoir sur l'évolution des SCoT ? Même si c'est une question que nous avons abordée hier, globalement, vous, votre avis, votre regard sur 10 ans de SCoT, pouvons-nous en dégager, très rapidement, les points positifs et éventuellement les points d'amélioration ?

■ **M. Pierre MIQUEL** - Responsable du Pôle Planification Territoriale Stratégique, au Bureau de Planification Urbaine et Rurale du Cadre de Vie, au MEEDDM :

Bonjour à toutes et à tous. Effectivement, 10 ans de SCoT, 10 ans de travaux fructueux. C'est en tout les cas la vision que nous en avons. Aujourd'hui, nous avons de l'ordre de 350 SCoT approuvés, en cours ou en projets, ce qui est un chantier sans précédent dans notre pays. Les Schémas Directeurs avaient eu un certain succès, mais vraiment pas à ce point-là. Et, ce qui est vraiment intéressant pour nous, c'est de voir comment les travaux du Grenelle de l'Environnement, qui ont commencé, comme vous le savez, en 2007, ont plébiscité l'instrument Schéma de Cohérence Territoriale.

« Le Grenelle de l'Environnement a permis de regarder tous ces sujets urbains, sur l'urbanisme, à travers le prisme du climat et de l'énergie. »

Alors, certains vont dire « oui, mais du coup, c'est un peu la rançon du succès », c'est-à-dire, et c'est le thème de cette matinée, nous en demandons de plus en plus, à ces SCoT. Effectivement, je crois qu'il faut savoir garder des sortes de garde-fous. Le SCoT, c'est d'abord un document d'urbanisme, donc il faut que nous traitions de l'urbanisme et que toutes les politiques publiques, qui vont autour, soient déclinées à travers cette notion de spatialisation, d'organisation de l'espace. Tout en sachant que pour ces SCoT, leur principal intérêt, c'est qu'ils sont opposables aux fameux Plans Locaux d'Urbanisme, donc les PLU et puis aux opérations d'aménagement. A travers le SCoT, cela permet bien d'avoir des instruments qui permettent d'organiser l'espace et de pouvoir donner des prescriptions, pour pouvoir aménager de façon durable notre territoire. Le Grenelle de l'Environnement a permis de regarder tous ces sujets urbains, sur l'urbanisme, à travers le prisme du climat et de l'énergie.

Ça, c'est une des premières nouveautés, puisque, comme vous le savez, dorénavant, les mots « climat » et « énergie » rentrent, depuis d'ailleurs la loi Grenelle 1, dans le Code de l'Urbanisme.

Ce que nous appelons, notamment, l'article L 110 du Code de l'Urbanisme. Dorénavant, dans les grands objectifs des documents de planification urbaine, le thème du climat et de l'énergie rentre de plain-pied. Le Grenelle 2 va permettre de décliner, de manière opérationnelle, ces grands objectifs, notamment l'article, aussi, que tout le monde connaît, pour tous ceux qui pratiquent les SCoT, le L121-1, c'est-à-dire l'article qui permet de décliner toutes les politiques publiques sur tous les documents d'urbanisme.

Nous allons pouvoir compléter cet article L121-1 et cela va permettre, également, de faire rentrer un certain nombre de sujets. Une des nouveautés du Grenelle 2, dorénavant dans les SCoT, la loi va obliger à fixer des objectifs chiffrés de consommation d'espace. Pour certains, cela peut être une révolution, pour d'autres, pas du tout. Parce que, quand nous regardons un certain nombre de SCoT de première génération, ce que nous appelons ces SCoT qui sont déjà approuvés et que certains ont déjà fait..., ce n'est pas et je voudrais rassurer ceux qui débutent aujourd'hui leurs travaux de SCoT et leur dire que ce n'est pas un exercice infaisable, loin de là. Nous travaillons, au Ministère, avec notre réseau scientifique et technique, notamment sur des outils de méthodologie, pour essayer de travailler sur la mesure de la consommation d'espace. Je reconnais que ce n'est pas un exercice forcément facile et qu'il y a plusieurs façons d'aborder le sujet.

Mais, je crois vraiment que chaque territoire rural, urbain, doit pouvoir, avec ses moyens, et j'insiste bien là-dessus « avec ses moyens », car il ne s'agit pas de se lancer dans des travaux et des mesures totalement exhaustives, et qui sont hors de propos. Je crois que chacun doit pouvoir trouver des instruments de mesure qui permettent, notamment, et cela est un objectif du législateur, de provoquer des débats et des discussions entre tous les acteurs locaux. Quand nous parlons de consommation d'espace pour l'urbanisation, cela interpelle, notamment, le milieu agricole. Les Chambres d'Agriculture doivent être, par exemple, des parties prenantes de ces débats. Les Services de l'État, également, ont des observatoires et peuvent amener, aussi, des éléments pour des mesures que nous versons au débat. Et les élus ont le rôle de trancher. Où est-ce que nous mettons le curseur ? Où est-ce que nous mettons la barre ? Et cela, pour savoir quels sont ces objectifs chiffrés de la limitation de la consommation de l'espace.



Je voudrais surtout rassurer, ce matin, nos interlocuteurs, pour dire que ce sont des exercices qui se font couramment, également dans les agences d'urbanisme, dans les bureaux d'études..., nous commençons à savoir faire. Je crois que vous avez, dans la sacoche qui vous a été remise, les actes d'une journée que nous avons organisée en septembre dernier, dans la fameuse démarche dont nous avons déjà parlé hier, la démarche SCoT-Grenelle, que j'ai eu le plaisir d'animer. Nous avons organisé une journée séminaire, notamment sur la maîtrise et la mesure de la consommation d'espace et nous voyons qu'il y a un certain nombre de pistes de travail, tout à fait concrètes, qui doivent permettre aux décideurs de pouvoir finalement, décider, dans les SCoT, des objectifs qu'ils mettent.

T.F. : Juste une question qui vient de passer, parce que, en fait, je le rappelle pour ceux qui seraient arrivés ce matin, vous pouvez poser toutes vos questions aux intervenants par le biais de votre téléphone portable, en tapant dans le message « live + votre question ou votre remarque », pas trop longue, parce que nous sommes limités à 160 caractères et vous envoyez tout cela au 31767, c'est non surtaxé, je vous le précise.

Il y a une question, puisque nous avons abordé le bilan, même si ce n'est pas tout à fait le thème de cette table ronde, nous avons une question qui vient de passer, qui vous demande : « au-delà du bilan quantitatif des 350 SCoT acceptés, quelques mots sur le bilan qualitatif. »



■ **M. Pierre MIQUEL** - Responsable du Pôle Planification Territoriale Stratégique, au Bureau de Planification Urbaine et Rurale du Cadre de Vie, au MEEDDM :

Quelques mots rapides, si vous le voulez. C'est normal, nous avons des SCoT divers et variés. Il y a des SCoT auxquels nous avons reproché, un petit peu, un manque de vision, un manque d'ambition, ce que nous avons appelé des SCoT un peu « incantatoires », c'est-à-dire qu'ils reprennent les grands objectifs de la loi SRU, la loi Solidarité Renouvellement Urbain, les grands objectifs du développement durable et qui donc, sont encore timide sur cette notion d'objectifs chiffrés, de quantification et qui fixent, donc un cadre très flou, très souple, notamment aux documents de planification communaux.

Et puis, vous avez une autre catégorie de SCoT qui, au contraire, ont joué un rôle un peu pilote, novateur, et qui ont même anticipé, le mot n'est pas trop fort, sur ce qui va désormais être un petit peu un exercice obligé, à travers le Grenelle de l'Environnement. C'est-à-dire qu'ils sont lancés dans des ratios, à la fois de densité pour certains secteurs géographiques, notamment pour ceux qui ont une vocation à devenir un petit peu plus dense, ou alors par un nombre de logements à réaliser par territoire ou par commune et là, nous avons vraiment une volonté politique forte de maîtriser l'espace, de maîtriser l'étalement urbain, qui est quand même l'un des grands objectifs de la loi Grenelle.

T.F. : Hier, ils ont planché sur un certain nombre de thématiques. Parmi ces thématiques, la biodiversité. Je vais vous livrer de manière synthétique, un peu le contenu, les pistes de réflexion de ce Groupe, qui a travaillé sur cette question. Déjà, avec une première question fondamentale : « le SCoT est-il le bon outil pour restaurer la biodiversité ? ».



Synthèse du télécotage : thème SCoT et biodiversité.

Ce que disaient les 27 personnes qui ont travaillé sur ce thème, c'est, protéger, en gros, nous savons le faire. Restaurer, nous n'avons pas forcément les compétences. L'idée, c'est aussi peut-être que, sur ces questions-là, le SCoT doit devenir plus prescriptif et de l'autre, il y a conscience que nous avons sur ces questions-là, un rôle d'animateur pour atteindre cet objectif. La nécessité de faire le lien, vous le disiez, avec le monde agricole. Le lien entre biodiversité et protection des paysages, et ils vous posent une question, ils nous posent à tous une question « vouloir restaurer à tout prix n'est-ce pas un peu dépassé ? » et certains ont même employé le mot de « réactionnaire ».

« Doit-on accepter le postulat de la faute ? », « Tout développement remet-il en cause la diversité, la biodiversité ? ». Donc, la difficulté peut être d'associer cette nécessité du développement du territoire, en particulier le développement économique et la biodiversité. Et j'irai plus loin, en discutant avec les uns et les autres, je me suis rendu compte que, parfois, nous avons fait une thématique à part. C'est-à-dire, qu'il faut faire aussi de la biodiversité, alors que la biodiversité, nous allons le voir dans un instant avec Jean-Claude Daubisse, après votre expérience dans le Pays Nantais, il faut bien sûr l'intégrer ? Et c'est encore le SCoT, qui a mis un Schéma de Cohérence Territoriale, c'est l'intégrer à toute la démarche ?

■ **M. Pierre MIQUEL** - Responsable du Pôle Planification Territoriale Stratégique, au Bureau de Planification Urbaine et Rurale du Cadre de Vie, au MEEDDM :

Il y a deux choses, je dirais. Tout d'abord, le sujet de la biodiversité, c'est un sujet effectivement complexe, global. La biodiversité, c'est le respect de la vie. Je rappelle simplement que certains pourraient, nous entendons des discours où on se moque un petit peu de la biodiversité en disant « c'est les petites fleurs et les petits oiseaux ». Et bien non, ce n'est pas que de la poésie, la biodiversité.

La biodiversité, ne l'oublions jamais, c'est ce qui peut permettre de trouver, par exemple, des molécules pour fabriquer des médicaments afin de soigner les générations futures. C'est donc un sujet sérieux. Ceci dit, encore une fois, n'oublions pas que notre sujet, ce sont les documents de planification urbaine, donc nous travaillons sur l'espace. Donc, pour nous, la biodiversité..., la traduction c'est notamment sur des Trames vertes et bleues. C'est cette notion qui prend de plus en plus d'ampleur. Mais là aussi, ce n'est pas une révolution.

Dans mon bureau, j'ai affiché la carte du Schéma Directeur, je n'ai pas dit du SCoT, du Schéma Directeur de Rouen-Elboeuf, que j'ai devant les yeux tous les jours. Dans ce Schéma Directeur, qui a été fait dans les années 1990, il y a une petite carte de ce qui s'appelait déjà des infrastructures vertes et bleues, des Trames vertes et bleues. Ce n'est donc pas une nouveauté, ce n'est pas une révolution.

Par contre, ce que le Grenelle va demander, c'est de réfléchir, d'approfondir, notamment sur des connaissances un petit peu scientifiques, et là, je pense qu'il y a un enjeu d'ouvrir, notamment, à l'élaboration des SCoT, des métiers et des cultures auxquelles nous n'avions pas l'habitude d'avoir recours. Je pense en particulier à des métiers que l'on appelle les « écologues », à des naturalistes, à des biologistes qui peuvent nous apporter, par leurs connaissances, justement, des éléments sur ce qu'il faut protéger. Où, justement les éléments de territoire sur lesquels il serait intéressant de réfléchir. A la remise en bon état, comme l'on dit les Sénateurs dans le projet de loi, ou de la restauration de corridors écologiques, de façon à pouvoir relayer des éléments d'une Trame verte ou d'une Trame bleue.

Et là aussi, avec les éléments qui sont sur chaque territoire. Il y a des territoires qui pourront se payer, peut-être, des bureaux d'études avec des spécialistes particulièrement compétents dans les bureaux d'environnement. Et puis, aussi, il faut souvent aller chercher les compétences là où elles sont, c'est-à-dire que, quelques fois, elles sont localement dans les territoires. Je pense notamment aux associations d'environnement.

Par exemple, sur les oiseaux, il y a des bénévoles qui comptent, par exemple, le nombre d'oiseaux communs, dont on sait que c'est un des indicateurs de biodiversité. Il ne faut donc pas avoir peur d'avoir recours à des ressources locales, que nous avons le plus souvent sous la main. Donc, chaque territoire essaiera d'approfondir cette thématique suivant ses moyens.

T.F. : Alors, de nouveaux chantiers, de nouvelles exigences sur les chantiers qui existaient déjà et en particulier sur l'étalement urbain. Je vous le rappelle, nous allons aller sur des bilans beaucoup plus engageants à chiffrer et à quantifier. Donc, pour beaucoup de SCoT, cela veut dire beaucoup de travail en plus..., nous allons faire simple. Deux préoccupations que nous avons entendues depuis hier matin, c'est « est-ce que nous allons avoir les moyens ? » et d'ailleurs il y a une table ronde pour travailler sur la mise en œuvre. Leurs conclusions c'est « nous n'avons pas forcément les moyens pour animer et accompagner. »

Il y a à la fois une problématique d'accompagnement pédagogique, en particulier des élus, et puis tout bêtement, concrètement..., les sous. Est-ce que nous aurons les sous pour les financements, pour réaliser et être à la hauteur de ces nouvelles missions que nous engageons aujourd'hui ?

■ **M. Pierre MIQUEL** - Responsable du Pôle Planification Territoriale Stratégique, au Bureau de Planification Urbaine et Rurale du Cadre de Vie, au MEEDDM :

Le Ministère travaille sur plusieurs pistes, sur plusieurs choses. Il y a d'abord la démarche de SCoT-Grenelle, dont nous avons parlé. C'est une démarche, j'insiste bien là-dessus, d'accompagnement d'une douzaine de SCoT, qui ont accepté de jouer le rôle un petit peu de SCoT laboratoire, notamment celui de la région d'Arras, dont nous avons eu le Président hier et notamment le SCoT du Valenciennois. Il y en a 10 autres en France.

C'est une démarche Nationale où l'Etat accompagne, puisque c'est moi-même qui anime cette démarche, avec l'aide du réseau scientifique et technique du Ministère. L'objectif, c'est surtout de ne pas intervenir dans l'élaboration du SCoT lui-même, par contre nous accompagnons, à la fois sur le plan méthodologique, à travers un réseau privilégié d'échanges que nous rythmons à travers l'animation de journées de séminaire. L'Etat a subventionné deux études par territoire, de ces SCoT-Grenelle, à hauteur de 100 000 par territoire, soit deux études de chacune 50 000. Donc, cela permet d'aider, justement, à faire émerger des choses novatrices dans ces travaux.

Ensuite, nous avons un plan de charge important en ce qui concerne le deuxième semestre 2010 et 2011, avec l'accompagnement, évidemment, de la publication de la loi. Il y a un guide pratique sur les SCoT qui est en préparation et qui va démarrer pour justement aider les élus, enfin, notamment les élus et évidemment les professionnels, à s'approprier ces nouveaux enjeux du Grenelle.

Et je dirais que, traditionnellement, il y a les dotations, notamment la dotation générale de décentralisation, qui permet de subventionner à hauteur de 20 à 30% d'un SCoT. Voilà les ordres de grandeur. N'espérez pas que l'Etat aille vous financer 80% de votre SCoT, mais 20 à 30 %, c'est du domaine du possible.

T.F. : Ce qui ressort très fort, du partage d'expérience, que nous avons vu hier matin, c'est que tout le monde se dit « c'est bien de lancer le SCoT », là, en général, il y a l'unanimité. Mais nous nous rendons bien compte qu'une fois qu'il est accepté, il faut le faire vivre.

Donc, leur problématique c'est vraiment d'accompagner,

encore une fois de faire de la pédagogie auprès des élus. C'est là que ces petites équipes, parce que je me suis rendu compte que parfois, un SCoT c'est un technicien, ont besoin d'être soutenues pour accompagner, justement, ce processus et lui donner toute son ampleur.

■ **M. Pierre MIQUEL** - Responsable du Pôle Planification Territoriale Stratégique, au Bureau de Planification Urbaine et Rurale du Cadre de Vie, au MEEDDM :

Effectivement, je sais que dans les débats Parlementaires, vous savez, nous l'avons déjà évoqué depuis hier, il y a la perspective d'une incitation par la loi à ce que nous appelons « la généralisation des SCoT », notamment dans les territoires ruraux. Je sais que les élus des territoires ruraux ont demandé au Ministre une aide particulière sur le budget du Ministère. Il y a donc un projet de subvention des SCoT ruraux. Au jour d'aujourd'hui, à l'heure qu'il est, je ne peux pas en dire beaucoup plus, mais je pense que c'est une perspective que le Ministère devra honorer, vraisemblablement, en 2011, peut-être 2012 et voire même déjà en 2010. Nous attendons.

T.F. : Cela peut faire partie de l'intervention de Benoist Apparu, tout à l'heure ?

■ **M. Pierre MIQUEL** - Responsable du Pôle Planification Territoriale Stratégique, au Bureau de Planification Urbaine et Rurale du Cadre de Vie, au MEEDDM :

Je ne sais pas, peut-être.

T.F. : Vous évoquez les nouveaux SCoT, les SCoT-Grenelle... et plusieurs anciens SCoT, parce qu'il y a déjà d'anciens SCoT. Et vous dites « et nous, et nous, est-ce que nous allons être accompagnés, aussi, par l'Etat ? Ce n'est pas parce que nous avons prouvé que nous sommes capables de mettre en œuvre notre SCoT, que nous n'avons pas besoin d'un coup de main. »

■ **M. Pierre MIQUEL** - Responsable du Pôle Planification Territoriale Stratégique, au Bureau de Planification Urbaine et Rurale du Cadre de Vie, au MEEDDM :

Sur la mise en œuvre, c'est plus compliqué. Le principe, c'est que les subventions de l'Etat sont pour élaborer ou réviser ces documents d'urbanisme. J'ai vu, hier notamment, à travers ce qu'a dit le Représentant de la région Picardie, que certaines Régions se mobilisent fortement pour les territoires de SCoT. Il y a aussi des Départements, des Conseils Généraux, voire des intercommunalités, donc là aussi il y a tout un panel d'aides possibles. Donc, l'Etat, de par ses moyens apporte une contribution et surtout je crois que ce qui est attendu, notamment



par les élus, les Présidents des Syndicats de SCoT et les professionnels, c'est surtout dans la phase actuelle et dans les mois qui viennent, c'est un accompagnement méthodologique. Et là-dessus, je crois que nous allons nous investir à 200% pour faire œuvre de pédagogie, pour expliquer ce que va apporter la loi Grenelle et apporter, aussi, j'insiste là-dessus, les limites. Il ne faut pas avoir peur de ces évolutions. Comme je le disais tout à l'heure, il y a déjà beaucoup de choses qui se font de manière tout à fait satisfaisante.

Chaque territoire adaptera l'interprétation de la loi suivant ses moyens et je crois que là, il n'y aura pas de risque d'illégalité et nous travaillerons avec les Services de l'Etat Déconcentrés, c'est-à-dire locaux et régionaux, pour faire passer le message, que chaque territoire doit adapter, suivant ses moyens, l'interprétation des textes.

T.F. : En tous les cas, merci de votre premier témoignage. Je reviendrai avec vous, parce qu'il y a beaucoup de questions, déjà, qui remontent de « LIVE SMS ». C'est un peu normal, car vous êtes le premier représentant de l'Etat à cette tribune, donc nous sentons qu'il y a beaucoup de questions à vous poser. Nous reviendrons donc avec vous tout à l'heure. Merci en tous les cas pour votre franchise et vos réponses.

Alors, Michaël Latz, vous êtes Président du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte. Ah, nous allons faire un beau voyage ! Alors vous, quand nous vous disons « quel étalement urbain est le plus contraignant à chiffrer..., quantitatif ? » est-ce que c'est quelque chose que vous vivez plutôt bien, parce que dans votre SCoT et dans votre Pays, vous avez pris

plus que conscience de cette problématique et vous travaillez dessus ? Comment est-ce que vous l'avez reçu, ce Grenelle 2 et cette contrainte de plus en plus forte ?

■ **M. Michael LATZ** - Président du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte :

Nous sommes dans un territoire, pour le situer très schématiquement, nous sommes coincés entre trois grandes Métropoles qui sont l'Aire Aix, Marseille et Toulon. Et nous avons connu, ces 20 dernières années, une croissance démographique qui est de l'ordre de 3% par an, dans un territoire rural, la Provence Verte. Et une consommation de l'espace agricole, notamment, extrêmement importante.

T.F. : Vous avez perdu 50%.

■ **M. Michael LATZ** - Président du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte :

Nous avons perdu, peut-être pas tout à fait 50%, mais dans la perte de l'espace agricole, beaucoup est parti à l'urbanisme, un peu à la déprise agricole, mais beaucoup à l'urbanisme. Et notamment avec un gaspillage tout à fait extraordinaire, les fameuses Zones NB, que l'Etat s'est amusé à faire par le passé, il y a très longtemps, et dont, aujourd'hui, nous en payons les conséquences. Nous avons construit, ces 20 dernières années, en moyenne, 4 maisons par hectare. Ce qui est une consommation avec une croissance démographique extrêmement importante. Donc, aujourd'hui, un certain nombre de mesures sont envisagées à travers le SCoT.

Il y a deux types de mesures différentes. La première, c'est d'essayer de réfléchir, avec l'aide que l'Etat nous apporte dans le cadre du SCoT-Grenelle, comment densifier ces espaces qui ont été gaspillés par le passé ? Les élus, ou du moins une grande partie des élus, ont pris conscience que ce n'était plus possible. Nous avons voté un principe, c'est que nous ne perdons plus un hectare de terre agricole dans le SCoT. Nous avons donc gelé le territoire agricole. Nous sommes un territoire agricole qui fonctionne assez bien, mais la SAU à moins de 15-16 %, donc il ne faut plus la perdre, sinon nous perdons toute l'infrastructure. Il y a beaucoup de forêts dans la région. Donc, premièrement, comment ne plus perdre un hectare de terre agricole ?

Les élus ont donc voté le principe de ne plus perdre un hectare de terre agricole et que, s'il y avait nécessité de perdre pour une infrastructure publique, pour des logements sociaux d'intérêts ou des choses comme cela, les collectivités s'engageaient, a priori, avant de les perdre, de retrouver des terres agricoles, de les remettre en culture et de les remettre auprès de fermiers ou d'un siège d'agriculteurs. Il y a donc une prise de conscience

fondamentale qui est de dire « nous ne perdons plus un hectare de terre agricole », sinon nous allons perdre notre âme et nous allons devenir comme ce qu'est devenu le Département voisin, des Alpes-Maritimes, sans plus aucune agriculture.

La deuxième chose, qui est un gros travail de fond, c'est comment arriver à convaincre les élus ? Parce que c'est extrêmement compliqué dans le mental, car ils ont une vision très difficile du long terme. Comment des espaces qui ont été mités avec, comme je le disais, 4 maisons à l'hectare, comment arriver à faire en sorte de les densifier et pas de ne pas les densifier n'importe où, mais de les

densifier principalement autour des centres urbains et éviter de continuer le mitage ? Cela, avec un paradoxe : c'est d'une part une pression démographique extrêmement importante, mais d'autre part un manque de logement social catastrophique.

Donc, l'autre élément fort de ce SCoT a été de dire que l'ensemble des communes, quelques soient leurs tailles et quelques soient leurs emplacements sur le territoire, s'engageait à faire en sorte que nous passions, de 6 à 7% de logements sociaux actuellement, à 12 ou 13 en 10 ans et tout le monde s'y mettait, pas que celles qui étaient obligées. Il y a vraiment un essai de politique d'aménagement du territoire, car nous sommes loin d'y arriver complètement, avec une notion de densification extrêmement importante, pour lutter contre la poursuite de ce mitage.

« Il y a vraiment un essai de politique d'aménagement du territoire. »

T.F. : Vous n'hésitez pas à dire que cette problématique de densité, cela fait un peu technique. Mais derrière, se cache un danger dans l'évolution, presque sociétale, de votre territoire, c'est-à-dire que nous allons vers de plus en plus d'individualisme et il y a un risque de détruire la vie du cœur des villes.

■ **M. Michael LATZ** - Président du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte :

C'est-à-dire que lorsque nous connaissons un peu la sociologie des villages et des villes de Provence, ce sont des villes très fortement concentrées et la vie se passe dans le village. Nous ne sommes pas dans des modes que nous connaissons dans d'autres régions de France, d'urbanité..., ce sont des choses qui n'appartiennent pas à cette civilisation méridionale, qui vit sur la place du village... et c'est clair que cet espace consommé un peu partout fait que les gens et les villages perdent leurs âmes. C'est dramatique, parce que cela entraîne des problèmes sociaux derrière, et du fait que le village perd son âme, il perd ses types d'habitants d'origine. Nous avons des changements sociologiques importants dans les centres de petites villes moyennes, où nous avons des changements de populations extrêmement rapides, qui font que le Pays perd son âme.

T.F. : Le groupe qui a travaillé sur l'étalement urbain, sur le téléSCoTage, hier disait « pour mesurer il faut déjà un état 0, se mettre d'accord, mais la difficulté c'est justement les outils de mesure ». Parce que visiblement, chacun a des méthodes différentes pour calculer, que ce soit le nombre d'hectares par commune, de logements par commune,



d'habitants par commune... Est-ce que vous avez rencontré des problématiques pour faire cet état 0 et est-ce que vous avez défini des critères partagés par tous ?

■ **M. Michael LATZ** - Président du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte :

La culture du bilan et la culture de l'analyse objective de son territoire par les élus locaux, en tout cas dans le Midi de la France, parce qu'ailleurs cela se passe beaucoup mieux c'est bien connu, ce n'est pas simple. Les gens pensent toujours que l'aménagement que nous avons connu est le bon aménagement. Quand nous connaissons une pression démographique comme nous l'avons connue, nous, ces 20 dernières années, type catastrophique, parce qu'elle va très très vite, elle explose le paysage du territoire. Je pense qu'il faut se mettre d'accord sur des critères très simples.

Se donner des objectifs de dire « voilà, il y a X logements en moyenne... », il faut le faire par commune, par catégorie de communes, parce que les problématiques ne sont pas tout à fait les mêmes sur un territoire de SCoT, et se donner un objectif de densification assez simple, chiffré, ce n'est pas très compliqué. Se donner un objectif de logements sociaux, ce n'est pas très compliqué. Se donner un objectif de dire « nous ne perdons plus un hectare... », il faut se donner des ratios très simples, je crois qu'il ne faut pas chercher des choses très compliquées.

Il faut des choses qui sont mesurables tous les 3, 4, 5 ans, à travers des calculs simples, pour se fixer des objectifs. Les élus ont besoin d'objectifs et de pouvoir expliquer pourquoi ils répondent à ces critères-là, et n'oublions pas qu'il faut toujours se méfier des élus, parce qu'ils ont souvent une vision à long terme, pour les raisons que nous connaissons. Il faut donc se fixer des objectifs qui sont quantifiables sur la durée d'un demi-mandat, je dirai.

T.F. : Aussi une question qui remonte de cet atelier de travail téléSCoTage : à quelle échelle définir ce bilan ? Est-ce que c'est un quota par commune ou par secteur de communes ? Comment avez-vous travaillé ?

■ **M. Michael LATZ** - Président du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte :

Cela dépend aussi des problématiques. Les terres agricoles, je pense que c'est au niveau de la commune. Les logements sociaux, c'est au niveau du bassin d'emploi. Parce que si nous voulons faire intervenir le Grenelle de l'Environnement, il est complètement idiot qu'une commune, qui est à 30 km d'un centre d'emploi, monte beaucoup de logements sociaux, qui vont générer beaucoup de déplacements, surtout que dans nos communes, les transports en commun sont naissants et ce n'est pas simple à réaliser. Je pense que tout dépend des critères. Je pense

qu'il y a des critères qui doivent être à la parcelle et à la commune, pour les terres agricoles il faut être, en tout les cas dans notre cas, d'une intransigeance très forte. Après, les ratios doivent se faire par bassin d'emploi, ou bassin de vie ou de culture.

T.F. : Il y a une autre question de ce groupe : est-ce que nous pouvons oublier le cas par cas au profit d'une méthode globale ?

■ **M. Michael LATZ** - Président du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte :

Non, je pense que dans le cadre d'un SCoT, ce SCoT doit être un acte politique au sens noble du mot et, tout à l'heure, j'entendais le Représentant du Ministère, le gros danger d'un SCoT, à mon avis, c'est de vouloir tout mettre dedans. C'est très bien, lorsque nous faisons diagnostic-bilan, parce qu'à ce moment-là, nous cherchons la cohérence, nous faisons appel à des critères, de la culture, des organisations économiques..., qui n'ont pas particulièrement un lien direct avec le SCoT. C'est très bien qu'ils soient là, à ce moment-là.

Mais après, à mon avis, lorsque nous faisons un SCoT, il faut donner un sens à ce territoire et il faut, à mon avis, se donner 4, 5, 6 objectifs forts sur ce territoire, et pour cela, il faut être très directif. Le SCoT, à mon avis, doit être le vrai outil de mise en oeuvre d'un objectif politique des élus. Et cet objectif politique ne doit pas être trop général. Nous voyons les catastrophes que cela fait au niveau National, quand c'est trop général.

T.F. : Sur votre territoire, que vous vous êtes approprié, même s'il y a encore du boulot, nous avons bien senti les notions de développement durable. Vous êtes en train de le voter ou vous l'avez voté, le PADD ?

■ **M. Michael LATZ** - Président du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte :

Nous avons voté le PADD.

T.F. : Justement, par rapport au contexte Provençal que vous rappelez, cela s'est fait de quelle manière ? Il y a vraiment une adhésion politique sur des principes forts ?

■ **M. Michael LATZ** - Président du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte :

Comme nous n'avions pas énormément de moyens pour lancer le SCoT, nous avons refusé de faire appel, pour le diagnostic et pour le PADD, à un cabinet extérieur. Nous avons, au niveau du Syndicat Mixte, une équipe de 8 ou 9 chargés d'études, parce que le Syndicat Mixte a d'autres compétences que le SCoT. Et lorsque je suis arrivé à la Présidence du Syndicat Mixte, je leur ai dit que c'était l'occasion de montrer qu'ils étaient des animateurs

de terrain et qu'ils connaissaient bien le terrain. Nous avons donc fait en interne le diagnostic et le PADD. Il y a 35 communes avec à peu près 100 000 habitants, pour ceux qui connaissent un peu la Région, c'est Brignoles et Sainte Maxime les villes les plus importantes. Nous avons organisé, pour faire le PADD, 53 réunions et il y a eu plus de 450 journées de participation d'élus.

Donc, le PADD a vraiment été fait par les élus, avec l'animation des techniciens, sans cabinet extérieur. Cela a vraiment été une volonté forte. Lorsque maintenant nous sommes en train de rédiger le SCoT, nous faisons appel à des cabinets, car, nous avons besoin de cette aide-là et je dirais que le travail est vraiment parti de la base, que les Maires, qui ont souvent des visions un peu particulières d'aménagement, ont été un peu coincés par cette montée de volontés politiques de la base, quelle que soient les opinions politiques.

Mais lorsque les gens de la base sont appelés à expliquer, d'une manière très claire, ce qu'ils vivent tous les jours dans les villages ou dans les villes, c'est clair que cela se traduit d'une manière beaucoup plus forte en objectifs politiques. Le fait qu'il y ait eu une telle participation à l'élaboration du PADD et une telle animation, cela a créé un espoir, et le PADD représente bien cet espoir-là et je pense que le SCoT sera un SCoT extrêmement volontaire.

T.F. : Pour finir et en conclusion, je rebondis sur un SMS qui vient de défiler. Je vais vous le formuler peut-être un peu différemment, comme un sujet de Bac de Philo. Est-ce que le temps politique est compatible avec le temps au SCoT ?

■ **M. Michael LATZ** - Président du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte :

Avec les pluies qu'il y a eu dans le Var, nous avons une heure de plus pour répondre. Le temps politique et le temps SCoT ? Je pense que le temps SCoT, si nous le prenons au début du mandat, peut être à peu près compatible.

T.F. : D'accord. Merci beaucoup pour votre témoignage. De la Provence, nous passons dans un très joli Pays, là aussi : Le SCoT et Pays du Vignoble Nantais. Avec vous Jean-Claude Daubisse. La problématique de biodiversité, vous n'avez pas attendu le Grenelle 2 pour vous en emparer ? En quelques mots, c'est quoi ce Pays du Vignoble Nantais, même si nous imaginons assez bien les contours du territoire ?

■ **M. Jean-Claude DAUBISSE** - Président du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais :

C'est déjà un très beau Pays avec un excellent produit qui s'appelle le Muscadet, que je vous conseille de consommer avec modération. Le Syndicat Mixte du Pays du SCoT, entre parenthèses, nous avons un Syndicat de SCoT et un

Syndicat de Pays et nous avons couplé les deux pour faire un Syndicat Mixte. Notre SCoT a été arrêté en juillet 2007 et approuvé en février 2008 évidemment, un mois avant les élections. Cela revient à ce que vous disiez tout à l'heure. Cela se fait dans un mandat, sinon nous repartons à zéro et c'est un peu plus compliqué.

Donc, notre SCoT, c'est 37 communes. Des petites communes qui varient de 1 000 à 8 000 habitants, 120 000 habitants au total, cela n'est pas rien. C'est extraordinaire un SCoT. Pour ceux qui démarrent, c'est formidable, vous allez voir, c'est une expérience extraordinaire. A la fin, nous étions plus d'une centaine d'élus à travailler sur ce SCoT et c'était quasiment deux réunions par semaine. Nous avons rencontré toutes les communes, tous les Conseils Municipaux, parce qu'il faut que cela chemine partout et non pas seulement dans la tête des élus qui président ce SCoT. C'est un élément extrêmement fédérateur. C'est vrai que nous avons déjà un Pays, donc nous avons l'habitude de travailler ensemble, mais c'est un élément extrêmement fédérateur.

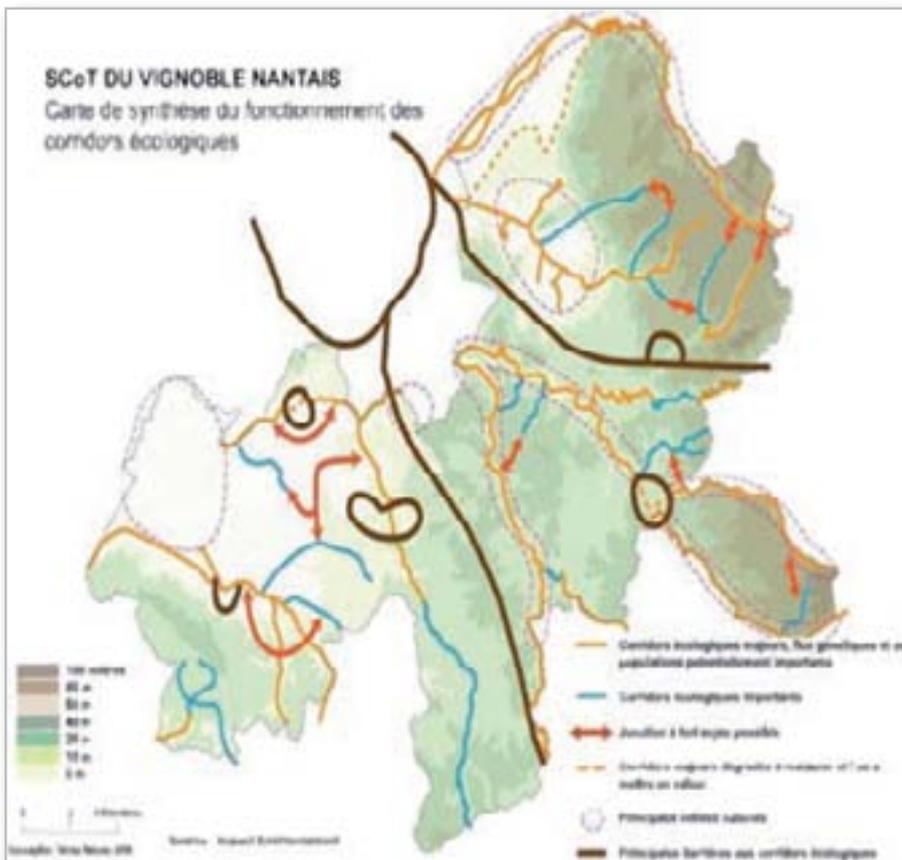
Au départ, nous disions « c'est quoi un SCoT ? ». En 2002, nous ne savions pas ce qu'était un SCoT, mais il fallait y aller, alors nous y sommes allés et nous avons bien fait. C'est tellement fédérateur, qu'actuellement, nous réfléchissons à mutualiser. Nous avons quatre Comités de Communes dans le Pays à mutualiser sur des thèmes comme : les ordures ménagères, les déchets ménagers, sur le tourisme, sur le développement économique éventuellement.

Petit à petit, cette mutualisation, qui va se faire, va nous conduire, probablement et cela n'engage que moi, peut-être à un regroupement des quatre Comités de Communes, pour en faire une seule. Il est vrai qu'à côté de nous, nous avons une grosse ville, une grosse Agglomération et ce n'est pas du défensif, bien au contraire. Nous avons besoin de cette grande ville, qui est la ville de Nantes et je crois que la ville de Nantes a besoin, aussi, de son vignoble et donc c'est gagnant/gagnant. Pour quelqu'un qui commence un SCoT, sachez que c'est une expérience extraordinaire.

T.F. : Qu'est-ce qui fait que vous vous êtes emparé de cette thématique biodiversité ?

■ **M. Jean-Claude DAUBISSE** - Président du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais :

Je ne suis pas un spécialiste de la biodiversité, je suis simplement un élu et non pas un technicien, mais je vais essayer de vous parler un peu des conséquences des orientations principales du SCoT. Il n'en faut pas trop, je suis d'accord, mais il faut qu'il soit fort sur la biodiversité. Je pense que nous ne faisons pas de la biodiversité pour nous faire plaisir, pour faire plaisir à l'Etat ou pour faire plaisir à quelqu'un. Ce n'est pas du tout cela le but. Je crois



que la biodiversité, comme dirait notre Bureau d'Etudes Terre Neuve, c'est la structuration de l'urbain. Cela nous structure notre territoire..., la biodiversité.

Je vais essayer de reprendre un peu les quatre ou cinq points. Gestion économe de l'espace. Je buvais du petit lait pour quelqu'un du Muscadet, quand vous parliez, tout à l'heure, de la gestion économe de l'espace. Nous avons une forte évolution démographique, de 2,8% par an, sur notre territoire. Cela a été très très important. Si nous avons laissé au fil de l'eau, dans 20 ans, nous avons une consommation d'espaces agricoles de 2 700 hectares, c'est-à-dire la tâche urbaine de l'Agglomération Nantaise. Cela veut dire que toute l'attractivité de notre Pays allait disparaître petit à petit. Il fallait donc réagir de deux manières.

La première est de dire « non, nous n'allons pas accueillir tout le monde, nous allons limiter le nombre de logements et, dans telle commune ou telle catégorie de commune, nous allons accepter, à peu près tant de logements sur les 20 ans. » C'est donc assez fort. Et nous avons été plus loin, le deuxième élément et le plus important, c'est de dire « non, c'est fini ». En moyenne, nous avons 900 m² pour un terrain constructible, sur tout l'ensemble du territoire, cela dépendait du territoire, bien entendu. Mais néanmoins, ce n'est plus cela la moyenne, cela va être 600 m² en moyenne. Ce qui veut dire que dans les trois familles de communes que nous avons développées, cela va de 700 m², 600 et 500 m².

Et donc, en moyenne, ce qui veut dire qu'il y aura peut-être des terrains de 1 500 m² ou de 2 000 m², mais il aura aussi des terrains sur la ville, qui ne prennent pas du tout de mètres carrés, mais par contre, nous montons un peu. J'ai une petite commune de 5 500 habitants et pour la première fois en fin d'année, nous allons avoir du 1 + 2 voire du 1 + 3, ce qui passe très bien si c'est bien fait. Je crois que c'est une démarche extrêmement importante.

T.F. : *Vous avez même défini une coupure verte.*

■ **M. Jean-Claude DAUBISSE** - Président du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais :

Oui, je vais en parler ensuite. Si vous le permettez, je vais reprendre un peu, car en fait, cela ne définit pas la biodiversité comme cela. C'est un ensemble et à chaque élément fort de notre SCoT, à chaque fois que nous faisons quelque chose, aussi derrière, il y a de la biodiversité. Vous avez parlé, Monsieur le Représentant de l'Etat, de la valorisation de l'agriculture. Il est évident que nous ne sommes pas très prescriptifs pour l'instant, mais nous le serons un petit peu plus, petit à petit. Nous avons demandé, qu'avant toute étude d'un PLU, tout démarrage d'un PLU, il y ait une étude sur l'agriculture de faite, par

la Chambre d'Agriculture ou un bureau d'études. C'est déjà une prescription. Nous ne pouvons pas commencer un PLU, si nous n'avons pas fait cette étude-là. C'est fini de dire « nous allons faire des parcs d'activités, nous allons faire des constructions, des zones d'habitat, donc nous allons prendre sur l'espace agricole, sans savoir s'il est de qualité ou pas » c'est toujours gagnant/perdant, il faut que ce soit gagnant/gagnant. C'est-à-dire que nous faisons attention et que nous allons protéger, au maximum, l'espace agricole de qualité, bien entendu. Je crois que nous ne pouvons pas tout protéger.

Pour cela, nous avons dit dans le SCoT « attention, Messieurs les Maires, mes chers collègues, sachez que vous avez des outils. » Pour cela, il y a le PEAN « Protection et mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels périurbains » qui n'est pas facile à mettre en place, mais que nous allons mettre en place et je vais essayer de le faire dans ma commune. Le plan de protection de l'espace agricole et nature, je crois que c'est comme cela que cela s'appelle et qui garantit la pérennité de l'espace agricole. Ce n'est pas en disant « nous allons changer de PLU, nous allons changer notre espace agricole, il va être modifié pour devenir habitable ». Cela me paraît extrêmement important.

Nous leur disons « attention, vous avez aussi ce que nous appelons des Zones Agricole Protégée, des ZAP ». Là, c'est plus important, plus sécurisant que du A tout court, ou du N tout court. Nous avons donc dit à chaque fois de faire attention. Nous avons une check-list pour les Maires, en disant « quand vous allez faire votre PLU, n'oubliez pas ceci ; vous avez des outils pour pouvoir protéger l'agriculture, c'est important ».

Sur l'optimisation de l'économie, nous ne faisons pas attention non plus. Je sais que dans les parcs d'activités, les industriels disent « j'ai besoin de 500 m², mais je vais prendre 5 000, parce que je vais peut être m'agrandir ». Mais non, je crois que ce n'est pas comme cela qu'il faut voir les choses. Il faut faire attention, nous ne pouvons pas gaspiller l'espace, même si c'est pour le développement économique. Nous avons une volonté qui est un peu un slogan au départ, même si maintenant cela ne l'est plus. Mais sur notre territoire, nous essayons d'avoir « un actif-un emploi ». Cela est un élément fort, de façon à ce qu'il y ait moins de déplacements. Ce n'est pas la peine, forcément, d'aller à Nantes. Nous pouvons travailler sur notre territoire, ce qui génère moins de pollution et de déplacements.

Et puis, c'est un petit détail, mais c'est lié quand même à la biodiversité ou l'environnement, c'est la bonne activité au bon endroit. Je veux dire par là que, si nous avons des maraîchers et si les ateliers de conditionnement de ces



maraîchers se mettent à côté de grandes serres, en plein milieu de la partie agricole..., pour y aller, déjà, ce sont des petites routes et les semi-remorques qui passent vont abîmer la route... et donc, là, il faut vraiment regrouper tout cela. Je crois que cela est important.

Pour l'habitat, bien sûr, économiser l'espace, nous l'avons dit tout à l'heure. Nous avons quantifié, effectivement, et nous avons demandé, également, quelque chose qui nous semble à tous important ; pour les Maires des petites communes, c'est le commerce de proximité. Nous sommes assez intransigeants, parfois, sur l'étude commerciale, de façon à sauvegarder le commerce de proximité. Ce qui nous permet un lieu de vie et un lien social extrêmement important, il faut donc faire attention. Y compris que dans l'urbanisation, nous pouvons faire attention.

La Trame verte et la Trame bleue, Monsieur le Représentant de l'Etat, nous, cela n'existait pas en 2002, nous parlions de Corridor, mais c'est la même chose. De même, dans un bourg, nous avons des espaces verts et ce n'est pas forcément incompatible de faire des jonctions entre certains espaces verts. Et ces jonctions sont indispensables pour la biodiversité. Vous voyez que tout est lié. Venons, peut-être un peu, sur la biodiversité. Nous avons des espaces naturels, comme tout le monde, extrêmement intéressants. Nous avons les ZNIEFF, on a des NATURA 2000. Là, c'est bien, c'est clair, cela a été identifié. Le plan de gestion est fait, donc ce n'est

plus trop le rôle du SCoT, sinon, bien sûr, de faire attention. Par contre, nous nous sommes préoccupés de la biodiversité, mais bien sûr de la biodiversité ordinaire. Le reste, c'est un peu dans les ZNIEFF ou dans les NATURA 2000 et nous avons eu une approche que je vous conseille vraiment, c'est l'approche environnementale d'urbanisme, avec l'AU, avec l'aide de l'ADEME. Nous avons eu un bureau d'études là-dessus, qui a travaillé sur l'évaluation environnementale. Un travail de terrain, avec un naturalisme.

Vous parliez, tout à l'heure, d'un naturaliste qui avait fait une étude sur le terrain. Et nous avons obtenu quelques orientations qui ont été cartographiées. Ce n'est pas « nous allons faire ça, ça et ça. A certains endroits, nous allons mettre des choses extrêmement importantes ». Je vais donc arriver à votre question.

T.F. : Assez rapidement, parce que nous avons beaucoup de questions qui défilent et qui vous concernent, en plus. Donc je voudrais qu'on avance.

■ **M. Jean-Claude DAUBISSE** - Président du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais :

Oui, alors la première orientation : le corridor écologique. Cartographier, intégrer dans les données. Forcément, ce sont les corridors écologiques majeurs. Ce sont les grandes rivières, à côté de cela, les rives. Protéger les rives sur quelques mètres, cela est important. Les corridors

écologiques secondaires. Les connexions écologiques à fort enjeu, bien entendu. Cela veut dire qu'il ne faut pas hésiter. Vous faites une route, vous coupez quelque chose. Si le territoire est trop petit pour la biodiversité, celle-ci va s'éteindre. Il faut pouvoir faire des jonctions, un petit tunnel, quelque chose comme cela, et cela est écrit.

Deuxièmement, un dessin de la définition d'une coupure verte avec l'Agglomération Nantaise. Voilà, l'agglomération Nantaise, vous l'avez en haut. Cette coupure verte est à la limite des communes qui jouxtent l'Agglomération Nantaise. Cela n'est pas négatif, ce n'est pas pour se protéger, c'est pour éviter l'étalement urbain. Il n'y a rien de pire..., je connais les villes et la nôtre en particulier,



nous sortons d'une ville, nous n'en finissons pas et nous nous retrouvons dans la commune d'à côté.

Là, c'est se dire, voilà, nous avons 500 mètres en espaces verts, nous avons une coupure. Et les coupures, il ne faut pas seulement les faire ici, il faut les faire dans le cadre de parcs d'activités qui longent les grands axes des grandes infrastructures routières et aussi faire des ruptures écologiques. Je termine, enfin, par les coupures paysagères et agricoles. Si vous faites une infrastructure, vous coupez une exploitation agricole. Il faut donc une ligne.

Et enfin, une dernière chose qui nous paraît importante. C'est quand vous avez deux communes voisines, assez proches, si nous laissons faire, petit à petit elles se rapprochent et nous continuons à mettre de l'habitat et elles n'existent plus en tant que telles. Donc, là aussi, entre deux communes, dire « la dernière maison d'une

commune et la première de l'autre, il y a 500 mètres, au moins, d'écart, dans lequel il y aura une coupure verte ».

T.F. : Merci beaucoup pour toutes ces informations, concrètes et précises.

S.V. : je vous le dis d'ores et déjà, essayez de synthétiser les questions, parce que j'en vois défiler beaucoup et je crois que nous n'aurons, malheureusement, pas le temps d'y répondre, parce que chaque question va nécessiter des temps de réponse importants.

Jean-François Husson, encore un profil de passeur. Vous êtes Président au sein du Syndicat Mixte du SCoT Sud – Meurthe-et-Moselle, vous êtes à la fois Conseiller Général du Canton de Nancy Ouest, Vice-Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy et élu municipal, en charge du développement durable. Vous avez ce profil de passeur et nous allons comprendre en quoi c'est important dans votre situation, parce que ce qui est très original chez vous, c'est le périmètre et aussi la grande ambition que vous vous êtes fixés collectivement, les grands élus de votre territoire.

■ **M. Jean-François HUSSON** - Président Syndicat Mixte du SCoT Sud – Meurthe-et-Moselle, Vice-Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy :

Oui, avant de répondre tout de suite à votre question, je voulais dire deux mots, pour vraiment remercier l'ensemble de nos hôtes évidemment, l'équipe de Douai, mais rappeler, aussi, tout le boulot qui a été fait par le Club des SCoT et surtout, je dirais, et cela a été rappelé hier par Michel Heinrich, l'ambiance assez particulière et je pense même singulière, qui règne dans nos manifestations. Cela était vrai à Narbonne, c'est encore vrai aujourd'hui, et je pense que, vraiment, plus que jamais, le tandem élus-techniciens, techniciens-élus, cela doit être la force, peut-être un peu dans l'esprit, d'ailleurs, des agences d'urbanisme, de ce type de manifestations. Qui permet de se déconnecter un peu des enjeux de territoires plus frontaux ou des enjeux politiques.

Vous avez dit, effectivement, que j'ai la charge d'animer le SCoT SUD 54, c'est-à-dire en Meurthe-et-Moselle. En deux mots, l'approche qui a été faite est une approche, je crois, originale en France, puisque c'est le plus grand territoire de SCoT, puisque nous rassemblons aujourd'hui plus de 460 communes, 29 intercommunalités autour de l'Agglomération Nancéenne. Une Communauté Urbaine, ainsi que 28 autres intercommunalités. Et la volonté est politique, toute tendance politique confondue, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, la Communauté Urbaine du Grand Nancy et l'Association Départementale des Maires. Ce qui fait, qu'aujourd'hui, par ces constructions dans notre Département, qui a une forme un peu particulière, puisque la forme du département, c'est un

peu une oie, et bien tout le ventre de l'oie, qui fait quand même 570 000 habitants, est piloté par une équipe. C'est aussi une équipe, sinon cela ne pourrait pas fonctionner, qui est effectivement sur un autre projet et sur la réflexion d'un projet que nous sommes en train de construire, de manière à la fois ambitieuse et volontariste, au service de tous les territoires urbains, périurbains et ruraux.

Pourquoi je fais la distinction ? C'est parce que nous avons, en fin de semaine dernière, un jour et demi « d'assises thématique », où lorsque vous dites « les territoires urbains et périurbains », tout de suite on nous alerte, en disant « et nous, les communes rurales, vous êtes en train de venir nous pomper, nous ne servons que de réserves d'Indiens ». Cela, on nous l'a dit, donc ça sert aussi à cela et tout de suite cela nous permet, au travers d'actes liés très participatifs, de réenclencher la machine, d'écouter et de corriger.

Sur un territoire comme celui-ci, vous l'avez dit sur Provence Verte, nous avons besoin d'associer tous les acteurs. Je ne sais pas si nous aurons le temps d'en dire quelques mots, mais c'est vraiment la démarche associative. Finalement, au SCoT, de temps en temps, la démarche est aussi un peu une société coopérative des territoires. C'est cela aussi la démarche. Et quand nous sommes sur une coopérative territoriale, nous voyons, quelque part quelles sont les valeurs qui doivent nous animer pour guider le projet.

T.F. : Et vous vous êtes dit que c'était la bonne échelle pour aborder, vraiment, concrètement, des problématiques comme le transport ? Je vais vous livrer quelques réflexions de l'équipe qui a travaillé sur cette question. Ce qu'ils disent, c'est « le SCoT n'a pas forcément de leviers d'action, mais il faut composer avec les AOT et les mettre en relation ». Ils ont une très jolie phrase « Il faut donc trouver un rôle d'animateur, de donneur de sens ». C'est cela, justement, que vous vous assignez comme mission, pour vraiment aborder profondément ces questions de transports ?

■ **M. Jean-François HUSSON** - Président Syndicat Mixte du SCoT Sud – Meurthe-et-Moselle, Vice-Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy :

Effectivement, la question appelle la réponse que nous sommes en train de construire. Je ne sais pas jusqu'où nous arriverons à la construire. Mais dans des débats récents, que ce soit dans une partie de notre territoire, qui était le Pays du Val de Lorraine, qui fait plus de 100 000 habitants, qui est représenté par sa Présidente, qui est également Vice-présidente du SCoT, Catherine Boursier, que j'ai aperçu tout à l'heure..., nous avons eu l'occasion d'en parler. Nous en avons donc parlé, également, dans la journée et demie de la semaine dernière.



Et nous entendons, même à l'échelle du territoire du SCoT, aujourd'hui, une demande qui est « dans l'idéal, il faudrait une AOT pour tout le territoire ». Ce qui est quand même, et là, encore, au-delà des clivages et des responsabilités, que ce soit le Grand Nancy qui, actuellement sur notre territoire..., nous entamons une révision du PDU (Plan de Déplacement Urbain). Vous imaginez bien que nous n'allons pas construire et conduire une démarche de PDU au cœur d'une agglomération qui est au cœur de ce territoire, sans regarder sur les territoires environnants.

Je pense que nous allons aboutir, collégalement, en associant le Conseil Général, la Région Lorraine, la Communauté Urbaine du Grand Nancy, les intercommunalités et le SCoT, je pense, y compris, aller jusque dans une enquête ménage. Ce qui est important, ce n'est pas, parfois, ce que les élus ont comme bonne ou moins bonne idée, c'est comment nous pratiquons le territoire et comment nous nous y déplaçons. C'est la raison pour laquelle, nous avons, dans le cadre, puisque nous sommes l'un des 12 SCoT Grenelle, une étude où nous travaillons sur toute la question de la mobilité. A la fois pour regarder comment les gens vivent et se déplacent sur le territoire, dans quels objectifs. Mais, également pour voir comment nous pouvons réduire, quels sont les leviers d'action et comment nous pouvons optimiser l'offre de transport.





L'offre de transport, aujourd'hui, nous constatons qu'au-delà d'une demi-heure de transports collectifs, souvent, nos concitoyens nous disent « stop, il faut arrêter, surcoût de charges, cela n'est plus avantageux, du coup je prends ma voiture... » Il faut donc que nous regardions cela, que nous voyions ce que cela pèse et que nous corrigions pour amener des orientations.

Ce qui est particulièrement intéressant, c'est que c'est à l'échelle du territoire, et 30 secondes de complément, c'est aussi la première démarche d'étude thématique que nous allons conduire à l'échelle de l'interSCoT, puisque nous avons, dans notre Région Lorraine, différents SCoT et notamment des SCoT mitoyens. Le Pays des Vosges Centrales, plus de 100 000 habitants, c'était Michel Richière. Nos collègues du SCoTAM de l'Agglomération Messine, qui sont juste au-dessus pour continuer, ce que nous appelons, le Sillon Lorrain. Nous avons le SCoT sur Thionville et nous avons le SCoT du Nord Meurthe-et-Moselle.

T.F. : Ce qui est intéressant, dans votre démarche, c'est que vous dites que pour vraiment être en profondeur dans toutes les questions qui concernent le SCoT, il faut parfois que nous dépassions le périmètre du SCoT, en termes de réflexion ou d'étude. Et en même temps, vous m'avez dit « attention, le danger à la question des SCoT pour tout faire, c'est que nous soyons un peu le réceptacle de tous les marronniers » c'est-à-dire que dès qu'il y a un problème compliqué type éolien, on vous le file, mixité sociale, on vous le file et là, forcément, il y aura un problème de moyens. Il y a à la fois une recherche de cohérence et en même temps, vous ne pouvez pas tout faire. Vous êtes combien ? 4 permanents je crois...

■ **M. Jean-François HUSSON** - Président Syndicat Mixte du SCoT Sud – Meurthe-et-Moselle, Vice-Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy :

Oui, il y a 4 permanents et je vous dirais même, notre Directrice, qui est très impliquée, à même eu le temps d'avoir une deuxième enfant, donc, finalement, c'est plutôt synonyme à la fois de bonne humeur et surtout de perspectives intéressantes sur l'avenir. Je vous ai dit cela pourquoi ? Parce que nous constatons, cela a été dit bien que nous soyons de sensibilité différente, entre élus, notamment moi, qui suis au Département avec le Président Michel Dinet, c'est un espace de gouvernance assez particulier, nous le disions samedi dernier, plutôt apaisé, où nous pouvons regarder posément, par anticipation, l'ensemble des enjeux et des problématiques voire des politiques que les collectivités auront à conduire.

C'est assez rare, il a même repris l'image de dire qu'il fallait que tout cela se passe gentiment autour d'un café. Mais en même temps, parce que c'est un lieu de gouvernance un peu nouveau, d'abord, que nous ne connaissons pas, quelque part, entre chacun d'entre nous autour de la table, et c'est une expérience.

Nous voyons bien que nous avons cette faculté de pouvoir dire, que comme c'est plutôt sympa et que nous sommes à l'écoute, sans forcément décider, effectivement, on nous dit « les photovoltaïques, il faudrait que le SCoT fasse quelque chose », cohérence territoriale « l'éolien ce serait bien, nous ne savons pas, nous n'y arrivons pas, il faudra bien que le SCoT fasse ». Mais nous avons également progressé, par exemple vous parliez de la question de la mixité sociale et j'ai entendu ce que vous avez dit tout à l'heure sur Provence Verte. Nous partageons un certain nombre de point de vue, sur les questions d'équité sociale et de mixité, ou de brassage des populations.

Nous avons décidé, à l'initiative d'ailleurs d'un Vice-Président, qui est plus particulièrement chargé des études, de conduire, via l'INSEE, cela va être rendu au mois de septembre, une étude sur la question de la ségrégation socio-spatiale. Cela pour bien faire prendre conscience à toutes les communes du territoire, qu'à partir du moment où nous voulons un développement équilibré, harmonieux et que tout le monde doit prendre sa part et trouver sa juste récompense, il faut accepter.

Il ne faut pas dire, dans les villages de quelques centaines d'habitants, voire moins « nous, vous comprenez, faire du logement social c'est compliqué. Si la personne est au chômage ou au RMI, elle ne peut pas se déplacer », je n'y crois pas deux secondes. Je viens d'un village de 50 habitants, donc je sais que nous vivons, nous nous déplaçons sans problèmes. Il faut vraiment que nous



soyons tous associés et que nous partageons tous les mêmes problématiques, de manière non pas égalitaire, mais de manière équitable. C'est quand même dans le développement durable, l'esprit même d'un SCoT.

T.F. : Une question que je vous pose tout de suite, parce qu'elle vient de passer à l'écran et elle vous concerne directement. Est-ce que, dans votre cas, ce n'est pas un schéma départemental déguisé en SCoT ? me dit-on.

■ **M. Jean-François HUSSON** - Président Syndicat Mixte du SCoT Sud – Meurthe-et-Moselle, Vice-Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy :

Pas du tout, parce que j'ai oublié de dire, et en fait j'ai dit c'est un grand territoire et nous avons l'avantage d'avoir au cœur de ce territoire, la Communauté Urbaine... et je dirais l'Agglomération Nancéienne. En triangle, vraiment autour. Au Nord nous avons Pont-à-Mousson et tous les territoires environnants. Je le disais, structurés depuis le Nord de l'Agglomération Nancéienne, en Pays. Nous avons à l'Ouest, Toul, une Sous-préfecture, 17 000 habitants. Structurer également tout le territoire en Pays, 100 000 habitants. Et à l'Est, Lunéville, Sous-préfecture. Par contre, nous avons le Nord de la Meurthe-et-Moselle, qui a d'autres particularités. Et dans le travail que nous allons conduire, nous allons devoir, avoir, quelque part..., reconnaître des identités des territoires, nous aurons des spécificités. Quand nous disons, par exemple, que nous avons 36% du territoire qui est forestier, la problématique forestière, c'est à la fois la pratique de loisirs, de la sylviculture, de la contribution dans la lutte contre les gaz à effet de serre, dans la promotion des énergies renouvelables.

Mais c'est aussi, par exemple, juste à l'Ouest, contigu au Grand Nancy et entre Toul et Nancy, nous avons une forêt des Hayes, qui est la plus grande forêt périurbaine de France, hors Paris. C'est 11 000 hectares. Nous sommes en démarche de forêt de protection. Et cela s'est fait pendant que le SCoT s'élabore, et cela veut bien dire que nous devons avoir des déclinaisons qui pourront être différenciées, même si dans le grand objectif, nous nous rejoignons sur les atouts et les qualités fortes, que nous pouvons mettre en œuvre... et en politique.

T.F. : Merci beaucoup pour ce premier témoignage. C'est frustrant de devoir gérer le temps et de vous couper la parole, parce que c'est de plus en plus passionnant. Question aussi très importante, c'est que dans le périmètre du SCoT sont inscrites, d'ores et déjà, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, elles portent bien leur nom. Comme vous adorez les sigles, nous allons dire les «TIC». Avant de passer la parole à Catherine Gauer, qui est Directrice de Projets de Point d'Appui National sur



l'Aménagement Numérique du Territoire, basé à Nantes, mais elle intervient sur tout le territoire. C'est quelqu'un que vous pouvez appeler au secours dès le déjeuner. Ces questions sont nombreuses. Je vous fais juste la conclusion du groupe de travail qui a travaillé sur cette problématique, hier. En gros, c'est « ce n'est pas très connu, il n'y a pas d'objectifs clairs, besoin d'informations énormes, par exemple les cités de manière récurrente, la loi du 17 décembre 2009. On sait citer la date de cette loi, mais nous ne savons pas ce qu'il y a dedans, même si nous savons que cela concerne les TIC. » Il y a un lourd besoin d'informations et nous allons essayer de l'entamer dans les 5 minutes qui suivent. Vous pouvez déjà peut-être présenter votre Mission.

■ **Mme Catherine GAUER** - Directrice de Projets de Point d'Appui National sur l'Aménagement Numérique du Territoire CETE de Nantes :

Je travaille au Point d'Appui National d'Aménagement Numérique du Territoire, qui est basé à Nantes, comme vous venez de le dire, mais avec une compétence territoriale sur l'ensemble de la France. Nous avons deux types de mission. Une mission locale d'appui aux élus, donc aide à l'émergence de projets, aide à la structuration des maîtrises d'usage. Nous avons également une mission, plus sur le plan National, où nous travaillons avec notamment l'ARCEP, la DATAR...

T.F. : Première question, quel est l'intérêt d'inscrire les TIC dans une logique d'aménagement du territoire ? Nous allons partir du basique. Pourquoi se poser la question de l'intégration des TIC ?

■ **Mme Catherine GAUER** - Directrice de Projets de Point d'Appui National sur l'Aménagement Numérique du Territoire CETE de Nantes :

D'abord, je pense que tout le monde ici est convaincu du fait que les TIC, maintenant, c'est incontournable. Nous en avons tous besoin dans notre vie quotidienne, que nous soyons usagers, professionnels, nous avons besoin des TIC. Nous avons donc besoin du haut débit et demain du très haut débit. Evidemment, le très haut débit et sa préparation, ce n'est pas quelque chose qui va se faire comme cela, facilement. C'est quelque chose qui demande à être planifié, et donc à être inclus dans la démarche de réflexion sur un territoire, au même titre que les transports, l'habitat...

T.F. : Comment cela se passe ? Il y a une volonté nationale, qui se décline, après, au niveau régional et ensuite au niveau des SCoT. Pouvez-vous nous expliquer, un peu, la cohérence entre ces différentes échelles ?

■ **Mme Catherine GAUER** - Directrice de Projets de Point d'Appui National sur l'Aménagement Numérique du Territoire CETE de Nantes :

Effectivement, nous sommes dans une espèce de système de poupées russes. Nous allons partir du régional, qui est l'échelon auquel nous devons élaborer une stratégie de cohérence régionale, le SCORAN « stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique » dont vous avez peut-être entendu parler, qui est prévu par la fameuse loi.



La fameuse loi dont vous parliez, donc la loi Pinta, loi de lutte contre la fracture numérique. Cette loi vise à ce que le territoire soit aménagé de façon cohérente, harmonieuse, de façon à préserver la cohésion sociale, également, et éviter

qu'il y ait des territoires qui bénéficient d'infrastructures très haut débit et d'autres rien du tout. Donc, l'objectif de la loi, c'est de mettre en place les outils, pour nous permettre d'aller vers cet aménagement harmonieux et cohérent.

Nous avons donc la stratégie établie au plan régional et ensuite, au niveau du territoire, au minimum le département. Nous avons demandé aux départements de mettre en place des SDTAN, encore un sigle un peu barbare, donc les Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique. L'objectif, c'est qu'il n'y ait aucun territoire sans SDTAN.

J'ajoute, pour être très pragmatique, que l'existence du SDTAN conditionne l'octroi de subventions, pour déployer des réseaux d'aménagement fibres optiques...

T.F. : Vous dites que tout le monde est convaincu, certes. Mais nous ne prenons parfois pas le problème par le bon bout. C'est-à-dire, que quand on se dit qu'on est élu, ce qui est important au niveau des TIC, c'est que tous les citoyens aient l'ADSL et qu'il n'y ait pas de gens qui appellent en disant « je n'ai pas l'ADSL ». Et vous dites que l'enjeu n'est pas là, l'enjeu il est pour les entreprises, les grosses infrastructures, les hôpitaux... et que cela va contribuer à l'attractivité des territoires demain.

■ **Mme Catherine GAUER** - Directrice de Projets de Point d'Appui National sur l'Aménagement Numérique du Territoire CETE de Nantes :

Tout à fait. Il est vrai que les élus subissent des pressions, quasi quotidiennes, de leurs usagers, qui, effectivement, souhaitent tous pouvoir se connecter pour leur usage privé. Sans vouloir méconnaître l'importance de ces usages, effectivement, il n'y a pas que « Facebook » ou « Meetic », au niveau des usages des TIC. Il y a énormément de choses que l'on peut développer. Il y a le télétravail, la télémédecine, le e-commerce. Il y a énormément de choses dont les gens ont besoin au quotidien. Cependant, à mon sens, et d'ailleurs Monsieur Fillon, lorsqu'il a lancé, en début de semaine, le programme national d'aménagement numérique, l'a rappelé. L'aménagement numérique constitue un levier incontournable au niveau économique pour nos entreprises. Alors, à la fois nos entreprises de services, qui si nous ne les aidons pas à avoir un réseau performant, ne pourront pas développer des services que nous irons acheter ailleurs, après. Donc ce n'est pas très bon.

Il y a également les entreprises, le tissu industriel Français. Parce que, pendant que nous parlons, le Japon s'équipe, la Corée également, plus près de nous, l'Allemagne, également, sont en train de faire de gros effort pour déployer des réseaux de fibres optiques et aller vers le

très haut débit. Donc, dans la course à la mondialisation, nous sommes contraints de nous aligner et de penser à cet équipement.

T.F. : *Et nous ne sommes pas franchement en avance. Vous parlez d'un syndrome qui risque de nous menacer et qui nous menace déjà, c'est le syndrome minitel. Parce que, quand le minitel a été créé au début des années 1980, nous étions les champions du monde, nous avons créé notre propre système..., ce qui fait que, quand il y a eu les prémices d'Internet, nous nous sommes dit, que par rapport à notre système français, ce n'était pas intéressant. Et là, il se passe un peu la même chose, c'est que nous avons une couverture territoriale à travers tous les opérateurs, qui frôle les 98%. Donc là, nous sommes plutôt les champions d'Europe. Du coup, nous nous disons que la fibre, ce n'est pas très important et qu'en plus, cela vous ne pouvez pas le dire, mais moi je peux, car j'ai fait mon enquête, il y a l'opérateur historique "FRANCE TELECOM", qui peut-être vient voir et n'hésite pas, aujourd'hui, à proposer des solutions. Par exemple le NRAZO, qui dit de ne pas attendre la fibre « je vous propose une bonne solution, cela va vous convenir ».*

Le problème, c'est que dans le cadre du développement numérique de la fibre, ce sera très vite obsolète. Quand nous disons très vite, c'est à 10 ans, ce seront des systèmes qui seront totalement incompatibles avec la fibre, mais ce n'est que mon point de vue. Vous mettez donc bien le doigt, là, à « attention urgence, parce que quand cela aura démarré, cela vous coûtera plus cher d'investir », donc prenez cette préoccupation de la fibre à bras le corps ».

■ **Mme Catherine GAUER** - Directrice de Projets de Point d'Appui National sur l'Aménagement Numérique du Territoire CETE de Nantes :

Effectivement, le réseau cuivre, à la fois, c'était une excellente chose, parce que c'était une utilisation extrêmement astucieuse du réseau téléphonique existant et qui a le mérite, d'abord, de n'avoir rien coûté en investissement, ce qui n'est quand même pas négligeable.

Et d'autre part, cela existe partout et irrigue l'ensemble du territoire Français. Cela est donc une excellente chose, en effet. Comme vous le disiez, au niveau de la couverture, nous sommes à 98% du territoire Français. Ce qui veut dire, qu'il reste à peu près 2% de zones blanches, ce qui correspond à environ 600 000 foyers où usagers, qui ne bénéficient pas, aujourd'hui, de l'ADSL.

Toutefois, pour nuancer tout cela, une zone couverte ne veut pas forcément dire des services exceptionnels et un très bon débit. Ça va du 512, qui n'est vraiment pas grand-chose, à beaucoup plus, jusqu'à 8 voire au-delà. Mais là, déjà, il y a une disparité. En plus de cela, sur l'ensemble du territoire, il y a un autre enjeu, c'est l'enjeu de concurrence.



Il y a des endroits où, comme vous le disiez, il n'y a qu'un opérateur et souvent l'opérateur historique. Donc, qui dit : pas de concurrence, dit des services plus chers.

Donc, encore une fois et notamment pour les entreprises, il faut que nous soyons en mesure de leur fournir à la fois des services performants, mais aussi des services à un prix compétitif et un prix intéressant. Je ne pense pas forcément aux grosses entreprises, qui ont peut-être les moyens de s'abonner, mais les PME, par exemple. Il y en a énormément qui renoncent compte tenu du prix prohibitif de ce qu'on leur propose. Donc, effectivement, nous avons une couverture qui pourrait apparaître comme satisfaisante. Toutefois, nous savons très bien les limites du cuivre et celui-ci ne permettra pas d'atteindre les très hauts débits, dont nous allons avoir besoin demain.

Donc, cette technologie est très intéressante aujourd'hui, mais il ne faudrait pas que nous nous reposions sur nos lauriers et que nous considérions que ce n'est quand même pas si mal, par rapport à d'autres pays, qui sont, eux, partis directement sur la fibre et qui n'ont pas réutilisé le système du téléphone. Et donc, à partir de là, il faut que nous y allions, parce que nous allons être extrêmement vite dépassés au niveau de la qualité des services, que nous pouvons proposer.

Dernière chose, vous parliez du NRAZO, qui est un terme très barbare. C'est en fait le nœud de raccordement à l'abonné, c'est donc un petit peu le terminal où tous les fils téléphoniques viennent se brancher. Il y a une technologie qui permet, en amenant de la fibre jusque-là, de prolonger un peu le signal, pour lui permettre d'aller un peu plus loin, jusque vers l'abonné. Mais cela reste d'un coût relativement élevé, pour une solution qui n'est pas pérenne.



Effectivement, ce que nous disons, c'est de là encore, avant de se lancer et de souscrire à cette technologie, qui est certes intéressante dans un premier temps, c'est évident. Cela permet, effectivement, de donner satisfaction rapidement aux usagers qui réclament et sollicitent leurs élus. Sauf que cela coûte assez cher et, qu'ensuite, cela ne peut pas forcément être réutilisé dans l'architecture des réseaux futurs de fibres optiques. L'idée, c'est de, encore une fois, réfléchir à ce que nous voulons faire et peut-être de ne pas réfléchir tout seul, mais réfléchir dans le cadre d'une démarche plus collective, pour mutualiser.

T.F. : Justement, une question SMS. Y a-t-il des financements prévus pour que les SCoT puissent faire une étude des TIC ?

■ **Mme Catherine GAUER** - Directrice de Projets de Point d'Appui National sur l'Aménagement Numérique du Territoire CETE de Nantes :

Y a-t-il des financements pour que les SCoT puissent faire une étude des TIC ?

T.F. : Est-ce que vous pouvez les accompagner, justement, s'ils veulent faire une étude pour savoir comment ils peuvent s'équiper, de quelle manière ?

■ **Mme Catherine GAUER** - Directrice de Projets de Point d'Appui National sur l'Aménagement Numérique du Territoire CETE de Nantes :

Il y a des financements possibles. Vous avez quand même entendu parler du Grand Emprunt. Nous avons donc 2 milliards d'euros pour des projets de déploiement de fibres optiques au niveau du Grand Emprunt. C'est donc un début. Il est bien évident que l'Etat ne va pas être en mesure de financer la totalité des 30 milliards qui serait nécessaire pour fibrer l'ensemble du territoire

Français. Là, il s'agit d'un levier pour inciter, à la fois, les opérateurs et les collectivités à investir et à déployer des réseaux. Je sais que la Caisse des Dépôts et Consignations finance des études également, peut aider pour des études. Sans oublier, au niveau du déploiement, les fonds FEDER, également, mais qui encore une fois visent à avoir un effet levier et non pas à prendre en charge la totalité du déploiement.

T.F. : D'accord. Nous sommes 350 SCoT et vous n'avez qu'un seul numéro de téléphone ? Vous n'avez pas un don de duplicité particulier, donc nous allons éviter de donner votre numéro de téléphone portable.

■ **Mme Catherine GAUER** - Directrice de Projets de Point d'Appui National sur l'Aménagement Numérique du Territoire CETE de Nantes :

Attendez, dans la mallette, vous avez la plaquette que nous avons réalisée spécifiquement pour cette manifestation. Vous avez, derrière, les coordonnées téléphoniques des collègues, des membres de l'équipe du point d'appui. Nous sommes, comme vous le voyez, 3 à nous partager le territoire Français..., c'est une chose. Il est vrai que cela ne fait pas encore beaucoup de monde. Cela étant, nous nous appuyons effectivement sur les DREAL, les DDT et les DDTM, qui sont donc les Services de l'ex-Ministère de l'Équipement, du MEEDDEM et qui sont, eux, en prise directe, comme ils l'ont toujours été d'ailleurs, avec les élus, pour l'aménagement.

T.F. : Merci beaucoup, pour cette sensibilisation. Nous allons créer de la frustration, j'en suis par avance désolé. Nous allons essayer de répondre à quelques questions, mais il faut que nous tenions un timing, car je vous rappelle que nous avons un Ministre, qui a un agenda de Ministre, donc il faut que nous soyons parfaitement à l'heure. Sophie Vilette, rapidement.

S.V. : Merci pour votre participation massive. Je vois que les ti'punchs n'ont pas altéré votre capacité à écrire des textos. Alors, des SCoT pour tout faire, y compris pour compter les oiseaux. Où est la finalité en matière d'aménagement et de planification ? A peu près dans la même idée, Trame verte et bleue, plan de déplacement urbain des coccinelles ?

T.F. : Qui veut répondre à cette question ? Enfin à cette remarque. Pierre Miquel ?

■ **M. Pierre MIQUEL** - Responsable du Pôle Planification Territoriale Stratégique, au Bureau de Planification Urbaine et Rurale du Cadre de Vie, au MEEDDM :

Non, nous n'avons jamais dit qu'il fallait compter les coccinelles pour faire un SCoT, loin de là. Simplement, encore une fois, je crois que la notion de biodiversité, il

faut vraiment la traduire sur un plan spatial. La notion de Trame verte, la notion de corridor biologique, écologique. Encore une fois, il y a beaucoup de choses qui sont faites dans la majorité des SCoT. Simplement, le sujet, c'est quelquefois d'approfondir les choses, de pouvoir les motiver et les argumenter, surtout lorsque les SCoT utilisent cette possibilité, que la loi leur a donné de pouvoir, de manière exceptionnelle, délimiter à la parcelle un certain nombre de terrains naturels ou agricoles, ou même urbains.

Vous savez qu'il y a ce fameux principe de la compatibilité, qui doit permettre à un Maire, qui fait son PLU, d'adapter les orientations d'un SCoT, qui est opposable à un PLU, dont la compatibilité..., ça n'est absolument pas ce que nous appelons en termes juridiques la conformité. Par contre, si dans les études d'un SCoT, nous nous apercevons que quelques parcelles doivent être absolument protégées pour des enjeux, justement, de maintien, de préservation, ou voire de restauration de la biodiversité. A ce moment-là, le SCoT peut déroger à la règle générale et peut délimiter à la parcelle, et là nous appliquons la conformité. C'est-à-dire que de manière exceptionnelle, nous pouvons, dans le SCoT, pointer du doigt un certain nombre de parcelles et dans le PLU, le Maire n'a plus le choix, il doit recopier la délimitation de ces parcelles, pour qu'elles soient protégées. Cela permet une marge de manœuvre.

Mais cela ne veut pas dire que nous devons le faire dans tous les SCoT, d'abord..., nous devons le faire partout, sûrement pas, puisque vous l'avez compris, c'est un principe de dérogation. Et, simplement, la connaissance scientifique, botanique..., doit pouvoir permettre d'exprimer, de motiver et d'argumenter cette possibilité, qui pourra éventuellement être demandée un jour par un Juge Administratif, si le SCoT fait l'objet d'un contentieux.

T.F. : Réponse rapide de Michael Latz.

■ **M. Michael LATZ** - Président du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte :

C'est un peu énervant, quand nous parlons biodiversité, que nous parlons coccinelles ou des choses comme cela. Je suis Maire d'un village qui est 100% en agriculture biologique. Depuis 15 ans, 100% de l'agriculture est de l'agriculture biologique. Depuis 15 ans, nous nous sommes aperçus d'un accroissement extraordinaire de la biodiversité, aussi bien au niveau des plantes, que de la faune et de la flore.

Je pense que si nous voulons imaginer une autre agriculture, demain en France, une agriculture plus intelligente et plus respectueuse de l'environnement, il faut que nous nous battions pour qu'il y ait de la biodiversité, parce que c'est certainement l'un des moyens de diminuer

la consommation sanitaire, qui est, en France, je vous le rappelle, le premier pays consommateur à l'hectare, dans le monde. Il faut à tout prix que la biodiversité soit comprise comme le moyen de défendre une autre approche de l'environnement et notamment de l'agriculture.

T.F. : Merci. Sophie Vilette, rapidement.

S.V. : Comment passer des bonnes intentions du SCoT à la déclinaison effective dans les projets communaux ?

T.F. : Les bonnes intentions ? C'est une question un peu générale peut-être. Ils ne veulent pas répondre. Je crois que c'est une question que nous avons quand même largement abordée, mais vous pouvez y répondre.

■ **M. Pierre MIQUEL** - Responsable du Pôle Planification Territoriale Stratégique, au Bureau de Planification Urbaine et Rurale du Cadre de Vie, au MEEDDM :

Juste un point de vue. Je crois que nous touchons là le sujet de la mise en œuvre d'un SCoT. C'est-à-dire que le SCoT, à un moment donné, précise des orientations générales qui peuvent être, comme leurs noms l'indiquent, globales ou plus précises. Mais une fois que le SCoT est approuvé, il y a, à mon avis, un travail de mise en œuvre de la part des élus, qui doivent pouvoir enclencher, soit des études pré-opérationnelles, soit carrément initier, évidemment, avec le secteur privé, des opérations d'aménagements de type ZAC, par exemple, pour pouvoir mettre en œuvre cette volonté politique exprimée dans le document de planification.



Donc, là, il y a une articulation qui doit se faire. Dorénavant, avec le Grenelle, nous allons pouvoir localiser dans la cartographie du SCoT, éventuellement, des secteurs géographiques qui devront avoir des performances énergétiques..., supérieures à la moyenne. Donc, traduisez simplement, des types d'éco-quartiers, par exemple, qui se développent de plus en plus dans la plupart des territoires.

Il y a donc, à travers le SCoT, cette réflexion. Certes nous faisons une planification, la plus cohérente et la plus globale possible, à partir d'un projet d'aménagement politique et nous l'avons souligné ce matin. Mais ensuite, il faut passer à la mise en œuvre, et il doit falloir enclencher un certain nombre d'initiatives publiques, sans laisser totalement la main libre au marché économique. C'est-à-dire que les élus ont la capacité de pouvoir initier des opérations, évidemment en partenariat avec le secteur privé, de façon à pouvoir avoir une action concrète, avec une volonté politique qui se manifeste, jusqu'à l'opération et l'aménagement durable.

T.F. : *Merci beaucoup. Une dernière question ?*

S.V. : *C'est plus une petite remarque pour finir. Un technicien très qualifié recherche un emploi dans l'un des 12 SCoT-Grenelle, ou bien en Région Picardie. Donc si quelqu'un est intéressé.*

T.F. : *C'est très bien, donc merci beaucoup, merci à tous. Il y a un moment de passation, pas de pouvoir, mais de transmission de toute cette énergie de ces rencontres.*



Slides : SMS Table Ronde 3 : «Des SCoT pour tout faire» ?

Restitution des questions SMS de la Table Ronde n° 3 : «Des SCoT pour tout faire ?».

- 1er bilan des SCoT : quelle approche qualitative au delà du bilan des 350 SCoT approuvés ?
- SCoT Grenelle : d'un projet politique à un document technocratique ?
- Comment faire adhérer les élus aux règles quantitatives de limitation de l'étalement urbain ?
- Quel bilan des DTA et de leur relation de compatibilité avec les SCoT ?
- La consommation de l'espace, comment accéder aux données ?
- SCoT et biodiversité : le décret du 9 avril 2010 impose-t-il des études d'incidence pour tous les SCoT et tous les PLU ?
- Faire plus, faire mieux... Mais quel moyen pour faire et surtout pour suivre ?
- Quel accompagnement de l'Etat pour les SCoT approuvés ?
- Des SCoT pour tout faire... Y compris pour compter les oiseaux ! Où est la finalité en matière d'aménagement et de planification ? Trames vertes et bleues : Plan de déplacement urbain des coccinelles ?
- Les SCoT ruraux : quels sont les critères d'éligibilité pour pouvoir bénéficier du financement de l'Etat ?
- SCoT Grenelle : 12 territoires suivis et 2 études, il ne manque plus que 360 territoires à aider...
- Cohérence territoriale ok, mais quid de la cohérence des politiques de l'État ?
- Objectifs chiffrés : expérience locale dans notre Schéma Directeur, cela a induit une offre d'habitat limitée donc inflation foncière.
- Peut-on mieux définir les espaces ruraux dans les DOM ?
- Un SCoT Grenelle peut-il agrandir son périmètre ?
- Comment passer des bonnes intentions du SCoT à la déclinaison effective dans les projets communaux ?
- La temporalité du mandat politique est-elle vraiment pertinente pour aborder ce genre de thème ?



Annnonce du territoire d'accueil des Rencontres nationales des SCoT en 2011

T.F. : Pour ceux qui vont les organiser l'année prochaine, je laisse le soin au Président, Monsieur Courdavault, de vous révéler le nom de la ville qui va organiser les Septièmes Rencontres Nationales en 2011.

■ **M. Lionel COURDAVAULT** - Président du SCoT grand Douaisis :

Voilà, mes chers collègues. Au nom de Monsieur Michel Heinrich, qui a maintenant pris, comme vous le savez, l'autre soir, la responsabilité de conduire pendant cette période transitoire, la Fédération Nationale des SCoT en création. Il me revient, donc, d'inviter à nous rejoindre, le dossier qui a été choisi parmi les dossiers présentés pour l'organisation des Septièmes Rencontres Nationales de juin 2011. Et ce sera l'interSCoT Lyonnais. L'originalité c'est 11 SCoT, ce qui n'est pas mal.

J'invite donc Madame Jacqueline Sélignan du SCoT Bugey-Côtière-Plaine de L'Ain, à nous rejoindre, accompagnée de Monsieur Daniel Paccoud, SCoT du Beaujolais, de Monsieur Serge Menuet, SCoT Boucles du Rhône en Dauphiné et Madame Agnès Reboux du SCoT Rives du Rhône. Donc, si vous voulez bien. Je crois qu'il faut que vous veniez pour que les gens sachent que, l'année prochaine, nous allons faire la fête à Lyon, si j'ai bien compris.

■ **Mme. Jacqueline SELIGNAN** - SCoT Bugey-Côtière-Plaine de L'Ain :

Merci pour ce passage de relais, Monsieur Courdavault. Nous vous remercions, car l'effort a été généreux. L'organisation a été parfaite et vous nous avez accueillis avec beaucoup de chaleur et de gentillesse. Donc, du fond du cœur et au nom de tout le monde, nous vous remercions. Les 11 SCoT qui, effectivement, forment l'interSCoT, accompagnés de l'Agence d'Urbanisme de Lyon, auront le plaisir de vous accueillir les 30 et 1^{er} juillet 2011 et nous essayerons de relever le défi, parce que la barre est haute. Merci encore.

■ **M. Lionel COURDAVAULT** - Président du SCoT grand Douaisis :

Sachez que, nous aussi, nous nous étions dit que la barre était tellement haute que nous n'arriverions pas à faire mieux. Alors, ne cherchons pas à faire mieux, cherchons à faire en sorte de le faire comme nous pouvons le faire, avec le cœur, comme nous avons essayé de le faire et ce sera très bien. Merci à tous.

- SCoT Grenelle : qui trop embrasse mal, étreint ?
- Nécessité de pérenniser les espaces agricoles : comment localiser les espaces agricoles à protéger ?
- Que font les SCoT pour préserver les espaces naturels de l'agriculture (perte biodiversité avec les remembrements, les réseaux drainage...) ?
- La biodiversité est importante mais certaines friches industrielles ne sont pas revitalisées : préférez-vous l'emploi ou la biodiversité ?
- Ne faut-il pas enfin solder l'urbanisme municipal et communal? Sans quoi la mise en œuvre se diluera dans un contexte d'urgence.
- Se fixer des objectifs de production de logements : essentiel, mais inapplicable, puisque la loi ne permet pas de refuser l'octroi d'un PC pour non respect du SCoT
- Approche Environnementale de l'Urbanisme : Quelle plus value réelle pour le SCoT ?
- Urbanisme, spéculation foncière et fiscalité, ne faut-il pas regarder vers l'Allemagne !
- SCoT = lieu d'émergence de la réforme territoriale ?
- Technicien très qualifié recherche emploi dans un des 12 SCoT Grenelle ou bien en Région Picardie !!!
- La loi SRU c'était déjà «construire la ville dans la ville». Pourquoi parle-t-on toujours d'extension urbaine ?
- Le SCoT de Nancy est-ce un schéma départemental d'aménagement déguisé en SCoT ?
- Face à l'inflation des lois, l'avenir des SCoT passera par l'humilité de connaître ses limites ?
- En fait, c'est d'un SCoT national qu'il nous faut !?
- Le SCoT n'est pas un 'mini-mir'. Il ne faut pas chercher à tout y concentrer.
- Y a t-il des financements prévus pour soutenir les études TIC dans les SCoT ?



TABLE RONDE

L'urbanisme commercial
est- il une thématique comme les autres ?



TABLE RONDE : L'URBANISME COMMERCIAL EST-IL UNE THÉMATIQUE COMME LES AUTRES ?

T.F. : *L'urbanisme commercial est-il un thème comme les autres ? Je vous demande d'applaudir les 3 intervenants qui vont me rejoindre : Marc Andro, Thierry Cann et Christian Musial. Installez-vous et nous allons entrer dans le vif du sujet. Nous allons commencer avec vous, Marc Andro. Vous me demandiez qui commence, ce sera vous. Vous êtes Vice-président Délégué de l'Agence de Quimper-Cornouaille Développement. La question rituelle est de nous présenter déjà l'échelle de votre SCoT. Où sommes-nous ?*

■ **M. Marc ANDRO** - Vice-président Délégué de l'Agence de Quimper-Cornouaille Développement :

Bonjour à vous. Je vais vous présenter tout d'abord les SCoT de Cornouaille. C'est donc cette région du Sud Finistère, avec un long littoral. Par contre, la démarche de mise en œuvre des SCoT s'est faite de façon un peu multiple, diverse, et finalement, nous nous sommes retrouvés avec 5 SCoT sur le même territoire, de 340 000 habitants. Aujourd'hui, il y a une nécessité de coordonner nos différents SCoT dans notre InterSCoT, qui est pris en charge par une agence de développement économique et d'urbanisme, qui vient de se monter sur cette année 2010.

Ce travail InterSCoT recouvre différents thèmes, le haut débit, par exemple, également les enjeux de la loi Littoral, les définitions de villages et hameaux, par exemple, qui sont réfléchis en commun..., les aspects des placements. Et particulièrement l'objet de notre intervention aujourd'hui, d'urbanisme commercial.

T.F. : *Vous avez décidé ensemble de réfléchir à cette dynamique commerciale sur l'ensemble du territoire, c'est bien cela ?*

■ **M. Marc ANDRO** - Vice-président Délégué de l'Agence de Quimper-Cornouaille Développement :

Oui, tout le monde s'est posé la question de la dimension commerce dans le SCoT et nous avons décidé que la réflexion soit commune et que le travail soit confié, via l'agence avec l'aide d'un cabinet, à une démarche qui soit collective, au début et qui soit ensuite envoyée au niveau de chaque SCoT, pour l'intégration dans les documents règlementaires.

T.F. : *Le premier constat que vous faites, c'est qu'il y a des dynamiques de territoire très très différentes d'un SCoT à l'autre. Il y a des gens qui ont doublé les mètres carrés de grandes surfaces alors que d'autres stagnent, c'est bien cela ? Donc, le premier constat, c'est la disparité ?*

■ **M. Marc ANDRO** - Vice-président Délégué de l'Agence de Quimper-Cornouaille Développement :

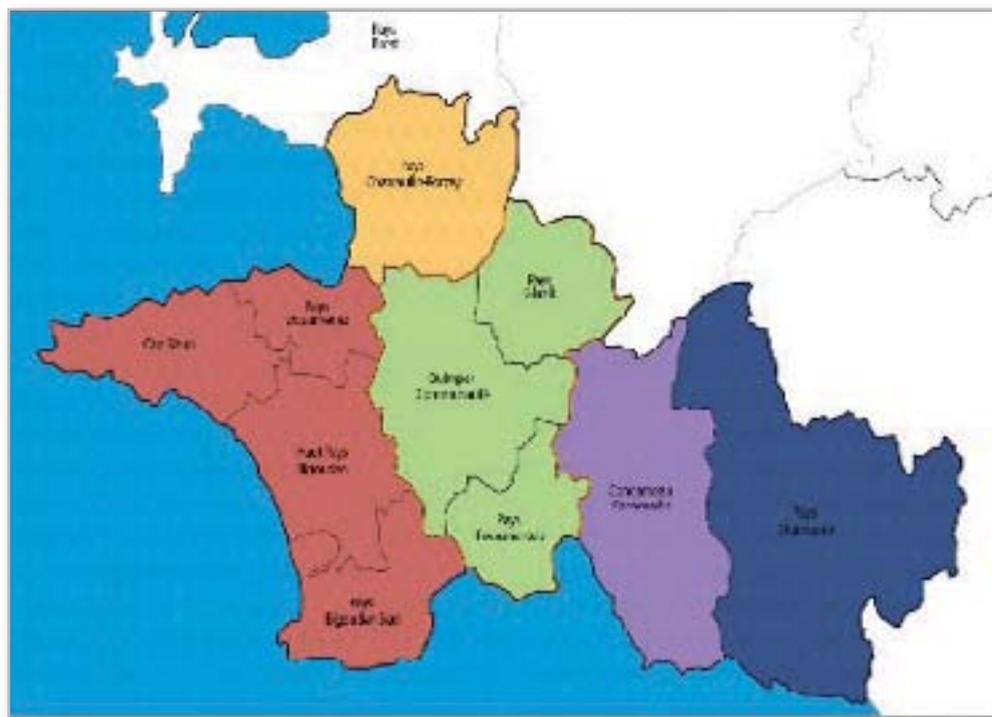
Je pense que le commerce, c'est quelque chose, qui structure beaucoup le territoire et la hiérarchie des villes, et pour nous, il était d'abord important de voir qu'elle avait été la dynamique sur les différents SCoT et de voir qu'elle était, finalement, le degré d'emprise de l'appareil commercial sur les habitants. Est-ce qu'il y avait des fuites vers les territoires voisins, ou pas ? C'est donc le travail qui a été fait en commun, entre les différents SCoT et il nous a surtout montré, un peu à la surprise, d'ailleurs, du cabinet qui était chargé de ce travail, une dynamique assez extraordinaire, entre 2001 et 2009, parce que nous sommes à plus de 40% de croissance des mètres carrés des GMS. Avec même, sur les secteurs littoraux, nous le voyons ici sur un des SCoT et nous le verrions de manière plus précise, si nous le regardions à une échelle plus détaillée, toute l'attraction littorale a connu une progression pratiquement de 70, 80 jusqu'à 90% de ces mètres carrés de GMS.

T.F. : *Vous avez souhaité aborder un questionnement très précis, avec l'assistance aujourd'hui, c'est le problème des développements des "drives". Rappelez-nous déjà ce que c'est, et en quoi cela constitue un problème particulier dans la réflexion sur l'urbanisme commercial.*

■ **M. Marc ANDRO** - Vice-président Délégué de l'Agence de Quimper-Cornouaille Développement :

Ce n'est quand même pas le problème central. Disons que nous sommes partis du problème de consommation de l'espace, et nous pourrions peut être y revenir, la volonté, aussi, de réduire les déplacements et donc de favoriser tout ce qui est proximité, mais il y a également des problématiques qui ont été abordées sur la structuration de l'habitat et structuration commerciale. Notre volonté était, dans la mesure du possible, d'avoir un appareil commercial de proximité, qui permette à chaque bourg, à chaque quartier dans les villes, d'avoir la desserte de proximité. Le problème est que la logique commerciale aboutit à peu près à l'inverse.

C'est-à-dire, qu'en gros, se développe un certain nœud routier, à certains embranchements des services de proximité qui sont : la boulangerie, le fleuriste, le traiteur et qui ne sont pas du tout en position de centralité, mais au contraire en position de passage.



Cela est construit essentiellement sur un usage systématique de la voiture et je crois que nous avons là une véritable interrogation, que nous retrouvons surtout dans la ville centre de Quimper, mais que nous retrouvons également dans d'autres territoires plus ruraux ou de petites villes.

Dernier point, nous sommes également confrontés à une nouvelle notion, qui est les e-drives, le développement de ces hypermarchés où l'on passe commande sur internet et où l'on passe simplement avec sa voiture, charger son coffre et qui chamboule complètement certains circuits d'approvisionnement du citoyen consommateur.

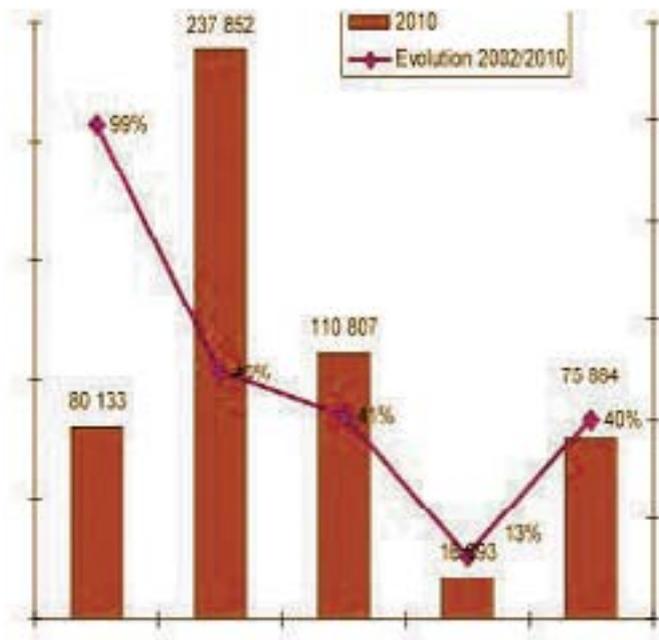
T.F. : Justement, nous allons reprendre un peu de hauteur, parce que là, je suis allé un peu directement sur un cas concret. Quelles sont les grandes orientations, justement, sur lesquelles vous avez débouché collectivement et qui sont aujourd'hui en phase d'application ?

■ **M. Marc ANDRO** - Vice-président Délégué de l'Agence de Quimper-Cornouaille Développement :

D'abord, nous sommes dans la phase de réflexion. Il y a un descriptif partagé avec peut-être le point principal ; une fois que j'ai posé le constat d'une force croissance des mètres carrés des GMS, c'est que le degré d'emprise de l'appareil commercial sur son territoire varie, finalement, relativement peu en fonction des surfaces créées. C'est-à-dire, que lorsque nous regardons sur une dizaine d'années, là où nous avons beaucoup développé les surfaces commerciales, finalement, nous n'avons pas gagné de consommateurs sur les territoires voisins et

nous n'avons pas, disons, tellement bloqué les quelques fuites qu'il y a vers des pôles supérieurs, sur la hiérarchie commerciale. On peut donc se demander quel est l'intérêt de continuer cette course folle, que nous proposent les grandes enseignes..., toujours plus de mètres carrés. Il y a un relatif consensus pour limiter cette fuite en avant, le temps que nous sommes sur les principes. Après, lorsque nous redescendons à la gestion au cas par cas, nous nous apercevons que chaque collectivité a dans ses cartons, dans ses contacts du moment, tel ou tel projet, qu'elle a bien l'intention de mener à bien. Et finalement, entre les intentions affichées de limiter le développement des GMS, de limiter dans la consommation d'espace, j'ai l'impression que nous n'arriverons pas à inverser la tendance à moyen terme, parce qu'il y a des zones qui existaient déjà et qui ont déjà été validées pour des développements commerciaux. Donc, aujourd'hui, les décisions que nous allons prendre sont pour dans 5-6 ans. Et d'ici 5-6 ans, nous allons encore nous laisser, finalement, développer les surfaces commerciales.

Je suis Vice-président de Quimper Communauté, donc la ville centre, chargé du Développement Economique. Je sais que sur mon propre territoire, alors que je partage bien ces orientations à moyen terme, nous nous retrouvons quand même, à nouveau, avec 80 000 m² de projets commerciaux.



T.F. : Un des constats de ceux qui ont travaillé sur cette thématique hier, sur l'urbanisme commercial, qui visiblement était un objet de consensus, c'est de dire, qu'aujourd'hui, il y a une évolution nécessaire d'intégrer l'urbanisme commercial dans l'urbanisme tout court. C'est quelque chose que vous partagez ? Pour justement avancer dans ce que vous venez de décrire ?

■ **M. Marc ANDRO** - Vice-président Délégué de l'Agence de Quimper-Cornouaille Développement :

Sur le fond, nous sommes d'accord, dans l'objectif de limiter la consommation d'espace, dans l'objectif de limiter les déplacements, dans l'objectif, aussi, de garder une vie de centre ville, de centre bourg, de garder des pôles de quartiers. Si nous faisons de nouveaux quartiers, un peu plus denses que nous avons fait jusqu'ici, qu'ils soient aussi structurés au niveau commercial.

« Une volonté de conserver une dynamique dans les centres villes »

Ce sont beaucoup de choses que nous souhaitons mettre dans le SCoT, en termes de zonage, y compris, d'ailleurs, pour éviter des mutations abusives de certaines zones d'activité vers le commerce. Cela, nous savons à peu près le faire. Par contre, une volonté de conserver une dynamique dans les centres villes. Plus précisément, là, nous nous heurtons quand même à la dynamique des «drives», dont je parlais tout à l'heure, pour tout ce qui est services de proximité.

Et puis également, du développement de plus en plus sophistiqué des galeries commerciales en périphérie,

qui maintenant nous font des choses, qui au point de vue architectural, organisation ; l'urbanisme étant pris en compte de certains critères de développement durable, nous proposent des choses qui ont un peu plus de « gueule » que les successions de boîtes, que l'on nous proposait jusque-là. Ils nous proposent aussi des surfaces réduites, des formes de petits commerces en périphérie, et qui rentrent alors très directement en concurrence avec nos centre-ville. Je sais que nos collègues de Brest, nos voisins, ont un certain nombre de propositions qu'ils font dans leur SCoT, des minima et des maxima de surfaces commerciales en périphérie. Nous étudions également ces possibilités, en nous posant également la question de savoir si, techniquement, nous arriverons à mettre, dans nos textes, des règlements qui permettent réellement de bloquer l'implantation de petits commerces en périphérie et également de limiter la taille des commerces qui nous seront proposés.

Cela, à la fois parce que techniquement, c'est toujours facile d'obtenir une autorisation pour quelque chose, même si on nous la limite à x m², on pourra toujours le subdiviser derrière. Et si nous limitons un seuil maximal, c'est toujours la crainte de voir, au bout d'un moment, 2 ou 3 entités se regrouper et puis faire, finalement, ce que nous n'avions pas voulu. Voilà donc les questions que nous nous posons et qui nous interrogent sur la possibilité, finalement, d'arriver à faire une vraie gestion de l'appareil commercial, en respectant l'esprit de la loi, aujourd'hui, de modernisation de l'économie, qui est de ne pas intervenir dans la concurrence commerciale proprement dite.

T.F. : Dans le groupe qui a travaillé, et là j'élargis un peu le débat sur la stratégie de développement économique des SCoT au sein des groupes, nous avons vu qu'il y avait vraiment un débat de fond. Il y avait deux positions qui se dégageaient. C'est que le SCoT n'est pas le lieu de la stratégie économique. Certains disaient même que les SCoT ruraux n'en ont pas besoin. Alors que d'autres, au contraire, disaient que le SCoT doit créer le contexte pour une cohérence de l'ensemble de ces thèmes d'actions et créer le décor du développement économique.

Et si je reviens à l'urbanisme commercial, certains avaient tendance, de décrire aujourd'hui que vous êtes dans une position de face à face entre élus et entreprises privées, avec des logiques de temporalités différentes, puisque vous, vous êtes dans le long terme. La grande enseigne, elle, c'est de s'implanter le plus vite possible, se développer et faire du chiffre d'affaires. Vous êtes dans une logique, vous, plutôt en défensif, alors que le commerçant est en offensif. Et certains, dans ce groupe de travail, disaient qu'une des voies de sortie était peut-être d'aller dans un meilleur partenariat public-privé. Est-ce que cela vous paraît utopiste ? Est-ce que cela vous paraît possible ? Est-ce que c'est quelque chose que vous

avez tenté sur votre territoire ? Ou ce sont deux logiques difficilement compatibles ?

■ **M. Marc ANDRO** - Vice-président Délégué de l'Agence de Quimper-Cornouaille Développement :

Je ne suis pas tout à fait certain que nous soyons tous dans une optique d'un bon contrôle de l'appareil commercial. Tant que nous sommes sur la limitation de l'espace, consommation d'espace, limitation des déplacements, nous sommes à peu près d'accord sur la théorie. Après, lorsqu'on est à la tête d'une ville comme Quimper, nous nous disons « attention, il faut que nous ayons quand même un certain nombre d'enseignes qui nous permettent de résister à l'attractivité de nos voisins Brestoï ou Lorientais, de l'autre côté par exemple. »

Il faut donc que nous ayons un certain nombre d'enseignes. Comment cela se fait-il que nous n'ayons pas encore ZARA ou H&M ? Comment cela se fait que nous n'ayons pas un LEROY MERLIN ? Donc, il faut les laisser faire. Le problème est là. Comme nous sommes dans une zone qui a une armature urbaine très équilibrée, nous passons à peu près de villes de 60 à 65 000 habitants, comme Quimper, à des villes de 15 à 25 000. Nous nous posons la même chose. Ils disent, à ce niveau-là, qu'ils sont d'accord sur la théorie, mais qu'il faut que chez eux, il y ait ceci, cela, et ne pas tout laisser aller dans les pôles voisins, de niveaux supérieurs.

Quand vous redescendez plus bas, puisque nous avons quand même beaucoup de villages de 1 000 à 5 000 habitants, eux aussi tiennent absolument à ce que leurs supermarchés... résistent. Il y a donc une théorie, d'un côté, qui veut s'inspirer de l'esprit du Grenelle et de l'autre, il y a quand même une volonté de dynamique de chaque niveau de pôles urbains, qui souhaitent résister à l'attractivité supérieure. Il y a donc, là, une contradiction que nous devons essayer de résoudre, de quantifier, en fixant de différents niveaux, une certaine hiérarchie entre les pôles et voir un peu ce que chacun doit avoir, et essayer d'accepter, après, de s'en tenir là.

T.F. : C'est difficile de gérer la contradiction, mais nous allons avoir un exemple concret. Il y a un SMS qui vient de passer et qui dit « les drives captent les déplacements pendulaires, donc nous sommes vraiment dans une logique de mobilité ». Il y a quelqu'un qui vous renvoie cet argument. Qu'est-ce que vous lui répondez ?

■ **M. Marc ANDRO** - Vice-président Délégué de l'Agence de Quimper-Cornouaille Développement :

Le problème est de voir dans quelle mesure nous pouvons bloquer cette structuration du territoire, autour de mobilités individuelles en voiture, du moins d'en



limiter... Et au contraire, d'avoir dans nos schémas un certain nombre de choses qui encouragent, au contraire, le transport en commun, les déplacements de proximité. Je crois que là, ils ont pris des choix de société. Si nous voulons faire vivre un quartier, un bourg, comment peut-on le faire sans avoir l'appareil commercial de base à cette échelle ?

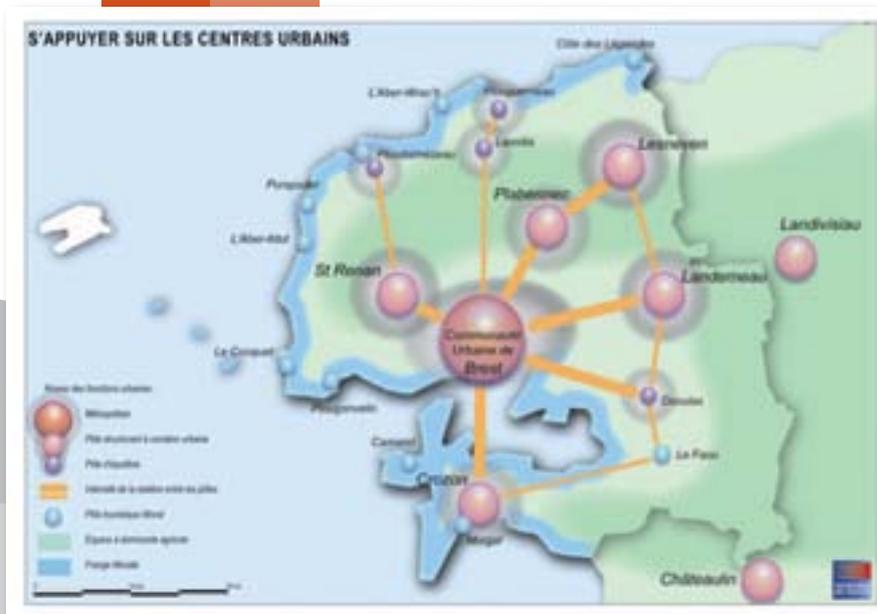
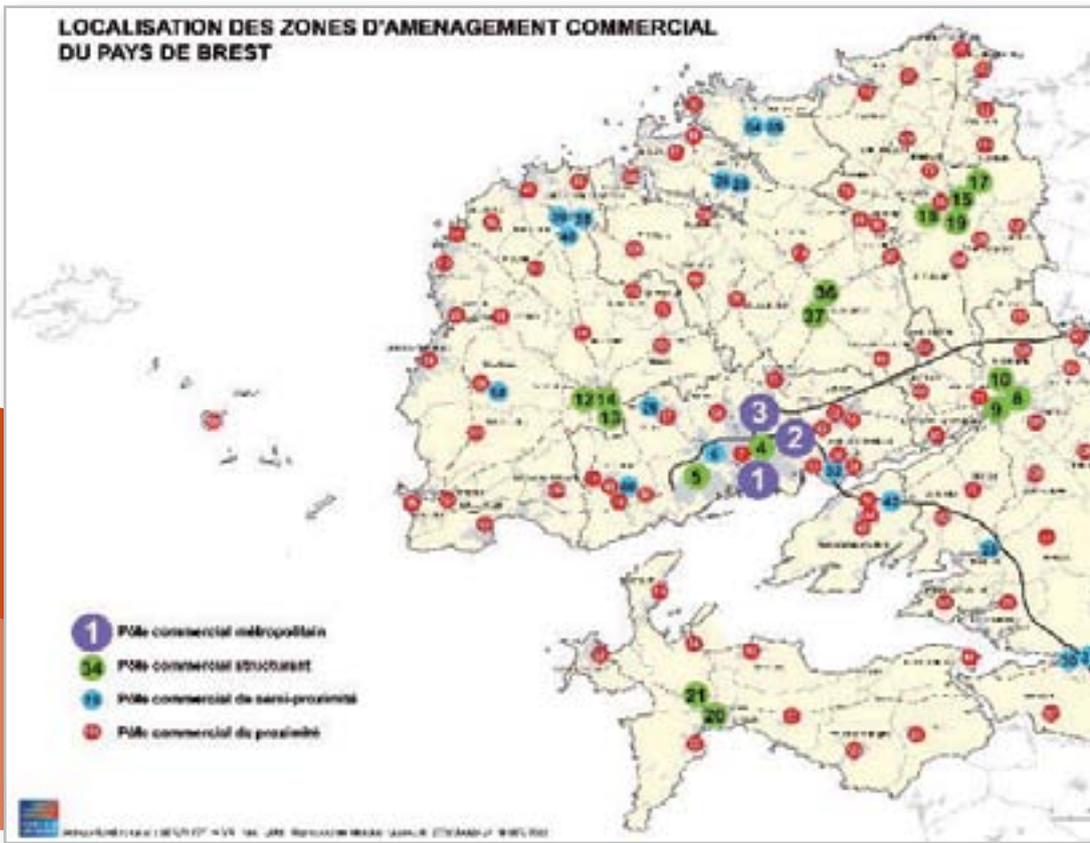
Si nous ne faisons que, finalement, se retrouver dans des queues de boulangeries, avec des gens qui n'habitent même pas du tout à côté de chez vous, je crois que c'est différent que de faire la queue dans une boulangerie, avec des gens qui habitent tout près de chez vous. Cela est un choix. Je ne sais pas comment, exactement, dans un SCoT, et après dans les PLU, nous allons réussir à défendre une certaine conception des choses et de ne pas laisser une certaine logique économique imposer son modèle.

T.F. : Merci beaucoup pour la précision de votre intervention. Nous restons en Bretagne. Thierry Cann vous êtes Directeur du Syndicat Mixte Pays de Brest. C'est quoi ? C'est 6 Communautés de Communes, une Communauté Urbaine, à peu près 385 000 habitants. C'est cela ?

■ **M. Thierry CANN** - Directeur du Syndicat Mixte Pays de Brest :

Oui, c'est cela.

T.F. : Alors vous, vous avez décidé de faire ensemble. Vous êtes carrément à l'époque de la fusion. C'est cela ?



■ **M. Thierry CANN** - Directeur du Syndicat Mixte Pays de Brest :

Oui, c'est-à-dire que ce périmètre est d'abord un périmètre de Pays. Un Pays qui s'est mis en place en 2004 et le SCoT est venu après exactement sur le même périmètre. Comme vous venez de le dire, c'est 6 Communautés de Communes, une Communauté Urbaine. Cela fait 89 communes et 385 000 habitants. Il est vrai qu'aujourd'hui, les élus ne regrettent pas d'avoir fait ce choix, qui n'a pas forcément été évident au début.

Avant tout, je voulais excuser Monsieur Talarmin, Vice-président du Syndicat Mixte du SCoT, qui devait être présent aujourd'hui et qui n'a pas pu, pour raisons personnelles, se déplacer. Je le remplace donc. Vous avez là, la carte qui est présente dans le PADD et elle s'appuie sur les centres urbains. C'est une des cartes essentielles, fondatrice du SCoT du Pays de Brest. Nous avons hiérarchisé, il y a la Communauté Urbaine de Brest, il y a des pôles structurants, il y en a 5 autour de Cresserons..., des pôles d'équilibre et des pôles de proximité.

En fait, quand le PADD a été élaboré, nous ne parlions pas encore de DAC, d'urbanisme commercial. Il existait des chartes d'urbanisme commercial, mais pas à l'échelle du pays. Pour répondre à « quel intérêt de l'urbanisme commercial dans l'urbanisme ? » Moi je dirais oui plusieurs fois, car le commerce est très structurant. Cette carte-là a été construite également sur la base, du commerce et de l'activité commerciale présente sur le territoire.

Effectivement, le commerce est très structurant concernant l'aménagement du territoire. Cette carte-là, et nous le verrons tout à l'heure, a beaucoup de sens par rapport au travail qui a été fait ensuite sur le DAC. Juste deux mots sur le SCoT, pour vous dire que nous en sommes en fin de rédaction du DOG et il est prévu que nous arrêtons le SCoT au mois de novembre 2010.

T.F. : *Vous êtes l'un des 4 SCoT, en France, à avoir un DAC aujourd'hui, c'est cela ?*

■ **M. Thierry CANN** - Directeur du Syndicat Mixte Pays de Brest :

Oui, c'est cela. Le DAC, en fait, nous avons eu assez peu de temps pour l'élaborer. Il fallait qu'il soit adopté avant le 1^{er} juillet 2009, donc chez nous, cela a été le 23 juin. Le travail a débuté fin janvier et c'est vrai que si nous avons pu le faire, il y a plusieurs raisons. Il y a le fait qu'il existait déjà des chartes d'urbanisme commercial sur l'ensemble des communautés, il y avait donc déjà un antécédent. Avec la Chambre de Commerce, nous avons un réel partenariat depuis longtemps et surtout, elle a

aussi depuis de nombreuses années, un Observatoire de la Consommation, donc de la demande, actualisé tous les 4 ans. Nous nous sommes donc appuyés sur cet observatoire, pour déterminer des zones de chalandise, en termes de tailles, - 10 000, + 20 000... Nous avons également une Agence d'Urbanisme avec un Directeur d'Etudes très pointu sur la question. Donc, tous ces facteurs-là nous ont permis d'être en mesure d'approuver un DAC pour fin juin 2009.

Depuis, nous avons compris, dans un premier temps, que ce DAC pouvait être opposable, en tout les cas, sans enquête publique dans l'immédiat. Nous avons appris, via le réseau, notamment du côté de Toulouse, que ce n'était pas trop le cas. Nous avons réalisé une enquête publique sur février-mars. L'enquête publique est passée. Nous avons approuvé ce DAC à nouveau, suite à l'enquête publique, début mai. Il est aujourd'hui opposable et la première CDAC qui va concerner un dossier de notre territoire se tient le 12 juillet, où là, il devrait être pris en compte..., notre DAC.

T.F. : *Vous dites que du coup vous avez une vraie voie dans cet organe de CDAC, au point que vous dites, qu'à terme, on supprime les CDAC et qu'on donne les pouvoirs directement au SCoT.*

■ **M. Thierry CANN** - Directeur du Syndicat Mixte Pays de Brest :

Ce n'est pas moi qui le dis, je crois que c'est la loi qui va le dire, très prochainement..., et qui le dit déjà. Effectivement, nous considérons qu'il y a eu un vrai travail avec l'ensemble des élus de ce territoire pour se retrouver, et là la carte suivante est intéressante. Il y a différents points. Ce qu'il faut voir, c'est qu'il y a des pôles dits « métropolitains », autour de Brest, des pôles dits « commerciaux structurants ». Nous retrouvons les pôles structurants de la carte de tout à l'heure, du PADD. Et ensuite, des pôles de flux de proximité, qui sont essentiellement les pôles d'équilibre. Nous retrouvons un copier-coller, quasiment, de la carte du PADD et un pôle de proximité dans chacune des communes, dans chaque centre bourg. Il y a là une vraie entente des élus sur un document comme cela, à l'échelle d'un tel territoire et nous considérons que pour le coup, effectivement, nous sommes très satisfaits de l'évolution de la loi sur ce sujet, dans la mesure où pour nous, l'urbanisme et le commerce sont très liés.

T.F. : *Je suis désolé, mais visiblement le Ministre est un peu en avance. Nous avons donc 5 minutes, nous allons donc faire vite. En conclusion, quand nous nous posons la question de savoir si le SCoT, encore une fois, est le lieu approprié de l'urbanisme commercial et que l'urbanisme commercial*

doit vraiment être une partie intégrée à l'urbanisme et aux réflexions de l'urbanisme global, vous êtes d'accord et c'est quelque chose que vous partagez ?

■ **M. Thierry CANN** - Directeur du Syndicat Mixte Pays de Brest :

Oui, je le partage complètement. Peut-être, contrairement à d'autres sujets, qui me semblent plus difficiles et qui ont été évoqués ce matin. En tout les cas, s'il y a un des sujets qui doit être intégré au SCoT, c'est bien ce volet commercial, pour nous. Après, sur les questions d'énergie, de haut débit..., il ne faut pas oublier qu'il y a une politique de territoire.

Aujourd'hui, il y a une Association qui porte le Pays, un Syndicat Mixte qui porte le SCoT et les deux vont fusionner au 1^{er} janvier 2011. A l'échelle du territoire, il y a une politique qui va être très complémentaire. Le SCoT, c'est l'un des outils, il peut y avoir un chemin directeur numérique à côté, il peut y avoir un Plan Climat Energie à côté. Les choses ne sont pas de tout vouloir mettre dans le SCoT, au final, cela nuit au SCoT et cela le rend encore plus complexe et long à mettre en place. La question de la maîtrise du foncier, par exemple, pour nous, est essentielle et pour que cela soit réellement applicable, il faut qu'il soit, un jour ou l'autre, arrêté et approuvé. Juste un dernier mot : le Document d'Aménagement Commercial est téléchargeable sur le site du Pays de Brest.

T.F. : Merci beaucoup. Christian Musial, vous êtes Président du SCoT de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin. Nous revenons dans le Nord-Pas de Calais. Vous êtes Maire de Leforest. Rapidement, c'est un SCoT qui couvre deux agglomérations : Lens-Liévin et Hénin-Carvin. C'est 400 000 habitants et une cinquantaine de communes. C'est un territoire marqué par la crise, nous n'allons pas revenir dessus. Mais c'est un territoire à la fois très dense. Vous, vous avez une occupation en zone commerciale qui est un record de France. C'est quoi le chiffre que vous pouvez donner ?

■ **M. Christian MUSIAL** - Président du SCoT de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin :

Par habitant, nous avons une dizaine d'établissements pour 1 000 habitants, ce qui est très au-delà des moyennes nationales. Quelques chiffres : 4 000 établissements commerciaux, 273 grandes et moyennes surfaces, 102 grandes et moyennes surfaces à dominante alimentaire. Le SCoT et notamment le schéma d'urbanisme commercial et artisanal qui a été élaboré dans ce cadre-là. Il a révélé que le territoire, de 33 000 hectares, est très largement couvert, en termes de besoins et d'offres et que c'est simplement un problème de répartition sans doute et d'équilibre, qu'il faut suivre de près.

T.F. : Il y a un SMS qui est passé tout à l'heure. « Les GMS ont tenu le stylo des rédacteurs de la loi LME. » Il n'y a pas d'ambiguïté. Mais vous aussi, vous faites partie des gens qui contestaient un peu l'efficacité de cette loi. En quoi elle est contestable aujourd'hui ?

■ **M. Christian MUSIAL** - Président du SCoT de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin :

Elle est contestable et c'est un échec d'abord. Je suis bien content qu'il y ait un Représentant de l'Etat, qui j'espère va confirmer mes propos d'ici quelques instants, parce qu'elle a favorisé les installations de périphérie. C'était une loi qui était destinée à la modernisation de l'économie et ça a été plus une loi qui a favorisé la dégradation des paysages en périphérie.

Les chiffres sont avérés : + 4 millions de m² au total sur l'année 2009, de création de surfaces et cela, donc, avec dégradation des paysages. Elle a été surtout adaptée et il y a eu des dérives, parce qu'en fait, nous avons relevé le seuil de 300 à 1 000 m², sujet à décision et à avis, sans préciser si on parlait de création ou d'extension. Ce qui fait que, notamment, les discounts s'en sont servis pour créer jusqu'à 999 m² et d'autres groupes s'en sont servis pour étendre leurs surfaces. L'important, c'était dans ce niveau des 1 000 m².

T.F. : Vous dites, vous, que nous sommes arrivés au bout de la logique de la concurrence. Qu'est ce que cela veut dire ?

■ **M. Christian MUSIAL** - Président du SCoT de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin :

C'est mon avis et je pense qu'effectivement, il ne s'agit plus d'en rajouter. Je ne suis pas certain que dans le contexte actuel, ce n'est pas parce que nous allons rajouter de la surface commerciale, des enseignes, que cela fera baisser les prix. C'est ce que je veux dire que nous sommes arrivés au bout du phénomène de concurrence. C'était l'argument que nous utilisions souvent et que nous avons entendu. Comme je suis également Maire, comme vous l'avez précisé, de dire « c'est bon pour la concurrence. »

Aujourd'hui, je ne suis pas certain que plus nous installons de surface et plus nous installons d'enseignes, que plus les prix baissent. Je pense que nous sommes arrivés, effectivement, au bout du bout de ce phénomène de concurrence et plutôt que de générer une baisse des prix, cela peut, plus, au contraire, générer des friches en entrée de ville. Nous sommes sur une nouvelle génération de friches d'activités économiques, qui sont justement ces friches liées au commerce.

T.F. : Nous avons encore quelques instants, 5 minutes, merci beaucoup. Vous dites aussi que souvent dans les logiques de développement de territoire, nous opposons le développement

économique comme porteur d'emploi et c'est un peu l'argument que l'on vous fait peser sur vos épaules d'élus. C'est-à-dire que vous êtes des empêcheurs de développement économique. Là aussi, vous avez fait des études assez précises, démontrant que l'emploi n'est pas forcément concomitant et en tout cas un emploi stable et pérenne. Ce n'est pas forcément une évidence que l'arrivée d'une grande surface est un vecteur de développement.

■ **M. Christian MUSIAL** - Président du SCoT de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin :

Je dis simplement, qu'effectivement, la question de l'emploi, il faut la prendre avec beaucoup de recul et souvent, là aussi, c'est ce qui nous est annoncé : « des emplois en masse. » Moi, je veux simplement que l'on analyse quelles catégories d'emplois sont réellement créées. En terme d'équivalent temps plein, sur la durée aussi, sur la période, parce que nous savons très bien que dans les enseignes, on fonctionne en fonction des saisons et qu'il peut y avoir, effectivement, beaucoup d'emplois annoncés à un moment et qui vont être revus à la baisse par la suite. Et puis, effectivement, vous parliez de chiffres à l'appui. Je l'ai vécu au sein d'une ancienne CDEC, qui est devenue CDAC maintenant.

Mais au sein d'une ancienne CDEC, où la création d'une enseigne générerait 20% de baisse d'effectifs sur les autres existantes sur le territoire. Donc, «deshabiller Paul pour rhabiller Jacques», cela ne marche pas et c'est le point de vue que j'ai. Nous mettons d'un côté la création d'emplois, mais c'est sans doute au détriment de perte d'emplois sur d'autres enseignes, voire sur le commerce de proximité ou le commerce de centre-ville et nous l'avons très fortement évoqué aujourd'hui. C'est une niche à exploiter et à conforter.

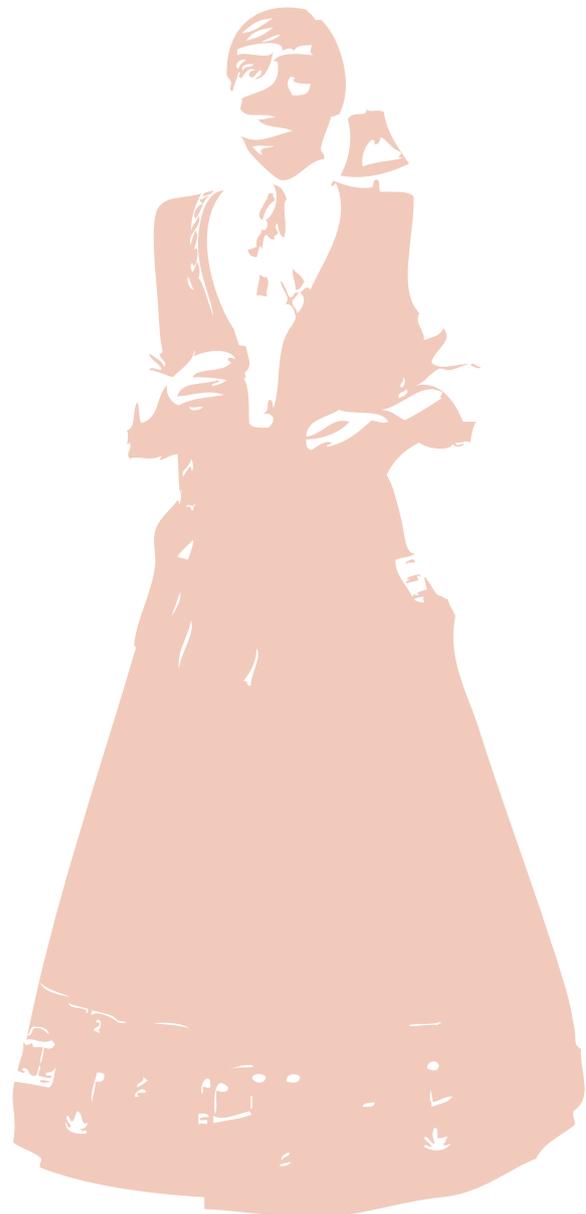
T.F. : Dernière question. Pour travailler parfois avec, justement, de grandes enseignes de distribution, je sais qu'un certain nombre d'entre elles et beaucoup d'entre elles réfléchissent aussi à leur propre concept et peut-être sortir de cette logique de grandes boîtes à chaussures que l'on installe en périphérie... Est-ce qu'il ne faut pas sortir de cette logique que nous évoquions tout à l'heure, de face à face, d'opposition, est-ce qu'il n'y a pas aussi à construire une logique qui serait plus dans le partenariat privé-public ?

■ **M. Christian MUSIAL** - Président du SCoT de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin :

Deux petits points effectivement. J'ai fait 3 CDAC depuis leur création, depuis la loi LME de 2008. Les CDAC permettent justement d'établir un dialogue, notamment sur l'aspect paysage et impact sur les paysages que peuvent avoir, en périphérie, ces «caisses à savons» comme parfois on les appelle, de manière parfois péjorative, parce qu'il y

a quand même des efforts qui sont faits dans ce sens. Il y a aussi un changement de stratégie de la part des groupes qui cherchent à investir les centres-ville. Et au travers du SCoT et au travers des documents que nous avons rédigés, et je pense que beaucoup de monde partage ici mon avis, nous sommes vraiment comme nous pouvons l'être sur la périurbanisation liée à l'habitat, nous sommes contre l'extension périphérique et l'installation périphérique qui génère des problèmes liés au paysage, au transport, mais pas contre la grande distribution. Un supermarché en centre-ville génère une dynamique, amène du monde qui va nécessairement bénéficier à des services et à des commerces de proximité. C'est simplement une question d'aménagement d'espace, qui est réellement prise en compte au sein de ces SCoT.

T.F. : Nous allons les applaudir très fort.



**Slides : SMS Table Ronde 4 :
Urbanisme commercial.**

**Restitution des questions SMS de la Table ronde n° 4 :
Urbanisme commercial.**

- Est-ce au SCoT de s'adapter à l'urbanisme commercial ou le contraire ?
- Comment gérez-vous la relation avec les grands groupes commerciaux ?
- C'est pour quand les « drives commerciaux » dans les transports en communs en site propre ?
- Commerces et SCoT = beaucoup d'ambitions et une loi qui s'emploie à limiter les moyens des SCoT !!
- Les drives ont pour objectifs de profiter et de capter les flux pendulaires, nous sommes donc dans une économie de déplacements ?
- Les GMS ont tenu le stylo des rédacteurs de la loi LME.
- L'urbanisme commercial est à l'opposé de l'urbanisme !
- L'urbanisme commercial précède-t-il l'aménagement du territoire ou est-ce l'inverse ?
- Risque contentieux : l'urbanisme commercial ne fragilise-t-il pas les SCoT ?
- Magasin «durable» = localisation et dimensions qui l'empêchent de rayonner sur un trop large territoire.
- La loi Ollier actuellement en débat permettra-t-elle de rédiger un DAC suffisamment contraignant ?
- Urbanisme commercial et urbanisme durable font-ils bon ménage ?
- L'urbanisme commercial fragilise plus les territoires que les SCoT...
- Historiquement les villes sont le fruit du commerce. N'est-il pas vain de lutter contre les pressions commerciales ?
- Au delà du constat le problème est l'opposabilité juridique du SCoT aux projets commerciaux.
- 1 hyper ça va... 3 hyper, bonjour les dégâts !
- Quelle prise en compte des risques dans les SCoT ? Faut-il intégrer les zones noires et avec quelle justification et quelle base légale ?

- Si le gouvernement entend renforcer le volet commercial du SCoT, force est de constater que la petite loi sur l'urbanisme commercial en limite considérablement la portée...
- Libération en matière de commerce, pourquoi la France est-elle moins ambitieuse que l'Allemagne ?
- Bravo pour la recherche de transversalité. Pourquoi ne pas commencer par le décloisonnement des directions du MEDDEM ?
- Puisque tout le monde s'accorde pour reconnaître l'échelle SCoT/bassin de vie comme pertinente pourquoi ne pas travailler à lui donner plus de légitimité ?
- Subvention à l'ha : équité territoriale ou bien nouvelle coupe budgétaire ?



Motion de la FD des SCoT en matière d'urbanisme commercial – Texte lu à la salle

T.F. : Rapidement, pour essayer de tenir l'horaire que je vous avais indiqué, par respect pour ceux qui repartent loin. Pour introduire cet après-midi, un petit moment solennel, puisque vous n'êtes pas sensé ignorer qu'aujourd'hui nous sommes le 18 juin. Cela vous rappelle quelque chose, nous fêtons les 70 ans de l'appel du 18 juin et je voulais rendre hommage à cet appel. Voilà une autre version de l'appel du 18 juin que nous avons trouvé sur Internet, je vous laisse écouter. « J'appelle tous les Français et tous les footballeurs Français, à foutre sur la gueule à Domenech, ainsi qu'aux dirigeants des instances du football Français qui l'ont laissé en place. Vive l'équipe de France, vive le football libre ! ». Voilà !

Merci à François, l'ingénieur du son, qui nous a dégotté cette perle, ce matin, sur internet. Le Ministre y a fait allusion, la toute jeune Fédération en devenir avait adressé un courrier à ce Ministre. Ce n'était pas prévu, mais je vais demander, puisque vous n'êtes pas forcément au courant du compte tenu précis de cette lettre. C'est très court et je vais demander à Jean-François Husson de me rejoindre et de nous en faire lecture. Cette Fédération commence à sensibiliser les politiques à vos préoccupations.

■ **M. Jean-François HUSSON** - Président Syndicat Mixte du SCoT Sud – Meurthe-et-Moselle, Vice-président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy :

Je voulais vous remercier et simplement, il y a eu un travail, vous imaginez bien, avant ces deux jours, qui ont été réalisés par le Club des SCoT et nous avons retravaillé, hier, avec les élus, dans le Conseil d'Administration provisoire.

Je voulais simplement, sur la question de l'urbanisme commercial, vous donner lecture du texte que nous avons remis au Ministre. « Les présidents élus de SCoT, réunis à Douai les 17 et 18 juin 2010, à l'occasion des Rencontres Nationales des SCoT, tiennent à témoigner solidairement de leur perplexité vis-à-vis de la proposition de loi sur l'urbanisme commercial, actuellement en débat.

Les premières rédactions témoignent du besoin d'un partage plus poussé d'expériences acquises par les élus porteurs de SCoT. En voulant conforter l'outil SCoT, le texte actuel risque de complexifier et de détourner le SCoT de son sens et de ses objectifs. Les élus de la Fédération Nationale des SCoT souhaitent, donc, rencontrer successivement le Ministre en charge de l'urbanisme, le Président de la Commission des Affaires Economiques de l'Assemblée et enfin le Rapporteur de la Proposition de Loi.



De l'écoute mutuelle, des aspirations, des contraintes de chacun, pourra naître un texte qui, tout en étant compatible avec la Constitution Française et le Droit Européen, garantira, aux élus, une maîtrise juste des dynamiques de développement commercial sur le territoire. ». Nous avons visiblement été entendus. Il nous reste maintenant à nous mettre rapidement en ordre de bataille et nous allons, avec le Groupe des élus membres du Conseil d'Administration transitoire, rechercher les moyens pour nous rapprocher de nos différents interlocuteurs. Voilà, simplement la lecture du texte et surtout, de l'état d'esprit qui doit nous animer tous. Merci.

Applaudissements.

T.F. : Nous avons, non seulement tenu notre timing, mais nous l'avons même précédé, car nous finissons cette table ronde, 4 minutes à l'avance.

Monsieur le Ministre est arrivé, grâce à un TGV qui est arrivé à l'heure. Il est parmi nous. Nous allons vous laisser prendre la parole, vous êtes très attendu. Je peux simplement vous dire que les débats, les échanges, ont été d'une richesse extrême. Un petit SMS dit que nous sommes un peu en train de faire évoluer la politique. On sent qu'il y a une évolution, au-delà des clivages politiques, nous sommes en train de construire une vraie politique de territoire et quelqu'un a dit dans un SMS, d'ailleurs : est-ce que l'on ne pourrait pas faire un SCoT National, car nous sommes en train, tous ensemble, d'inventer un mode de gouvernance assez intéressant. Cela me permet de vous passer la parole, Monsieur le Ministre, Benoist Apparu, Secrétaire d'État Chargé du Logement et de l'Urbanisme.

INTERVENTION DE BENOIST APPARU, SECRÉTAIRE D'ETAT CHARGÉ DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME

■ **M. Benoist APPARU** - Secrétaire d'Etat chargé du logement et de l'urbanisme :

Je ne suis pas certain que dans les conclusions de mon intervention, je vous proposerai un SCoT National, car j'imagine déjà l'épaisseur du document, si on devait le faire. Mais, en tout état de cause, je voudrais vous dire que je suis très heureux d'être avec vous et je voulais, avant tout, vous présenter mes excuses pour ne pas avoir travaillé avec vous cette matinée et devoir partir quasiment tout de suite après, puisque, malheureusement, je dois retourner à Paris pour des discussions budgétaires, que vous imaginez un tout petit peu compliquées, en ce moment.

Mesdames et Messieurs les élus, je voulais quand même venir participer à cette Rencontre, pour vous dire que 10 ans après la création des Schémas de Cohérence Territoriale, cette rencontre d'aujourd'hui révèle combien les SCoT se sont imposés en France, comme un outil essentiel des politiques urbaines. Dans tous les domaines et sur l'ensemble des territoires.

C'est tout particulièrement vrai ici, dans une Région et un Département où les démarches des SCoT couvrent l'ensemble du territoire.

C'est bien simple, pour mesurer, aujourd'hui, l'importance et l'influence des SCoT, il suffit de regarder la carte de France des SCoT et s'apercevoir que la moitié du territoire est aujourd'hui sous l'emprise d'un SCoT, ou le sera dans les mois ou les années à venir.

Cela représente près de la moitié des communes et cela concerne les deux tiers de la population. Cela veut dire qu'en 10 ans, nous avons franchi un pas absolument considérable et déterminant pour l'avancée des SCoT. Au départ, en 2000, il n'y avait que 150 Schémas Directeurs. En 2005, 220 SCoT en cours ou approuvés et 395 en cours en 2010. Cela veut dire que nous sommes passés d'une population de 17 millions d'habitants, à 45 millions d'habitants concernés par cette démarche. Comment s'est construit ce succès ?

Vous le savez mieux que moi. Il a fallu que certains y croient. Je pense bien sûr aux pionniers, ceux qui ont expérimenté l'outil dans les premiers SCoT pilotes et c'est grâce à vous tous, à vous qui vous êtes engagés dans cette voie, qui continuent, aujourd'hui, à capitaliser et approfondir sa plus-value, sur des domaines aussi variés que la prise en compte des enjeux énergétiques, la biodiversité, la lutte contre les émissions de gaz à effet

de serre ou la recherche d'un aménagement soucieux de l'économie de l'espace.

Finalement, en fait, la plus-value des SCoT, c'est un document de planification à la bonne échelle. Les limites de la ville, des communes et des intercommunalités ne sont pas pertinentes lorsque l'on souhaite développer de façon solidaire, un territoire. Avec le SCoT, nous renforçons le lien géographique par des politiques partagées à l'échelle du bassin de vie. La bonne échelle, c'est aussi un document d'urbanisme qui intègre, de façon transversale, toutes les politiques de développement et c'est pour moi, l'essentiel.

Je parle évidemment des transports, de l'habitat, de l'environnement. La conviction que nous avons, aujourd'hui, au Ministère du Développement Durable et qui explique la construction, en tant que telle, de ce périmètre Ministériel, c'est qu'effectivement la ville de demain, les territoires de demain, ne se construiront que dans une échelle globale, avec une vue globale des choses et en arrêtant de segmenter les politiques, de segmenter les planifications, avec d'un côté les transports, de l'autre l'énergie, en troisième l'habitat ou l'urbanisme commercial. Si, demain, nous souhaitons rassembler dans un seul document de planification, l'ensemble de ces politiques, c'est pour donner aux territoires des constructions cohérentes et arrêter la segmentation, qui est plutôt la tradition Française.

Nous avons souhaité institutionnaliser cette transversalité dans le Grenelle de l'environnement, porté par Jean-Louis Borloo et lorsque nous avons souhaité nous appuyer sur un document de planification, à titre principal, pour traduire dans la planification les objectifs du Grenelle de l'Environnement, c'est bien évidemment sur le SCoT que nous avons porté notre choix, parce qu'il nous paraît, en termes d'échelle et de cohérence, l'outil le plus abouti, aujourd'hui, pour traduire concrètement les éléments du Grenelle de l'Environnement. Le contenu général des SCoT a donc été renforcé, avec les objectifs d'efficacité énergétique, de préservation de la biodiversité, de lutte contre l'étalement urbain, des conditions d'ouverture à l'urbanisation, bref, c'est au niveau des SCoT que nous avons mis l'ensemble de ces éléments-là.

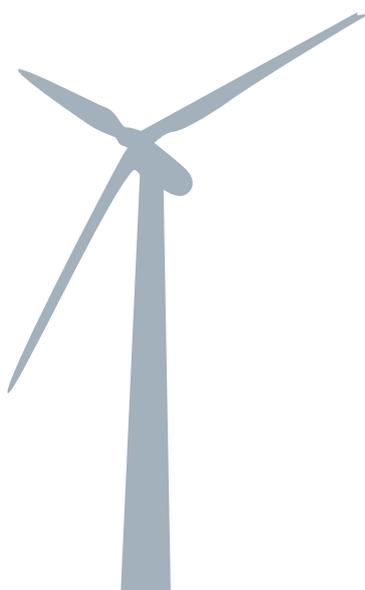
Nous avons également, toujours dans le Grenelle de l'Environnement, fait évoluer la hiérarchie des documents d'aménagement du territoire et d'urbanismes, avec un rôle pivot qui est confié au SCoT, entre, d'un côté des textes législatifs de rang supérieur ou de l'autre, les PLU. Grâce à ces évolutions, le SCoT nous semble aujourd'hui la réponse la plus appropriée, par exemple, aux élus du littoral, qui nous interrogent en permanence sur les complexités particulières liées à ces territoires, pour mener à bien leur développement.

Enfin, les Parlementaires et notamment les Sénateurs ont souhaité renforcer l'incitation à réaliser les SCoT, toujours dans ce texte législatif du Grenelle de l'Environnement, en généralisant, à partir de 2017, la possibilité d'ouverture de nouveaux territoires à l'urbanisation, à la réalisation d'un SCoT. Bref, si en 2017 un territoire souhaite s'ouvrir à l'urbanisation, s'il n'y a pas de SCoT, cela ne sera plus possible. C'est une incitation très forte pour que l'ensemble du territoire, à partir de 2017, se couvre d'un SCoT.

Aujourd'hui, et je viens de l'entendre à l'instant, je viens de lire un courrier qui m'a été présenté par Michel Heinrich, une nouvelle étape est en train d'être franchie avec l'urbanisme commercial. Je sais que vous avez évoqué ce sujet. Le SCoT est l'outil que nous avons privilégié, là encore, dans les réflexions actuelles sur ce sujet. J'utilise le mot réflexion, car nous n'en sommes qu'à la première lecture, à l'Assemblée Nationale, de la refonte de l'urbanisme commercial. Quelle est l'idée de ce texte, même si j'entends bien qu'il n'est pas totalement abouti encore ?

Aujourd'hui, nous avons, sur le droit du commerce et sur l'ouverture des grandes surfaces commerciales, un double système d'autorisation. D'un côté des autorisations purement commerciales, les CDAC, avec recours possible à la CNAC et de l'autre, des autorisations d'urbanisme classiques, via le permis de construire. Nous souhaitons, avec les Parlementaires, fusionner les deux outils et n'avoir plus que le seul registre de l'urbanisme, pour traiter des questions d'ouverture de nouvelles grandes surfaces. La réflexion est loin d'être simple. Cela fait 30 ans, par une multitude de lois diverses et variées, qui ont aussi bien réussi les unes que les autres et c'est pour cela que nous les changeons tous les 6 mois...

Depuis 30 ans, nous essayons de trouver la bonne martingale pour l'ouverture des grandes surfaces, pour l'équilibre entre les centres-villes et les périphéries. Entre les lois Royer, Raffarin..., j'en oublie quelques-unes, puis la dernière, la LME, nous n'avons jamais trouvé la bonne solution. Ce qu'a souhaité faire le Parlement, au moment de la LME, c'est dire « on se donne 6 mois pour véritablement changer d'échelle et sortir de la logique des autorisations commerciales, pour partir sur le droit de l'urbanisme pur et réintégrer toute cette dimension-là du code du commerce, dans le code de l'urbanisme », avec, je me répète, un document de planification principal qui serait, d'un nouveau volet des SCoT, sa partie commerciale. Il nous semble que cette démarche va nous permettre d'aller plus loin, d'être plus efficace sur notre territoire et là, encore, donner aux élus, à ceux, vous tous qui faites les SCoT, de vous donner les moyens pour aménager, à l'échelle du territoire du SCoT, l'ensemble des politiques que l'on retrouve sur un territoire.



Je me répète encore, les logements, les transports, bien évidemment et demain la partie commerciale, si cette démarche va jusqu'au bout. Nous souhaitons poursuivre les discussions avec les Parlementaires, au Sénat et de nouveau à l'Assemblée Nationale, pour aller au terme de cette démarche. C'est pourquoi, dès maintenant, il va vous falloir, aux uns et aux autres, réfléchir au contenu du volet commercial du SCoT. Certains avaient déjà commencé à le faire, je pense à Brest, notamment, dans le cadre de la LME et des possibilités qui étaient ouvertes à la LME. Mais à partir du moment où ce texte arrivera à son terme, le volet commercial deviendra un élément constitutif de l'ensemble des SCoT.

Il faut donc, pour vous, commencer à réfléchir à son contenu, à la lumière des premières discussions. Y réfléchir au niveau National, je compte bien sur vous pour nous aider en la matière, au travers de votre organisation et votre structuration. Et bien évidemment, au volet local, vous aurez les uns et les autres, dans vos territoires, à mener également ces réflexions. L'urbanisme commercial n'est pas pour autant le seul défi à relever. Le SCoT représente l'avenir de la planification et pour l'Etat, nous souhaitons accompagner cette évolution, car le travail qu'il reste à faire est encore immense.



Que ce soit au travers de la généralisation à l'ensemble du territoire, du lien entre le SCoT et l'ouverture à l'urbanisation que j'évoquais à l'instant, que ce soit l'intégration des enjeux environnementaux et bien évidemment l'intégration des enjeux commerciaux, nous avons encore du travail très important à réaliser pour finaliser l'ensemble de nos SCoT. Dès maintenant, nous avons un certain nombre de défis à relever, je les ai évoqués à l'instant, je n'y reviendrai donc pas.

Le défi supplémentaire c'est que dans le cadre de la généralisation, il va nous falloir travailler sur les SCoT, notamment en milieux ruraux. L'ensemble des grandes métropoles, des villes moyennes, est de fait, aujourd'hui, couvert par un SCoT. Il va nous falloir maintenant accompagner, sur les territoires moins importants, je pense aux territoires qui font moins de 100 000 habitants, accompagner ces territoires, pour les aider à la couverture de leur territoire par un SCoT.

C'est la raison pour laquelle l'Etat accompagnera cette démarche-là, sur ces territoires spécifiques, plutôt des territoires ruraux, avec un accompagnement d'un euro par hectare. Traditionnellement, nous étions plutôt sur des financements par habitant. Dès lors que nous allons partir sur le monde rural, la notion d'habitant sera de nature très différente. Si je prends le territoire où je suis élu, la Marne, nous avons un Arrondissement très étendu, très important, mais très rural, qui compte 13 000 habitants. Si nous continuons à raisonner par habitant sur les financements pour les SCoT, nous risquons d'avoir des financements très faibles, trop faibles, pour les aider à réaliser leurs documents de planification.

De la même façon, il me semble que le raisonnement par hectare est un raisonnement qui va nous aider à trouver les bonnes échelles. Nous avons, globalement, dans les couvertures SCoT actuelles, des échelles intéressantes. Mais vous savez aussi bien que moi, les uns et les autres, que nous avons de temps en temps des périmètres qui sont trop petits, qui se confondent avec l'intercommunalité, alors qu'il faut un territoire de bassin de vie qui soit plus large que celui qui a été retenu dans quelques documents. Cet accompagnement tiendra compte des spécificités environnementales et notamment de la présence des risques naturels ou des besoins de maîtriser la pression foncière.

Evidemment, nous souhaitons garder à l'esprit que dans le cadre de la Grenellisation du SCoT, il nous faut, et je compte sur vous en la matière, il nous faut un document qui encadre, c'est l'objectif du SCoT, mais un document qui ne soit pas trop prescriptif. Il faut que le SCoT garde sa place, qui est celle de l'organisation d'un territoire, l'organisation d'un bassin de vie, en laissant à l'outil

de rang inférieur, je pense au PLU, toute sa place pour « nommer » le territoire. Un document, un SCoT qui serait trop complexe, trop abouti, en terme de planification, ne correspondrait pas à ce que nous attendons de cet outil-là et étriquerait complètement le PLU.

Je le dis d'autant plus que je suis, à titre personnel, absolument convaincu que nous avons une autre démarche à engager, parallèlement à celle de la généralisation des SCoT, qui est de réfléchir à la pertinence du document PLU. Je ne vais pas relancer le débat sur le PLU intercommunal, l'Assemblée l'a tranché par la négative, il y a quelques semaines. A titre personnel, je le regrette, car je pense que la bonne planification sur le territoire, c'est la planification normative à l'échelle du PLU intercommunal et l'organisation du territoire à l'échelle du SCoT. Je suis convaincu que ce sont les deux documents dont nous aurons besoin à terme, si nous souhaitons organiser le territoire. Je reste convaincu que nous avons un urbanisme qui est trop complexe, que nous avons un urbanisme qui est trop segmenté et qu'il nous faudra, dans les années à venir, aller dans deux directions.

Première direction essentielle : l'inter communalisation des PLU, la deuxième direction, qui me paraît tout aussi importante, c'est la fusion des documents de rang inférieur au SCoT. Aujourd'hui, sur un territoire, vous avez 3 types de planification possibles. Une planification habitat, via le PLH, niveau intercommunal. Une planification transport, via le Plan de Déplacement, niveau intercommunal. Une planification, entre guillemets, presque pour le reste, au travers du PLU, mais qui est, lui, au niveau communal.

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, nous avons dit « si le PLU est intercommunal, nous fusionnons les 3 documents pour n'en faire plus qu'un seul, qui là encore, organise sur un territoire, transport, habitat et urbanisme », bien évidemment. Nous avons besoin, je crois, d'aller un peu plus loin dans cette démarche-là. Pour l'instant, ce n'est pas le cas, mais je suis convaincu que dans les semaines à venir, les mois à venir, les années à venir, le sens de l'histoire nous conduira à ce PLU intercommunal. C'est la raison pour laquelle j'insiste sur les deux éléments, que j'évoquais à l'instant, pour faire de bons SCoT. L'échelle, si l'échelle est celle de l'intercommunalité, nous allons nous retrouver très vite en compétition avec des documents qui n'ont pas le même objet.

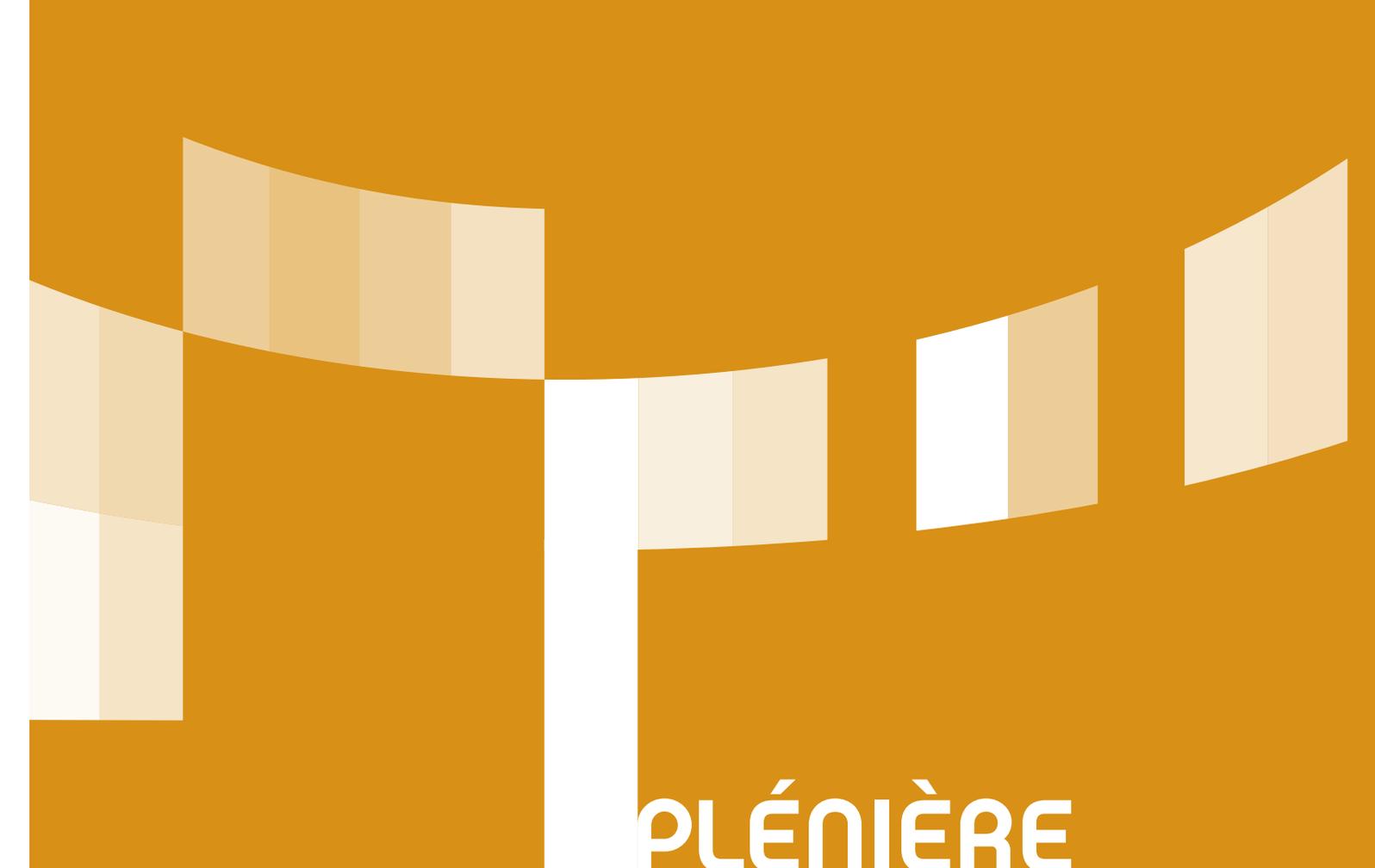
Deuxième élément, si le document SCoT est trop complexe, voire trop prescriptif, ce n'est pas sa vocation normale, il va se retrouver en compétition. Réfléchir à la densité du document et réfléchir à la territorialisation de ce document sont des réflexions essentielles, me semble-t-il, pour le devenir des SCoT modernes.

En conclusion, je voulais vous dire que l'Etat, en termes de méthode, est prêt à vous accompagner. Il l'a déjà fait, il continuera à le faire. Certes, pas forcément de façon systématique, mais je souhaite lancer, là encore, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et la mise en place des SCoT Grenelle, des SCoT témoins. Le Ministère accompagne, aujourd'hui, 12 SCoT post-Grenelle, je suis tout à fait disposé à relancer des démarches de ce type-là. Bien évidemment pour l'urbanisme commercial, pour vous accompagner dans cette démarche. En échangeant, comme vous le faites depuis hier, vous apportez des éléments nouveaux à nos réflexions. Moi, je vous répète, je suis vraiment à votre disposition, mais j'ai également besoin de vos expertises, de vos expériences, pour avancer dans la bonne direction. Je souhaite que nous puissions nouer ensemble, de vrais liens de travail, car les réflexions actuelles sur l'urbanisme sont foisonnantes. La semaine prochaine, j'installerai 4 groupes de réflexions pour traduire concrètement les ordonnances de simplification de droit à l'urbanisme, qui sont contenues dans le Grenelle de l'Environnement et que nous devons publier dans les 18 mois qui viennent. Nous avons une multitude de chantiers qui sont ouverts sur l'urbanisme et nous avons besoin de donner de la cohérence à ces chantiers.

Je me répète, la meilleure cohérence qui soit sur le plan territorial, ce sont les SCoT qui l'expriment. J'ai donc besoin de vous pour que nous puissions travailler dans cette direction. Nous avons un champ absolument formidable d'innovation à faire dans les 18 mois qui viennent et je sais que je pourrai compter sur vous pour les faire. Merci de votre attention.

Applaudissements.

T.F. : Merci Monsieur le Ministre. Je crois que nous allons vous laisser sortir, je crois que vous avez rendez-vous avec des journalistes dans les minutes qui viennent, puis enchaîner par un déjeuner. Nous allons nous retrouver à 14 h. Je vais vous demander de rester assis encore quelques instants, tout simplement pour permettre à Benoist Apparu de sortir de la salle. Nous nous retrouvons à 14 h. Je vous rappelle que nous terminons les travaux à 15 h. Bon appétit à tous.



PLÉNIÈRE

10 ans de *JCoT*... Et après ?



VENDREDI 18 JUIN 2010 : APRÈS-MIDI

PLÉNIÈRE : 10 ANS DE SCoT... ET APRÈS ?

T.F. : *Ils ont beau être provisoires, ils se sont mis au travail tout de suite. Pour la dernière table ronde qui va être prospective, poursuivie très vite par un échange à vos tables, puisque nous avons souhaité que ces deux jours de Rencontres s'achèvent par un moment collectif. La question est simple dans sa formulation, peut-être moins dans ses réponses.*

« Dix ans de SCoT, et alors ? Maintenant où allons-nous ensemble ? » Que fait-on de ces SCoT, comment les fait-on évoluer. Quelles sont vos réactions par rapport à vos nouvelles missions et pour échanger sur le thème, je vais demander à Patrick Magro, Lionel Courdavault et Corinne Casanova de me rejoindre sur scène. Forcément, Corinne Casanova au milieu, cela paraît évident. Je vais démarrer avec vous. Vous préférez que je démarre par un homme, peut-être ?

Nous allons faire cela, nous allons commencer par Patrick Magro. Nous allons à Marseille, avec le Vice-président de la Communauté Urbaine Marseille-Provence Métropole, en charge des PLU et du SCoT. Lorsque nous avons préparé cet entretien, vous me disiez que la construction, la culture partagée, ce n'était pas franchement dans la culture Marseillaise, au départ de l'action ?

■ **M. Patrick MAGRO** - Vice-président Communauté Urbaine Marseille-Provence Métropole :

C'est à dire que par rapport à votre question, 10 ans après et alors ?..., cela ne rentre pas tout à fait dans nos schémas. Nous, c'est soit 40 ans après, le fait que le Marseillais n'ait pas donné suite aux propositions de construction d'une Communauté Urbaine comme cela s'est fait dans d'autres lieux. Nous ne nous sommes pas mis au SCoT il y a 10 ans, mais d'une certaine manière, il y a 5 ans seulement et il ne s'est rien passé pendant 2 ou 3 ans, pour les raisons que les Marseillais n'ont pas donné suite à la construction d'une Communauté Urbaine, comme cela s'est fait dans d'autres lieux. Nous nous y sommes vraiment remis il y a 14 mois.

Ce que je veux dire, c'est que nous sommes une Communauté Urbaine jeune, elle a 10 ans. Elle a le même âge que celle de Nantes, sauf que celle de Nantes est une Communauté qui a été créée ex nihilo, donc sans culture commune d'Agglomération. D'une manière générale, ce que j'ai envie de dire, c'est que nous entendons souvent, dans les Bouches-du-Rhône, que nous aurions des territoires intercommunaux complètement non pertinents. Je pense qu'il faut bien voir que c'est sûrement le produit d'une histoire, à la fois d'une histoire courte, les appartenances politiques des uns et des autres. Une histoire plus longue, la question de l'antagonisme Aix-Marseille, par exemple.

C'est aussi le produit d'une géographie, pour ceux qui connaissent cette Région, il faut d'abord acheter une carte des Bouches-du-Rhône en relief pour comprendre. Il y a toute une série, non pas de hautes montagnes, mais de sommets à 6/700 m, qui isolent les bassins de vie les uns des autres. Vous avez peut-être tous été visiter la Sainte Baume, le Garlaban, la Sainte-Victoire, il y en a d'autres.

L'étang de Berre, qui est quelque chose d'important, comme lien et comme césure. Aujourd'hui, sur ce que nous pouvons appeler le fait métropolitain indéniable, c'est-à-dire le triangle Port Saint-Louis, Cadarache, La Ciotat, pour ceux qui connaissent, nous avons 6 EPCI, 5 SCoT, cela couvre 90 % de la population du Département, c'est-à-dire 1,8 million et cela couvre 99 communes sur 119. C'est peut-être peu pertinent, sauf que cela commence à peine à marcher et qu'il serait sûrement très impertinent d'arrêter des choses qui commencent à marcher.

T.F. : *Oui, parce que lorsque nous parlons de la culture Marseillaise, il ne s'agit pas de la stigmatiser, mais partir de la réalité. C'est vrai que vous me disiez que c'était un peu la politique du «chacun chez soi» et nous n'osions surtout pas donner un avis défavorable sur une autre commune, de peur de nous le prendre en retour à la Commission suivante.*

■ **M. Patrick MAGRO** - Vice-président Communauté Urbaine Marseille-Provence Métropole :

Je disais qu'au début de la Communauté Urbaine, il y a 10 ans, il y a eu deux questions culturelles à régler entre les élus. Dans une même famille politique, quelquefois, ceux qui avaient la culture de l'opposition, de la gestion et que les logiques n'étaient pas complètement les mêmes et il était profondément grossier, simplement, de s'intéresser à quelque chose qui se passait sur une autre commune. Comme c'était grossier, nous ne pouvions pas envisager de voter non, ou même de nous abstenir.

Aujourd'hui, cela n'a pas fondamentalement changé, mais après 10 ans, on peut s'intéresser à ce qui se passe ailleurs sans déclencher « de quoi tu te mêles, moi, je

ne m'occupe pas de ta commune... ». Je pense qu'il faut bien apprécier cette avancée-là. Moi, ce que je pense, c'est que la difficulté du territoire Marseillais, au sens large, pour jouer le rôle économique qui devrait être dévolu à la deuxième Agglomération de France. Cela ne vient pas uniquement des problèmes de gouvernance, c'est certain. Il y a des tas de raisons. En plus, je ne suis pas certain que nous fassions les bons diagnostics. Nous entendons souvent « si vous ne jouez pas dans la même cour que Barcelone, vous n'allez pas vous en tirer, etc. » Aujourd'hui, Barcelone ou Valencia ne sont absolument pas de vrais concurrents, Barcelone a la Catalogne tout entière, Valencia est aux portes de Madrid. Nous entendons, aussi, qu'il y a 2 ports à Marseille, le Golfe de Fos et Marseille, mais en fait, ils ne sont pas en concurrence, car lorsqu'il y a une grève sur Marseille centre ville, ce n'est pas Fos qui en bénéficie, c'est Sète. Et quand plus rien ne marche, c'est Anvers qui marche. Nous avons, aujourd'hui, à discuter de tout cela, il y a des problèmes à Marseille, mais ce n'est certainement pas la gouvernance centralisée qui le réglera.

Nous avons un bon exemple, c'est Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture. Marseille tout seul n'aurait jamais gagné cela. Elle l'a gagné, car il y a eu un travail au niveau de la réalité multipolaire du territoire. N'oubliez pas qu'il y a Salon, Aubagne, Martigues, Gardanne, Arles, Toulon et aussi Aix. C'est tout cela qui a gagné Marseille 2013. Je milite sur le fait qu'y compris sur les questions de gouvernance, nous pouvons aussi nous inspirer pleinement de cette réalité multipolaire.

T.F. : Vous nous avez amené un document qui doit être tout chaud, puisqu'il est daté de juin 2010.

■ **M. Patrick MAGRO** - Vice-président Communauté Urbaine Marseille-Provence Métropole :

Tout doit disparaître, nous ne ramènerons aucun exemplaire.

T.F. : Nous n'allons pas rester sur le passé, nous allons essayer de nous projeter, car c'est tout l'enjeu de cette question. Aujourd'hui, quelles sont les ambitions de cette nouvelle manière de co-construire à Marseille et quels sont les leviers sur lesquels il faut travailler pour que cela aille plus vite, que cela aille mieux ? Comment voyez-vous l'avenir de ce SCoT ?

■ **M. Patrick MAGRO** - Vice-président Communauté Urbaine Marseille-Provence Métropole :

Le jour de notre Réunion des personnes publiques associées, je crois que c'était le 12 ou 19 avril, nous avons interpellé le Représentant de l'Etat sur l'InterSCoT. Cela pouvait sembler bizarre que ce soit nous qui le fassions, cela



a donné une première Réunion d'InterSCoT le 31 mai. La totalité des EPCI autour de la table a dit au Préfet qu'ils étaient d'accord pour coopérer, ce qui dans le Département des Bouches-du-Rhône est une avancée véritable. Je ne veux pas occulter cela, il n'y a pas de Représentant du Pays d'Aubagne. Il n'y en a pas eu directement.

Vous avez peut-être vu dans la presse, effectivement ce qui s'est passé dans le Pays d'Aubagne. Ils ont mobilisé 44 % de la population avec 96 % de non, à une question que l'on peut critiquer, certes, mais qui montre bien dans quel esprit est l'ensemble de ce territoire. Je suis persuadé que si nous faisons le même référendum à Martigues, à Istres, à Aix ou à Salon, nous aurions, à quelques choses près, le même résultat.

En gros, nous sommes aujourd'hui dans la construction d'une culture d'Agglomération. Il faut que nous associons mieux les citoyens. Il y a le rôle du Conseil de Développement, qui est quelque chose de très important, qui a déjà apporté énormément d'avancées. Il faut que nous travaillions particulièrement la question de l'association des élus communaux. Les élus communaux sont aujourd'hui, un peu largués dans ce qui se passe.

Il faut penser aux citoyens dans l'ensemble, mais cette catégorie-là particulière de citoyens, qui sont des élus communaux et qui demandent une réflexion pour que nous puissions dire que les SCoT, dont je vous ai parlé tout à l'heure, 91 communes, nous ne sommes pas dans un type de Département où il y a 600 ou 700 communes, il n'y en a que 719, mais c'est considérable. Si déjà, nous arrivons à travailler avec une population de 1,8 million, je pense que nous n'aurons pas perdu notre temps. Ce document, que vous avez entre les mains, pour nous, dans une zone où il n'y a jamais eu de Schéma Directeur,

il faut bien l'avoir en tête, c'est la première étape de la construction d'une culture commune d'Agglomération.

T.F. : *Merci beaucoup pour ce premier témoignage.*

Applaudissements.

T.F. : *Corinne Casanova, vous êtes Vice-présidente de la Communauté d'Agglo du Lac du Bourget. Vous êtes la toute jeune trésorière du Bureau provisoire de cette Fédération. Bravo à vous. Rapidement, votre territoire ?*

■ **Mme Corinne CASANOVA** - Vice-présidente de la Communauté d'Agglo du Lac du Bourget :

Notre territoire, c'est 102 communes entre Chambéry, Aix-les-Bains, Montmélian. Deux Communautés d'Agglomération, 7 Communautés de Communes, des communes isolées. C'est en termes de poids, par rapport à la Savoie, 13 % de la surface de la Savoie et 55 % de sa population.

T.F. : *Un SCoT approuvé en 2005, donc qui a déjà de l'expérience.*

■ **Mme Corinne CASANOVA** - Vice-présidente de la Communauté d'Agglo du Lac du Bourget :

C'est un SCoT qui vit depuis un certain temps.

T.F. : *La première chose que vous m'avez dite, c'est un lieu extraordinaire de dialogue. C'est un des points positifs que vous retirez de ces 5 années de fonctionnement.*



■ **Mme Corinne CASANOVA** - Vice-présidente de la Communauté d'Agglo du Lac du Bourget :

Ce n'est pas si simple, on se rend compte que l'Intercommunalité n'est pas toujours facile à faire vivre. Nous avons tous nos préoccupations. Nos intercommunalités ont un fonctionnement, un périmètre, qui correspond à un bassin de vie qui est à l'échelle que nous avons souhaitée, territorialement. Mais véritablement, sur de nombreuses thématiques, et qui sont celles des SCoT, l'urbanisme, les déplacements, cela se réfléchit à plus, et dans notre territoire, où nous avons des autorités organisatrices des transports différentes, très logiquement, nous avons une coordination au niveau du SCoT.

T.F. : *Vous m'avez dit "on aurait pu en rester là et on a décidé de vraiment vivre ensemble", ça veut dire quoi ?*

■ **Mme Corinne CASANOVA** - Vice-présidente de la Communauté d'Agglo du Lac du Bourget :

En 2005, nous avons déjà une grande aventure derrière nous pour arriver à faire ce SCoT, à l'approuver et nous nous sommes dit : que faisons-nous ? Est-ce que maintenant qu'il est approuvé, nous restons ensemble, ou nous nous disons qu'une structure extérieure existante, nous avons tous les structures para-départementales ou autre, aurait pu assurer le suivi du SCoT et le faire vivre. Nous nous sommes dit que la dynamique, qui a été engagée entre les élus, il faut la conserver et simplement se dire «faire vivre le SCoT».

Ce n'est peut-être pas suffisant, donc nous avons souhaité nous rajouter des compétences et nous sommes la structure porteuse des politiques contractuelles avec la Région. Une politique traditionnelle, qui est celle du Contrat de Développement Durable de Rhône Alpes et plus récemment les contrats de corridors biologiques, qui sont une innovation. Parallèlement, nous travaillons sur des thématiques avec «quels périmètres et comment on s'articule avec nos voisins». Mais nous avons des secteurs autour de nous, où il n'y a pas forcément de SCoT, mais nous travaillons ensemble, notamment sur la problématique des transports et celle des politiques contractuelles avec la Région.

T.F. : *C'est devenu un vrai support de politique contractuelle avec la Région ? Vous avez trouvé un mode de dialogue constructif, intéressant ?*

■ **Mme Corinne CASANOVA** - Vice-présidente de la Communauté d'Agglo du Lac du Bourget :

Complètement, d'autant que la Région nous soutient sur quelque chose qui est original sur notre périmètre. Nous sommes partis du principe, aussi, qu'avoir un SCoT

approuvé, c'est bien, mais il faut que nous trouvions la concrétisation dans les communes et dans les PLU des communes.

Toutes nos orientations, en terme de maîtrise de l'étalement, en terme de forme urbaine et nous nous sommes rendus compte, que ce qui manque le plus dans les petites communes, c'est souvent de l'ingénierie et pour le coup, la Région a accepté de nous suivre sur ce qu'elle fait assez rarement, c'est-à-dire des postes. Des subventions en fonctionnement pour des postes, et nous avons, à Métropole Savoie, 4 urbanistes qui nous aident à traduire nos orientations, en faisant de l'accompagnement, de l'ingénierie pour les communes.

T.F. : Si nous nous projetons dans l'avenir, il y a une chose que vous m'avez dite tout de suite, c'est « il ne faut pas trop nous demander de chose. » Que voulez-vous dire par là ?

■ **Mme Corinne CASANOVA** - Vice-présidente de la Communauté d'Agglo du Lac du Bourget :

J'aurais tendance, si nous nous projetons dans l'avenir, à considérer qu'il y a peut-être 4 questions à se poser. La première, nous avons tourné autour. C'est : quelle est l'échelle de précision du SCoT, que lui demandons-nous ? Nous nous rendons compte qu'il y a une tentation de faire descendre le SCoT, de le descendre de ce qui est son essence. Il a été créé par opposition au Schéma Directeur, qui devenait de super POS et là, c'est étonnant, nous nous posons presque la question de savoir si nous n'allons pas transformer le SCoT en super PLU. Il y a quelque part une interrogation. Je me dis que si par contre nous avons cette tentation, c'est qu'il y a une demande, un besoin, un manque de coordination.

J'aurais plutôt tendance à reprendre les propos du Ministre, ce matin et dire que l'enjeu est aussi de faire monter les PLU, d'aller vers un PLU communautaire, de ne pas demander à tout mettre sur le SCoT et faire descendre le SCoT vers l'infra. Il y a ces deux échelles à monter et redescendre, pour que nous ayons une échelle des solidarités territoriales, que nous en ayons deux.

On ne demande pas un fourre-tout, parce que la crainte que j'ai, et c'est le deuxième point, quelque part, que j'aurais..., d'inquiétude pour l'avenir. C'est qu'un document, à qui on demande trop, à qui on demande d'arbitrer trop de choses, quelque part, il cristallise toutes les oppositions, à ce qu'il arbitre. Quand j'entendais, tout à l'heure, parler d'un document, qui PLU, PLH, PDU, intellectuellement je trouve cela intéressant. Dans la pratique, pour porter un PLU et porter des PLU, puisque notre Communauté d'Agglo a la compétence PLU, je me dis que c'est déjà suffisamment dur de parler de logement social, c'est déjà suffisamment dur de parler d'étalement

urbain et de forme urbaine, mais s'il faut tout mettre en même temps, nous avons un vrai risque d'un enlèvement du document que nous allons produire. Je pense que ce n'est pas ce qui est souhaité. Le troisième enjeu que je verrais, est en corollaire aussi, c'est un équilibre entre encadrer et trop normer. Le Ministre le disait aussi. Je pense que c'est un point qui est très délicat. Jusqu'où nous voulons descendre ? D'un point de vue pratique, nous le voyons, il y en avait une illustration aujourd'hui, Jean-François Husson le disait tout à l'heure. Quand nous voyons, sur l'urbanisme commercial, nous voulons réglementer, redescendre le rôle du SCoT, mais dans la pratique, comment cela s'écrit ?

C'est assez subtil à faire, compliqué, et quelque part, c'est compliqué d'un point de vue technique et compliqué d'un point de vue politique. Est-ce que le président du SCoT est un Super Président des intercommunalités autour ? Le côté de la norme technique, va derrière avec le politique et si nous voulons les généraliser, nous avons, aussi quelque part, une question de gouvernance politique derrière.

T.F. : Vous avez résolu la question ? Vous avez un Président tournant.

■ **Mme Corinne CASANOVA** - Vice-présidente de la Communauté d'Agglo du Lac du Bourget :

Nous avons un Président tournant, nous ne nous posons pas la question. Nous avons découpé notre SCoT en 3 territoires, Nord, Centre et Sud. A chaque élection, c'est le leader du territoire donné, quelle que soit sa couleur politique. Nous savons que c'est un outil structurant et c'est un outil politique, au sens de l'action politique, mais pas au sens de l'outil politicien, partisan, que nous pourrions utiliser.

En conclusion, le 4^{ème} point d'inquiétude c'est que plus nous élargissons les échelles et plus, après, se pose la question de la gouvernance et de partage du sens. Lorsque nous sommes sur une phase où nous élaborons un SCoT, nous sommes tous ensemble, il y a une dynamique. Nous sommes d'accord ou pas d'accord, mais il y a une dynamique d'élaboration. Si nous nous disons que nous faisons un SCoT pour 15-20 ans, il y a de nouveaux élus, forcément, périodiquement, donc comment nous continuons de partager le message avec eux ? Comment nous les associons dans des Conseils Syndicaux, pour qu'ils ne soient pas pléthoriques ? Autrement, on ne décide pas. C'est retrouver ce lien avec le territoire, quelqu'un le disait tout à l'heure, retrouver le lien avec l' élu communal, avec l' élu Communautaire et se dire que si c'est un SCoT qui encadre trop, qui norme trop, on a aussi le risque, que pour certains élus, il passe pour le repoussoir. Celui qui est responsable de beaucoup de maux.

T.F. : *Vous avez entendu, tout à l'heure, la question sur le comptage des coccinelles, vous avez un petit peu bondi et vous avez dit, je voudrais en parler, car là aussi c'est un thème d'avenir..., la biodiversité. Vous avez un point de vue très global sur la manière d'appréhender cette problématique, cette thématique plus exactement.*

■ **Mme Corinne CASANOVA** - Vice-présidente de la Communauté d'Agglo du Lac du Bourget :

Dans notre SCoT, nous avons des contrats de corridors biologiques et ils sont basés sur une réalité. Dans le SCoT, nous avons choisi de mettre des coupures vertes, inter Agglomération. C'était une question d'urbanisme et une question de paysage. Lorsque nous avons élaboré le SCoT, les associations environnementales nous ont dit « vos coupures vertes, il s'avère que par ailleurs, elles relient aussi des parcs naturels. Moyennant quelques aménagements, cela pourrait devenir des corridors biologiques. ». En 2005, on n'en parlait pas autant qu'aujourd'hui. Nous avons gardé cette idée et une étude de faisabilité a cheminé, pour transformer ces coupures vertes en corridors. Cela dit, lorsque nous avons arrêté le périmètre, c'était un périmètre de contractualisation avec la Région pour des subventions, mais c'était aussi un périmètre qui devait se traduire sur la cartographie et qui va être en cours sur les PLU. Donc, nous avons beaucoup discuté avec les élus qui étaient concernés et avec les agriculteurs, l'ensemble des partenaires. C'est une remarque que l'on m'a souvent faite au départ. De me dire « attendez, Madame Casanova, 5,5 M pour un passage à faune, pour des crapauds et autres subtilités, vous ne croyez pas, que dans ce contexte de réforme budgétaire, nous avons autre chose à financer ? ».

Finalement, oui et non, parce que, très clairement, ce qui est bon pour la biodiversité est aussi bon pour les hommes qui vivent sur ce même territoire. Très clairement, je pense qu'avec ces contrats de corridors biologiques, nous allons développer une image de notre territoire. C'est touristique, c'est économique, aussi, donc c'est bon pour le territoire et ceux qui y vivent. Nous pouvons développer des métiers spécifiques, parce que ce que nous allons faire, c'est de la renaturation de cours d'eau, nous allons retrouver des zones humides. Il y a des métiers qui vont avec cela, il y a des filières qui peuvent se créer.

Par ailleurs, ce sont des espaces qui sont utilisables par tous, il y a de nombreux passages qui peuvent être utilisés par les humains, à des moments de la journée et par les animaux, à d'autres moments. Puis se dire aussi que l'argent que l'on investit sur..., j'ai encore une casquette, je suis Vice-présidente d'un Conservatoire d'Espace Naturel, c'est l'argent que l'on investit pour la protection des milieux naturels. Il a un effet levier qui est immense et c'est beaucoup moins cher, bien souvent, que de faire de

la restauration avec de gros ouvrages.

Je crois que laisser reméandrer une rivière, cela prend de l'espace, un petit peu, effectivement. Renaturer une zone humide, cela prend de l'espace, du temps, par contre c'est beaucoup moins coûteux que des gros ouvrages hydrauliques. Cela peut servir de parc, être utilisé et même être urbanisé, parfois. En ce sens là, c'est une vraie chance pour le territoire et pas que pour les coccinelles.

T.F. : *Vous êtes Trésorière de cette Fédération en devenir, quels espoirs mettez-vous dans cet outil ?*

■ **Mme Corinne CASANOVA** - Vice-présidente de la Communauté d'Agglo du Lac du Bourget :

Je pense que la structuration, avec un binôme techniciens/élu, pour ceux qui sont élus ou pour ceux qui sont techniciens, dans la salle, nous avons tous notre binôme référent et nous n'avons pas le même message lorsque nous le portons. Il y a une vraie compétence technique pour les techniciens, et par rapport à un débat d'avant-hier soir, effectivement, les élus peuvent aussi avoir une parole technique. Mais, nous ne toucherons pas nos publics respectifs de la même manière et lorsqu'un Parlementaire va rencontrer un Ministre, pour lui demander de retravailler sa loi, parce que, sur le terrain, il s'est rendu compte que cela ne fonctionne pas, ce n'est pas le même dialogue que de technicien à technicien. Je pense qu'il y a une vraie valeur ajoutée aux deux et il y a une image que j'aime beaucoup, avec un urbaniste avec lequel je travaillais, il disait « dans un projet, pour le faire avancer, il faut un bon chapeau et de bonnes bottes. » Je pense que le technicien et l'élu peuvent être, chacun, à un moment, le bon chapeau qui réfléchit et les bonnes bottes qui vont porter les paroles.

T.F. : *Merci, belle conclusion.*

Applaudissements.

T.F. : *Vous avez des fans dans la salle ! Lionel Courdavault, c'est presque une conclusion que je vais vous demander, en vous posant la même question. 10 ans de SCoT, qu'est ce qu'il faut continuer à faire pour que cela continue à bien fonctionner ? Nous nous en sommes rendu compte, globalement, le bilan est positif, pour reprendre une expression célèbre.*

■ **M. Lionel COURDAVAULT** - Président du SCoT grand Douaisis :

Déjà, je crois qu'il faut souligner que nous sommes entrés dans une nouvelle manière d'appréhender l'aménagement du territoire, avec une façon de faire de la politique, un peu différente que la politique traditionnelle de conflits de groupes, d'oppositions, de partis, etc. Partant de là, je dis que l'avenir s'écrit aussi avec cela... et d'abord avec

cela. Continuons, et c'est un vrai espoir. Mais je pense que la dynamique est telle que cela ne s'arrêtera pas là. Continuons dans le sens des travaux qui sont les nôtres depuis quelques années. Dans le sens des travaux qui ont animé les constructions de chacun des SCoT de nos différents territoires. Ce nouvel état d'esprit, d'appréhender les problèmes, de percevoir le dialogue politique, de percevoir un dialogue qui nous vient des gens de base, de terrain et qui fait que nous pouvons écrire le futur, dans des conditions très honorables, très acceptables, où chacun peut trouver sa place.

Moi, cela me semble être, pour l'instant, un des objectifs majeurs de l'avenir. Nos outils, et la venue du Ministre, les débats qui ont eu lieu ici montrent qu'ils sont utiles, peut-être, pour beaucoup, incomplets. Nos outils ont besoin de moyens, parce qu'ils ont besoin de matière grise. Cette matière grise, sans les moyens de la collectivité, nous ne pouvons pas être les seuls à porter ces moyens.

Ce travail qui nous a été demandé, nous a été demandé par l'Etat, au départ. L'Etat ne doit pas nous laisser seuls, c'est très bien de faire des annonces « oui, les SCoT ruraux, oui ceci, oui cela... ». Mais il y a des SCoT qui existent depuis des années et eux aussi, aujourd'hui, nous leur en demandons plus. On leur dit que maintenant, il faut faire des Plans Climats, intégrer ceci, cela, mais on ne leur dit pas les moyens qui viennent nous aider en plus. Donc, l'effort ne peut pas être que des collectivités, en direction de l'Etat. L'Etat doit être à nos côtés et franchement, pour l'avenir, c'est un point sur lequel la Fédération aura à peser dans le débat National, pour permettre aux SCoT d'aller plus loin. On peut se dire, aussi, que grâce à tout cela, nous irons vers des projets beaucoup plus cohérents et donc vers une pratique..., dont nous sentons bien que les InterSCoT commencent à émerger.

Il y a quelques années, dans les Rencontres, les InterSCoT étaient un peu une espèce de rêve, de lubie, aujourd'hui ils sont là. Beaucoup d'entre nous réfléchissent. Lyon va nous accueillir à 11 SCoT réunis. Nous avons parlé de l'InterSCoT du Nord-Pas de Calais, mais il y en a d'autres, Toulouse..., Marseille évoque le sujet. Cela prouve bien que l'avenir est aussi là et nous nous rendons compte que c'est l'élargissement du débat, parce que les sujets ne sont plus cantonnés au simple périmètre de l'Intercommunalité, de la Communauté d'Agglo qui s'est créée. Ce matin, Pierre Miquel, dans son propos, disait que chaque territoire devra adapter selon ces moyens. C'est cela, selon ses moyens, mais pas forcément tout seul. Je me dis que l'InterSCoT est un avenir, 10 ans de SCoT, nous nous posons la question maintenant, de l'InterSCoT.

Applaudissements.

T.F. : *Merci beaucoup. Patrick Magro, vous avez peut-être quelque chose à ajouter ?*

■ **M. Patrick MAGRO** - Vice-président Communauté Urbaine Marseille-Provence Métropole :

Ecoutez, nous sommes disposés à être complètement partie prenante de la démarche qui s'est engagée depuis quelques jours. Sur notre territoire, l'idée aussi, d'une présidence tournante, au niveau de l'InterSCoT a émergé avec beaucoup de force, lors de la réunion entre le Préfet de Région et les Présidents d'EPCI, le 30 mai dernier.

Ce qui est certain, c'est que tous les territoires n'ont pas la même histoire, mais nous avons besoin, rapidement, d'avoir des approches croisées, car nous nous rendons compte, par exemple, qu'avec la mise en place des corridors biologiques ; je préfère biologique à écologique, je trouve que c'est plus concret, il est probable que ces corridors vont être, aussi, avec les coupures entre les communes et les coupures entre les EPCI, vont être aussi un des outils qui vont permettre de préserver les paysages et la qualité de vie, l'agriculture périurbaine, tout en permettant le développement.

T.F. : *Merci à tous les trois.*



Slides : SMS Plénière : 10 ans de SCoT... Et après ?

Restitution des questions SMS de la dernière plénière : «10 ans de SCoT... Et après ?».

- Quel avenir pour les SCoT ruraux avec périmètre de communautés de communes et non de bassin de vie ?
- Le PADD de la communauté urbaine de Marseille est métropolitain. Quelles réactions des EPCI autour ?
- L'enjeu de l'après-SCoT se trouve-t-il dans le PLU ?
- PLU+PLH+PDU+SCoT+DAC+TVB = bloup bloup bloup !!
- Quel avenir pour un SCoT bio ? De l'inter-SCoT à l'inter-outil d'aménagement ? PNR/SCoT/Pays on ne pourra pas tout payer !
- Un SCoT, selon ses moyens oui ! Mais les exigences réglementaires du contrôle de légalité sont néanmoins les mêmes! SCoT inégaux en droit ?
- Tout est constamment remis en question : périmètre, enjeux, décret et nouvelles lois....
- Quel avenir pour la relation Pays / SCoT ?
- La grande distribution va-t-elle réussir à couler les SCoT ?
- Crainte de rester dans l'intention et de ne pas passer à l'acte ?
- Toujours demander plus aux élus et collectivités par le SCoT

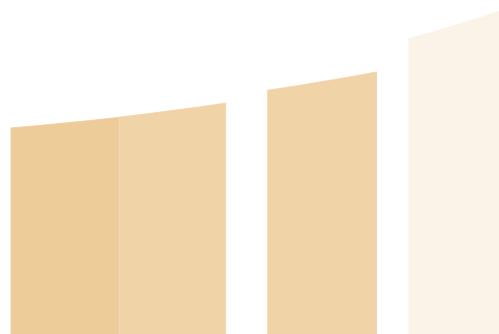


- Espoir que le développement durable soit accepté par tous les élus.
- SCoT rural pourquoi pas ? Mais un SCoT adapté aux moyens de ces territoires ?
- Oui pour les inter-SCoT comme instance d'échange mais uniquement ! Il y a autant de SCoT que de territoires
- Doit-on attendre la disparition de toute biodiversité pour une meilleure prise en compte dans le SCoT !
- 36 000 communes... S'il y en avait moins on serait plus facilement aux bonnes échelles pour les SCoT et les inter-SCoT ne seraient peut-être pas nécessaire ?
- Un des intérêts majeurs du SCoT : pas son contenu mais la dynamique qu'il crée.
- 10 ans après, il serait temps que les évolutions des périmètres et compétences politiques suivent.
- Montée en compétence des SCoT : quelle compétence pour les chefs de projet des petites structures ? Quels bureaux d'études ?
- Des moyens financiers locaux (une cotisation locale suffisante dès le départ) et un peu d'argent de l'Etat.
- SCoT comme véritable espace de dialogue entre les intercommunalité et les acteurs territoriaux

Applaudissements.

T.F. : Vous en avez pris l'habitude, depuis 2 jours, nous allons vous laisser un dernier quart d'heure, lâchez-vous, discutez à table. Utilisez votre téléphone portable et envoyez-nous un maximum de réactions, d'analyses, de questions autour de cette question « 10 ans de SCoT, et alors ? Projetez-nous dans l'avenir, vos craintes, vos inquiétudes, vos convictions. ». Je vous rappelle que tout est conservé et sera analysé dans les jours qui viennent.

Fin des échanges à table.



Questions finales avec la salle.

T.F. : Pour finir sur une note un peu collective et revenir à des méthodes plus traditionnelles dans les Colloques, je vais passer parmi vous et ceux qui ont envie de prendre la parole pour dire un dernier mot, une dernière conviction ou votre sentiment, sur ce que nous venons de vivre pendant 2 jours ensemble, n'hésitez pas.

■ **M. Gérard ROUJAS** - Président du SCoT du Sud Toulousain, Vice-président de l'Aire Urbaine de Toulouse, Sénateur honoraire :

Gérard Roujas. Je ne veux pas repartir sans, comme on dit « il ne faut pas avoir la langue de bois ». Aujourd'hui, pourquoi nous sommes là ? On s'interroge. Parce que les territoires, que ce soient les communes, les cantons, les départements, les Communautés de Communes, les Régions, n'ont pas un territoire pertinent pour faire un Schéma de Cohérence Territoriale. Nous sommes là par devoir et pas par plaisir.

Je le suis encore plus, car j'ai abandonné volontairement le Sénat, car j'étais contre les cumuls de mandats l'an dernier. J'aurais pu rester, moi aussi, comme beaucoup d'autres qui ont 75 ans, mais je pense qu'ici, il y a beaucoup de jeunes et j'espère qu'ils vont m'écouter. L'avenir vous appartient et le Schéma de Cohérence Territoriale, si nous voulons laisser à nos enfants, petits enfants pour ma part, un territoire organisé, mieux que ce que nous avons reçu, nous devons, ensemble, avoir de la force, aujourd'hui.

La force c'est la jeunesse. Nous devons, ensemble, continuer le combat, pour que ce Schéma de Cohérence Territoriale laisse un territoire organisé. Ecoutez, pas de langue de bois, est-ce que vous avez vu un Maire de grande ville, un Président du Conseil Régional et Général, ici, pour nous soutenir, nous encourager ? Il n'y en a pas.

Cela veut dire, qu'à l'avenir, nous allons avoir un combat terrible pour que le Schéma de Cohérence Territoriale puisse, un jour, s'appliquer et qu'ils nous laissent un avenir cohérent pour nos enfants et nos petits enfants. Je dirais simplement, pour terminer, et j'ai vu la loi que le Sénat, mon ancienne institution, est en train de concocter, comme on dit. Je leur dis, 29 ans Sénateur et j'ai l'impression que j'ai toujours été inutile.

Par contre, dans le Schéma de Cohérence Territoriale, Président depuis 5 ans, j'ai l'impression qu'à ce niveau de territoire, avec les citoyens, on fait changer les lignes, on fait bouger les choses et j'ai l'impression d'être plus utile là que pendant 29 ans de Sénat. Voilà, c'est un message à donner au Sénat pour la future loi.

T.F. : Merci.

Applaudissements.

T.F. : Les jeunes, vous avez une sacrée responsabilité !

■ **Mme. Candice LEMAITRE** :

Candice Lemaitre, en charge du SCoT de l'Agglomération Choletaise, dans un territoire un peu plus petit sur une Intercommunalité, 13 communes, je voudrais faire part juste d'une expérience. Je n'ai pas tout l'historique du Choletais, car je n'y suis que depuis 3 ans. Mais nous avons eu une expérience de Schéma Directeur qui est allée très très loin, puisqu'il avait mis en place des objectifs chiffrés en matière d'habitat. Ce qui a eu comme conséquence d'avoir quelque chose d'un peu trop limité, contrairement à ce que pouvait être le SCoT et ce qui a fait que les élus ont favorablement abandonné le schéma directeur pour un SCoT, en ne mettant plus d'objectifs chiffrés, car sur leurs communes, l'habitat s'était développé en dehors des limites de l'Intercommunalité et l'inflation du foncier était très vite montée, puisqu'il n'y avait plus rien à construire sur l'Intercommunalité. Après, une autre question, la loi SRU disait que c'était construire la ville sur la ville et on parle toujours d'extension. Voilà.

T.F. : Un mot sur les deux jours que nous avons vécus.

■ **Mme. Candice LEMAITRE** :

Personnellement, c'était la première expérience, donc bien. Je pense que l'objectif de Monsieur était que nous nous souvenions du Douaisis, et c'est bon. Sur les réflexions, personnellement, j'ai préféré les débats qui se sont tenus sur la 2^{ème} journée. Peut-être que les tables rondes étaient très intéressantes, mais trop courtes en temps, pour pouvoir aller très loin au niveau des réflexions. J'attends le retour qu'il pourrait y avoir, après ces Rencontres.

T.F. : Merci.

Applaudissements.

■ **M. Nicolas ROUBIEUX** :

Bonjour, Nicolas Roubieux, Montpellier Agglomération. Je voulais simplement apporter un petit témoignage, puisque la question c'est « 10 ans et après ? ». Vous livrer une petite inquiétude. J'ai le sentiment que nous nous en sommes toujours à nous poser des questions de périmètres, de gouvernance. Ce qui me semblait être des questions d'il y a 10 ans. Donc, voilà... Il me semblait que nous pouvions encore aller de l'avant et il me semble que nous nous en sommes encore à des questions initiales.

T.F. : On peut l'applaudir quand même !

Applaudissements.

■ **M. Yves CALIPPE** - Adjoint au Maire du Mans et SCoT du Pays du Mans :

Yves Calippe. Juste deux choses. J'ai découvert les SCoT et leur vie en venant ici. Même si je participe, j'ai appris plein de choses, depuis hier matin et je trouve que la façon de nous faire travailler sur un quart d'heure échangé, etc. cela m'a plu et je repars avec plein de munitions. Je ne dis pas que cela va être la révolution au Pays du Mans et des rillettes, mais quand même ! La deuxième chose, ce qui manque quand même dans nos réflexions... Il y a les techniciens, et au passage je les salue, car ils sont quand même plus nombreux que les élus.

Applaudissements.

Sans les techniciens, nous aurions quelques soucis. C'est un fait, et je le pense réellement. Ce qui manque quand même dans notre réflexion, c'est la place du citoyen. Les élus réfléchissent, font des propositions, les techniciens nous disent si c'est possible ou pas, mais le citoyen en tant que tel, comment nous essayons de travailler avec lui, pour qu'il se sente concerné par ce que nous lui préparons pour quelques années. Si le citoyen est au centre de notre réflexion, je pense que nous pourrions avancer encore plus vite sur les SCoT, leurs périmètres et leurs mises en application. Je propose qu'à Lyon, on réfléchisse sur « quelle place du citoyen dans les SCoT ? »

Applaudissements.



T.F. : *Les tables du fond ?*

■ **Mme Delphine BREJON** - Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis, donc technicienne :

Delphine Bréjon, c'était juste par rapport au SCoT, c'est un bon outil pour permettre de répondre aux besoins présents, par rapport à la biodiversité..., mais est-ce qu'il faut attendre que cela devienne vraiment un besoin, pour que cela devienne une véritable problématique ? Il faut peut-être réagir avant que cela ne disparaisse, pour les générations futures, notamment.

Applaudissements.

T.F. : *Est-ce que quelqu'un a encore quelque chose sur le cœur ?*

■ **Mme Dominique BÉCAR** :

Dominique Bécar, je ne suis pas du tout SCoT, ni élue, ni technicienne, je suis Vice-présidente du Conseil de Développement de la Communauté d'Agglo du Douaisis et je veux rebondir sur ce qu'a dit le Monsieur du Mans, concernant la part du citoyen. Je me suis interrogée pendant ces deux jours, c'est la première fois que je venais à un Congrès des SCoT et je suis très heureuse d'être venue, parce que j'ai pu entendre des tas de choses sur les Conseils de Développement dans les autres régions, les autres Communautés. Je suis un peu inquiète, car les Conseils de Développement ne vont pas très bien. S'il y en a un qui fonctionne bien, qu'on me le dise. Nous avons énormément de mal à faire venir les gens, à les motiver, pour qu'ils viennent travailler et qu'ils prennent leurs parts. J'ai aussi entendu des réflexions d'élus, disant « vous n'avez aucune légitimité, la légitimité appartient aux élus. » Donc, quelle est la place du citoyen par rapport à tout cela et comment peut-on faire pour que les citoyens se sentent concernés ? Grosse question, et il serait intéressant que vous en débattiez lors du prochain Congrès.

Applaudissements.

T.F. : *Merci.*

■ **M. Christian VERNEUIL** :

Christian Verneuil, élu de la Martinique, Vice-président de la Communauté des Communes du Nord.

Vraiment, je vous remercie tous et je voulais vraiment féliciter tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette manifestation. Avec l'Agence d'Urbanisme de la Martinique, avec mes collaborateurs, nous sommes venus ici... L'Agence de l'Urbanisme était informée de ces Rencontres, car les techniciens ont déjà participé à des rencontres SCoT et c'est vrai que là, je suis venu en tant que politique, car nous sommes en cours d'élaboration du

schéma de cohérence. Nous sommes en phase de PADD et je ne regrette pas d'être venu, car c'est formidable.

Non seulement vous avez déjà des SCoT en œuvre depuis un certain nombre d'années et je sors de là vraiment conforté, parce que je constate, que même s'il y avait encore de la résistance à avancer sur le terrain, parce que ce n'est pas facile de mettre tous les politiques et tout le monde dans une même dynamique, mais avec tout ce que j'ai entendu et tout ce que vous avez fait, je suis conforté et je pense que nous sommes sur la bonne voie. Je pars encore plus motivé pour continuer le combat que nous avons commencé.

Il y a deux autres SCoT, bien sûr, qui sont en cours d'élaboration, et d'InterSCoT. Je ne sais pas comment je le ferai passer sur la Martinique, mais nous allons essayer d'œuvrer dans les 3 Intercommunalités, pour que nous ayons un InterSCoT, dans la mesure où nous avons un Schéma d'Aménagement Régional qui est opposable au tiers et qui est très critiqué par l'ensemble des élus, des Maires de la Martinique. Ils estiment que c'est un schéma qui est venu d'en haut qui leur est appliqué comme ça..., plus un travail de technicien et je ne veux pas jeter la pierre aux techniciens, car il y a eu des élus au Conseil Régional qui ont participé. Mais c'est vrai qu'il n'y a pas eu une forte participation des élus communaux, des élus du terrain. Donc, c'est un document qui est très contesté, alors que je pense que ce travail, que nous faisons à partir des SCoT, est une autre dynamique, une autre démarche de développement. C'est-à-dire que nous partons du terrain et nous aboutissons. Je vous remercie tous, pour vos interventions, le Président du SCoT du Grand Douaisis. Merci, vraiment cet accueil était très chaleureux et j'espère vous retrouver un jour. Peut-être à Lyon, ou un jour en Martinique, aux Antilles.

Applaudissements.

T.F. : Est-ce que la Fédération a bien enregistré cette candidature officielle de la Martinique ? Je tiens à le préciser, je l'ai dit à l'intervenant de la Réunion, hier, je peux animer au-delà du Nord-Pas de Calais ! Aucun souci pour cela ! Quelqu'un encore ? Nous passons, avec Sophie, à une rapide synthèse des SMS que vous nous avez envoyés.

S.V. : Pour synthétiser 10 ans de SCoT et après ?..., nous retombons sur quelques grandes craintes, toujours sur les moyens financiers : « comment fait-on pour financièrement assumer tout cela, puisqu'on nous demande toujours plus ? » « Les SCoT n'arrivent-ils pas trop tard pour anticiper un aménagement ? » Cela fait aussi partie des craintes. « Crainte de rester dans l'intention et de ne pas passer à l'action. »

D'après ce que j'ai vu, je pense que nous sommes quand même pas mal dans l'action. Au niveau des espoirs, car il y en a aussi beaucoup, beaucoup de messages sur l'investissement, au sujet du développement durable. « Un investissement est nécessaire au sujet du développement durable..., est en cours et doit être développé... » C'est une grande source de motivation pour beaucoup d'entre vous. Une grande volonté de créer des interSCoT et pourquoi pas des supraSCoT, qui pourraient vous réunir tous, pour avoir encore plus de poids. Voilà. Pour clôturer, je trouve que c'est une belle phrase que nous avons reçue : « Le SCoT est perçu comme un outil pour préparer l'avenir ». C'est ce que je vous souhaite. Merci.

T.F. : Merci Sophie.

Applaudissements.

T.F. : Avant de laisser la parole à Lionel Courdavault, je voudrais encore faire deux petits remerciements. D'abord, remercier l'ensemble de mon équipe de techniciens, qui ont assuré comme des malades depuis 2 jours, pour que tout se passe bien.

Applaudissements.

Et comme il est là, il a des petits yeux, car il a fait la voiture-balai jusqu'à 3 h 30. C'est lui qui a eu en charge toute l'organisation de ces Journées avec Sophie, qui vient de vous parler : Ludovic Dewitte. Merci à lui.

Applaudissements.

■ **M. Lionel COURDAVAULT** - Président du SCoT grand Douaisis :

Voilà, Mesdames et Messieurs, il m'appartient de conclure. Je sais que chacun d'entre vous va maintenant reprendre la route, rentrer dans sa Région. J'ai bien noté qu'il y a peut-être une ouverture vers la Martinique... Monsieur Miquel, prévoyez un charter, parce que je pense..., peut-être même deux, car l'Etat apportera peut-être sa contribution au SCoT..., profitons-en ! Ne vous inquiétez pas pour les hôtels, nous nous débrouillerons là-bas. Vraiment, avant de conclure, je voudrais une nouvelle fois adresser des remerciements, vous vous en doutez bien, c'est important, car toute l'équipe du SCoT a vécu cette aventure avec le cœur et je suis personnellement très satisfait, à la fois de notre animateur, Monsieur Thierry Fouquet...

Applaudissements.

C'est un plébiscite, une ovation, il n'a plus de cartes, il faudra téléphoner ! Remercier Sophie et l'équipe MOBILIS, pour tout le travail qu'ils ont fait sur l'écran..., à canaliser tout cela, vraiment merci à vous.

Applaudissements.

Cécile Eglessies, Sylvie, Pauline, merci, bravo. Je crois que tout le monde peut vous féliciter. CAP SOLEIL.

Applaudissements.

Et je tiens à remercier, parce que mes Vice-présidents sont ici, présents dans cette salle, je tiens à remercier les élus du SCoT du Grand Douaisis, qui m'ont suivi dans cette proposition et qui ont voté les budgets pour cette réalisation. Je tiens à leur adresser des remerciements, parce que ce n'est jamais facile de trouver les moyens. Merci à eux.

Applaudissements.

Enfin, je vous demande de mettre à l'honneur toute l'équipe Patricia, la Directrice, Ludovic, Bénédicte, Pascale, Jean-Charles, Alice, Capucine..., venez me rejoindre. Ils le méritent vraiment, ils ont beaucoup travaillé.

Applaudissements.

Il est souvent difficile d'avoir de grandes et bonnes équipes et je suis fier d'en avoir une très bonne. Il ne nous manque qu'un seul, c'est Benoit, qui est à l'aéroport..., il conduit des gens avec la voiture. Je regrette qu'il ne soit pas là, mais c'est leur dévouement pour vous. Merci.

Bon retour, vous quittez le « ch'nord ! ».

L'équipe de Gayant Expo va maintenant faire tout ce qu'il faut pour remettre la maison en ordre, pour demain ou après demain. Renaud, bravo à toute ton équipe aussi.

■ **M. HUSSON :**

Je voulais juste faire une dernière ovation, car pour tout cela, il faut toujours le binôme technicien et élus, le chef d'équipe, le patron des élus : Lionel Courdavault.

Applaudissements.

■ **Mme LECOEVRE :**

Merci à vous d'être venus avec votre motivation, votre dynamisme, qui ont contribué, aussi, à la réussite de ces journées.

Applaudissements.











concerts
GAYANT
 expo
 DOUAI

traits urbains



Syndicat Mixte
 du SCoT
 Grand Douaisis



CLUE
 SCoT



COMMUNAUTÉ
 D'AGGLOMÉRATION
 DU DOUAISIS